

HAITI

PLAN STRATEGIQUE SECTORIEL POUR LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport Final
Draft V1
Avril 2008



Appui au processus d'élaboration d'un plan stratégique sectoriel
entre le Gouvernement de la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement
pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (Financement BID - HA-P1033).

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Liste des Tableaux	5
Liste des Figures	6
Liste des Abréviations et Acronymes	7
RESUME SOMMAIRE	9
Le Contexte	9
Le Diagnostic et la Réforme Institutionnelle	9
Les Orientations Stratégiques	10
RESUME EXECUTIF	12
Contexte	12
Diagnostic de la situation actuelle	12
Orientations et alternatives	16
Les besoins financiers pour la réhabilitation et le développement du secteur EPA.....	27
PLAN STRATEGIQUE SECTORIEL	30
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DU SECTEUR EPA.....	30
1. PRESENTATION GENERALE	30
1.1. HAITI EN QUELQUES CHIFFRES.....	30
1.2. DECOUPAGES ADMINISTRATIFS	30
1.3. EVOLUTION DE L'INFLATION ET DES TAUX DE CHANGE.....	31
1.4. RESSOURCES EN EAU.....	31
1.4.1. La pluviométrie.	31
1.4.2. Eaux de surface.....	31
1.4.3. Eaux souterraines.....	33
1.5. GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	33
1.5.1. La gestion de l'eau potable	33
1.5.2. Assainissement des eaux usées	33
1.5.3. Collecte et élimination des déchets solides	34
1.6. LA SITUATION SANITAIRE.....	34
1.6.1. La pollution des ressources naturelles	34
1.6.2. La situation sanitaire.....	35
2. DEMOGRAPHIE ET URBANISATION	36
2.1. POPULATION : CROISSANCE ET URBANISATION	36
2.2. DISTRIBUTION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT	37
2.3. TYPOLOGIE DES VILLES.....	38
3. LA COUVERTURE DES BESOINS ET LES OBJECTIFS DU MILLENIUM.....	40
3.1. LA COUVERTURE DES BESOINS EN 2003	40
3.2. BID – ODM	40
3.3. OMS – OPS	40
3.4. CAMEP – SNEP	41
3.5. ACCES A L'EAU ET ASSAINISSEMENT D'APRES LE RECENSEMENT 2003.....	42
3.5.1. Accès à l'Eau.....	42
3.5.2. Accès à l'Assainissement	47
3.6. CONCLUSION ET PERSPECTIVE D'ACCOMPLISSEMENT DES ODM	50
4. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL ACTUEL	51
4.1. CADRE INSTITUTIONNEL GENERAL.....	51
4.1.1. Le Pouvoir Central	51

4.1.2. La Décentralisation.....	52
4.2. PERFORMANCE DU SECTEUR	54
4.2.1. Accès aux services.....	54
4.2.2. Investissements.....	55
4.2.3. Performance opérationnelle.....	57
4.2.4. Performance financières	58
4.2.5. Indicateurs de performance	59
4.2.5. Les ONG.....	60
4.3. DIAGNOSTIC	60
4.3.1. Au niveau institutionnel.....	60
4.3.2. Au niveau des ressources en eau	60
4.3.3. Au niveau des investissements	61
4.3.4. Au niveau de la gestion des services	61
4.3.4. Au niveau des usagers	62
DEUXIEME PARTIE : FORMULATION D'ALTERNATIVES	63
5. LA REFORME INSTITUTIONNELLE.....	63
5.1. OBJECTIFS DE LA REFORME.....	63
5.1.1. Objectifs institutionnels.....	63
5.1.2. Objectifs économiques	63
5.1.3. Objectifs opérationnels	64
5.1.4. Objectifs sociaux	65
5.2. STRUCTURATION SECTORIELLE	65
5.2.1. La Loi Cadre.....	65
5.2.2. Le Décret Tarifaire	67
5.3. PHASE TRANSITOIRE.....	68
5.3.1. Objectifs	68
5.3.2. Organisation sectorielle	68
5.3.3. Régulation sectorielle	69
5.3.4. Structuration de la DNEPA	70
5.3.5. Préparation à la mise en place des OREPAS.....	70
5.3.6. Plan d'Action "Capacité Opérationnelle"	72
5.4. LANCEMENT DU PROGRAMME	72
5.4.1. Les premiers pas	72
5.4.2. La DNEPA.....	73
5.4.3. Les OREPAs.....	73
5.4.4. Intervention du secteur privé : une opération pilote à Saint Marc.....	73
5.4.5. La mise en place de la nouvelle grille tarifaire.....	74
5.5. BUDGET	75
6. STRATEGIE GENERALE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE	78
6.1. Principes.....	78
6.2. Stratégie	79
6.2.1. Les objectifs ODM	79
6.2.2. Les villes de plus de 50.000 habitants	79
6.2.3. Les villes secondaires	79
6.2.4. Le Secteur rural	79
6.3. Capacité de réaliser les ouvrages	80
6.4. Capacité de gérer les ouvrages.....	80
7. LE SECTEUR URBAIN.....	81
7.1. APPROCHE GENERALE.....	81
7.2. LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE	82
7.2.1. Une situation sanitaire extrêmement préoccupante	82
7.2.2. Etudes Eau et Assainissement	83

7.2.3. Budget.....	84
7.3. LE PROJET DES CINQ VILLES	85
7.3.1. Description	85
7.3.2. Budget.....	85
7. 4. LA VILLE DE CAP HAITIEN	85
6.4.1. Situation.....	85
7.4.2. Budget.....	87
7. 5. GONAÎVES ET JEREMIE.....	87
7.5.1. Contexte actuel et études	87
7.5.2. Budget estimatif sommaire	88
7. 6. LES VILLES MOYENNES	88
7.6.1. Contexte et études.....	88
7.6.2. Budget estimatif sommaire	88
7. 7. LES PETITES VILLES	89
7.7.1. Contexte et études.....	89
7.7.2. Budget estimatif sommaire	89
7. 8. LES VILLES de 5 à 10.000 hab.	90
7.8.1. Contexte et études.....	90
7.8.2. Budget estimatif sommaire	91
8. LE SECTEUR RURAL	91
8.1. APPROCHE GENERALE.....	91
8.2. OBJECTIFS INSTITUTIONNELS	93
8.3. OBJECTIFS QUANTITATIFS	93
8.3.1. En matière d'eau potable	93
8.3.2. En matière d'assainissement.....	93
8.4. LES PROJETS EN COURS	94
8.4.1. Le Projet EPAR de la BID – Artibonite, Nippes, Grand'Anse et Ouest.	94
8.4.2. Le Projet de la Coopération Espagnole - Département du Sud Est (Jacmel).....	95
8.5. LES ONGs	96
8.6. DONNEES BUDGETAIRES	97
8. 6.1. Etude BID/SNEP – Projet EPAR	97
8.6.1.3. Autres sources	98
9. RESUME DES INVESTISSEMENTS ET DIRECTIVES OPERATIONNELLES	100
9.1. RESUME DES INVESTISSEMENTS	100
9.1.1. Réforme Institutionnelle	100
9.1.2. Aménagement du territoire en équipements EPA	100
9.2. DIRECTIVES OPERATIONNELLES POUR LE SECTEUR RURAL	102
9.3. DIRECTIVES OPERATIONNELLES POUR LE SECTEUR URBAIN	103
9.3.1. Principes à mettre en œuvre pour l'AEP des villes	103
9.3.2. Principes à mettre en ville pour l'Assainissement des villes	106
TROISIEME PARTIE : SYNTHESE	109
10. SYNTHESE, ALTERNATIVES ET PERSPECTIVES.....	109
10.1. PROBLEMATIQUE.....	109
10.2. ALTERNATIVES	110
10.3. CONSENSUS SUR LES LIGNES STRATEGIQUES	115
10.4. BUDGETS A COURT ET MOYEN TERMES	121

Liste des Annexes

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE.....	124
ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE.....	127

ANNEXE 3 : PERSONNES RENCONTREES	135
ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTEUR.....	137
ANNEXE 5 : EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LE RECENSEMENT 2003.....	143
ANNEXE 6 : FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS EN COURS.....	146
ANNEXE 7 : PLANS D'INVESTISSEMENT (ELEMENTS)	160
ANNEXE 8 : EPAR – DIRECTIVES OPERATIONNELLES	168
ANNEXE 9 : TABLE SECTORIELLE DU 25 MARS 2008.....	177

Liste des Tableaux

Table 1 : Vingt (20) options stratégiques essentielles	21
Table 2 : Résumé des investissements pour améliorer les accès EPA	28
Table 3 : Budget d'urgence 2008/2011.....	29
Table 4 : Budget d'urgence pour l'implantation de la Réforme (DNEPA et OREPA)	29
Table 5 : Haïti en quelques chiffres	30
Table 6 : Variation des taux de change et de l'inflation.....	31
Table 7 : Taux moyen annuel de croissance par milieu et par département (1982 à 2003)	37
Table 8 : La population urbaine par taille de ville	38
Table 9 : Couverture des besoins Eau et Assainissement en 2004 et 2015	40
Table 10 : Accès à l'eau et assainissement par milieu de 1990 à 2002.	41
Table 11 : Taux de couverture Eau des villes gérées par la CAMEP et le SNEP en 2006	41
Table 12 : Utilisation de l'eau par origine en milieu urbain et rural (recensement 2003)	43
Table 13 : Origine de l'eau de boisson en milieu urbain et rural (recensement 2003)	45
Table 14 : Nombre des branchements eau domiciliaires (recensement 2003)	46
Table 15 : Mode d'assainissement en milieu urbain et rural (recensement 2003).....	48
Table 16 : ODM – Les priorités en Haïti	50
Table 17 : Cadre institutionnel du Secteur EPA en Haïti.....	52
Table 18 : Financement en cours pour le secteur EPA fin 2007	56
Table 19 : Investissements dans le secteur EPA de 1999 à 2003 (Source: Wafam)	57
Table 20 : Indicateurs de performance CAMEP et SNEP en 2003/2004.....	59
Table 21 : Budget d'investissement pour la réforme institutionnelle (synthèse en MUSD).....	77
Table 22 : Budget d'investissement pour la réforme institutionnelle (détails)	77
Table 23 : Estimation des investissements dans le SD Eau Potable de Port au prince en 1998.....	84
Table 24 : Les villes de 25.000 à 50.000 habitants à l'horizon 2013.....	88
Table 25 : Les villes de 10.000 à 25.000 habitants à l'horizon 2013.....	89
Table 26 : Les villes de 5000 à 10.000 habitants à l'horizon 2013.....	90
Table 27 : Coût des équipements Eau par usager (Projet EPAR - Source SNEP)	97
Table 28 : Coût des équipements Assainissement par usager (Projet EPAR - Source SNEP).....	97
Table 29 : Budget nécessaire pour atteindre les ODM en milieu rural (Projet EPAR).....	98
Table 30 : Coût moyen des SAEP réalisés par AECI dans la région de Jacmel	98
Table 31 : Budget 2008-2010 pour la Réforme Institutionnelle (MUSD)	100
Table 32 : Budget d'équipement EPA pour la période 2008-2013 - Première approche.....	100
Table 33 : Estimation des taux de couverture des réseau Eau en 2013 (hypothèse optimiste)	101
Table 34 : Les 7 règles d'or pour réussir un projet EPAR (Projet EPAR – SNEP).....	102
Table 35 : Alternatives pour le secteur EPA en Haïti	114
Table 36 : Résumé des investissements pour améliorer les accès EPA	121
Table 37 : Budgets de la phase transitoire 2008/2011.....	122
Table 38 : Budget d'urgence pour l'implantation de la Réforme (DNEPA et OREPA)	123
Table 39 : Bibliographie utilisée pour l'étude.	134
Table 40 : Personnes rencontrées dans le cadre de l'étude.	136
Table 41 : Les communes de plus de 50.000 habitants en secteur urbain en 2013	138
Table 42 : Les communes ayant entre 25.000 et 50.000 habitants en zone urbaine en 2013.....	139
Table 43 : Les communes ayant entre 10.000 et 25.000 habitants en zone urbaine en 2013.....	140

Table 44 : Les communes ayant entre 5000 et 10.000 habitants en zone urbaine en 2013.....	141
Table 45 : Communes ayant entre 1000 et 5000 habitants en zone urbaine en 2013.....	142
Table 46 : Eau de boisson en milieu urbain et rural (Recensement 2003).....	144
Table 47 : Eau à usage courant en milieu urbain et rural (recensement 2003).....	144
Table 48 : Branchements eau domiciliaires (recensement 2003).....	145
Table 49 : Assainissement en milieu urbain et rural (recensement 2003).....	145
Table 50 : Solde des Financements EPA disponibles à fin 2007	146
Table 51 : Financement BID-BM en cours - déc. 2007	147
Table 52 : Financement EPA de l'Union Européenne en cours (déc. 2007)	151
Table 53 : Financement EPA de l'AFD en cours (déc. 2007)	154
Table 54 : Financement EPA canadiens en cours (déc. 2007)	156
Table 55 : Financement EPA Espagnols en cours (déc. 2007).....	157
Table 56 : Financement EPA français en cours (déc. 2007) – hors AFD	158
Table 57 : Financement EPA FAES en cours (déc. 2007)	159
Table 58 : Première ébauche des besoins en financement EPA.....	160
Table 59 : Chronogramme et budget du programme de transition pour la création de la DNEPA et des OREPAs	161

Liste des Figures

Figure 1 : Population ayant accès à l'eau potable et l'assainissement par pays en 2004	13
Figure 2 : Localisation urbaine et rurale de la population en 2013.....	20
Figure 3 : Les bassins versants en Haïti	32
Figure 4 : Répartition des déchets ménagers à Port au Prince	34
Figure 5 : Population urbaine et rurale en 2003	36
Figure 6 : Population urbaine vs. rurale en 2013	36
Figure 7 : Les 10 départements d'Haïti.....	37
Figure 8 : Population urbaine et rurale par département en 2003	38
Figure 9 : Répartition de la population en 2013 par milieu et par taille de ville	39
Figure 10 : Répartition de la population urbaine en 2013 par taille de ville	39
Figure 11 : Eau pour usage courant suivant l'origine dans l'ensemble du pays en 2003.....	42
Figure 12 : Usage courant de l'eau par origine en milieu urbain (recensement 2003)	43
Figure 13 : Usage courant de l'eau par origine en milieu rural (Source: recensement 2003).....	44
Figure 14 : L'eau de boisson par origine sur l'ensemble du pays (recensement 2003).....	44
Figure 15 : Eau de boisson par origine en milieu urbain (recensement 2003)	45
Figure 16 : Eau de boisson par origine en milieu rural (recensement 2003).....	46
Figure 17 : Carte de la pauvreté en Haïti : accès à l'eau.....	47
Figure 18 : Mode d'assainissement en Haïti (recensement 2003)	48
Figure 19 : Mode d'assainissement en milieu urbain (recensement 2003).....	49
Figure 20 : Mode d'assainissement en milieu rural (recensement 2003).....	49
Figure 21 : Répartition spatiale des financements en cours dans le secteur EPA	56
Figure 22 : Schéma du Projet de Réforme Institutionnelle (Source MTPPTC)	67
Figure 23 : Répartition de la population par milieu en 2013.....	78
Figure 24 : Répartition de la population urbaine en 2013.....	81
Figure 25 : Les modes d'assainissement en milieu urbain (Recensement 2003).....	107

Liste des Abréviations et Acronymes

SIGLE	DEFINITION
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AECI	Agence Espagnole de Coopération Internationale
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Base
AFD	Agence Française de Développement
AMOCCI	Appui à la Mise en Œuvre du Cadre de Coopération Intérimaire
BDS	Bureau Déconcentré du SNEP
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BNC	Banque Nationale Crédit
BNRH	Banque Nationale de la République d'Haïti
CAEP	Comité d'Alimentation en Eau Potable
CAEPA	Comité d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
CAMEP	Centrale Métropolitaine Eau Potable
CASEP	Conseil d'Administration de la Section Communale
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CECI	Centre Canadien de Coopération International
CFD	Caisse Française de Développement
CLG	Comité Local de Gestion
COCEP	Comité Communal d'Eau Potable
COCEPA	Comité Communal d'Eau Potable et d'Assainissement
COSEP	Comité de Soutien d'Eau Potable
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
CPH	Comité Protos Haïti
CREPA	Conseil Régulation de l'Eau Potable
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et d'Assainissement
DO	Directive Opérationnelle
ENC	Eau Non Comptabilisée
EPA	Eau Potable et Assainissement
EPAR	Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Social
FENU	Fonds des Nations Unies pour l'Équipement
FOKAL	Fondation Connaissance et Liberté
FSE	Fonds Santé et Éducation
GATAPHY	Groupe d'Assistance Technique aux Portiers et à la Petite Hydraulique
GOH	Gouvernement de la République d'Haïti
GRET	Groupe de Recherche et Technologie
HTG	Gourde Haïtienne

ID	Initiative de Développement
IDA	International Development Agency
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
LAQUE	Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement de l'Université Quisqueya
LICUS	Low Income Countries Under Stress
LGL.SA	Lalonde, Girouard, Letendre & Associes
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MDE	Ministère de l'Environnement
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
MUSD	Million de Dollars US
OCA-ONG	Bureau de Coordination des Actions des ONG
OCHA –UM	Bureau de Coordination des Actions Humanitaires
ODM	Objectif de Développement du Millenium
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEPA	Office National d'Eau Potable et d'assainissement
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OPS	Organisation Panaméricaine de la Santé
OTM	Organisation Tiers Monde
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PEPA	Plate-forme Eau Potable et Assainissement (regroupant des ONG)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POCHEP	Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau potable
PRODEVA	Association Haïtienne pour la Promotion de Développement Autonome
PSS - EPA	Plan Stratégique Sectoriel – Eau Potable et Assainissement
RGPH	Recensement Général de la Population Haïtienne
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SD	Schéma Directeur
SEPA	Système d'Eau Potable et Assainissement
SIG	Système d'Information Géographique
SNEP	Service National d'Eau Potable
SNRE	Service National des Ressources en Eau
TPTC	Travaux Publics Transport et Communication
UCG	Unité Centrale de Gestion
UE	Union Européenne
UNICEF	Organisation des Nations pour l'Enfance
URSEP	Unité de Reforme du Secteur Eau Potable et Assainissement
USAID	United States Agency of International Development
USD	Dollar des Etats Unis
UT-PR	Unité Technique – Programme de Réhabilitation
WASAMS	Système de Suivi du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement

RESUME SOMMAIRE

Le Contexte

1. L'étude du PSS s'inscrit (i) dans le cadre de l'Initiative de l'Eau lancée par la BID, (ii) de la poursuite des Objectifs du Millénaire en Haïti et (iii) des analyses du secteur réalisées par le Gouvernement Haïtien au travers du MTPTC.

2. L'objectif de l'étude est de fournir au Gouvernement Haïtien (GOH) et à la Banque Interaméricaine de Développement (BID) les éléments qui permettront d'établir un Plan Stratégique du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti pour les 5 prochaines années (2008-2013). Ce PSS devrait aussi constituer la base de la nécessaire synergie entre le GOH, les bailleurs de fonds, les ONG et le secteur privé.

3. L'étude du PSS a fait l'objet d'un atelier de lancement organisé par la BID le 29 novembre 2007 et d'une première présentation à la Table Sectorielle EPA organisée par le MTPTC le 24 mars 2008. Le rapport intérimaire présenté à cette occasion comportait deux volets: le diagnostic de la situation actuelle et l'examen des orientations et alternatives envisageables. Il est complété ici par les conclusions de l'atelier et un volet budgétaire.

Le diagnostic et la réforme institutionnelle

4. Diagnostic

Le diagnostic de la situation a été fait par les pouvoirs publics eux mêmes :

- Vingt années de crises successives
- Manque de conscience et volonté politique
- Une situation sanitaire extrêmement précaire
- Des ressources hydrauliques en danger
- Un service public minimal pour l'eau
- Un service d'assainissement inexistant
- Des opérateurs en situation de faillite
- Des aides mal utilisées (Bailleurs, ONG)

5. Orientations : la réforme institutionnelle et la loi-cadre

Pour palier cette situation très préoccupante le Gouvernement Haïtien a préparé, avec le support des institutions internationale et notamment de la BID, une réforme institutionnelle et un projet de loi cadre qui devrait être ratifié incessamment par le Parlement Haïtien. Les principes de cette réforme sont les suivants :

- Création d'une Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DNEPA)
- Création de plusieurs Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA) qui se substitueront à la CAMEP et au SNEP pour la gestion des systèmes EPA.
- Normalisation des CAEP (Comité d'Alimentation en Eau Potable) en milieu rural et périurbain
- Intervention du secteur privé dans la gestion opérationnelle du secteur.
- Adoption d'un Décret Tarifaire qui permettra une gestion optimale du secteur dans des conditions acceptables pour toutes les classes de la population. Ce décret prévoit la facturation des consommations au compteur ce qui constituera une innovation culturelle importante dans le contexte haïtien.

Ces choix fondamentaux ne sont pas remis en question dans la présente étude : *ils sont considérés a priori comme la base et le point de départ du PSS*. Le dossier met donc l'accent sur les choix stratégiques, les politiques à suivre et les financements nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les Orientations Stratégiques

6. Les défis

Les 3 défis majeurs du secteur sont :

- la mise en place de la réforme institutionnelle,
- l'amélioration des performances opérationnelles et de la pérennité des ouvrages,
- la relance des investissements avec notamment le « décollage » de l'assainissement urbain.

7. Les contraintes majeures identifiées

En dehors du rappel du diagnostic et des principes de la réforme institutionnelle la problématique abordée lors de la dernière table sectorielle a porté sur les thèmes suivants :

- la mise en place des structures prévues dans la loi cadre, en particulier la DNEPA et les OREPA, pour lesquelles des études détaillées et des actions concrètes ont d'ores et déjà été engagées
- les investissements énormes qu'il faudrait consentir pour atteindre les objectifs du Millénaire en 2015 : 1 milliard de Dollars US soit environ 150 Millions de Dollars UD par an jusqu'en 2013
- les limitations dans la capacité d'absorption de tels montants dans la phase transitoire d'implantation de la réforme : aujourd'hui cette capacité se situerait entre 15 et 20 Millions mais est en voie d'amélioration
- les efforts à faire en milieu urbain et en milieu rural pour garantir la qualité du service et notamment la potabilité de l'eau distribuée: en effet aucun réseau urbain n'assure aujourd'hui une desserte continue sous pression.
- la nécessité de faire « décoller » l'assainissement pour protéger la santé publique et les ressources hydriques déjà fortement compromises par les diverses sortes de pollution : il n'existe aujourd'hui aucun réseau d'égout urbain.
- l'importance du saut culturel qu'il faut effectuer, autant du côté des opérateurs que du côté des consommateurs, pour passer d'une gestion de la pénurie de l'eau facturée au forfait, à une gestion de l'abondance facturée au compteur tout en respectant des règles tarifaires qui assurent la pérennité des installations, le bon fonctionnement des opérateurs et les règles élémentaires de justice sociale qui est l'un des objectifs de la réforme (tarification et pérennisation).

8. Phase transitoire et compromis

Les défis mentionnés plus haut ne seront pas relevés en 5 ans : il est nécessaire d'étaler les réalisations sur une période plus longue. Pour ce faire il est nécessaire d'accepter des compromis et de rechercher les moyens de lever progressivement les blocages ou les freins au développement mentionnés ci-dessus.

9. Choix stratégiques

Vingt (20) alternatives stratégiques ont été examinées lors de la dernière table sectorielle : elle donnent lieu à des recommandations que devront mettre en œuvre les nouvelles entités chargées de gérer la réforme institutionnelle du secteur. Parmi les thèmes traités on citera

- le renforcement de la capacité de planification et de suivi du secteur (DNEPA, OREPA, Observatoire National de l'Eau, choix d'indicateurs réalistes),

- l'amélioration de la capacité d'absorption des financements,
- la réduction des risques sanitaires et environnementaux,
- le nécessaire pragmatisme dans l'élaboration des études et des projets et notamment dans la définition du phasage,
- l'élaboration de directives opérationnelles en milieu urbain et en milieu rural,
- le rôle du secteur privé national et international au niveau des études, des travaux et de l'opération des SAEPA,
- le cas particulier de la Région Métropolitaine de Port au Prince,
- la synergie des bailleurs de fond,
- la synergie des ONG,
- l'ingénierie sociale,
- la tarification, etc.

10. Réalisme, diversité, projets

Les orientations stratégiques identifiées ont pour objet de mettre en œuvre une gestion consciente du changement mais elles devront être maniées par les responsables avec beaucoup de réalisme et de flexibilité. Cette flexibilité devra se traduire notamment

- au travers des chronogrammes qui devront être établis avec beaucoup de pragmatisme en tenant compte de la levée progressive des blocages et
- au travers de la réalisation d'opérations pilotes variées dont le succès ou l'échec sera susceptible d'infléchir certains choix stratégiques.

Les besoins budgétaires à court et moyen terme

11. Budgets à moyen terme

Les évaluations réalisées montrent qu'il faudrait investir environ 1 milliard de US\$ pour s'approcher des objectifs du millénaire en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement en 2015. Ceci représenterait un investissement de l'ordre de 150 Millions de US\$ par an. Un tel objectif devra évidemment être différé : il ne peut être atteint faute de capitaux mais faute même de pouvoir utiliser ces capitaux s'ils étaient disponibles. Les objectifs stratégiques cités plus haut sont d'ailleurs fondés sur ce constat.

12. Budget à court terme – Phase Transitoire de 3 ans

Le budget d'urgence présenté ci après pour les 3 prochaines années est basé sur les principes suivants :

- mise en place et appui aux structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle
- mesures d'urgence sur la région métropolitaine de Port au Prince (eau et assainissement)
- programmation de travaux d'urgence pour l'AEP des villes les plus en retard
- programmation de travaux d'assainissement dans les 5 villes de projet BID 1515
- poursuite du projet EPAR (Eau et Assainissement en milieu rural)
-

Ce budget se détaille comme suit :

Projet	M US\$
Mise en place des structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle	25,0
Sécurisation de la ressource en eau et périmètres de protection	10,0
Eau Potable et Assainissement de Port au Prince: étude et travaux urgents	35,0
Etudes et travaux urgents pour l'AEP d'autres villes	30,0
Assainissement des 5 villes (St Marc, Port de Paix, Cayes, Jacmel, Ouanaminthe)	30,0
Projet EPAR (rural) - continuation	20,0
Total	150,0

RESUME EXECUTIF

Les niveaux d'accès des populations haïtiennes à l'eau potable et à l'assainissement sont parmi les plus faibles de la région Amérique Latine et Caraïbe. Cette situation est le résultat du manque d'intérêt porté à ce secteur au cours des crises successives qui ont secoué le pays au cours des 20 dernières années. La Réforme Institutionnelle, promue par le Ministère des Travaux Publics Transports et Communication avec le support actif de la Banque Interaméricaine de Développement et des autres bailleurs de fonds, donne une nouvelle chance au pays et fait naître de nouveaux espoirs qu'il ne faut pas décevoir. Dès la promulgation de la Loi Cadre associée à la Réforme il est essentiel que le pays puisse être doté des moyens financiers qui permettent une mise en place effective et efficiente des nouvelles structures et la réalisation des changements culturels profonds qui sont associés à la réforme du secteur. Les besoins minimaux en phase transitoire sont évalués à 150 millions de US\$ sur une période de 3 ans.

Contexte

L'objectif de l'étude est de fournir au Gouvernement Haïtien (GOH) et à la Banque Interaméricaine de Développement (BID) les éléments et orientations qui permettront de jeter les bases d'un Plan Stratégique du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti pour les 5 prochaines années (2008-2013).

Cette étude s'inscrit d'une part dans le cadre de l'Initiative de l'Eau lancée par la BID et d'autre part dans la poursuite des objectifs du Millénaire.

- L'Initiative de l'Eau, mise en œuvre par la BID, a pour objet de faire de cette banque « la Banque de l'Eau pour la région Amérique Latine et Caraïbe »
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) ont été établis en 2000 au niveau mondial : ils se proposent de réduire de moitié - avant 2015¹ - la proportion de la population qui n'a pas encore accès à un service Eau et Assainissement jugé satisfaisant

Le présent rapport comporte trois volets : le diagnostic de la situation actuelle, l'examen des orientations et alternatives envisageables et l'évaluation des besoins financiers.

Diagnostic de la situation actuelle

La République d'Haïti est située sur l'île d'Hispaniola au cœur des Caraïbes. C'est l'un des pays les plus pauvres du continent américain avec un PIB par habitant de 450 USD/an en 2005.

La population recensée en 2003 était de 8,3 millions d'habitants dont 60% en zone rurale; compte tenu d'un taux d'accroissement annuel de 2,3% et d'un fort exode rural elle passerait à 11,1 millions d'habitants en 2013 dont 50% en zone rurale.

D'une manière générale la situation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement (EPA) en Haïti est très préoccupante. Haïti est le pays le plus en retard de la zone Amérique Latine et Caraïbe en matière de couverture eau et assainissement comme le montre le graphique ci-après. Derrière ce

¹ La référence de départ étant l'année 1990.

graphique il faut voir tout ce que les chiffres impliquent en matière de santé publique, de pauvreté et de handicap en matière de développement économique.

Le pays sort de deux décennies de crises politiques et sociales, parfois aigues, qui ont mis à mal les installations EPA du pays et fortement compromis son développement économique et social. En lisant le rapport qui suit il ne faut jamais perdre de vue que le pays doit certes faire des efforts pour se rapprocher des objectifs du Millénium mais que, pour ce faire, il doit aussi rattraper le quasi immobilisme des vingt dernières années au cours desquelles les installations existantes se sont dégradées et n'ont pas suivi la croissance de la population. Après deux ans de normalisation de la situation, le moment est bien choisi pour dresser un bilan de la situation et définir les orientations d'un plan stratégique sectoriel pour l'eau et l'assainissement.

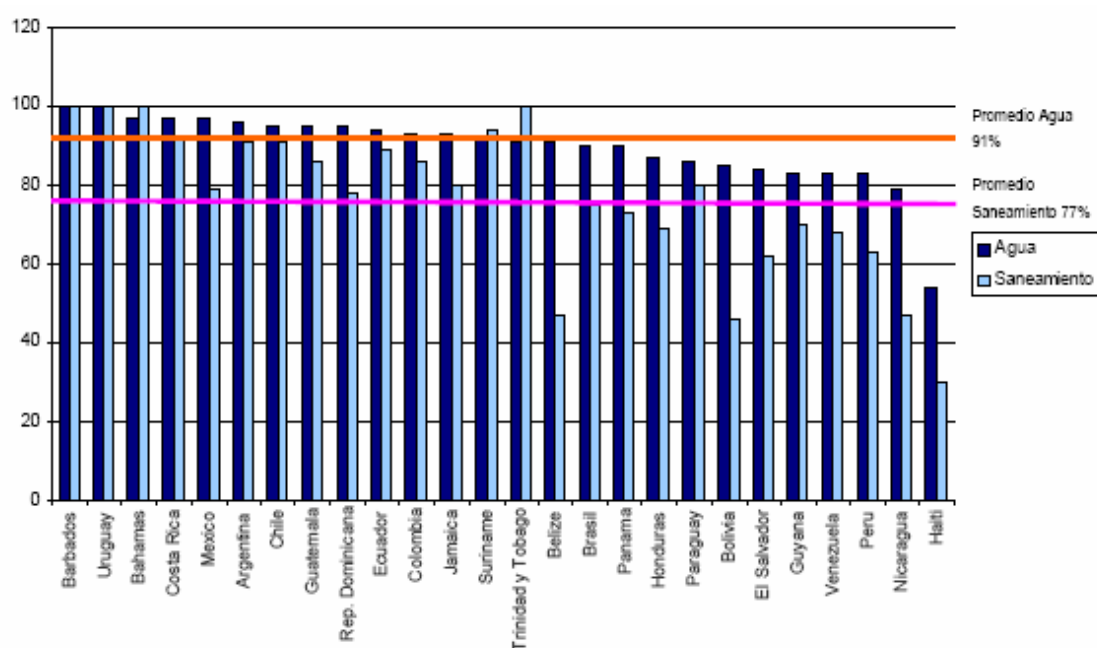


Figure 1 : Population ayant accès à l'eau potable et l'assainissement par pays en 2004

Source : BID – Initiative de l'Eau

L'analyse qui suit porte successivement sur la couverture eau et assainissement, sur le cadre institutionnel et sur la performance opérationnelle actuelle.

Au cours des dernières années on a assisté à une tentative de normalisation de la situation. Le gouvernement a jeté les bases du redressement du secteur en programmant une réforme institutionnelle sur l'eau et l'assainissement et en créant une cellule EPA au sein du Ministère de tutelle du secteur pour la mise en œuvre de cette réforme. Mais cette réforme prometteuse n'est pas encore ratifiée par le Parlement et les installations EPA du pays, quant à elles, continuent de se dégrader. Les investissements mis en œuvre jusqu'à présent ne permettent pas d'atteindre le point d'inflexion qui permettrait le redressement de la situation.

On ne voudra pour preuve de ce diagnostic sévère que la situation dramatique de la capitale de Port au Prince dont la Région Métropolitaine regroupe 40% de la population. La desserte en eau y est intermittente et elle se dégrade d'année en année jusqu'à atteindre un seuil critique extrêmement préoccupant au plan sanitaire et social. L'absence totale de réseau d'assainissement contribue en outre à la pollution fécale du réservoir aquifère de la plaine du Cul de Sac qui constitue la principale réserve stratégique en eau de l'agglomération pour les prochaines années et pour les populations à venir.

La couverture en eau et assainissement

De nombreux chiffres contradictoires circulent sur la couverture des besoins en eau et en assainissement. Cela traduit les divergences existantes sur les sources et sur les définitions : l'absence de bases de données nationales constitue un handicap majeur pour la planification du secteur. Si l'on définissait le taux de couverture en eau comme celui d'un accès à une « eau potable garantie » le taux de couverture serait nul puisque pratiquement aucun système en service dans le pays ne peut garantir la potabilité de l'eau distribuée. Cela montre l'importance de l'effort à consentir pour s'approcher des objectifs du millénaire.

Les enquêtes EPA réalisées dans le cadre du recensement de la population en 2003 donnent une idée assez significative de la situation :

- 8,5% des logements seulement sont branchés à un réseau de distribution d'eau
- 32% de la population s'approvisionne en eau à la rivière
- 32% de la population utilise l'eau de source pour la boisson

Dans les villes, les populations les plus aisées achètent de l'eau traitée ou provenant de camion-citerne et les populations pauvres achètent généralement une eau de qualité douteuse par boquete aux revendeurs.

Pour l'assainissement, il n'existe aucun réseau d'égouts, même au cœur des grandes villes. La majeure partie des habitations est dotée de latrines plus ou moins rudimentaires ou d'un simple trou dans la parcelle; mais 30% d'entre elles (43% en milieu rural) ne disposent d'aucun lieu d'aisance.

Les causes générales de la situation actuelle

Les causes de la situation actuelle sont multiples et ont déjà été identifiées dans de nombreuses études. On peut identifier quelques causes majeures qui sont les conséquences de la situation de crise quasi permanente dans laquelle a vécu le pays depuis une vingtaine d'années.

Le manque de volonté politique de considérer l'amélioration du secteur EPA comme une priorité nationale et le manque d'actions coordonnées entre les différents ministères responsables du secteur : Travaux Publics, Santé, Environnement.

Le manque d'investissement. Les efforts d'équipement du secteur réalisés dans les années 80 ont été arrêtés et la maintenance des équipements réalisés n'a pu être assurée, entraînant leur dégradation progressive. Dans le milieu urbain, le sous dimensionnement et la dégradation des équipements sont patents. En secteur rural, faute de suivi systématique, on ignore même souvent si les investissements réalisés sont encore en service. Dans un tel contexte il ne faut pas s'étonner du manque de coordination des actions réalisées par les bailleurs de fonds et les ONG.

Une gestion opérationnelle défailante. Il y a un manque de conscience très clair que la pérennité des systèmes AEP dépend essentiellement de la capacité des communautés à couvrir au moins les coûts de fonctionnement et si possible l'amortissement des investissements. Or les deux opérateurs nationaux la CAMEP à Port-au-Prince et le SNEP dans le reste du pays ne couvrent pas leurs frais de fonctionnement et ne donnent aucune priorité effective à la génération des revenus.

Le manque de ressources humaines. Les vagues d'émigration successives ont vidé le secteur de nombre de ses cadres les plus compétents. Le personnel restant gère une situation de pénurie et fournit une qualité de service très médiocre: une telle situation est très peu propice au développement des qualifications professionnelles.

Les conséquences au cours des dernières décennies

Au niveau institutionnel

Au cours des deux décennies écoulées, l'Etat n'a pas joué son rôle dans la définition d'une stratégie de développement du secteur, ni dans sa régulation. Aucune politique tarifaire n'a été élaborée, qui permette équilibre du secteur et équité sociale. L'Etat n'a pas assumé non plus sa responsabilité de supervision des opérateurs publics dont il a la tutelle.

La responsabilité de l'assainissement des eaux usées n'a été attribuée au MTPTC que très récemment. Auparavant le vide institutionnel empêchait tout développement du secteur. Aucune ville n'est dotée d'un réseau d'assainissement centralisé.

Les collectivités locales (maires) et les élus ne sont que très rarement associés aux options et aux décisions des opérateurs publics CAMEP et SNEP en matière d'investissements comme en matière de gestion.

Dans les zones rurales, le champ a été laissé libre aux ONG qui ont agi avec bonne volonté et souvent avec compétence mais sans orientations ni contrôle des pouvoirs publics. La pérennité des systèmes ruraux impose une régulation de l'activité des ONG par l'Etat, au niveau de la planification, de la normalisation technique, de l'implication des communautés et de la gestion des systèmes.

Au niveau des ressources en eau

La responsabilité de la gestion des ressources en eau (inventaire, développement, allocation, protection) est encore diffuse, entre le Ministère de l'Agriculture (SNRE) et le Ministère de l'Environnement. Les menaces qui pèsent sur des ressources majeures telles que la nappe du Cul-de-Sac, principale source d'alimentation de Port-au-Prince, imposent une action forte et rapide, et donc une clarification des attributions des responsabilités et des moyens de gestion de la ressource en eau.

Au niveau des investissements

Les investissements dans le développement ou la réhabilitation des infrastructures d'adduction et de distribution d'eau sont restés très modestes au regard des besoins, laissant l'offre très en deçà de la demande. Les investissements récents se sont concentrés sur les villes secondaires et les zones rurales, alors qu'ils sont quasi-symboliques dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Si elle perdure, cette désaffectation pour la capitale peut conduire à un véritable désastre sanitaire, social et environnemental.

Les investissements des ONG dans les zones rurales ou dans les quartiers défavorisés, s'ils sont essentiels, échappaient presque totalement à la connaissance du MTPTC et de ses opérateurs avant la création de la Cellule EPA du MTPTC. La faiblesse financière des opérateurs et le non-conformisme des ONG n'ont pas permis de réguler le flux des très nombreux projets des ONG, dont l'inventaire n'est en cours d'élaboration que depuis peu.

Au niveau de la gestion des services

Le faible niveau de ressources financières des deux opérateurs, la CAMEP et le SNEP, ne leur permet pas d'assurer l'entretien des systèmes d'alimentation en eau, d'où une dégradation continue des installations et de la qualité du service. La CAMEP et le SNEP sont entrés depuis longtemps dans le cercle vicieux classique: manque de ressources financières, entretien insuffisant des installations, chute de la production, qualité de service médiocre, refus de payer des consommateurs, etc. La capacité de gestion de la CAMEP et du SNEP ne leur permettra pas de revenir, seuls, à un niveau de performance acceptable.

Au niveau des ressources humaines

Les ressources humaines sont au cœur du développement du secteur, en particulier pour les opérateurs. La CAMEP et le SNEP ne peuvent, compte tenu de leurs ressources financières, engager les compétences dont ils ont besoin dans tous les domaines de la gestion, technique, financière, administrative. Le marché du travail en Haïti semble pouvoir fournir à la CAMEP et au SNEP les cadres dont ils ont besoin, mais, au-delà de l'aspect salarial, ces cadres doivent être formés, en particulier dans des domaines comme les techniques de l'eau et la gestion de la clientèle. Cela nécessite des formations in situ de longue durée, non disponibles aujourd'hui en Haïti. Il y a donc là un double défi: celui des rémunérations et celui de la formation de l'encadrement.

Au niveau des zones rurales

Dans les zones rurales, la gestion du service par les CAEP (Comité d'Alimentation en Eau Potable) a montré ses limites. Les structures régionales de l'opérateur public SNEP ne sont en mesure de jouer le rôle organique qui est le leur ni pour la formation des opérateurs locaux, ni pour l'appui aux CAEP dans leur fonction de maître d'ouvrage.

L'implication des ONG en milieu rural est certes positive et ne doit pas être mise en cause. Cependant, l'action de ces ONG doit impérativement être régulée au niveau de l'Etat, afin d'en maximiser l'impact sur l'accès à l'eau des populations rurales.

Au niveau des usagers

Pour l'utilisateur, qu'il réside en zone urbaine ou rurale, son constat est simple. Les opérateurs CAMEP et SNEP n'assurent pas leurs responsabilités organiques de manière satisfaisante. La qualité de service est très mauvaise : distribution d'eau intermittente et potabilité de l'eau non garantie. De plus cette situation continue d'empirer et les usagers doivent de tourner vers les sources alternatives souvent plus coûteuses: achat d'eau potable, camions citernes, boîtes.

Pourtant, depuis le début des années 1990 et souvent sous l'impact des ONG et des bailleurs de fond et avec l'appui des opérateurs nationaux CAMEP et SNEP, on a vu émerger des initiatives intéressantes démontrant la capacité de réaction, d'autogestion et de financement des populations haïtiennes, même les plus démunies.

C'est la création des CAEP (Comité d'Approvisionnement en Eau Potable) en milieu urbain et rural, sous l'impulsion des ONG. Certes de nombreuses CAEP ont dû cesser leur activité faute de l'aide technique et financière que devait leur fournir le SNEP. Mais d'autres continuent de fonctionner de manière satisfaisante.

C'est aussi la création des CAEP pour la gestion des kiosques (bornes fontaines) et de petits réseaux de quartier qui ont permis d'alimenter quelques 800.000 habitants dans les zones défavorisées de Port-au-Prince. Elles achètent l'eau en gros à la CAMEP et assurent une gestion interne équilibrée. Mais la détérioration accélérée du service de la CAMEP risque de compromettre de tels succès si des solutions ne sont pas apportées d'urgence.

Orientations et alternatives

Concept général

Les besoins financiers sont considérables. Compte tenu des retards accumulés depuis 20 ans - et du fait que la plupart des SAEP sont en phase de dégradation rapide - la remise à niveau du secteur va nécessiter des investissements qui pourraient se chiffrer en dizaines de millions d'US\$ par an : 30 Millions USD/an pour le secteur rural et 120 Millions USD/an pour le secteur urbain. On reviendra plus loin sur ces estimations sommaires.

Les questions fondamentales sont les suivantes :

- (i) la République d'Haïti est-elle en condition de réaliser tous ces investissements (capacité d'absorption des fonds) dans des délais très courts : 2013 pour le plan quinquennal et 2015 pour les objectifs du Millenium ?
- (ii) et, si oui, sera t'elle en mesure d'en assurer une gestion optimale et pérenne?

Dans la situation actuelle, et au regard des dernières années écoulées, on ne peut répondre que par la négative aux deux questions. Il faut donc fixer les objectifs du secteur en fonction de critères plus réalistes que celui de la seule satisfaction des besoins. Par exemple :

- (i) capacité de réalisation et d'absorption des fonds (sous réserve de leur disponibilité)
- (ii) capacité de gestion opérationnelle
- (iii) capacité de gestion financière

Au plan pratique, deux conditions préalables sont incontournables pour rattraper le retard :

- (i) créer un environnement favorable : la Réforme Institutionnelle sera le premier pas
- (ii) mettre en place des opérateurs compétents : renforcer et/ou remplacer la CAMEP et le SNEP

La Réforme Institutionnelle et ses implications

Conscient de la problématique exposée ci-dessus le Gouvernement Haïtien a élaboré une Réforme Institutionnelle et préparé une Loi Cadre, qui devraient être la base du développement harmonieux du secteur. Cette loi cadre prévoit la création de :

- Une Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DNEPA)
- Plusieurs Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement (OREPA) qui se substitueront à la CAMEP et au SNEP pour la gestion des systèmes EPA.
- La normalisation des CAEP en milieu rural et périurbain
- L'intervention du secteur privé dans la gestion opérationnelle du secteur.

Simultanément doit être publié un Décret Tarifaire qui permettra une gestion optimale du secteur dans des conditions acceptables pour toutes les classes de la population, sous réserve, bien sur, que les opérateurs œuvrent au recouvrement des créances des consommateurs. Ce décret prévoit la facturation des consommations au compteur ce qui constituera une innovation culturelle importante dans le contexte haïtien.

La question du chronogramme est essentielle car au cours des prochaines années il faut simultanément mettre en place la réforme et accroître les investissements :

- La loi cadre, que l'on révisé régulièrement depuis quelques années, n'a pas encore été ratifiée par le Parlement : sa ratification, attendue prochainement sera la preuve de la volonté du pays d'engager une politique de réforme du secteur et aura un impact favorable auprès des bailleurs de fond. La non ratification de la loi cadre conduirait au contraire à perpétuer l'actuelle situation de lente dégradation du secteur.

- Si la loi cadre est ratifiée il faudra attendre 3 ans pour que tous les organes prévus fonctionnent au mieux, sous réserve que les moyens financiers et humains pour ce faire aient été mis à la disposition du Gouvernement. On sera alors fin 2010: et il restera 2 ans pour achever le plan quinquennal.
- Dès la ratification de la loi cadre il faut donc renforcer très fortement DNEPA et OREPAs pour les rendre opérationnels dès 2008: dans le cas contraire les OREPAs se retrouveraient vite dans la situation de paralysie que connaissent actuellement la CAMEP et le SNEP, ce qui compromettrait la pérennité des investissements réalisés.

L'intervention du secteur privé

Compte tenu des contraintes du chronogramme et du manque de ressource humaines formées immédiatement disponibles, il est opportun de se tourner vers la participation du secteur privé national et international comme le suggère la réforme institutionnelle.

- ***Exploitation des SAEPs***

Le point faible le plus important des opérateurs actuels - CAMEP et SNEP - réside dans *leur incapacité à développer une gestion clientèle agressive et à couvrir leurs frais de fonctionnement avec la recette des ventes d'eau*. Cela induit l'absence de pérennité des investissements.

Dans les prochaines SAEPs² qui seront mises en service dans le cadre d'un financement BID, il est prévu que la gestion de la Clientèle sera faite au compteur. Cela va engendrer un double choc culturel - et donc un double défi - qu'il est bon de souligner :

- Pour le consommateur le choc culturel va être considérable : passer d'une situation de pénurie facturée au forfait à une situation d'abondance facturée au compteur. C'est à dire passer d'une situation où il ne contrôle rien à une situation où il sera complètement responsabilisé.
- Pour l'opérateur le choc culturel ne sera pas moindre : passer d'une situation où il se retourne vers l'Etat pour équilibrer des comptes d'exploitation déficitaires à une situation où il sera responsable de faire payer les consommateurs et d'équilibrer ainsi ses comptes.

Il faut bien reconnaître que ni le consommateur haïtien, ni les opérateurs actuels (SNEP et CAMEP) ne sont préparés à de tels défis. Les OREPAs vont les remplacer mais il faudra d'abord les doter de moyens et de ressources humaines pour affronter ces défis. Dans l'immédiat le recours au professionnalisme du secteur privé paraît donc un point de passage obligé.

Dans l'esprit de la réforme institutionnelle, une expérience pilote d'intervention du secteur privé va prochainement être tentée à Saint Marc dans le cadre d'un projet financé par la BID.

- ***Réalisation des travaux***

Un point faible au niveau de la mise en œuvre des investissements réside dans la capacité limitée des entrepreneurs locaux en matière de réalisations de grande envergure et dans les prix particulièrement élevés qui sont pratiqués. On pourrait suggérer le regroupement des travaux de manière à attirer des constructeurs internationaux.

Cette proposition pourrait avoir un impact positif en matière de formation des entreprises haïtiennes et en matière de régulation des prix du marché.

Les investissements liés à la réforme institutionnelle

² Villes de Saint Marc, Port de Paix, Cayes, Jacmel et Ouanaminthe

Ces investissements seront étalés sur 3 ans : 2008 à 2010. Ils portent essentiellement sur la mise en place de la DNEPA et des OREPAs, l'assistance technique au démarrage de ces organismes, les programmes de développement des ressources humaines, les études pour compléter le dispositif réglementaire et sur la création d'un Observatoire de l'EPA qui permettra de suivre l'évolution du secteur. Les budgets nécessaires sont présentés dans la dernière partie du rapport.

Les Investissements liés à l'amélioration des taux de couverture EPA

- ***Concept général***

Pour réaliser les plans d'investissements qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre des objectifs, deux approches peuvent être envisagées :

- définir et calculer les investissements à réaliser pour obtenir les taux de couverture prédéfinis : c'est l'approche utilisée dans tous les rapports existants. C'est aussi celle qui a échoué jusqu'à présent (même s'il faut reconnaître que les causes de l'échec étaient souvent externes)
- définir les ***budgets effectivement consommables pendant la période en visant, avant toute chose, les conditions qui permettent d'obtenir des réalisations pérennes.***

C'est cette dernière approche qui est recommandée ici. Mais la difficulté majeure de cette approche réside dans le fait que la réforme institutionnelle et les travaux d'équipement vont être réalisés simultanément.

L'approche recommandée sera donc une mise en place de manière graduelle en se fondant sur les résultats des opérations déjà lancées (projet 5 Villes, projet EPAR, projet du Sud-est) et sur des opérations pilote (Saint Marc).

Dans le présent rapport on s'est attaché à définir une stratégie d'équipement et à définir des budgets sans fixer de dates de réalisation. Cette approche fournit des éléments d'appréciation en vue de la définition future des budgets de la période 2008/2013.

- ***Approche sectorielle***

Le graphique 2 répartit les populations de 2013 par secteurs urbains et ruraux. Il a servi de base à l'évaluation partielle des besoins en investissement.

Quelques principes de base, parfois contradictoires, sont proposés :

- Investir en EPA là où la plus grande partie de la population est concernée
- Traiter simultanément les problèmes en milieu urbain et en milieu rural pour essayer d'enrayer l'exode rural.
- Prévoir les types d'installation les plus adaptés compte tenu des retards accumulés et de l'ampleur du problème.
- En milieu rural privilégier les petites agglomérations qui disposent du plus mauvais accès à l'eau.
- Toujours associer la problématique de l'accès à l'eau et celle de l'assainissement et de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.
- Considérer comme un défi majeur l'accès à l'eau des populations vivant dans les quartiers les plus défavorisés : elle constitue en effet la majeure partie de la clientèle potentielle des opérateurs.
- Assurer la réhabilitation des ouvrages existants et la pérennité des nouveaux ouvrages réalisés grâce à la politique d'amélioration de la gestion recommandée au chapitre précédent.

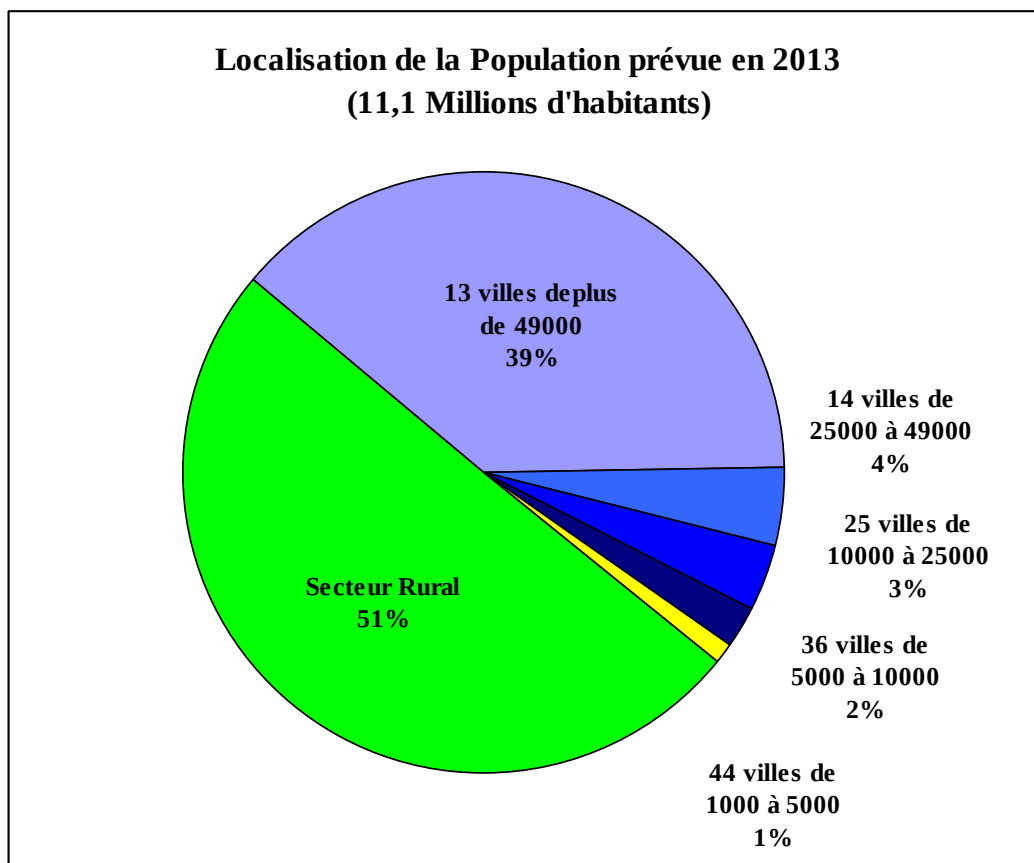


Figure 2 : Localisation urbaine et rurale de la population en 2013

Source : Recensement 2003 et hypothèses de croissance IHSI

- **Budgets**

Les enveloppes budgétaires présentées dans la dernière partie du rapport ont été préparées à partir d'études anciennes (eau et assainissement de Port-au-Prince) ou par analogie à des projets récents.

On notera toutefois ici, à titre indicatif qu'il faudrait investir 30 Millions USD dans le secteur rural et 120 Millions USD dans le secteur urbain pour réaliser cette première tranche avant 2013.

Les simulations effectuées montrent toutefois que le taux de raccordement aux réseaux de distribution d'eau en fin de cette première phase ne dépasserait pas 58% et que les chances d'atteindre les ODM en 2015 sont donc assez faibles.

Orientation et Alternatives

Lors des ateliers qui se sont tenus avec les acteurs du secteur EPA en Haïti, une vingtaine de thèmes stratégiques ont été progressivement soumis aux participants : séminaire d'ouverture du 28 novembre 2008 organisé par la BID et table sectorielle EPA du 25 mars 2008 en présence des principaux bailleurs de fond et des ONG. A noter que, dans certains cas, les thèmes correspondent plus à des orientations déjà admises qu'à des alternatives proprement dites. Les avantages et les inconvénients de chaque alternative ont été exposés (cf. Rapport page xx) et l'on résume ci-après les points sur lesquels un consensus global a été dégagé.

Les thèmes traités sont résumés dans le tableau qui suit et sont commentés plus bas.

	Stratégie générale
1	Les objectifs du millenium (ODM)
2	La réforme institutionnelle et la loi cadre
3	L'observatoire national de l'eau et de l'assainissement
4	La potabilité de l'eau
	EPA Stratégie urbaine et stratégie rurale
5	Eau : Stratégie urbaine
6	Eau : Stratégie rurale
7	Assainissement : Stratégie urbaine
8	Assainissement : Stratégie rurale
	L'implication du secteur privé
9	Le secteur privé et les études
10	Le secteur privé et les travaux
11	Le secteur privé et l'exploitation des SEPA
	La Région Métropolitaine de Port au Prince
12	EPA Port au Prince
	Technologie
13	Le comptage de l'eau
14	Les pertes et le rendement des réseaux
	Synergies
15	La synergie des bailleurs de fonds
16	La synergie des ONG
	Des thèmes transversaux fondamentaux
17	Stratégie unique et/ou expériences pilote
18	La tarification
19	La pérennité
20	L'ingénierie sociale

Table 1 : Vingt (20) options stratégiques essentielles

Stratégie générale

1) Les objectifs du millenium

Compte tenu des montants à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du millenium (150MUS\$ par an) et de la capacité d'absorption de ces montants par le secteur il est irréaliste de penser que les objectifs du millenium puissent être atteints en Haïti en 2015. Le pays va donc devoir se concentrer au cours des prochaines années sur la mise en place de la Réforme Institutionnelle, sur un certain nombre de projets importants souvent déjà lancés et sur la levée des blocages au développement du secteur. Faute de ressources propres suffisantes, les niveaux de couverture atteints en 2015 dépendront essentiellement des financements obtenus et de la réussite de la lutte contre les blocages, ce qui est une cible de la Réforme Institutionnelle.

2) La Réforme Institutionnelle

La mise en place de la Réforme Institutionnelle, abondamment décrite dans le dossier, est la clef de voute du redressement du secteur. Pour la première fois le Gouvernement Haïtien va créer une structure de planification et de contrôle spécialisée au niveau ministériel ce qui témoigne d'une prise de conscience du rôle fondamental du secteur Eau et Assainissement dans le développement du pays dans son ensemble. Le plan stratégique présenté dans ce dossier est fondé sur l'hypothèse de la ratification prochaine par le Parlement Haïtien de la Loi Cadre qui sous-tend la réforme. Cette ratification sera garante de la réelle volonté du gouvernement haïtien de développer le secteur de l'Eau et de l'Assainissement dans le pays.

3) L'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Il y a unanimité sur la nécessité et l'urgence de créer un tel observatoire : ce sera l'outil privilégié et indispensable qui permettra à la DNEPA de planifier les investissements et de suivre l'impact des réalisations, tant au plan de l'équipement du pays qu'au plan de la gestion des systèmes EPA existants ou nouveaux. Il reste à décider si un tel observatoire doit être dirigé au niveau de la DNEPA ou par une structure étatique plus générale de manière à regrouper des informations dépassant le cadre de l'EPA. Quoiqu'il en soit la Cellule EPA doit d'ores et déjà travailler sur la partie qui la concerne directement.

4) La Potabilité de l'Eau

Actuellement la potabilité de l'eau distribuée par les réseaux publics ne peut être garantie en aucun point du territoire. Il y a trois raisons à cela : (i) il n'existe aucune protection des ressources (et la pollution de certaines est déjà connue de tous), (ii) il n'existe aucun réseau urbain qui soit sous pression 24 heures sur 24, (iii) les opérateurs actuels n'ont pas les moyens matériels et budgétaires de réaliser les contrôles minimaux nécessaires. Entendons nous bien : cela ne signifie pas que l'eau n'est potable nulle part. Cela signifie que sa potabilité dans le temps ne peut être garantie et que les risques de pollution et de contraction de maladie hydrique sont élevés. Seules les 5 villes en cours d'équipement sur financement BID auront une distribution en continu à partir de réseaux en charge, ce qui est une condition nécessaire (mais non suffisante) pour délivrer une eau garantie potable.

Comme il ne sera pas possible de passer directement de la situation actuelle à la situation idéale d'une distribution continue à partir de ressources protégées, la stratégie doit être pragmatique : reconnaître auprès des consommateurs que la potabilité de l'eau n'est pas garantie dans les cas où elle ne peut pas l'être, et assurer progressivement une potabilité garantie sur les nouvelles installations assurant une distribution continue.

EPA Stratégie Urbaine et Rurale

5) Eau : Stratégie Urbaine

Lorsque les travaux des 5 villes seront terminés nous aurons toute une gamme de cas de figure en matière de distribution d'eau : les 5 villes qui auront une distribution continue et où l'opérateur pourra mettre en œuvre les mesures permettant de garantir la potabilité de l'eau distribuée. Et les autres villes où la distribution sera assurée de quelques heures par semaines à quelques heures par jour sans aucune garantie de potabilité.

Le choix stratégique est le suivant : faut-il amener les villes, une par une et graduellement, à la distribution continue d'eau garantie potable ou bien améliorer l'ensemble du secteur urbain en accroissant progressivement le nombre d'heures de distribution journalière sans pouvoir garantir la potabilité de l'eau distribuée ?

La première solution est évidemment la plus séduisante mais elle est irréaliste puisque les financements seront insuffisants et que la dernière ville programmée risque d'attendre des décennies pour voir une amélioration de son service.

Donnons un exemple : si l'on décidait de réaliser sur l'agglomération de Port au Prince une première tranche de travaux qui aurait pour objectif d'assurer une distribution continue sur l'ensemble du périmètre urbain, les capitaux nécessaires seraient tels qu'il faudrait probablement renoncer à tout autre investissement dans le reste du pays.

La stratégie recommandée est donc d'étudier et de réaliser dans toutes les villes des premières tranches de travaux réalistes qui permettent d'améliorer substantiellement la qualité du service sans atteindre nécessairement le niveau d'une desserte continue 24 heures sur 24.

Les puristes s'opposent à cette stratégie peu conventionnelle mais la situation de départ elle non plus n'est pas conventionnelle. Et il n'y a pas d'alternative dans le court terme.

6) Eau : Stratégie Rurale

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été lancées : projet EPAR (BID), PNUD /Coopération Espagnole (Sud-est), ONG etc. Ces projets vont permettre d'élaborer une stratégie nationale dont les prémices sont en cours d'élaboration sous l'égide du SNEP et du MTPTC.

Des directrices opérationnelles (techniques, opérationnelles, financières) sont d'ores et déjà en cours d'élaboration (SNEP) dans le cadre du projet EPAR financé par la BID.

7) Assainissement : Stratégie Urbaine

Aucune ville haïtienne ne possède aujourd'hui de réseau d'égout centralisé. La moitié de la population ne dispose même pas de latrines. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur Port au Prince il y a une dizaine d'années et des études sont en cours sur les 5 villes sur financement BID et AFD.

Sans une action rapide, le pays s'expose à des risques sanitaires croissants et à un désastre écologique de première grandeur : la pollution des nappes aquifères susceptibles d'assurer l'approvisionnement en eau des grandes agglomérations : notamment la région métropolitaine de Port au Prince.

Compte tenu de l'importance de la population concernée, il faut donner la priorité à l'équipement de la capitale en définissant une première tranche dédiée à la protection des ressources aquifères et aux conditions sanitaires des populations les plus défavorisées.

Il faut par ailleurs traiter simultanément la question des déchets liquides et des déchets solides.

8) Assainissement : Stratégie Rurale

La stratégie rurale est bien analysée dans les documents produits par le SNEP (Projet EPAR – BID) et des directives opérationnelles ont été produites. Les contraintes pour la mise en place d'une politique cohérente et réaliste ont été largement débattues lors du Colloque sur l'Assainissement qui s'est tenu à Port au Prince les 26 et 27 mars 2008.

On notera bien sur les besoins en financement mais aussi et surtout la nécessité de mettre en place des moyens humains pour mettre en œuvre l'ingénierie sociale et mobiliser l'indispensable participation communautaire.

L'Intervention du Secteur Privé

9) Secteur Privé et Etudes

On constate actuellement que de nombreuses études n'ont pour effet que de déclencher de nouvelles études. Par ailleurs les termes de référence ne tiennent pas toujours compte de la situation spécifique du pays et conduisent le plus souvent à des investissements non optimisés. Il est donc important d'optimiser les études mais aussi et surtout les termes de référence utilisés pour consulter les bureaux d'étude.

La planification et la définition de la priorité des études doivent être étudiées par la Cellule EPA qui va recevoir une assistance technique à cet effet (financement BID/AFD). Les recommandations sont les suivantes :

- Regrouper les schémas directeurs Eau Potable, Assainissement Liquide et Assainissement Solide, de manière à éviter le morcellement des projets et les incohérences qui en résultent
- Etudier les schémas et les plans directeurs de manière classique mais définir les premières tranches de réalisation de manière à optimiser les investissements au niveau national: approche programme plus que approche projet.
- Pour être plus explicite, il faut fixer, en première tranche, des objectifs du type : protection de la ressource et couverture des besoins à l'horizon 2005 plutôt que « satisfaction des besoins en 2015 » ; les besoins ne seront pas satisfaits 24h/24h mais il restera des capitaux pour améliorer la desserte sur d'autres sites (approche programme plutôt qu'approche projet).

10) Secteur Privé et Travaux

Au niveau des travaux dans le secteur EPA la situation actuelle se caractérise par :

- une faible concurrence
- des prix plus élevés que dans les autres pays de la Région
- la multiplication de petits marchés
- des entreprises ayant une faible qualification dans le secteur EPA
- des contraintes importantes pour le contrôle de multiples petits contrats

On recommande de regrouper les travaux en lots susceptibles d'intéresser de grands groupes de travaux internationaux : cette démarche pourrait permettre d'espérer des travaux mieux exécutés, une amélioration de la capacité des entreprises locales en sous-traitance, une meilleure régulation des prix, une meilleure formation des intervenants, une meilleure capacité de déboursement et d'utilisation des prêts. Une telle approche donne des résultats globalement positifs dans d'autres pays de la Région.

11) Secteur Privé et Gestion des SAEPA

La CAMEP et le SNEP sont aujourd'hui en situation de faillite financière et ne sont pas en mesure d'assurer une qualité de service acceptable. Compte tenu de la perte progressive de leurs ressources humaines et du fait que ces sociétés gèrent la pénurie depuis plus de 20 ans, il est illusoire d'imaginer qu'elles puissent se redresser sans une aide humaine et financière substantielle. La Réforme Institutionnelle et la Loi Cadre prévoient leur remplacement par les OREPA dont la mise en place au cours des 3 prochaines années va nécessiter des ressources importantes. Il va falloir mettre en œuvre des techniques de base élémentaires du type comptage, réduction des pertes et amélioration des rendements des réseaux pour lesquelles il n'existe pas de compétence au sein des opérateurs actuels ni du secteur privé haïtien.

Conformément aux spécifications de la Loi Cadre il est recommandé d'impliquer le secteur privé international dans une opération pilote de gestion déléguée : la MTPTC avec l'appui de la BID a décidé de lancer cette opération à Saint Marc.

Investissement par le secteur privé : Le secteur privé national intervient déjà dans certaines niches créées par la mauvaise qualité des services publics : production d'eau potable en bouteille ou en bonbonnes, distribution d'eau par tankers, gestion de kiosques privés. Il serait souhaitable de créer les conditions et les motivations qui permettraient au secteur privé national d'investir plus massivement dans le financement et la gestion des SEPA.

Le Cas de la Région Métropolitaine de Port au Prince

12) EPA Port au Prince

La Région Métropolitaine de Port au Prince héberge environ 40% de la population du pays. Sa situation sanitaire est déplorable et ne fait que s'aggraver faute d'investissements substantiels et d'une maintenance insuffisante des installations au cours des 20 dernières années. Ceci peut entraîner des conséquences sociales et environnementales très graves dont les effets se font déjà sentir.

- (i) Des risques de problèmes sociaux graves dans les quartiers défavorisés. L'amélioration engagée pendant 10 ans au travers des programmes d'ingénierie sanitaire est en train d'être compromise parce que la CAMEP n'est plus en mesure de fournir suffisamment d'eau à ces quartiers.
- (ii) La pollution des nappes aquifères du Cul de Sac, mise en évidence depuis plus de 10 ans, ne fait que s'amplifier puisque l'agglomération ne dispose d'aucun système d'assainissement. Cette situation est d'autant plus grave que cette nappe est la dernière ressource en eau située à proximité de l'agglomération.

Il s'agit là d'une urgence signalée pour le pays. Il faut d'urgence lancer des études et une première tranche de travaux permettant au moins d'enrayer la dégradation et rechercher les financements nécessaires pour ces études et la première tranche de travaux. Deux recommandations sur ce thème :

Au niveau du schéma directeur : analyser ensemble les problématiques de l'eau et de l'assainissement liquide et solide qui sont profondément imbriquées dans la région métropolitaine (cf. Alinéa 9)
Au niveau de la première tranche de réalisation il ne faudra pas viser une situation normalisée (AEP 24H/24 à court terme) mais plutôt deux objectifs intermédiaires: alimentation en eau et assainissement des zones défavorisées et protection environnementale des ressources hydrique du Cul de Sac.

Technologie

13) Le comptage de l'eau

La Réforme Institutionnelle recommande fortement le comptage de l'eau délivrée aux consommateurs. Les inconvénients et les avantages du comptage ont été largement commentés dans tous les pays et lors des ateliers précédents. Dans le cas d'Haïti les inconvénients et avantages majeurs sont les suivants :

- Inconvénients : coût d'installation et de maintenance élevé, difficulté d'exploitation accrue en régime d'alimentation intermittente en eau, changement culturel important pour les consommateurs et les opérateurs
- Avantage : régulation de la consommation, facturation plus juste, réduction du gaspillage, possibilité de maîtriser les rendements de réseau.

Il y a eu peu d'expériences à ce jour en Haïti. Un millier de compteurs gros abonnés à Port au prince dont la plupart sont hors service. Installation récente de compteurs à Aquin mais les compteurs abonnés n'ont pas encore été utilisés pour la facturation de l'eau.

Une expérience en vraie grandeur va être lancée à Saint Marc dans le cadre d'une délégation de gestion au secteur privé. Cette expérience devra être suivie avec le plus grand intérêt : double saut culturel qui va permettre de responsabiliser à la fois les usagers et l'opérateur dans un contexte difficile où l'opérateur va passer de la gestion de la pénurie à la gestion de l'abondance.

Aquin, Saint Marc, ces opérations pilote permettront de décider dans quelle conditions, probablement graduelle, on pourra généraliser le comptage de l'eau dans le pays.

14) La Réduction des Pertes et le Rendement des Réseaux de Distribution d'Eau

On estime - sans justification très précise d'ailleurs - que les pertes techniques dans les réseaux de distribution d'eau sont probablement comprises entre 50 et 70% suivant les villes ou les quartiers. Quant aux pertes commerciales on n'essaie pas de les estimer compte tenu de l'absence de compteurs et de l'intermittence de la distribution qui rend l'opération extrêmement difficile. Ce niveau de perte est pour le moins paradoxal dans un pays où la pénurie d'eau est aussi flagrante et où la qualité du service est aussi mauvaise.

Les opérateurs actuels n'ont en fait aucun indicateur permettant d'évaluer le rendement technique ou commercial de leurs réseaux et il est indispensable que l'évaluation et l'usage de tels indicateurs soient généralisés dans les OREPA. Les indicateurs doivent être créés, les méthodes d'évaluation et/ou de mesure doivent être définies et appliquées et le suivi doit être assuré au travers de l'Observatoire National de l'Eau.

Synergies

15) La Synergie des Bailleurs de Fonds

Cette synergie est indispensable de manière à éviter certaines « erreurs » commises dans le passé. Le présent plan stratégique sectoriel EPA élaboré dans le cadre de l'Initiative de l'Eau de la BID et la Table Sectorielle EPA initiée par le MTPTC doivent constituer les points de rencontre de cette synergie.

16) La Synergie des ONG

La synergie des ONG doit se mettre en œuvre dans le cadre de la Plateforme des ONG (PEPA) qui assiste régulièrement aux tables sectorielles du MTPTC. La représentativité et le rôle de la PEPA restent à confirmer et à amplifier. Le Plan Stratégique Sectoriel est appelé ici aussi à devenir un point de rencontre et un support obligé de cette synergie entre les ONG.

Quelques concepts stratégiques de base

17) Stratégie unique ou expériences pilote

Lors des ateliers, certains participants se sont étonnés que l'on propose de fixer des objectifs intermédiaires du type: alimentation en eau 6 heures par jour ou potabilité de l'eau non garantie. Mais il faut rester pragmatique. Cette situation est celle que l'on rencontre aujourd'hui dans toutes les villes du pays. On ne passera que très lentement de la situation actuelle à la situation optimale où tous les réseaux seront en charge et délivreront une eau garantie potable. Entre temps les opérateurs doivent gérer au mieux la pénurie et les problèmes de potabilité, sans les nier. Et en minimisant consciemment les risques.

On ne peut assurer non plus que l'installation de compteurs sur tous les branchements du pays est une panacée. On résoudra des problèmes certes, mais on en créera d'autres.

Enfin la gestion déléguée de certaines exploitations à des opérateurs privés peut présenter des avantages mais aussi des inconvénients. Elle ne peut être généralisée d'emblée.

Ces trois exemples montrent qu'il faut éviter tout sectarisme et imposer d'emblée une stratégie unique et des principes dont les impacts ne sont encore ni évidents ni garantis. Le maître mot doit être la flexibilité. Compte tenu de la situation actuelle il ne faut pas craindre de réaliser des expériences pilote pour évaluer les avantages et les inconvénients des diverses alternatives : installations de compteurs à Aquin et Saint Marc, gestion déléguée à Saint Marc, expériences en milieu rural, etc. En fait la Cellule Eau Potable du MTPTC doit considérer tout nouveau projet comme une expérience pilote, analyser ses points faibles et ses points forts en vue d'en tirer des enseignements utiles et pour améliorer progressivement la stratégie nationale du secteur.

18) La Tarification

Un premier projet de décret tarifaire a été élaboré il y a quelques années et de multiples simulations ont été réalisées depuis lors. En particulier une nouvelle simulation est en cours dans le cadre de l'étude d'implantation des OREPA.

Le projet de décret tarifaire définit les normes à appliquer par les gestionnaires pour calculer les grilles tarifaires dans le secteur EPA. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des services d'EPA en quantité et qualité suffisantes, à des coûts économiques minimaux tout en assurant la viabilité des investissements réalisés dans le secteur. Le système définit des critères, souvent nouveaux en Haïti, qui permettront de calculer les tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière transparente.

La mise en place d'une grille tarifaire nationale fondée sur ces principes constitue l'une des orientations stratégiques fondamentales du secteur.

19) La Pérennité

La pérennité des investissements dans le secteur EPA en Haïti est un problème majeur : faute de maintenance et faute de ressources financières suffisantes les investissements réalisés dans le passé doivent être renouvelés avant que la limite de leur durée de vie utile théorique ne soit atteinte. En

milieu rural de nombreux systèmes EPA réalisés par des ONG ont été abandonnés faute d'un appui technique adéquat fourni aux comités locaux de gestion.

La pérennité (ou la sustainability) des installations n'est pas une alternative stratégique : c'est une obligation à laquelle on ne peut se soustraire. Elle nécessite des opérateurs compétents, et des ressources financières qui relèvent de la vente de l'eau et des services associés. Quelque soit la capacité et la volonté de payer des consommateurs il faut développer une gestion financière équilibrée fondée sur les principes tarifaires indiqué plus haut et sur une réelle capacité et volonté des opérateurs de récupérer les coûts. C'est sans doute le défi principal auquel seront confronté les nouveaux opérateurs, qu'ils soient privés ou publics.

20) L'Ingénierie Sociale

L'ingénierie sociale, abondamment décrite et commentée dans le corps du rapport, repose sur la participation communautaire mais va plus loin dans la mesure où elle pousse les communautés à s'approprier les projets dans leurs phases de conception, de réalisation, et d'exploitation.

Des résultats de grande portée ont déjà été obtenus en Haïti par l'application de la philosophie et des méthodes prônées par l'Ingénierie Sociale. L'application de l'ingénierie sociale est également un gage en matière de pérennisation des réalisations.

Compte tenu de la grande pauvreté de la majeure partie de la population l'ingénierie sociale, telle qu'elle a déjà été expérimentée et pratiquée en Haïti doit être une composante inévitable de tous les projets dans le secteur EPA, que ce soit en milieu urbain ou rural, public ou privé.

C'est à la future DNEPA qu'il reviendra de développer, de promouvoir et de mettre en œuvre les 20 options stratégiques décrites ci-dessus.

Les besoins financiers pour la réhabilitation et le développement du secteur EPA

Le moyen terme

Les besoins financiers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du millenium sont considérables ; on les a évalué à plus d'un milliard de US\$ soit environ 120 Millions US\$ par an.³ Tout le monde s'accorde sur l'impossibilité pour Haïti d'atteindre les ODM pour deux raisons majeures : (i) comment obtenir 1 millions de US\$, que ce soit sous forme de dons ou sous forme de prêts, et (ii) même si ces sommes étaient disponibles, comment les déboursier.

Il est donc évident que le Gouvernement Haïtien va devoir

- rechercher des financements en se fixant des objectifs réalisables
- augmenter sa capacité de déboursement pour mettre en œuvre ces financements quand il les aura obtenus.

L'inconnue réside non pas dans la valeur des investissements nécessaires mais de savoir en combien de temps ces investissements pourront être réalisés.

³ Il est intéressant de noter que cette estimation obtenue par une approche macro est recoupée par une étude plus analytique réalisée par l'OIE (Office International de l'Eau) qui étudie actuellement l'implantation des OREPA. Au plan des investissements cette étude table sur une fourchette allant de 0,8 à 1,2 Millions US\$.

Projets	Investissement Total	Investissement Première phase
	Million USD	Million USD
Port-au-Prince - SD Eau	330.00	165.00
Port-au-Prince - SD Assainissement	890.00	210.00
Projet 5 villes Eau	60.00	45.00
Projet 5 villes Assainissement	60.00	60.00
Cap Haïtien - Eau	80.00	40.00
Cap Haïtien - Assainissement	n.d.	10.00
Gonaïves	n.d.	10.00
Jérémie	n.d.	10.00
Villes Moyennes (12 villes de 25 à 50.000 hab.)	n.d.	60.00
Petites Villes (20 villes de 10 à 25.000 hab.)	n.d.	60.00
Villes de 5 à 10.000 hab.	n.d.	70.00
Secteur Rural	180.00	180.00
Total		920.00

Table 2 : Résumé des investissements pour améliorer les accès EPA

La capacité d'absorption des prêts au cours des dernières années étaient très faible comme le constate la Table Sectorielle EPA qui se réunit périodiquement au MTPTC. Ce handicap avait certes des causes exogènes (crises politiques, instabilité gouvernementale) mais aussi des causes endogènes bien identifiées par les membres de la table sectorielle. Avec la stabilité des dernières années et l'accroissement des moyens mis à la disposition du MTPTC par les Bailleurs de Fond, la situation s'est graduellement améliorée et la capacité de déboursement du Secteur est passé de 15 à près de 25 Millions de US\$.

Le court terme

Les mesures prises pour améliorer la gestion, la mise en place de la Réforme Institutionnelle, les recommandations stratégiques émises dans la section précédentes (notamment les recommandations 9, 10 et 11), l'amélioration financière graduelle des opérateurs devrait permettre d'améliorer rapidement cette capacité d'absorption des investissements dans de bonnes conditions évidemment. On peut espérer que cette capacité pourrait rapidement passer à 50 Millions de US\$ par an pour les prochaines années.

En résumé, pour le court terme⁴, deux idées importantes doivent être prises en considération autant par le Gouvernement que par les bailleurs de fond potentiels :

- Les besoins financiers à terme sont énormes: au moins 1 milliard de US\$ mais les capacités de déboursement à court terme en Haïti n'excède pas dans l'immédiat 50 Millions de US\$ par an.
- Les améliorations ultérieures du secteur vont dépendre de la mise en place effective de la Loi Cadre et de la Réforme Institutionnelle pour l'implantation de laquelle le Gouvernement et les

⁴ La présente étude stratégique s'est fixé un horizon de 5 ans, ce qui paraît d'ailleurs adapté dans le cas d'Haïti puisque ce sont les réalisations effectives de ces 5 années qui vont conditionner la poursuite et la cadence de l'amélioration du secteur.

Bailleurs de Fond (et notamment la BID). *Il serait assez incohérent qu'une fois la loi passée, l'espoir quelle fait naître soit anéanti par l'absence de capitaux pour la mettre en œuvre.*

Le budget d'urgence présenté ci après pour les 3 prochaines années est basé sur les principes suivants :

- mise en place et appui aux structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle
- mesures d'urgence sur la région métropolitaine de Port au Prince (eau et assainissement)
- programmation de travaux d'urgence pour l'AEP des villes les plus en retard
- programmation de travaux d'assainissement dans les 5 villes de projet BID 1515
- poursuite du projet EPAR (Eau et Assainissement en milieu rural)

Ce budget se détaille comme suit :

Projet	M US\$
Mise en place des structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle	25,0
Sécurisation de la ressource en eau et périmètres de protection	10,0
Eau Potable et Assainissement de Port au Prince: étude et travaux urgents	35,0
Etudes et travaux urgents pour l'AEP d'autres villes	30,0
Assainissement des 5 villes (St Marc, Port de Paix, Cayes, Jacmel, Ouanaminthe)	30,0
Projet EPAR (rural) - continuation	20,0
Total	150,0

Table 3 : Budget d'urgence 2008/2011

Pour ce qui concerne la mise en place des structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle, le sous-détail peut s'établir comme suit.

Projet	M US\$
Continuation de l'assistance technique à la DNEPA	1,2
Création d'un Observatoire National EPA (1ere phase)	1,0
Immobilier et engins pour la DNEPA et les OREPA ⁵	6,0
Laboratoires et Ateliers des OREPA	0,6
Assistance Technique (2 personnes par OREPA)	8,0
Centre de formation et actions de formation	2,0
Communication et Ingénierie Sociale	1,0
Equipement assainissement vidange	0,8
Dotation en fond de roulement pour l'approvisionnement des magasins régionaux	2,5
Subvention initiale pour la rémunération des cadres supérieurs des OREPA	0,9
Total	25,0

Table 4 : Budget d'urgence pour l'implantation de la Réforme (DNEPA et OREPA)

C'est la capacité du secteur de mettre en œuvre ce programme transitoire dans les meilleures conditions - et notamment celle d'atteindre à la fin de cette période un certain degré d'autonomie financière - qui va conditionner l'évolution du secteur pour la prochaine décennie.

⁵ Sur la base de 4 OREPA.

PLAN STRATEGIQUE SECTORIEL

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DU SECTEUR EPA

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. HAITI EN QUELQUES CHIFFRES

La République d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola et couvre une superficie de 28.750 Km². Les principales données socio-économiques du pays peuvent se résumer comme suit :

Surface totale	28 750 Km ²
Population (2003)	8 273 000
Densité de population.....	299 ha/Km ²
Taux de croissance annuel	2.25%
Population urbaine	40%
Population rurale.....	60%
Espérance de vie 2005	52 ans
PIB par habitant (2005)	450 USD
Croissance PIB	0.5
Indice de développement humain	0,463 (rang 153/177)

Table 5 : Haïti en quelques chiffres

1.2. DECOUPAGES ADMINISTRATIFS

Administrativement, le pays est subdivisé en :

- 10 départements (Nippes étant le plus récemment créé).
- 41 arrondissements
- 135 communes (les dernières créées étant Cité Soleil et Tabare)
- 561 sections communales

1.3. EVOLUTION DE L'INFLATION ET DES TAUX DE CHANGE

Les crises politiques et sociales des deux dernières décennies ont été accompagnées d'une forte dévaluation de la monnaie nationale (la gourde – HTG) et d'une forte inflation.

Le tableau suivant traduit cette évolution en la comparant à celle du Dollar américain. (Source: Haïti Inflation Rate (Consumer prices) - CIA World Factbook (as of January 1, 2007)

Il sera utilisé pour actualiser certains prix dans le cadre de l'étude.

Année	Taux Change USD en HTG	Inflation aux USA	Inflation en HAITI
1990	5		
1999	16	2,2%	9,0%
2000	21	3,4%	19,0%
2001	23	2,8%	14,0%
2002	28	1,6%	
2003	42	2,3%	37,8%
2004	38	2,7%	22,0%
2005	39	3,4%	15,7%
2006	38	3,2%	14,4%

Table 6 : Variation des taux de change et de l'inflation

1.4. RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau disponibles proviennent essentiellement de la pluviométrie, mais leur disponibilité à l'échelle nationale dépend de l'état de couverture des bassins versants, des types de nappes rencontrés et de l'exploitation de la ressource en eau.

Les différentes composantes de la disponibilité en eau du pays sont les suivantes.

1.4.1. La pluviométrie.

La pluviométrie est importante (de 800 à 3200mm) mais se caractérise par une forte variabilité interannuelle, une distribution saisonnière relativement inégale et une répartition spatiale très liée à la position des chaînes de montagnes.

L'eau de pluie est souvent utilisée pour la consommation mais son stockage nécessite de grandes surfaces de récupération et des réservoirs de stockage important qui ne sont pas l'apanage des domiciles les plus modestes.

1.4.2. Eaux de surface

Les eaux de surface sont constituées par les principales rivières à écoulement permanent et les eaux accumulées au niveau des lacs et des étangs. Haïti est divisé en 7 régions hydrographiques et 30

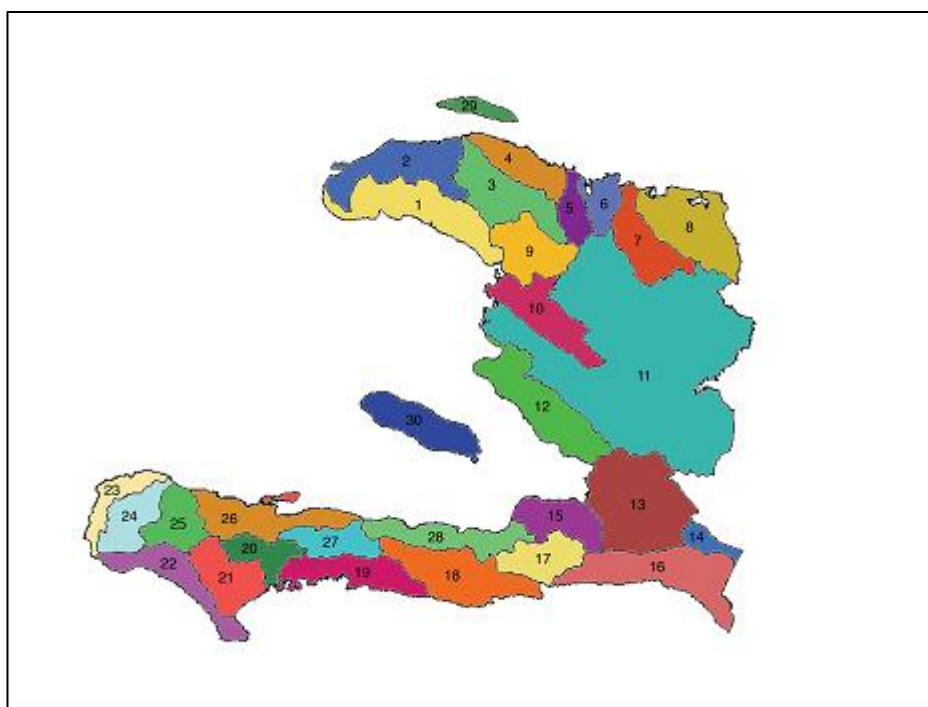
bassins dont les principaux sont touchés par un déboisement intensif pour l'implantation de cultures saisonnières annuelles qui favorisent le ruissellement au détriment de l'infiltration.

Les principaux châteaux d'eau du pays donnant naissance aux principales rivières sont :

- Le Massif du Nord
- Le Massif de la Hotte
- Le Massif de la Selle

On trouve aussi des réserves d'eaux dormantes accumulées dans les lacs et les étangs

En milieu rural, les eaux de surface sont la source d'approvisionnement la plus courante de la population.



1 Versant Sud	16 Zone Sud-Est
2 Versant Nord	17 Bassin de la G. de rivière de Jacmel
3 Trois Rivières	18 Bainet - Côte de fer
4 Port de Paix-Port Margot	19 Aquin - St. Louis du Sud
5 Bassin du Limbé	20 Cavaillon
6 Zone du Cap Haïtien	21 Les Cayes
7 Bassin de la G. de rivière du Nord	22 Tiburon - Port Salut
8 Zone Nord-Est	23 Les Irois - Jérémie
9 Bassin de la Quinte	24 Grande Anse
10 Bassin de l'Estère	25 Voldroque Roseaux
11 Bassin de l'Artibonite	26 Corail - Anse à Veau
12 Zone de Saint Marc - Arcahaie	27 G. de Rivière de Nippes
13 Zone du Cul de Sac	28 Miragoane - Petit Goave - Grand Goave
14 Zone de Fond Verrettes	29 Zone de la Tortue
15 Plaine de Léogane	30 Zone de la Gonave

Figure 3 : Les bassins versants en Haïti

Source : IHSI

1.4.3. Eaux souterraines

Suivant les estimations du Service National des Ressources en Eau, le volume d'eau accumulé au niveau des nappes souterraines est de 56,2 milliards de m³. Les ressources en eaux souterraines sont classées en deux catégories d'aquifères : aquifères continus et aquifères discontinus.

Les aquifères continus sont présents dans les plaines littorales et alluviales. Les ressources en eau dans ces aquifères sont estimées à 45% des ressources en eau mobilisables du pays. Les plus importantes plaines sont les suivantes :

- Les plaines des Cayes et de Léogane, qui sont les plus riches du pays et sous-exploitées.
- Les plaines du Cul-de-sac et de Gonaïves qui font l'objet d'une exploitation anarchique et non contrôlée.
- La Vallée de l'Artibonite et les plaines du Nord
- D'autres de moindre importance comme le Plateau Central et les bandes côtières du Nord-Est disposent aussi de ressources en eau relativement importantes.

Les ressources en eau sont abondantes dans le pays, les régions du Sud-ouest, Centre et Nord disposant du plus grand potentiel de ressources en eaux renouvelables avec 14 et 11,5 milliards de m³/an respectivement. Le potentiel de ces régions représente 62% des ressources en eau du pays. On verra cependant plus loin que la protection sanitaire de ces ressources posent de très sérieux problèmes (§1.6)

1.5. GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1.5.1. La gestion de l'eau potable

La gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable, en Haïti, est officiellement assurée par deux opérateurs publics qui sont sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics Transports et Communications.

La Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) est responsable de l'AEP pour la région métropolitaine de Port-au-Prince qui compte aujourd'hui sept (7) communes dont 4 seulement sont sous la juridiction de la CAMEP

Le Service National d'Eau Potable (SNEP) a la responsabilité des systèmes pour le reste du pays. En fait, le SNEP gère essentiellement 24 réseaux urbains. Organiquement il devrait apporter un concours actifs dans le secteur rural aux ONG d'une part et aux Comité d'approvisionnement en eau potable (CAEP)⁶ d'autre part. Mais nombre de ces réseaux ruraux ne fonctionnent plus, faute d'un support effectif.

1.5.2. Assainissement des eaux usées

Aucune institution publique n'est clairement investie de la responsabilité de l'assainissement des eaux usées, et les excréta humains sont gérés sur une base individuelle. Seul le Service du Génie Sanitaire de la Direction de l'Hygiène Publique (DHP) du Ministère de la Santé et de la Population (MSPP) a compétence en matière d'assainissement de base, au sens de l'évacuation hygiénique des excréta, mais ses moyens sont extrêmement limités.

⁶ Environ 300 CAEP ont été créés à travers le pays. Mais, à peine 20 % d'entre eux fonctionnent de façon satisfaisante (source Projet LICUS).

La compétence du MTPTC est limitée à la collecte et au traitement des déchets solides ainsi qu'à l'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées – eaux grises – sont généralement déversées dans les collecteurs d'eaux pluviales.

Il n'existe pratiquement pas de réseaux d'égouts dans le pays, y compris dans la capitale, et les moyens d'assainissement les plus communément utilisés sont la latrine familiale ou le simple trou dans la parcelle.

1.5.3. Collecte et élimination des déchets solides

Au problème de l'assainissement des rejets liquides s'ajoute celui des déchets solides. Leur accumulation dans des décharges non contrôlées constitue un vecteur supplémentaire de pollution des nappes et autres ressources naturelles.

Port au Prince produit quelques 1500 Tonnes de déchets ménagers par jour : 10% sont stockés sur des décharges contrôlées et 30% sont incinérés. Le reste participe de la pollution ambiante.

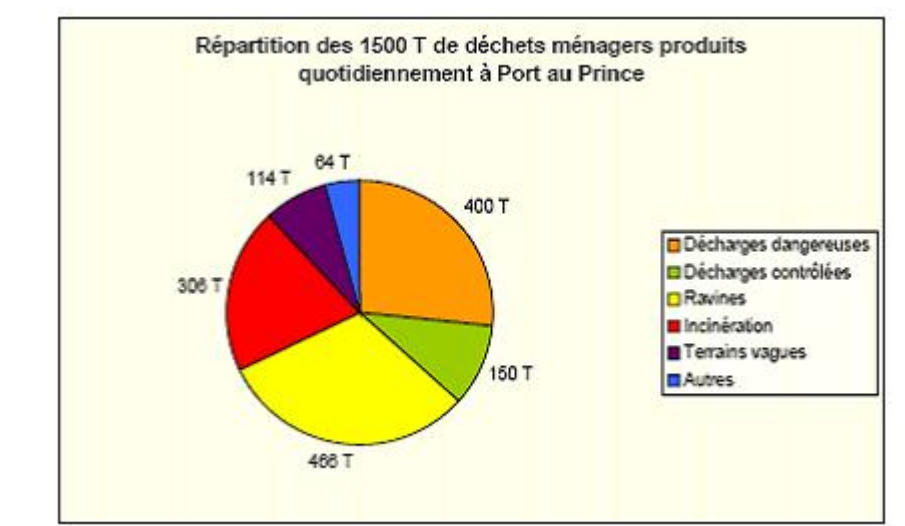


Figure 4 : Répartition des déchets ménagers à Port au Prince
Source : Université Quisqueya (thèse Anie Bras – Nov. 2006)

1.6. LA SITUATION SANITAIRE

1.6.1. La pollution des ressources naturelles

La pollution des ressources en eau n'est pas un phénomène nouveau en Haïti.

Les dernières analyses bactériologiques réalisées par le Service National d'Eau Potable (SNEP) remontent au 31 mai 1991. Sur 19 systèmes d'eau potable les analyses ont donné les résultats suivants par échantillon de 100ml d'eau collectée par système (S/Comité chargé de l'eau potable et de l'évacuation des déchets humains, 1991):

- 5 systèmes ont un nombre de coliformes fécaux compris entre 1 et 5
- 4 systèmes ont un nombre de coliformes fécaux compris entre 6 et 10
- 1 système a un nombre de 11 coliformes fécaux

- 5 systèmes ont un nombre de coliformes fécaux compris entre 16 et 20
- 2 systèmes ont un nombre de coliformes fécaux compris entre 21 et 25
- 1 système a un nombre de 81 coliformes fécaux (Miragoâne)
- 1 système a un nombre de 110 coliformes fécaux (Cayes)

En 1998 l'entreprise TRACTEBEL a mis en évidence des traces de pollution fécale dans l'eau des forages de la nappe du Cul de Sac. Depuis de nombreuses années donc ces nappes du Cul de Sac qui alimentent Port au Prince donnent des traces de pollution fécale due au développement anarchique de l'urbanisme dans cette zone et à l'absence de tout système de collecte des eaux usées.

Depuis 1998 le Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement (LAQUE) de l'Université Quisqueya lance des cris d'alarme :

« A Port-au-Prince, l'absence d'un réseau de drainage sanitaire des effluents classiques urbains et de station d'épuration fait que toutes les eaux usées générées par les activités humaines sont évacuées vers le réseau d'assainissement pluvial (en grande partie à ciel ouvert) et/ou rejetées directement dans les milieux naturels sans traitement préalable. Des concentrations importantes en plomb (1,67 mg/L) et en mercure (0,105 mg/L) ont été mesurées dans les effluents de certaines usines (Carré, 1997). La présence de ces polluants dans l'environnement urbain peut générer des dangers pour la santé des espèces vivantes.

*Par ailleurs, des concentrations en nombre plus probable de coliformes fécaux de 700 NPP/100 ml ont été mesurées dans les ressources en souterraine de la plaine du Cul-de-sac. Une importante circulation d'oocystes de *Cryptosporidium* sp. a été identifiée dans les eaux de surface et dans les eaux de distribution destinée à la consommation humaine dans certains quartiers de Port-au-Prince (Brasseur et al., 2002). Dans ce contexte géographique où, dans les milieux aquatiques, la température agit favorablement sur la croissance des germes pathogènes, les groupes cibles les plus sensibles aux différentes infections liées à l'eau des nappes sont les femmes enceintes, les personnes âgées, les nouveaux nés et les immunodéprimés. Pour ces différents groupes de la population sensible, il y a non seulement un risque élevé de morbidité et de mortalité liés aux agents pathogènes, mais également la possibilité d'apparition d'effets sévères en relation avec des agents dits opportunistes (Haas et al., 1999) ».*⁷

1.6.2. La situation sanitaire

Selon l'OMS/OPS, les maladies hydro-fécales (diarrhées, typhoïde) sont à l'état endémique dans la région de Port-au-Prince; parmi les maladies transmises par les moustiques, la malaria est endémo-épidémique, et la dengue endémique.

La pollution des nappes, l'absence de traitement efficace des eaux distribuées, l'absence de réseaux d'égout et le rejet non contrôlé des déchets solides de toutes natures sont de nature à développer et à aggraver cette situation hautement préoccupante.

La mise en œuvre d'un plan directeur d'assainissement de la région métropolitaine de Port au Prince doit être considérée comme une priorité nationale si l'on veut éviter le développement des maladies et de compromettre l'alimentation en eau potable de l'agglomération la plus importante du pays pour les générations futures.

⁷ Université Quisqueya - Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement – Rapport d'activité pour la période de juin 1998 à juillet 2007

2. DEMOGRAPHIE ET URBANISATION

2.1. POPULATION : CROISSANCE ET URBANISATION

Le dernier recensement de la population date de 2003. La population totale a été évaluée à 8,288 millions de personnes parmi lesquelles 4,829 millions (soit 59,58%) de ruraux⁸. La période comprise entre le recensement de 1982 et celui de 2003 laisse apparaître une explosion sans précédent de la population urbaine, qui a été multipliée par trois en 20 ans, l'essentiel de cette croissance étant constitué par la croissance de la zone métropolitaine (Port-au-Prince et communes avoisinantes).

Sur la dernière période intercensitaire, les taux de croissance ont été estimés à 4,7% pour le milieu urbain et 0,9% pour le milieu rural, ce qui conduit à un taux de croissance national de 2,25%.

En 2013, objectif du PSS-EPA, l'évolution serait celle présentées dans les graphiques ci-après :

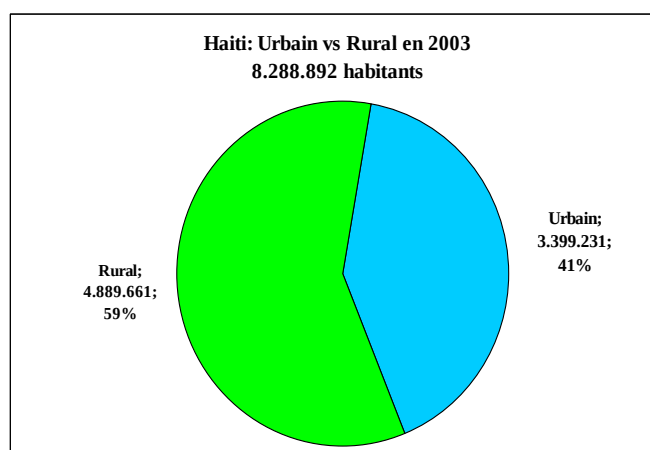


Figure 5 : Population urbaine et rurale en 2003

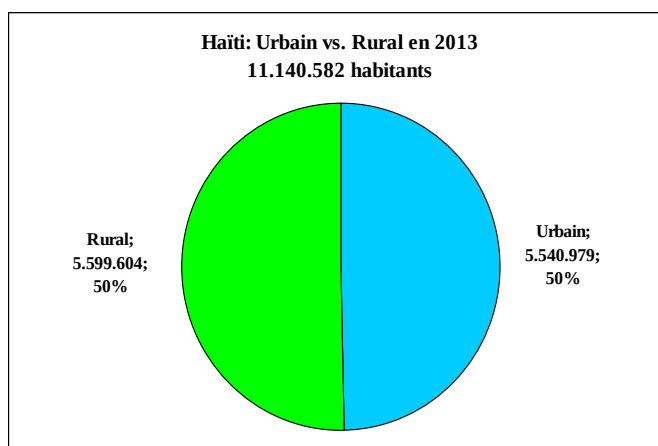


Figure 6 : Population urbaine vs. rurale en 2013

⁸ Le découpage rural/urbain utilisé par l'IHSI renvoie à une définition à caractère plutôt administratif : tous les chefs-lieux de communes sont classifiés comme urbains, même si leur population est faible. En l'absence de données de meilleure qualité, notamment sur la distribution de la population des petites villes (inférieures à 5000 habitants), nous nous en tiendrons provisoirement à cette définition.

Le tableau suivant indique les taux moyens annuels de croissance par milieu et par département de 1982 à 2003. Ce sont ces taux qui ont été utilisés pour extrapoler les populations en 2008 et 2013. Ces chiffres mettent en évidence une forte tendance à l'urbanisation.

1982 à 2003	Taux de croissance en %		
Département	Urbain	Rural	Total
Ouest	5,0	1,3	3,4
Sud-Est	4,5	0,3	1,0
Nord	4,5	0,4	1,6
Nord-Est	6,9	0,6	2,3
Artibonite	4,4	1,0	1,9
Centre	4,2	2,8	2,2
Sud	2,6	-0,9	1,1
Grande-Anse*	2,7	0,9	1,0
Nord-Ouest	5,6	2,9	2,1
Total	4,7	0,9	2,2

Table 7 : Taux moyen annuel de croissance par milieu et par département (1982 à 2003)

Source : IHSI

2.2. DISTRIBUTION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT

Le pays est divisé en 10 départements comme indiqué sur la carte suivante⁹.

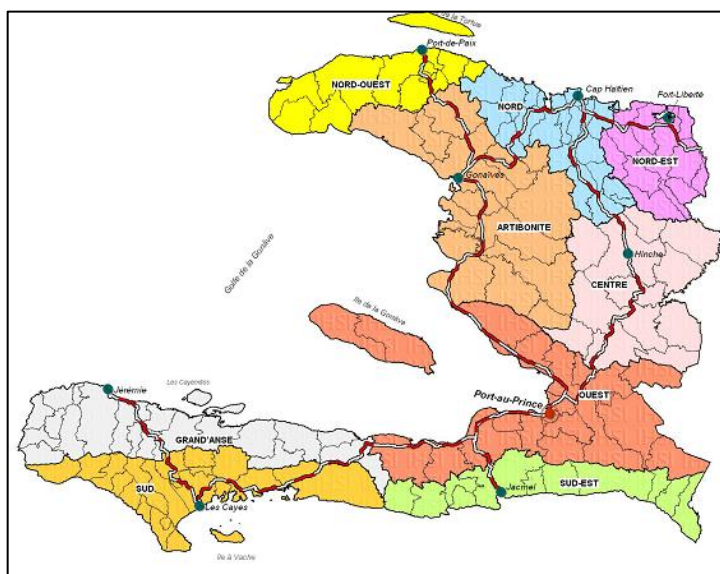


Figure 7 : Les 10 départements d'Haïti

⁹ La carte ci-dessus ne représente que 9 départements les départements actuels de Grand'Anse et Hinche étant regroupé en un seul (Grand'Anse) lors du recensement de 2003.

Plus d'un tiers de la population (37%) habite l'Ouest où se trouve la région Métropolitaine de Port au Prince. L'Artibonite (16%) et le Nord (10%) sont après l'Ouest les départements les plus peuplés. Le poids de chacun des autres départements se situe entre 4% et 7% de l'ensemble.

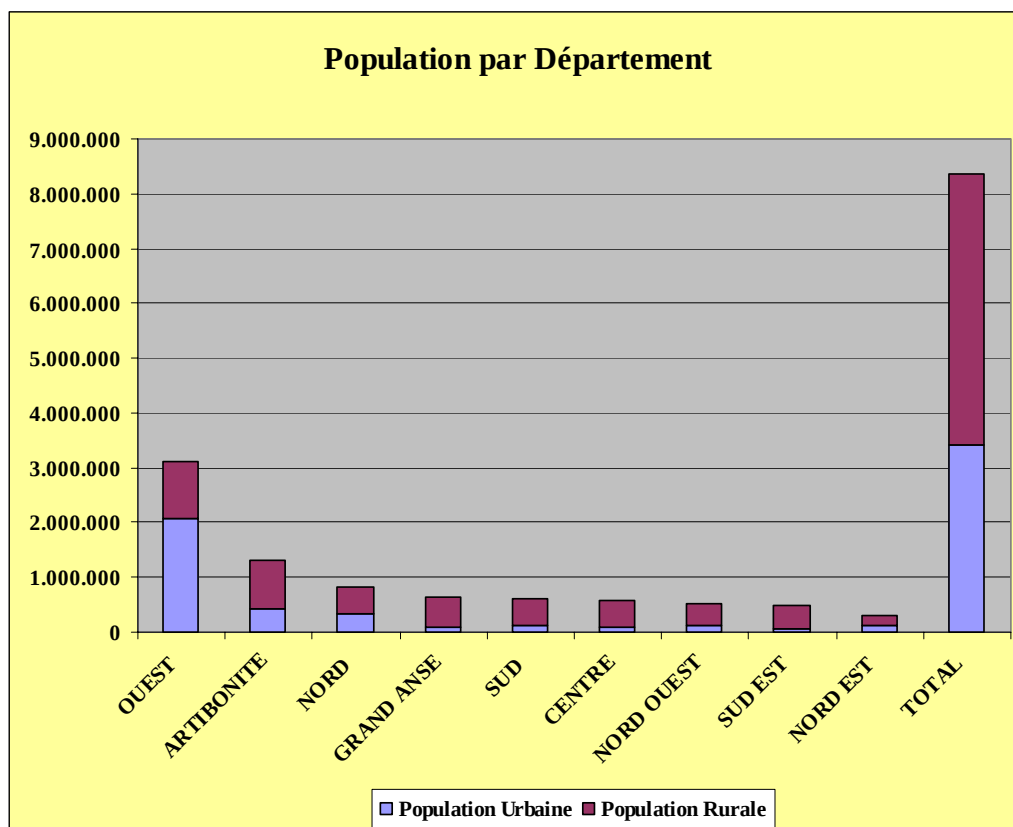


Figure 8 : Population urbaine et rurale par département en 2003

2.3. TYPOLOGIE DES VILLES

L'annexe 4 présente l'évolution des populations par milieu (urbain et rural) et par catégorie de villes. Le tableau 7 synthétise ces informations.

Population 2013	Habitants	% Population
13 villes de plus de 49000*	4.291.926	38,5%
14 villes de 25000 à 49000	483.679	4,3%
25 villes de 10000 à 25000	381.097	3,4%
36 villes de 5000 à 10000	256.134	2,3%
44 villes de 1000 à 5000	128.144	1,2%
Secteur Rural	5.599.604	50,3%
Population Haïti	11.140.582	100,0%

Table 8 : La population urbaine par taille de ville

(*) Cette catégorie inclut les 7 communes qui constituent la région Métropolitaine de Port-au-Prince.

Cette décomposition, particulièrement explicite, servira de base à la stratégie de développement proposée ultérieurement dans ce dossier.

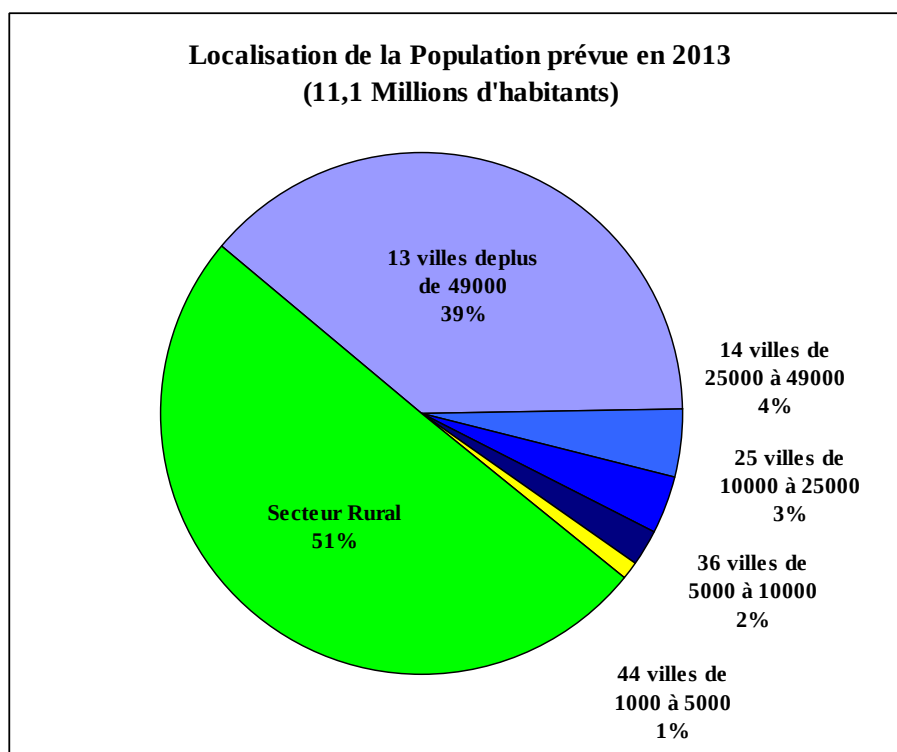


Figure 9 : Répartition de la population en 2013 par milieu et par taille de ville

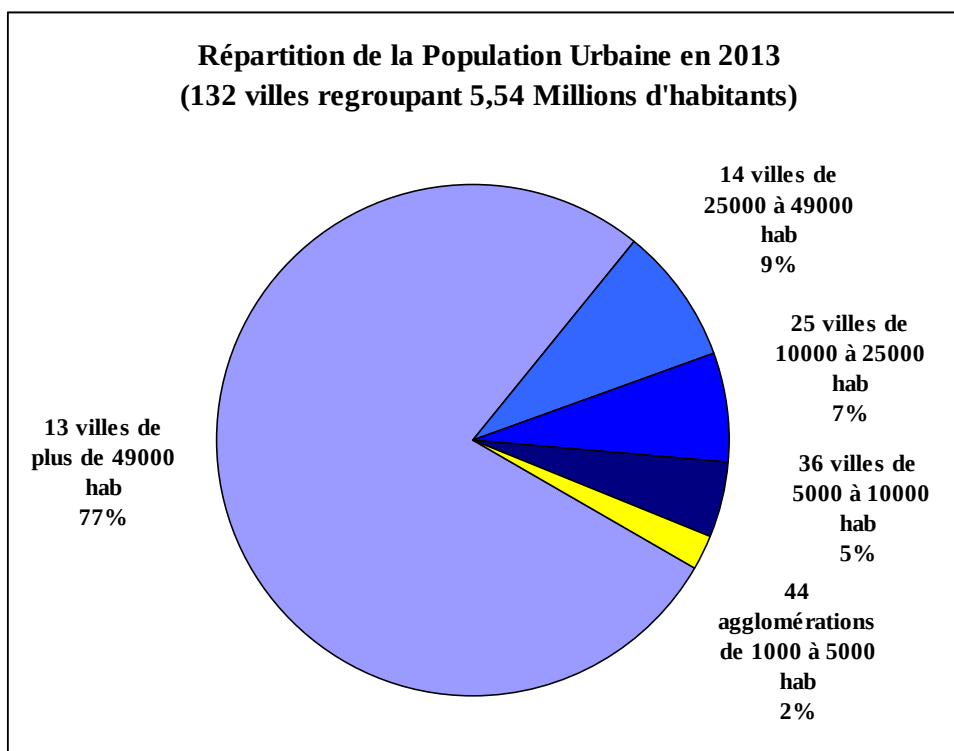


Figure 10 : Répartition de la population urbaine en 2013 par taille de ville

3. LA COUVERTURE DES BESOINS ET LES OBJECTIFS DU MILLENNIUM

3.1. LA COUVERTURE DES BESOINS EN 2003

La couverture des besoins en eau et assainissement est l'un des critères essentiels de cette étude puisque l'Initiative de l'Eau se réfère aux objectifs du Millenium. C'est aussi un concept souvent très mal défini et, comme la littérature existante engendre une certaine confusion à cet égard, il est essentiel de l'approfondir.

On examinera successivement les valeurs ODM retenue par la BID pour l'initiative de l'eau, les taux de couverture - ou les ratios d'accès à l'eau - publiés par l'OMS-OPS, les taux de couverture estimés par les opérateurs CAMEP et SNEP et les résultats des enquêtes détaillées menées lors du recensement de 2003.

3.2. BID – ODM

Le document de lancement de l'Initiative de l'Eau se réfère aux valeurs publiées par l'UNICEF-OMS.

Année	2004	2015
Eau	26%	74%
Assainissement	16%	62%

Table 9 : Couverture des besoins Eau et Assainissement en 2004 et 2015

Il faut préciser la définition de la couverture des besoins adoptée par l'UNICEF et l'OMS:

La méthode de l'UNICEF et de l'OMS définit comme couverture l'accès à l'eau de pluie, à une source protégée, à un puits protégé, à une source d'eau publique et à un branchement domiciliaire. En assainissement on définit comme couverture une fosse avec couvercle, une latrine, ventilée ou non, une fosse septique et un raccordement à un réseau d'égout public. Source: BID – Iniciativa de Agua Potable y Saneamiento.

3.3. OMS – OPS

Nous citons ci-dessous le Rapport intitulé « Relever le défi des Objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Stratégie nationale et plan d'action » – SNEP - Janvier 2006.

« Le dernier rapport du Joint Monitoring Programme (JMP) conduit par l'UNICEF et l'OMS laisse apparaître un taux de couverture de 59% en milieu rural et de 91% en milieu urbain, ce qui semble un peu éloigné de la réalité observable sur le terrain – d'après le dernier rapport disponible, avec un taux de couverture national de 71% en 2002, Haïti a déjà atteint les objectifs du millénaire 13 ans avant la date fatidique de 2015.

« Si l'on considère de plus que les chiffres sont radicalement différents d'une édition du rapport à l'autre (2000 et 2004), y compris pour les années antérieures (1990...), on peut conclure que cette source d'information est peu fiable, même si les chiffres concernant le milieu rural semblent un peu

moins extravagants que ceux concernant le milieu urbain, et sembleraient confirmer l'hypothèse d'une stagnation des taux (cases en vert fluo). »

Données JMP (date publication)	Année de réf.	Eau potable			Assainissement		
		Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Global assessment report (2000)	1990	42%	55%	46%	15%	48%	25%
Mid-term progress report (2004)	1990	43%	77%	53%	11%	27%	15%
Global assessment report (2000)	2000	45%	49%	46%	16%	50%	28%
Mid-term progress report (2004)	2002	59%	91%	71%	23%	52%	34%

Table 10 : Accès à l'eau et assainissement par milieu de 1990 à 2002.

Source : OMS / OPS

Ce rapport montre qu'il existe une certaine confusion dans les définitions des taux de couverture ou d'accès à l'eau et à l'assainissement en fonction des critères adoptés.

3.4. CAMEP – SNEP

On peut avoir une approche différente à partir des nombres d'abonnés desservis par les opérateurs CAMEP et SNEP. Il ne s'agit plus alors de couverture des besoins en général mais de taux de couverture des réseaux de distribution ce qui est un concept différent.

	Branchements actifs	Population desservie
SNEP	16.500	82.500
BF		500.000*
CAMEP	33.500	167.500
BF		800.000
Total	50.000	1.100.000

(*) Valeurs à confirmer

Table 11 : Taux de couverture Eau des villes gérées par la CAMEP et le SNEP en 2006

On notera que la population jouissant d'un branchement domiciliaire actif n'excède pas 50000 habitations soit 2,7% seulement de la population du pays. Ce taux peut facilement doubler si l'on prend en compte les branchements actifs et les branchements connus dits « inactifs » et les branchements non enregistrés par les opérateurs.

Selon ces estimations, le nombre de personne recevant l'eau des réseaux de distribution publics n'excéderait pas 20% de la population du pays. Le nombre réel des personnes alimentées par ces branchements excède en fait les valeurs indiquées dans le tableau (fondées sur 5 personnes par branchement) en raison de l'effet bien connu de voisinage (distribution gratuite ou payante d'eau aux voisins).

En revanche il faut insister sur le fait que ces taux de raccordement n'ont qu'une valeur qualitative toute relative dans la mesure où un fort pourcentage des populations raccordées ne reçoivent l'eau du réseau que quelques heures par semaine et, de toute manière, doivent faire appel à d'autres ressources.

3.5. ACCES A L'EAU ET ASSAINISSEMENT D'APRES LE RECENSEMENT 2003

L'intérêt principal du recensement est qu'il est fondé sur une analyse exhaustive de l'ensemble de la population alors que les estimations qui précèdent sont fondées sur des analyses d'échantillons dont l'extrapolation à l'ensemble du pays est plus ou moins fondée.

3.5.1. Accès à l'Eau

En revanche, l'inconvénient du recensement est qu'il est fondé sur l'origine d'eau la plus utilisée par le consommateur alors que dans la réalité nous savons que les origines sont le plus souvent multiples, notamment dans le cas des consommateurs possédant un branchement domiciliaire délivrant de manière discontinue et souvent aléatoire une eau dont la potabilité n'est pas garantie.

Cette distorsion a été minimisée par les auteurs du recensement dans la mesure où trois critères complémentaires ont été analysés : la source d'eau pour usage courant, la source d'eau pour la boisson et enfin l'existence ou non d'un branchement avec desserte à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation.

Les graphiques qui suivent sont très significatifs. On trouvera le détail des valeurs utilisées et les analyses régionales en annexe 5.

Eau pour usage courant

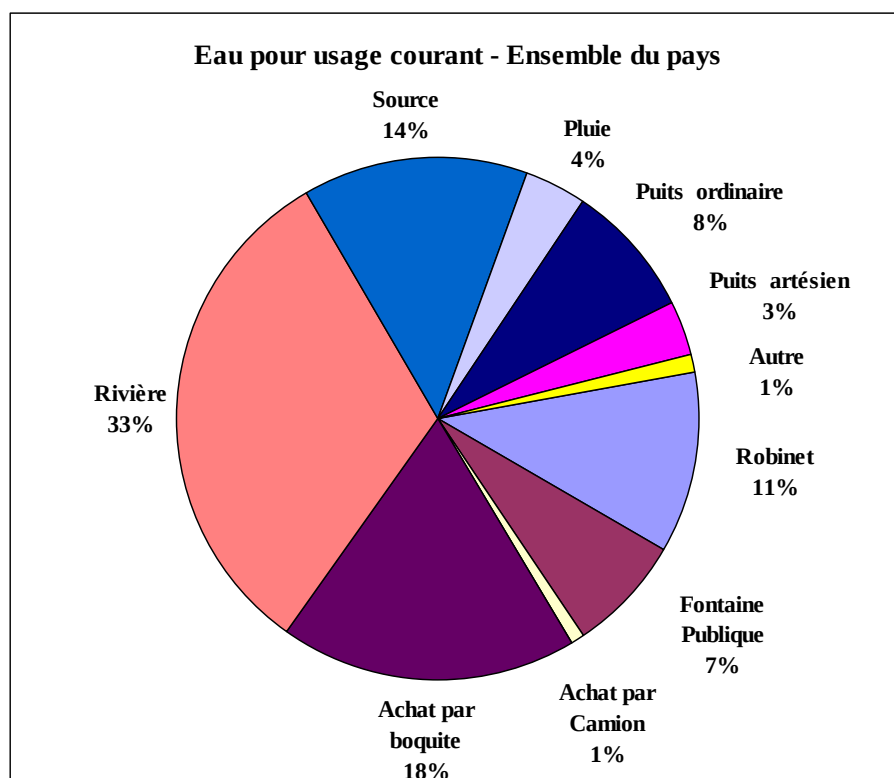


Figure 11 : Eau pour usage courant suivant l'origine dans l'ensemble du pays en 2003

(Source: Recensement 2003 - IHSI)

La répartition des ressources utilisées en secteur urbain et rural est présentée ci-après :

Origine de l'eau	Total	Urbain	Rural
Rivières	33%	8%	49%
Source	14%	3%	21%
Réseau public	18%	27%	12%
Boquites	18%	43%	2%
Puits	11%	14%	10%
Pluie	4%	2%	5%
Camion	2%	2%	0%

Table 12 : Utilisation de l'eau par origine en milieu urbain et rural (recensement 2003)

Le taux de 26% de l'Initiative de l'Eau (UNICEF-OMS) peut se retrouver en considérant les eaux fournies par les réseaux, la pluie et les puits artésiens. Si l'on prend aussi en compte les sources, les puits et les alimentations par boquite et camion on obtient 68%. Ce deuxième taux ne correspond pas à une eau potable garantie puisque les sources et puits ne sont pas protégés (comme l'exige la définition). Mais la potabilité des eaux distribuées par les réseaux publics n'est pas garantie non plus en raison du faible contrôle des sources et du caractère intermittent de la distribution.

Cette analyse sommaire montre bien la difficulté de travailler sur les taux de couverture. Il faudrait en Haïti définir plusieurs indicateurs. En fait la meilleure solution serait de travailler d'une part sur les taux de raccordement aux réseaux publics et d'autre part sur les autres taux d'alimentation par origine des eaux qui peuvent être suivi au moins tous les 10 ans dans le cadre des recensements nationaux de la population.

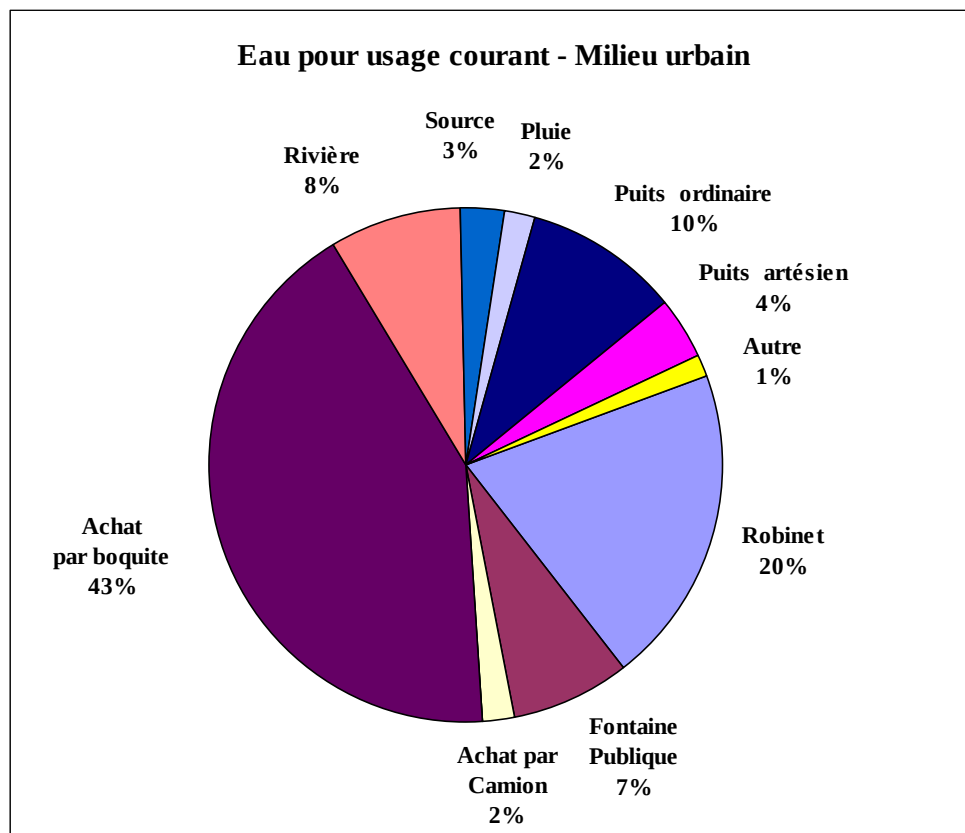


Figure 12 : Usage courant de l'eau par origine en milieu urbain (recensement 2003)

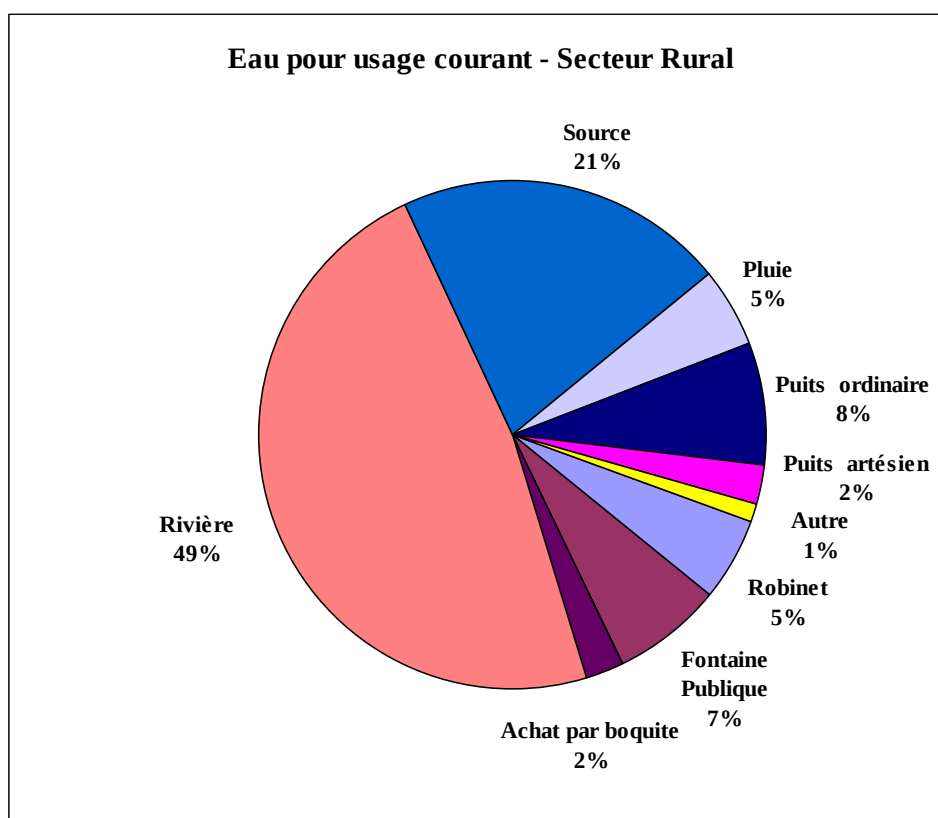


Figure 13 : Usage courant de l'eau par origine en milieu rural (Source: recensement 2003)

Eau pour la boisson

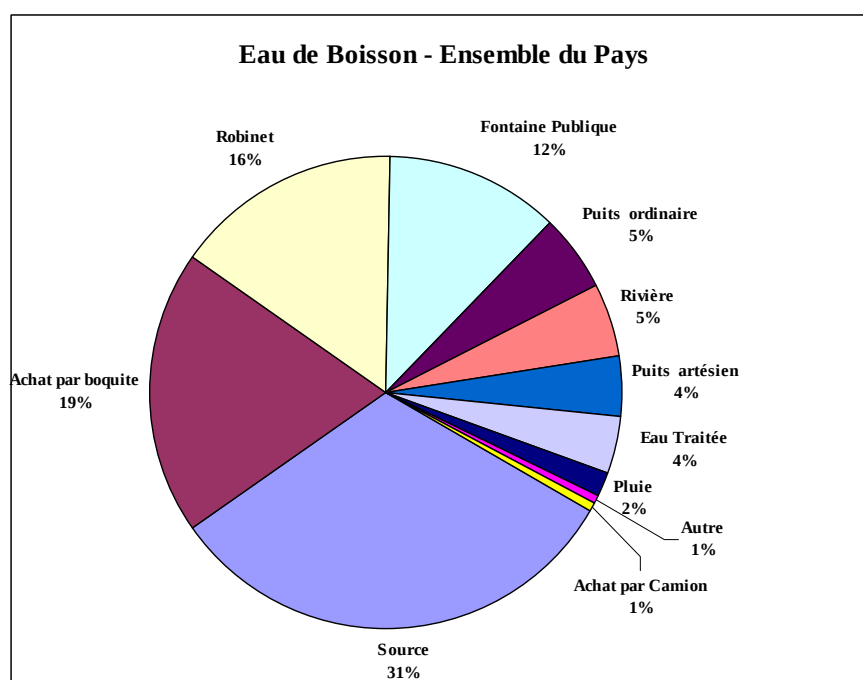


Figure 14 : L'eau de boisson par origine sur l'ensemble du pays (recensement 2003)

Ce graphique permet de distinguer la problématique du taux d'accès à l'eau de celui de l'eau de boisson.

Origine de l'eau	Total	Urbain	Rural
Source	31%	4%	49%
Boquite	19%	43%	4%
Robinet	16%	22%	11%
Borne Fontaine	12%	11%	13%
Puits	9%	7%	11%
Rivière	5%	1%	8%
Eau Traitée	4%	4%	1%
Pluie	2%	1%	2%
Achat par camion	1%	1%	0%
Autres	1%	1%	1%

Table 13 : Origine de l'eau de boisson en milieu urbain et rural (recensement 2003)

Ce tableau traduit bien les risques sanitaires encourus par la population: la non protection des sources et des aquifères est un problème majeur de santé publique.

Par ailleurs, l'achat de l'eau en camion ou d'eau traitée ou la consommation de l'eau de pluie est une question marginale qui ne touche en fait qu'une petite frange de la population.

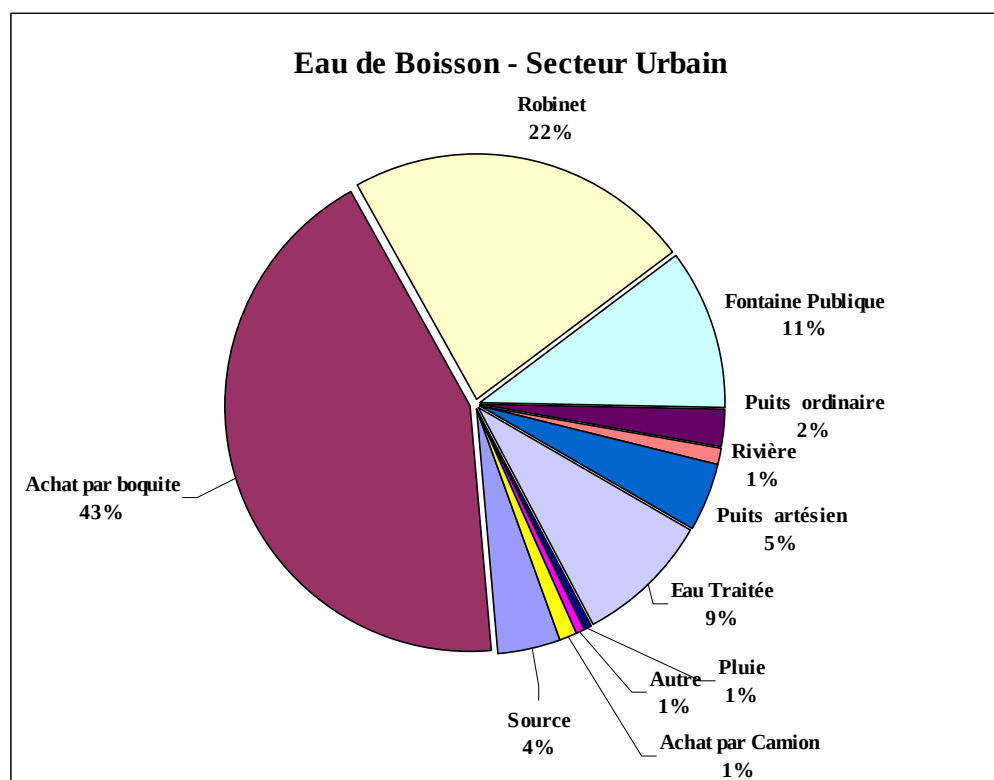


Figure 15 : Eau de boisson par origine en milieu urbain (recensement 2003)

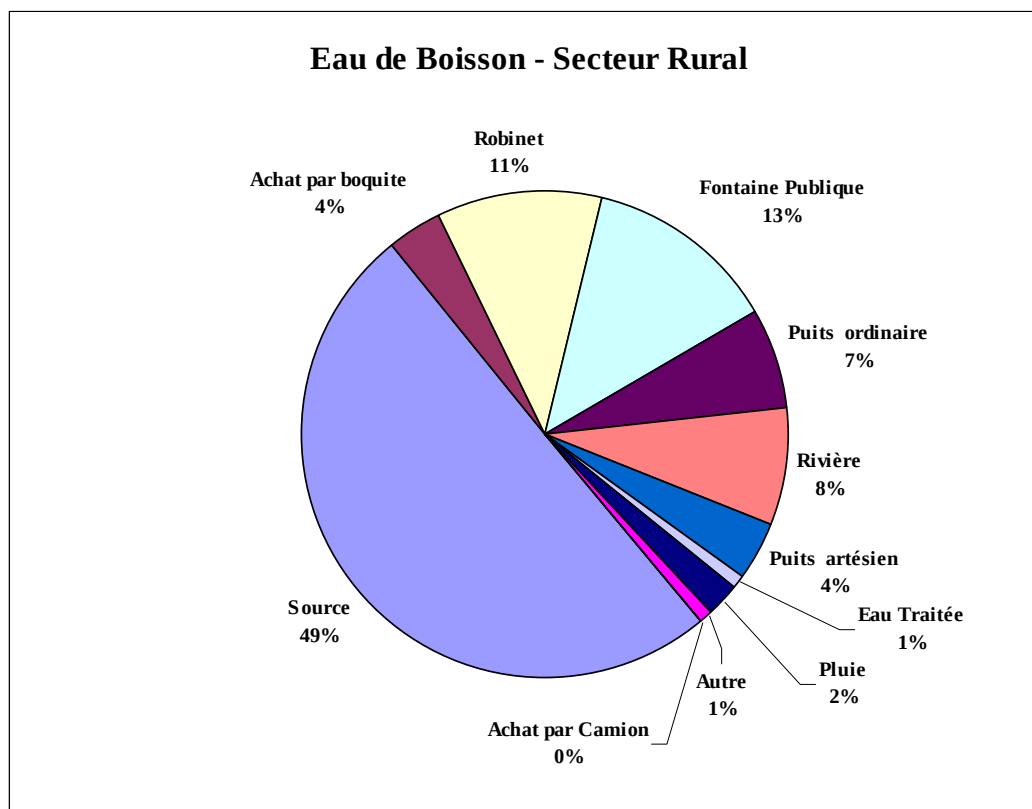


Figure 16 : Eau de boisson par origine en milieu rural (recensement 2003)

Branchements

Le tableau suivant extrait du recensement présente un intérêt certain dans la mesure où il permet de comparer les taux de raccordement au réseau des enquêtes et ceux enregistrés par les opérateurs.

Branchements domiciliaires	Total		Urbain		Rural	
Branchements à l'intérieur	41.405	2,3%	34.078	4,8%	7.427	0,7%
Branchements à l'extérieur	111.189	6,2%	89.071	12,5%	22.118	2,1%
Pas de branchements	1.640.504	91,5%	591.981	82,8%	1.048.523	97,3%
Total	1.793.198	100%	715.130	100%	1.078.068	100%

Table 14 : Nombre des branchements eau domiciliaires (recensement 2003)

Les résultats du recensement indiquent qu'en 2003, 8,5% des habitations étaient dotées de branchements domiciliaires ce qui excède les résultats obtenus à partir des statistiques de la CAMEP et du SNEP. Sans doute faut-il y voir la l'impact de la différence entre les concepts de branchements actifs et de branchements inactifs déjà évoqués plus haut.

Conclusion : la carte de la pauvreté

La carte de pauvreté établie par les services haïtiens montre que les taux d'accès à l'eau vont de « extrêmement faible » à « moins faible ».

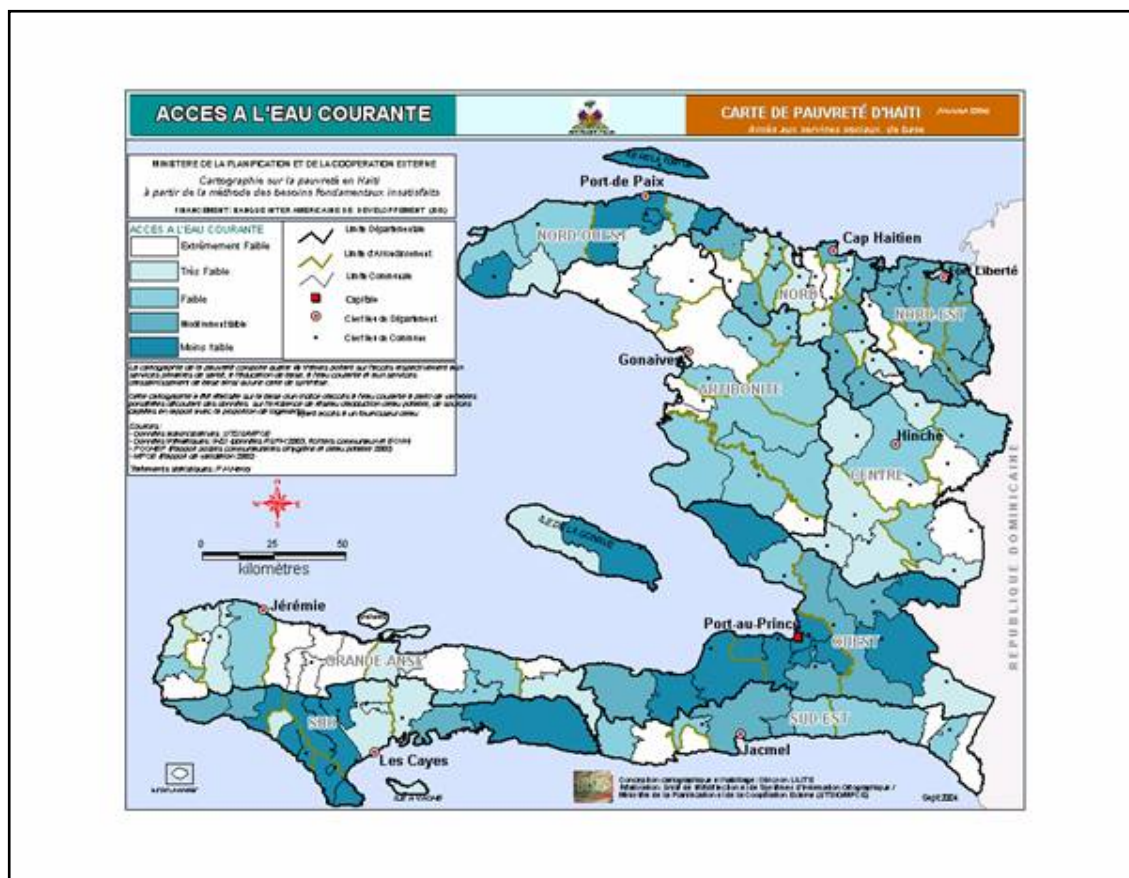


Figure 17 : Carte de la pauvreté en Haïti : accès à l'eau

3.5.2. Accès à l'Assainissement

Il n'existe pas de réseaux d'égout en Haïti et les dispositifs utilisés pour l'évacuation des excréta et eau usées sont essentiellement les latrines individuelles ou collectives, les trous dans la parcelle, sans parler bien entendu du rejet direct sur la voie publique. Les installations sanitaires modernes avec chasses d'eau sont très rares (5% des habitations)

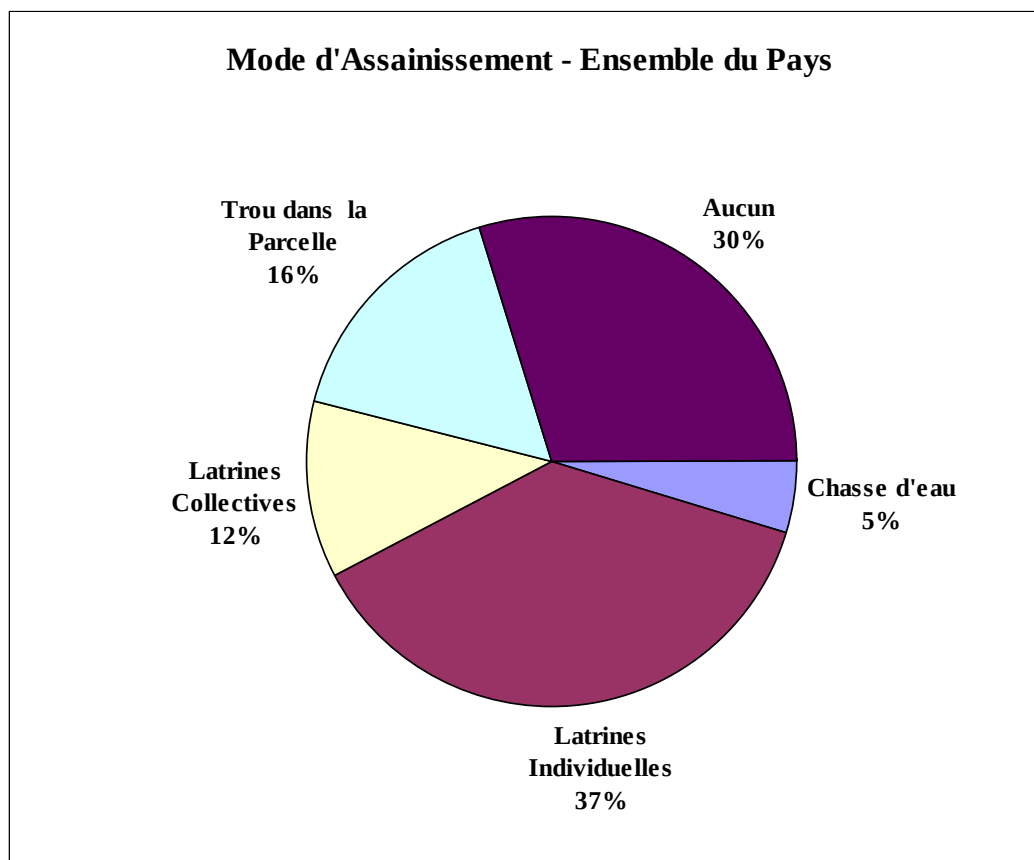


Figure 18 : Mode d'assainissement en Haïti (recensement 2003)

La répartition des modes d'assainissement en milieu urbain et rural se présente comme suit :

Mode d'assainissement	Ensemble du Pays	Urbain	Rural
Chasse d'eau	5%	10%	1%
Latrine individuelle	37%	53%	27%
Latrine Collective	12%	21%	5%
Trou dans la parcelle	16%	5%	24%
Aucun	30%	11%	43%

Table 15 : Mode d'assainissement en milieu urbain et rural (recensement 2003)

Il est important de noter également que 30% de la population ne dispose d'aucun mode d'assainissement, même le plus sommaire. Les risques sanitaires et de pollution des aquifères apparaissent clairement à la lecture de ce tableau.¹⁰

¹⁰ On ne comprend pas comment a été obtenu le taux de couverture de 16% présenté dans l'étude préliminaire de l'Initiative de l'Eau. (à voir)

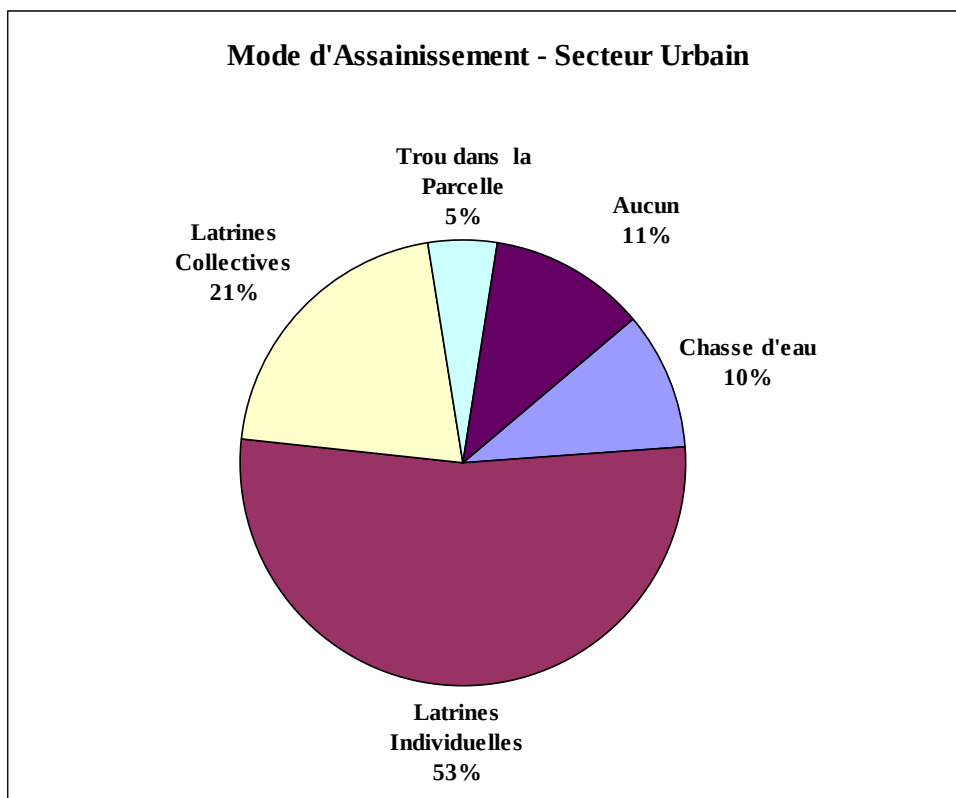


Figure 19 : Mode d'assainissement en milieu urbain (recensement 2003)

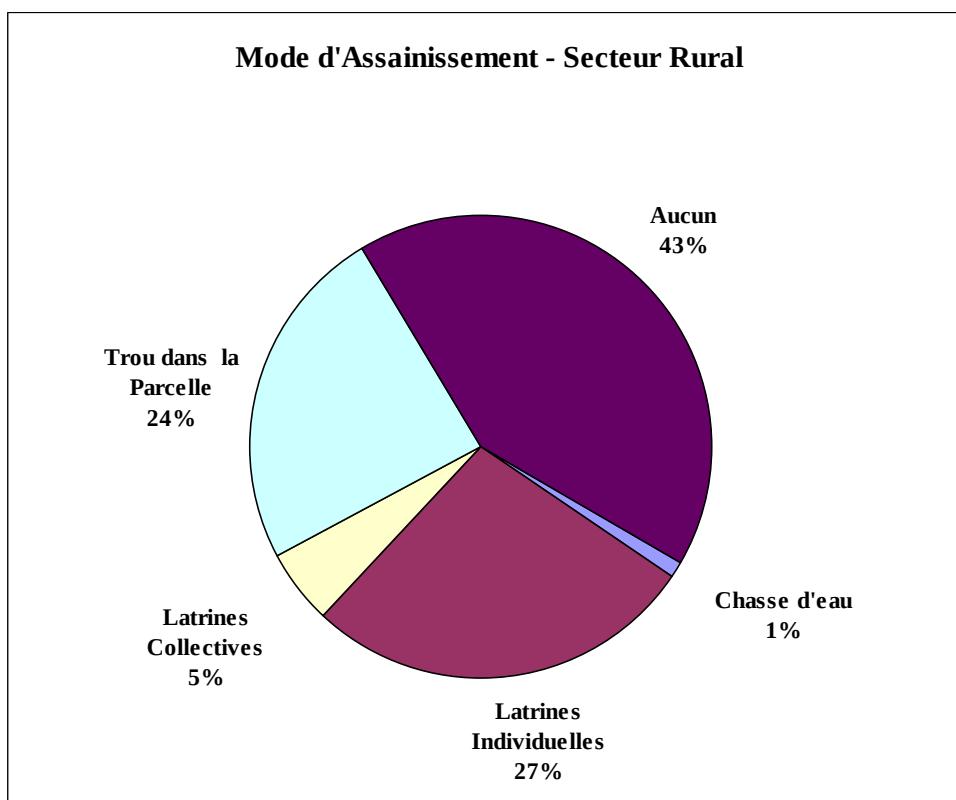


Figure 20 : Mode d'assainissement en milieu rural (recensement 2003)

3.6. CONCLUSION ET PERSPECTIVE D'ACCOMPLISSEMENT DES ODM

Résumé

Dans l'ensemble du pays, seulement 8,5 % des logements sont connectés à un service de distribution d'eau. De cette catégorie 80,7 % se trouvent en milieu urbain.

En ce qui concerne l'eau à usage courant, la rivière est le mode d'approvisionnement le plus utilisé (32,0 %); viennent ensuite l'achat par boquite (18,4 %), la source (13,9 %) et le robinet (11,2 %). Un nombre important de ménages (31,9 %) utilise la source pour s'approvisionner en eau à boire.

En ce qui concerne l'assainissement 30% des locaux ne disposent pas de lieux d'aisances, la majorité (85 %) se trouve en milieu rural. Pour les autres l'assainissement consiste généralement en latrines individuelles (37 %) ou collectives (12%) ou en simples trous dans la parcelle (17 %).

Accomplissement des ODM – Recommandations

Il semble que les critères actuels conduisent à considérer qu'une population a accès à l'eau même si la potabilité de cette eau n'est pas totalement garantie (ce qui est le cas pour la quasi-totalité des ressources en Haïti), ou même s'il faut faire plusieurs kilomètres pour avoir accès à la source.

Compte tenu du retard accumulé au cours des années antérieures il paraît pour le moins présomptueux d'espérer atteindre les ODM au cours des 7 prochaines années à moins d'adopter des critères plus souples de définition de l'accès à l'eau, ce qui serait une façon peu acceptable de dissimuler la réalité du problème.

Il paraîtra plus constructif de porter les efforts sur des thèmes concrets et prioritaires qui ont un impact direct sur la santé publique et sur le bien-être des populations :

- La protection effective des sources et des aquifères
- L'information effective sur la qualité des eaux distribuée par les réseaux publics
- Les taux de raccordement aux réseaux publics de distribution d'eau, soit par branchements individuels, soit par bornes fontaines
- La durée de l'accès à l'eau sur les réseaux publics de distribution d'eau
- L'assainissement collectif prioritaire dans les sites où la protection des aquifères est gravement compromise.

Table 16 : ODM – Les priorités en Haïti

Pour ce qui concerne les réalisations on donnera la priorité à la construction de systèmes pérennes, c'est à dire dont les opérateurs puissent assurer la gestion dans les meilleures conditions techniques et financières.

Lors du prochain recensement national, vers 2013, on pourra apprécier les progrès accomplis grâce à cette politique en comparant les résultats obtenus à ceux de 2003.

4. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL ACTUEL

4.1. CADRE INSTITUTIONNEL GENERAL

4.1.1. Le Pouvoir Central

4.1.1.1. L'eau

Le secteur de l'alimentation en eau potable en Haïti est actuellement structuré comme suit.

Institution	Mission
Niveau ministériel	
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)	Tutelle des opérateurs publics d'alimentation en eau (CAMEP, SNEP)
Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)	Tutelle du Projet POCHÉP
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)	Responsable de la gestion des ressources en eau par son Service National des Ressources en Eau (SNRE)
Ministère de l'Environnement	Responsable de la protection des ressources en eau
Opérateurs publics	
Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP)	Fondée en 1964, responsable de l'alimentation en eau de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince
Service National de l'Eau Potable (SNEP)	Fondé en 1977, responsable de l'alimentation en eau potable du pays (à l'exception de la zone couverte par la CAMEP)
Structures de projets	
Projet "Postes Communautaires d'Hygiène et d'Eau Potable" (POCHÉP)	Créé en 1980 pour la mise en œuvre de projets en milieu rural, sur financement BID et UE. Sous tutelle du MSPP. Mission achevée depuis 1991
Unité de Réforme du Secteur de l'Eau Potable (URSEP)	Créée en 1996 pour la mise en œuvre du projet 1010 sur financement de la BID. Cette Unité a été intégrée en novembre 2007 à la Cellule EPA du MTPTC.
Collectivités locales	
Communes	Rôle (consultatif) en pratique très limité
Associations d'usagers (Comités d'alimentation en eau potable – CAEP)	Assurent la gestion de systèmes ruraux non pris en charge par le SNEP
Organisations non gouvernementales	
ONG	Haïtiennes ou internationales, assurent le financement et la mise en œuvre de projets d'eau potable en milieu rural. Supervisées en principe par l'Unité de Coordination des activités des ONG (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe)

Secteur privé	
Secteur privé	Haïtien ou international, intervient dans les études et la réalisation des systèmes, mais non encore dans la gestion.

Table 17 : Cadre institutionnel du Secteur EPA en Haïti

En se référant à la propre analyse du Gouvernement d'Haïti¹¹, cette multiplicité des acteurs intervenant dans le secteur, doublée d'une absence de politique forte de l'Etat au cours des 20 dernières années a entraîné:

- une anarchie dans les choix et suivis des différents projets réalisés;
- une absence de coordination, même et surtout au niveau des bailleurs de fonds;
- un gaspillage de ressources financières;
- l'inexistence d'une politique tarifaire adaptée;
- l'impossibilité de recouvrer les coûts d'investissements ou d'entretien des systèmes;
- la discontinuité dans la réalisation des programmes, un personnel pléthorique et le départ du personnel qualifié des sociétés d'Etat (CAMEP, SNEP);
- la non implication des collectivités locales, société civile et usagers aux processus de prise de décision;
- la dégradation de la qualité des ressources et du service;
- la baisse du taux de couverture répondant aux normes de santé publique et au respect des droits fondamentaux de la personne;
- l'apparition et la croissance de circuits informels de distributeurs d'eau;
- une méfiance et une réticence des principaux bailleurs de fonds et du secteur privé à investir dans le secteur.

4.1.1.2. Assainissement des eaux usées

Aucune institution publique n'est clairement investie de la responsabilité de l'assainissement des eaux usées, et les excréta humains sont gérés sur une base individuelle. Seul le Service du Génie Sanitaire de la Direction de l'Hygiène Publique (DHP) du Ministère de la Santé et de la Protection de la Population (MSPP) a compétence en matière d'assainissement de base, au sens de l'évacuation hygiénique des excréta, mais ses moyens sont extrêmement limités.

La compétence du MTPTC est limitée à la collecte et au traitement des déchets solides ainsi qu'à l'évacuation des eaux pluviales. En milieu urbain, les eaux usées – eaux grises – sont généralement déversées dans les collecteurs d'eaux pluviales.

4.1.2. La Décentralisation

4.1.2.1. Aspects institutionnels

Les communes existent depuis très longtemps en Haïti (plus d'un siècle et demi), mais la constitution de 1987 n'a que très partiellement défini le cadre institutionnel des collectivités territoriales.

¹¹ MTPTC - Secteur Eau Potable et Assainissement - Réforme Institutionnelle et Investissements Prioritaires - MTPTC - Mars 2007

La Constitution de 1987 fait du Conseil Municipal un gestionnaire privilégié des biens du domaine privé de l'Etat dans sa commune (article 74). Les systèmes d'adduction d'eau potable entrent facilement dans la catégorie de biens du domaine privé de l'Etat. En s'en occupant, les conseils municipaux peuvent fournir le service de proximité recherché dans la distribution de l'eau.

En fait la création de la CAMEP en 1964 puis du SNEP et de ses BDS (Bureaux Décentralisés du SNEP) en 1977 ont théoriquement apporté aux communes les interlocuteurs décentralisés dont elles avaient besoin. Le système a fonctionné de manière relativement satisfaisante jusqu'au début des années 1990 pour se dégrader ensuite.

On verra plus que la décentralisation constitue, à terme, un principe fondateur de la réforme du secteur préconisée par le Gouvernement et qui sera présentée plus loin. Quoi qu'il en soit, Haïti ne dispose néanmoins pas aujourd'hui de politique de décentralisation qui soit à la hauteur de ces ambitions.

Dans les petites communes on voit cependant se créer des comités communaux dont la nature juridique n'est pas toujours très claire et dans laquelle la participation officielle des autorités communales peut être variable.

- COCEP : Comité Communal d'Eau Potable
- COCEPA : Comité Communal d'Eau Potable et d'Assainissement
- COSEP : Comité de Soutien d'Eau Potable

La situation juridique des CAEPA elle-même n'est pas parfaitement définie.

4.1.2.2. La gestion décentralisée des SAEPs : les grandes tendances

Un rapport du GRET décrit la grande diversité qui existe dans les structures de gestion mises en place pour gérer les SAEPs.

Dans les zones rurales la tendance est à la mise en place de comités spécifiques ayant l'entière responsabilité de la gestion des systèmes. Ces responsabilités incluent la fixation et la perception des redevances, l'exploitation du réseau dans son ensemble. Ces comités sont le plus souvent affiliés ou associés à une organisation à rayon d'action plus large. Ils sont composés de notables de la zone concernée et intègrent le plus souvent les techniciens intervenant dans le réseau.

Dans les villes secondaires où des ONGs sont intervenues, la tendance est à la mise en place de structures communautaires de type CAEP ou COSEP.

Parfois il existe une certaine confusion et les risques de conflits ne sont pas à écarter. Le rapport du GRET signale quelques cas que nous estimons intéressants de rapporter ici à titre d'exemple des problèmes concrets que l'on rencontre in situ:

- *A Aquin la situation est encore plus floue avec la présence simultanée d'un COCEPA et d'un BDS.*
- *A Mirebalais, le BDS a tout simplement récupéré la gestion du système.*
- *A Lascabobas, suite à des conflits entre le CAEP et le BDS et des problèmes internes au BDS, le système n'est géré officiellement par personne. Seul un plombier s'occupe, sur une base volontaire, du fonctionnement.*
- *A l'Anse-à-Veau, suite à un conflit entre le COSEP et le SNEP, l'entente de départ qui prévoyait que le SNEP, à travers un caissier, fasse la collecte des fonds et les verse au COSEP qui, à son tour paierait le personnel du SNEP, a volé en éclat. Le caissier continue à collecter les fonds mais ne les verse plus au COSEP. Ce dernier utilise les reliquats disponibles pour faire quelques réparations d'urgence. Le résultat est que le réseau est presque dysfonctionnel.*

Dans les grandes villes comme Les Cayes, Jacmel, le Cap, et une vingtaine d'autres, le SNEP assure la gestion au travers de son BDS.

Le rapport insiste sur les problèmes de fond posés par le projet de réforme :

« Cette multitude de situations crée une véritable cacophonie. La volonté affichée par la majorité des ONGs de travailler dans le sens du projet de loi alors que les communes ne sont pas autorisées à jouer leur rôle crée une grande confusion. Dans les régions où le SNEP est présent, cette confusion est doublée d'un conflit d'intérêt car la réforme, si elle est appliquée, priverait l'administration centrale des maigres ressources sur lesquelles elle peut compter pour son fonctionnement.

« Un autre problème important est la tendance de la quasi-totalité des institutions (en dehors de la CAMEP) à remettre au SNEP la gestion des réseaux peu de temps après leur construction. Les ONGs particulièrement, informent parfois le SNEP de leurs interventions, réalisent ces interventions, assurent la formation d'un personnel technique et d'un personnel de gestion, assurent un suivi pendant quelques mois (rarement plus d'un an), puis se retirent et transfèrent les réseaux au SNEP. Dans la totalité des cas, ce transfert de responsabilité se fait sans transfert de ressources. Le SNEP se retrouve donc avec des charges plus élevées mais des revenus stagnants.»

Et le rapport de conclure:

« La même considération faite sur les tendances des systèmes de tarification est aussi valable pour systèmes de gestion à savoir que les approches et stratégies sont développées plus par les institutions que par les communautés. Il faudra donc travailler à l'émergence de stratégies et approches communes à tous les acteurs. »

4.2. PERFORMANCE DU SECTEUR

Les informations détaillées sur l'état du secteur et ses performances sont rares et peu fiables, voire parfois contradictoires.

Pour ce qui concerne la CAMEP et le SNEP on peut toutefois se baser sur les audits (parfois partiels) réalisés récemment dans l'optique de la réforme du secteur décrite plus loin. Un diagnostic rapide du SNEP a récemment été réalisé¹²; par contre pour la CAMEP on ne dispose que d'un audit administratif provisoire publié en 2007. On estime toutefois que ces documents sont suffisants pour juger de la situation très critique de ces deux organisations, qui sont en état de faillite sur le plan financier et de moins en moins capable de ce fait de faire face à leurs responsabilités organique.

En milieu rural les études réalisées sous l'égide des bailleurs de fond permettent de se faire une idée de la situation le plus souvent fondée sur des études d'échantillons. On ressent fortement le manque d'un inventaire détaillé des ouvrages au niveau national.

4.2.1. Accès aux services

¹² Dans le cadre de la préparation du programme d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural sur financement BID.

On a analysé plus haut les très faibles taux de raccordement des populations aux réseaux publics de distribution d'eau dans le secteur urbain :

En 2003 8,5% seulement des logements du pays étaient raccordés aux réseaux publics de distribution d'eau, ce qui pouvait représenter une population de 27% en zone urbaine et 12% en zone rurale compte tenu de la distribution par bornes fontaines (ou kiosques).

En 2008 ces taux ont du légèrement augmenter compte tenu du développement de l'alimentation par bornes fontaines dans les quartiers périphériques mais la qualité du service s'est simultanément dégradé compte tenu de l'insuffisance des ressources. Cela signifie que la distribution continue d'être intermittente mais que le nombre d'heures de mise à disposition de l'eau par jour a tendance à diminuer de façon importante.

A noter que le terme "accès à l'eau" ne présuppose pas une alimentation continue, ni une eau toujours potable; dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, l'accès à l'eau distribuée par la CAMEP (de l'ordre de 60% de la population) est intermittent et la potabilité de l'eau n'est pas toujours garantie.

A noter également que les populations des zones urbaines pauvres (en particulier dans les communes de l'aire métropolitaine) bénéficient depuis une dizaine d'années du développement de systèmes gérés par des comités locaux. Environ 800 000 personnes (auparavant alimentées par camions en eau de médiocre qualité à des prix prohibitifs) ont pu ainsi disposer d'eau de la CAMEP à un prix acceptable. La réplique de ces opérations et leurs bénéfices sociaux et sanitaires indéniables risquent d'être compromis à très court terme si la CAMEP n'est pas en mesure d'augmenter rapidement sa production.

4.2.2. Investissements

Les investissements dans le secteur de l'eau potable sont généralement effectués sur financements d'institutions financières internationales avec ou sans contrepartie de l'Etat Haïtien; les opérateurs publics (CAMEP et SNEP) n'ont, quant à eux, aucune capacité réelle d'autofinancement. Quelques investissements sont aussi réalisés par le FAES.

Les investissements en cours ou en négociation sont résumés dans le tableau suivant et détaillés en annexe 6. La carte ci-après illustre la localisation des projets.

Ce tableau semble illustrer la faiblesse de l'investissement dans le secteur au regard des besoins mais, en revanche, il faut tenir compte aussi :

- de la difficulté de financer les projets au cours des périodes de crise traversées par le pays ces dernières années et
- de la capacité limitée du secteur privé haïtien de réaliser des quantités de travaux importants
- de la capacité limitée du pouvoir central d'assurer un contrôle effectif de ces travaux dans un environnement normatif quasi-inexistant.

Ces points seront examinés plus loin de manière plus approfondie.

Bailleurs	Investissement	Institutionnel	Total	Déboursé	Solde
	USD	USD	USD	USD	USD
BID/BM	68.659.711	5.257.358	73.917.069	308.578	73.608.491
UE	25.835.940		25.835.940	4.682.278	21.153.663
AFD	20.203.234	1.350.000	21.553.234	5.300.198	16.253.036
CANADA	729.221		729.221	729.221	0
ESPAGNE	4.395.000		4.395.000	585.000	3.810.000
FRANCE	129.121		129.121	129.121	0
FAES	309.561		309.561	0	309.561
TOTAL	120.261.788	6.607.358	126.869.146	11.734.396	115.134.751

Table 18 : Financement en cours pour le secteur EPA fin 2007

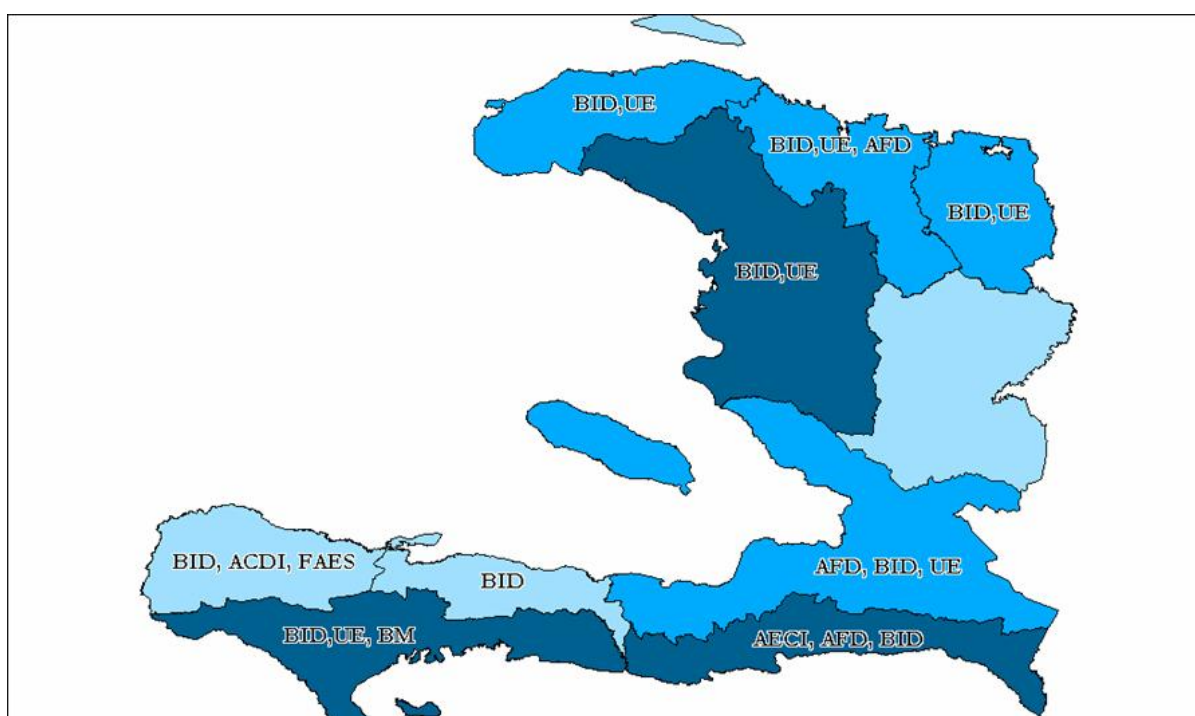


Figure 21 : Répartition spatiale des financements en cours dans le secteur EPA

Montant Total en cours = **127 millions USD**

(montant décaissé fin 2007 = 11 millions USD selon sources)

La mise en œuvre des investissements est assurée par des agences d'exécution, qui peuvent être soit des structures existantes (CAMEP, SNEP), soit des structures propres au bailleur de fonds (Union Européenne), soit encore par des structures ad hoc telles que l'URSEP¹³ (projet BID) rattachée au MTPTC. Une structure similaire, l'UTE (Unité Technique de l'Equipement), rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances, exécute des projets multisectoriels de développement économique financés par la BID.

¹³ Cette structure a été incorporée au MTPTC en novembre 2007 dans le cadre de la préparation de la réforme institutionnelle.

Les investissements en matière d'assainissement – évacuation des excréta (eaux noires) – sont très rares; il s'agit en fait de "composantes assainissement" associées à certains projets d'eau potable, généralement en milieu rural (blocs sanitaires).

A titre indicatif on présente ci-après un résumé établi par le projet WAFAM (OPS/OMS) des investissements réalisés au cours de la période 1999-2003, toutes aides réunies :

1999-2003	Port-au-Prince	Villes Secondaires	Secteur Rural	Total
	Million USD	Million USD	Million USD	Million USD
Eau	5,954	5,867	14,960	26,781
Assainissement	n.d.	n.d.	n.d.	29,649
Total	5,954	5,867	14,960	56,430

Soit un investissement annuel de l'ordre de 11,286 Millions USD.

Table 19 : Investissements dans le secteur EPA de 1999 à 2003 (Source: Wafam)

4.2.3. Performance opérationnelle

La qualité du service est, sauf rares exceptions, très médiocre. Le service est presque partout intermittent (quelques heures par jour ou parfois par semaine à Port-au-Prince) et la potabilité de l'eau distribuée ne peut pas être garantie par les opérateurs.

L'eau distribuée est, sauf exception, de qualité douteuse, pour deux raisons essentielles.

- Les ressources en eau ne bénéficient pas de la protection qu'elles nécessiteraient (cf. Plaine du Cul-de-Sac déjà cité).
- Le fonctionnement des réseaux est fréquemment intermittent et en dépression ce qui permet l'intrusion d'une pollution supplémentaire.

Le niveau des pertes en eau est impossible à déterminer même approximativement faute de moyens de comptage. Mais, compte tenu de l'âge et de l'état des réseaux et de leur mode d'exploitation (par tours d'eau), il est probable que les pertes physiques sont élevées. Les pertes commerciales sont sans doute considérables, en raison du mode de facturation généralement pratiqué (forfait mensuel favorisant la desserte du voisinage), de la faiblesse des opérateurs (CAMEP et SNEP) en matière de facturation, et de branchements clandestins notoirement nombreux. Globalement, le pourcentage d'eaux non comptabilisées est selon toute vraisemblance de l'ordre de 50 à 70%, voire plus, selon les systèmes.

La tarification au forfait génère un gaspillage considérable mais la mise en place de compteurs n'est pas envisagée jusqu'à présent compte tenu de l'intermittence de la fourniture d'eau.

Le ratio de productivité du personnel (effectif / milliers d'abonnés actifs) est de 19 pour la CAMEP comme pour le SNEP. Cette valeur, même compte tenu de la complexité du système de Port-au-Prince, et de la dispersion des centres gérés par le SNEP, est très élevée en regard des standards internationaux (entre 5 et 10 dans les pays en développement). Les deux opérateurs présentent à l'évidence un sureffectif important.

b) Zones rurales

Dans les zones rurales où l'approvisionnement en eau est réalisé par de petits systèmes ou des points d'eau aménagés équipés de pompes manuelles (mis en place par le POCHÉP ou les ONG), les CAEP connaissent des fortunes diverses, mais une bonne proportion d'entre eux, sinon la majorité, se

montrent incapables d'assurer une gestion pérenne des systèmes (c'est-à-dire de collecter les fonds nécessaires à leur entretien et à leur fonctionnement), et les systèmes se dégradent rapidement, pour finalement ne plus fonctionner.

4.2.4. Performance financières

L'analyse des comptes de la CAMEP et du SNEP montre que ces deux opérateurs ne peuvent fonctionner sans subventions.

a) CAMEP

La CAMEP ne compte que 47 000 abonnés, dont seulement 37 000 actifs, ce qui est très peu pour une population de près de 2,5 millions d'habitants. Cette situation s'explique à la fois par la couverture réduite du réseau de la CAMEP, par l'ampleur de la population des quartiers défavorisés alimentés collectivement par kiosques, par la possibilité de s'approvisionner chez un voisin (pratique très développée compte tenu de la tarification au forfait), et par des branchements illégaux vraisemblablement très nombreux. La facturation de la CAMEP ne s'adresse ainsi qu'à une partie, probablement minoritaire, de la population desservie.

Les grilles tarifaires sont d'une invraisemblable – et inutile – complexité (plus de 300 tarifs différents pour l'aire métropolitaine, selon le secteur géographique, le type d'abonné, la catégorie, etc.). Le recouvrement des factures est lent et le taux global annuel est d'environ 80%. Le compte client (arriérés) augmente régulièrement, en dépit des provisions annuelles pour créances irrécouvrables; il atteint l'équivalent d'environ 16 mois de facturation.

La CAMEP affiche des résultats négatifs depuis plusieurs années. Les revenus d'exploitation ne représentent que 72% des charges (ratio d'exploitation) et couvrent à peine les charges directes d'exploitation. En conséquence, la trésorerie de la CAMEP est extrêmement fragile et l'empêche souvent de faire face aux dépenses essentielles de maintenance des équipements en service.

Ceci se traduit nécessairement par une dégradation progressive de la qualité du service d'une part de du patrimoine de l'entreprise d'autre part. Pour faire face aux défis des prochaines années il faudra non seulement développer le patrimoine existant mais aussi le réhabiliter.

b) SNEP

Le SNEP bénéficie d'une subvention d'exploitation du Gouvernement, qui couvre environ 25% de ses charges. Cette subvention est utilisée pour le paiement des salaires de certains postes pré-identifiés (essentiellement au bureau central de Port-au-Prince), et certains coûts d'exploitation.

Le SNEP fonctionne de façon "déconcentrée", c'est-à-dire que chacun des 23 systèmes gérés par lui est considéré comme un centre de profit, génère ses propres ressources (sur la base de sa propre tarification), et supporte l'ensemble de ses coûts ainsi qu'une contribution aux coûts du bureau central situé à Port-au-Prince. Une comptabilité très lourde a été mise en place, qui produit, pour chaque système un bilan et un compte d'exploitation, consolidés au niveau central. Cet arrangement a conduit à d'importants dysfonctionnements dans des centres structurellement déficitaires où les salaires ne sont pas versés régulièrement au personnel. La responsabilisation des centres, au demeurant saine dans son principe, a été poussée de façon excessive, et a creusé un fossé important entre les "bureaux déconcentrés" de province et le "bureau central" supposé leur apporter un appui.

Compte tenu de ses moyens financiers très précaires, le bureau central du SNEP n'exerce pratiquement aucune supervision sur les bureaux déconcentrés, et ne leur apporte qu'un soutien limité aux cas d'urgence.

Le SNEP, dans ses 23 exploitations, totalise environ 21000 abonnés, dont 13400 actifs, pour une population totale estimée à 750000 habitants; ce faible taux de raccordement s'explique par une couverture limitée des infrastructures du SNEP, la possibilité de s'approvisionner chez un voisin, et des branchements illégaux vraisemblablement très nombreux.

La facturation du SNEP atteint annuellement environ 17 Million HTG (soit moins d'un mois de facturation de la CAMEP) pour un recouvrement d'environ 13M. Ce faible taux de collecte (75%), qui s'explique en particulier par la mauvaise volonté des usagers à payer un service de mauvaise qualité, conduit à l'augmentation rapide du compte Client qui atteint (2004) l'équivalent d'un an de facturation, et ce en dépit des provisions annuelles pour créances irrécouvrables (10% du compte Client).

Les comptes de l'exercice 2003-2004 font apparaître des pertes importantes (30% environ), en grande partie comblées par l'apport du Gouvernement. En réalité, les revenus ne couvrent que 73% des charges totales d'exploitation (ratio d'exploitation) et 82% des charges directes. La trésorerie du SNEP est actuellement exsangue.

4.2.5. Indicateurs de performance

La gestion technique, commerciale et financière de la CAMEP et du SNEP ne fait pas l'objet d'un suivi par indicateurs et objectifs de performance.

Le niveau de pertes (techniques et commerciales), indicateur essentiel de la qualité de la gestion d'un service des eaux, ne peut être valablement apprécié dans aucun des systèmes en raison de l'absence de comptage à la production et des consommations.

Les seuls indicateurs envisageables dans l'état actuel de la CAMEP et du SNEP sont:

- Le taux de recouvrement (%) des factures d'eau, dans le délai normal de recouvrement des factures (pour autant que les outils informatiques le permettent) ou sur un exercice entier (incluant le recouvrement des arriérés).
- Le niveau du compte client, exprimé en mois de facturation
- Le ratio d'exploitation (recettes de ventes d'eau / coûts opérationnels)

Pour l'année fiscale 2003-2004, les valeurs de ces indicateurs ont été les suivantes

Indicateur	CAMEP	SNEP
Taux de recouvrement de la facturation courante (%)	10%	ND*
Compte client (exprimé en mois de facturation)	22	13
Ratio d'exploitation (revenus / charges d'exploitation)	72%	73%

* Non Disponible

Table 20 : Indicateurs de performance CAMEP et SNEP en 2003/2004

4.2.5. Les ONG

Des financements sont également apportés par certaines ONG pour des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural. On estime que ces apports pourraient être de l'ordre de 4 à 5 Millions USD/an bien qu'une partie soit probablement financée par des bailleurs de fond institutionnels.

L'Etat n'exerce pratiquement aucun contrôle, aucune coordination des activités des ONG qui traitent souvent directement avec les collectivités locales. Les méthodes et normes utilisées par les ONG à la fois dans l'approche des communautés, dans la conception des systèmes et dans leur gestion varient dans de larges proportions et laissent planer un doute sur la pérennité de la plupart de ces systèmes.

Le Gouvernement a tenté de fédérer les ONG travaillant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au sein d'une plateforme (PEPA), sans pour autant mettre un terme au désordre actuel. Par ailleurs, avec l'appui de la Banque Mondiale, des Directives Opérationnelles ont été élaborées pour réguler les activités des ONG tant au plan de la conception des systèmes que de leur gestion par les communautés. On citera aussi les travaux réalisés dans le cadre du projet EPAR (Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural) financé par la BID et coordonnés par le SNEP.

4.3. DIAGNOSTIC

4.3.1. Au niveau institutionnel

Au cours des années antérieures - et sans impliquer le gouvernement actuel qui a participé à l'élaboration de la réforme institutionnelle qui est décrite plus loin force et de constater les points suivants :

- Dans le secteur de l'eau potable, l'Etat n'a pas joué son rôle dans la définition d'une politique et d'une stratégie de développement du secteur, ni dans sa régulation. Aucune politique tarifaire n'a été élaborée, qui permette un équilibre du secteur et une équité sociale.
- L'Etat n'a pas assumé ses responsabilités de supervision des opérateurs publics dont il a la tutelle. Les conseils d'administration de la CAMEP et du SNEP, qui avaient la charge de cette supervision n'ont pas été réunis depuis très longtemps, laissant les Directeurs Généraux de ces entreprises sans orientations ni supervision.
- Les collectivités locales (maires) et les élus ne sont que très rarement associés aux options et aux décisions des opérateurs publics CAMEP et SNEP en matière d'investissements comme en matière de gestion. L'émergence des collectivités locales auxquelles seront déléguées de plus en plus de responsabilités dans l'avenir impose désormais une collaboration étroite et permanente.
- La responsabilité de l'assainissement des eaux usées n'a jamais été attribuée à aucun ministère ou institution publique. Seule l'évacuation des excréta relève clairement de la responsabilité du Ministère de la Santé (Direction de l'Hygiène Publique) au moins pour ce qui concerne l'assainissement autonome. Ce vide institutionnel a contribué à développer une situation sanitaire extrêmement précaire dans les zones à forte densité de population.
- Dans les zones rurales, le champ a été laissé libre aux ONG qui ont agi sans orientations ni contrôle des pouvoirs publics. La pérennité des systèmes ruraux impose une régulation de l'activité des ONG par l'Etat, au niveau de la planification, de la normalisation technique, de l'implication des communautés et de la gestion des systèmes.

4.3.2. Au niveau des ressources en eau

- La responsabilité de la gestion des ressources en eau (inventaire, développement, allocation, protection) est encore diffuse, entre le Ministère de l'Agriculture (SNRE) et le Ministère de l'Environnement. Les menaces (pollution urbaine, intrusion marine) qui pèsent sur des ressources majeures telles que la nappe du Cul-de-sac, principale source d'alimentation de Port-au-Prince, imposent une action forte et rapide, et donc une clarification des attributions des responsabilités et des moyens de gestion de la ressource en eau.

4.3.3. Au niveau des investissements

- Les investissements dans le développement ou la réhabilitation des infrastructures d'adduction et de distribution d'eau sont restés très modestes au regard des besoins, laissant l'offre très en deçà de la demande. Les investissements récents se sont concentrés sur les villes secondaires et les zones rurales, alors qu'ils sont quasi-symboliques dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Cette désaffection pour la capitale peut conduire, si elle perdure, à un désastre sanitaire.
- Les agences d'exécution ad hoc (telles que l'URSEP) mises en place pour l'exécution d'un projet permettent certes une concentration maximum sur l'exécution des projets, mais d'une part elles contribuent un peu plus à la dispersion du secteur, d'autre part elles ne permettent pas aux opérateurs de "s'approprier" correctement les ouvrages dont ils auront la charge, dès leur phase de conception. Une meilleure intégration de la fonction d'agence d'exécution au sein des maîtres d'ouvrages – opérateurs est certainement souhaitable.
- Les investissements des ONGs dans les zones rurales ou dans les quartiers défavorisés, s'ils sont essentiels, échappent en grande partie à la connaissance du MTPTC et de ses opérateurs. La faiblesse financière des opérateurs et le non-conformisme des ONG n'ont pas permis de réguler le flux des très nombreux projets des ONG, dont l'inventaire et le bilan restent à faire.

4.3.4. Au niveau de la gestion des services

- Le faible niveau de ressources financières de la CAMEP et du SNEP ne leur permet pas d'assurer l'entretien des systèmes d'alimentation en eau, d'où une dégradation de la qualité du service, qui impacte négativement le niveau des ressources, etc. Les deux opérateurs sont engagés depuis des années dans ce cercle vicieux. En sortir suppose une série de mesures cohérentes en matière de capacité de gestion, de maîtrise des coûts, de tarification et d'investissements.
- La capacité de gestion des opérateurs publics s'est dégradée au fil du temps, et est devenue très insuffisante au regard des défis actuels et futurs. Cette situation provient à la fois d'un manque de professionnalisme des employés de la CAMEP et du SNEP, particulièrement dans l'encadrement, et d'un manque de moyens lié à l'extrême faiblesse des ressources financières des opérateurs. Les sureffectifs constatés sont constitués surtout d'employés peu ou pas qualifiés, dont la présence est plutôt contre-productive.
- La Tarification des services - et la Gestion Clientèle dans son ensemble - sont les principaux responsables des pertes d'exploitation de la CAMEP et du SNEP. Pour équilibrer les comptes les opérateurs et l'Etat ne connaissent que la solution qui consiste à augmenter les tarifs. Cela fait on explique les faibles taux de recouvrement et les faibles recettes par la faible capacité et la mauvaise volonté de payer des consommateurs. Or il ne peut y avoir volonté de payer des consommateurs s'il n'existe pas une réelle volonté de faire payer de la part des opérateurs. Toutes les expériences réalisées dans le monde – et en Haïti – montrent que les plus pauvres ont une capacité à payer et qu'ils ont une réelle volonté de payer quand ils savent que l'amélioration de leur qualité de vie en dépend. C'est donc essentiellement du côté de

l'opérateur qu'il faut rechercher la solution en développant des capacités aujourd'hui inexistantes.

- Les ressources humaines sont au cœur du développement du secteur, en particulier pour les opérateurs. La CAMEP et le SNEP ne peuvent, compte tenu de leurs ressources financières, engager les compétences dont ils ont besoin dans tous les domaines de la gestion, technique, financière, administrative, etc. Le marché du travail en Haïti semble pouvoir fournir à la CAMEP et au SNEP les cadres dont ils ont besoin, mais, au-delà de l'aspect salarial, ces cadres doivent être formés, en particulier dans les domaines spécifiques au secteur que sont les techniques de l'eau et la gestion de la clientèle, formations in situ de longue durée. Il y a là un double défi, celui des rémunérations et celui de la formation et de l'encadrement.
- La CAMEP comme le SNEP pourront difficilement se redresser seules, même après injection de sang neuf et de ressources financières. La reconstitution d'un environnement professionnel ne pourra se faire qu'avec l'appui et l'encadrement d'une équipe professionnelle sur une durée significative.
- Dans les Zones Rurales, la gestion du service par les CAEP a montré ses limites. Environ 300 CAEP ont été créés à travers le pays. Mais, à peine 20 % d'entre eux fonctionnent de façon satisfaisante. Les structures régionales de l'opérateur public ont un rôle essentiel à jouer d'une part dans la formation de ces opérateurs privés, et d'autre part dans l'appui aux CAEP dans leur fonction de maître d'ouvrage.

4.3.4. Au niveau des usagers

- Les usagers sont désabusés et ont une confiance très limitée dans les opérateurs institutionnels CAMEP et SNEP. Chacun recherche une solution adaptée soit par l'utilisation des ressources alternatives soit par la fraude (branchements clandestins)
- Mais il faut sortir de ce schéma ancien et développer avec les usagers des techniques de gestion clientèle nouvelle fondée sur la participation, l'autogestion des systèmes et des bornes fontaines, et d'une manière plus générale sur le développement de l'ingénierie sociale dont de nombreuses ONG, appuyée par les opérateurs et par les bailleurs de fond ont pu montrer l'efficacité.

DEUXIEME PARTIE : FORMULATION D'ALTERNATIVES

5. LA REFORME INSTITUTIONNELLE

5.1. OBJECTIFS DE LA REFORME

5.1.1. Objectifs institutionnels

La réforme du secteur EPA est à l'étude depuis plusieurs années. Le Gouvernement actuel est conscient de la situation désastreuse du secteur EPA telle qu'elle est décrite dans la première partie de ce rapport. Il a approuvé le projet de loi cadre qui permettra la mise en place de la réforme et l'on espère que cette loi cadre pourra être ratifiée par le Parlement et promulguée au Journal Officiel au début de l'année 2008.

Les grandes lignes de la Réforme proposée sont les suivantes :

- Un désengagement de l'Etat central des fonctions opérationnelles, notamment de réalisation et d'exploitation des ouvrages;
- La décentralisation progressive des services d'eau potable et d'assainissement vers les communes et collectivités locales à qui seront confiées peu à peu les fonctions de maîtrise d'ouvrage du service public;
- La création d'associations d'usagers et de comités de gestion légalement reconnus;
- La professionnalisation de la fonction d'exploitant pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement;
- Le développement progressif et l'implication du secteur privé dans la réalisation des études, la construction des ouvrages et la gestion des réseaux;
- Le développement d'outils d'audit et de services d'appui à la gestion.

En ce qui le concerne, le MTPTC, et plus particulièrement la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DNEPA) à créer, s'attellera à:

- Mettre en place les institutions prévues par la loi pour la mise en œuvre de la politique sectorielle;
- Définir la politique sectorielle de l'eau potable et de l'assainissement;
- Planifier et exécuter un programme d'urgence pour l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement aux populations;
- Superviser et mettre en cohérence les financements actuels et à venir;
- Exercer une supervision rapprochée des institutions étatiques opérant dans le secteur.

5.1.2. Objectifs économiques

La grande faillite du système actuel réside dans le fait que les recettes des ventes d'eau ne permettent pas de couvrir les dépenses nécessaires pour la maintenance et le développement d'installations d'EPA pérennes. Les thèmes de la tarification et de la gestion commerciale des consommateurs sont donc des thèmes fondamentaux de la réforme.

Un système équilibré de prix de l'eau doit répondre à des préoccupations souvent contradictoires. Une politique de prix doit être construite sur un arbitrage équilibré entre, d'une part, le vrai coût de l'accès et de l'usage de ces ressources rares, et d'autre part, la faible disponibilité à payer des populations défavorisées. Il doit être cohérent avec les investissements consentis pour que les opérateurs privés ou publics puissent recevoir une juste rémunération leur permettant:

- a) de dégager des recettes suffisantes pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement, d'entretien, d'investissement et d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services d'eau potable et d'assainissement;
- b) de contribuer à la partie des coûts sociaux que la collectivité décide d'imputer à certains usagers.

Le tarif devrait donc comporter:

- le prix de vente de l'eau résultant d'un calcul effectué sur la base d'un budget prévisionnel tenant compte de l'évolution du service et couvrant les charges d'exploitation ainsi que, dans le cas de concession totale ou partielle, les charges d'investissement;
- une surtaxe fixée par la collectivité lui permettant de financer les investissements qui, sauf dans le cas de la concession partielle restent à sa charge

La rémunération de l'opérateur évoluerait en fonction d'une formule de variation de prix, qui tiendrait compte de l'évolution des conditions économiques et des risques associés à l'opération.

5.1.3. Objectifs opérationnels

Dans le partenariat avec les différents opérateurs, les obligations de base de l'opérateur doivent comprendre:

Les obligations de base du service public :

- l'entretien en bon état de fonctionnement et la réparation des ouvrages, équipements et matériels permettant la marche de l'opération;
- le renouvellement du matériel tournant, accessoires hydrauliques, équipements mécaniques et compteurs

Les obligations complémentaires portent sur l'établissement de nouvelles canalisations et nouveaux ouvrages, la réalisation des travaux de captage et d'autres ouvrages de génie civil. Dans chaque situation (société publique, commune, opérateur privé ou mixte), le contrat devra préciser les modalités de financement.

Les contraintes de service public à satisfaire sont:

- la continuité du service, c'est-à-dire que les usagers disposent d'un droit au fonctionnement régulier et continu du service, sauf cas de force majeure;
- l'égalité de traitement entre des usagers placés en situations comparables;
- l'adaptation permanente du service à l'évolution des besoins;

- le respect des critères de qualité et de pression.

Les efforts réalisés par l'opérateur sont définis a priori sous forme d'indicateurs de performance, d'indicateurs de productivité et d'indicateurs de gestion. Les normes de qualité, y compris les standards à respecter en matière de protection de l'environnement doivent faire partie intégrante du contrat.

5.1.4. Objectifs sociaux

« Depuis 1986, les gouvernements successifs ont affirmé leur volonté de construire une société haïtienne plus juste et plus solidaire. Cette solidarité doit tout particulièrement s'exercer vis-à-vis des populations des bidonvilles, et des populations à bas revenus du milieu rural, par la fourniture de services élémentaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ici, toute tarification en fonction des coûts s'opposerait à la solidarité et à la justice sociale. La gratuité pour certains usagers, incapables de payer, correspond à un prix nul, mais le service n'est pas gratuit pour le contribuable. Dans le cadre d'une véritable citoyenneté (pa gen moun an deyô), une offre minimale de services d'eau potable et d'assainissement satisfait un droit économique et social pour prévenir la marginalisation (être à la marge = an deyô) » .

« Cependant, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ne peuvent être traités en soi. Ils doivent se situer dans une optique d'insertion socio-économique amenant ces familles ou ces communautés à se prendre en charge. Compte tenu du caractère essentiel du service et du rôle partenarial des usagers – clients, il apparaît efficace de les associer à la définition des missions et des modalités d'organisation et de gestion d'un service aux côtés des pouvoirs publics et des tiers (ONG par exemple). Ces citoyens sont aussi des électeurs ce qui implique une nécessaire concertation avec leurs représentants élus. Leur revenu, leur système de valeurs et leur mode de vie conditionnent leur comportement vis-à-vis des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Modifier les comportements contraires à l'intérêt collectif nécessite alors, non seulement une bonne information des usagers du service, mais aussi des actions positives de structuration et d'organisation de la collectivité concernée. »

« Ainsi, la politique sectorielle doit s'appuyer sur les points forts du secteur et particulièrement sur la capacité des populations urbaines et rurales d'assumer la délégation de gestion du service public. Ce principe a le mérite de générer un effet de cohésion sociale important. La méthode de formation horizontale (formation de nouveaux comités par les comités existants) permettra d'avoir un effet multiplicateur rapide. Les interventions seront guidées par la réflexion collective et la participation. (Citation extraite d'un rapport du GRET)

5.2. STRUCTURATION SECTORIELLE

Les deux documents de base qui permettront de mettre en place la Réforme Institutionnelle sont le projet de Loi Cadre portant organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement et le projet de Décret Tarifaire du secteur de l'eau et de l'assainissement.

5.2.1. La Loi Cadre

Le projet de Loi-cadre précise l'évolution structurelle du secteur, basée sur:

- Le renforcement des capacités de politique, coordination et régulation sectorielles, avec la création de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DNEPA)

- La création de structures régionales (Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement – OREPA), chargées de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement urbains (jusqu'à leur prise en charge, à long terme, par les communes éligibles), et du soutien aux Comités d'Eau Potable et d'Assainissement (CAEPA) en zones rurales.
- Le recours au secteur privé pour la gestion des systèmes urbains ou ruraux (opérateurs professionnels privés) sous la supervision des maîtres d'ouvrage (OREPAS ou communes éligibles en milieu urbain, CAEPA en milieu rural).

A court terme la réforme est donc fondée sur la création de la DNEPA au niveau central et les OREPAS qui se substituent à la CAMEP et au SNEP au niveau régional.

A long terme les communes reprendront leurs prérogatives organiques à l'exercice desquelles il faut les préparer progressivement dans la première phase.

En 2002, la Commission Nationale à la Réforme Administrative a constitué une base de travail sur lesquelles peut s'appuyer l'élaboration d'une stratégie sectorielle. La Commission a en effet travaillé sur un découpage des compétences qui concernent entre autres les services publics essentiels :

Les Départements auraient pour mission de programmer les investissements publics (on peut donc imaginer que les plans d'investissements soient développés au niveau départemental), de garantir la répartition harmonieuse des principaux services publics sur le territoire départemental, et d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques ;

Les Communes, dans le cadre de leur mission générale « d'amélioration des conditions de vie des populations », auraient pour vocation d'organiser les services publics essentiels sur le plan opérationnel – donc par exemple délégation de la gestion des services eau et assainissement à des opérateurs privés ou associatifs ;

Les Sections communales seraient chargées de la « représentation et de la défense des intérêts de la population », et à ce titre pourraient avoir compétence sur les décisions d'implantation des équipements sur son territoire ainsi que sur la salubrité publique (donc a priori l'assainissement) et la gestion de certains services de proximité.

La structure sectorielle et son évolution sont illustrées par le schéma suivant.

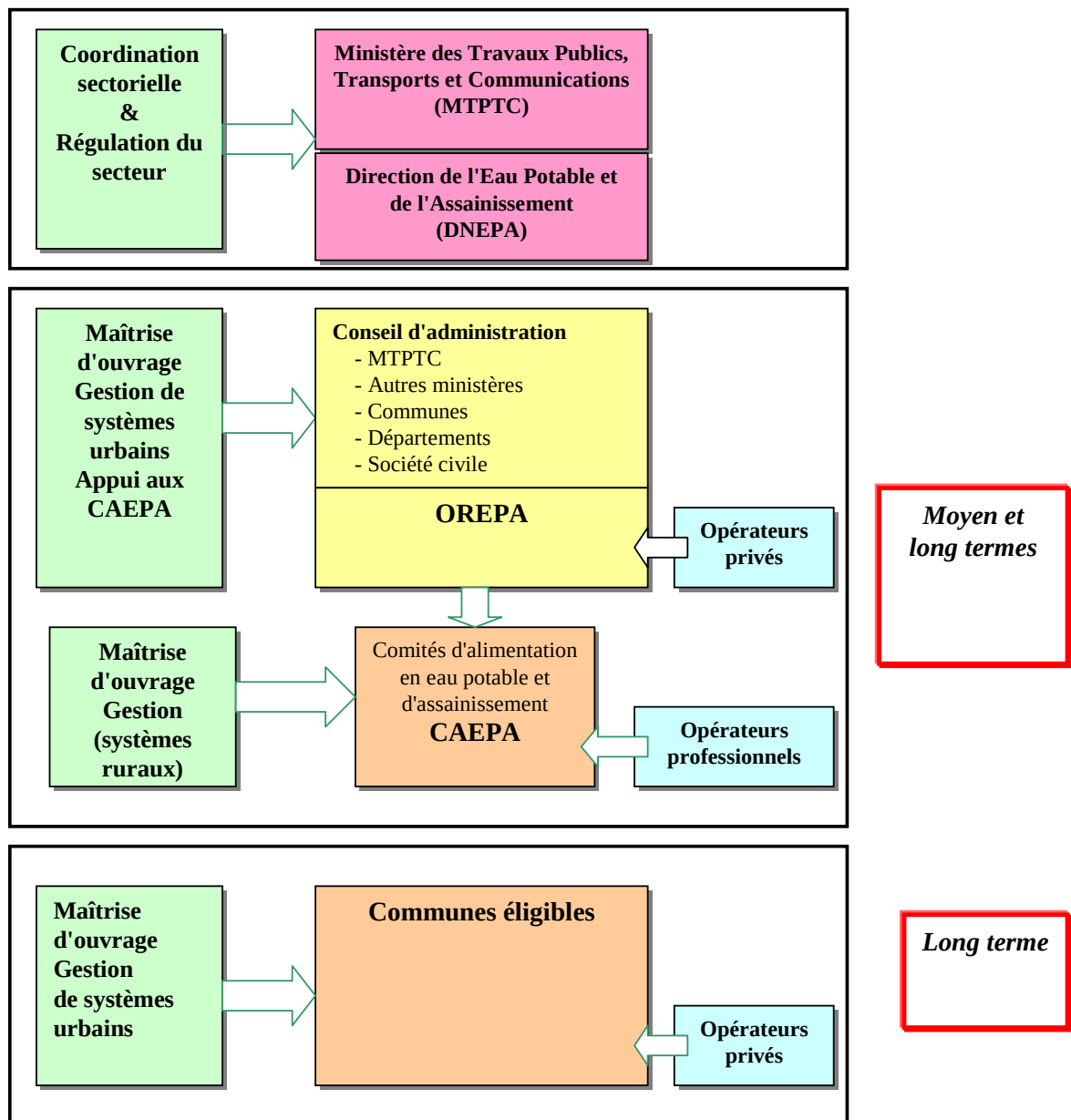


Figure 22 : Schéma du Projet de Réforme Institutionnelle (Source MTPTC)

5.2.2. Le Décret Tarifaire

Le projet de décret tarifaire définit les normes à appliquer par les gestionnaires pour calculer les grilles tarifaires dans le secteur EPA. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des services d'EPA en quantité et qualité suffisantes, à des coûts économiques minimaux tout en assurant la viabilité des investissements réalisés dans le secteur. Le système définit des critères, souvent nouveaux en Haïti, qui permettront de calculer les tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière transparente.

Parmi les principes nouveaux on peut citer :

- le principe de la consommation et de la facturation au compteur
- le principe de l'autonomie financière de chaque SEPA
- le concept de tarif moyen
- la tarification des droits de branchement
- la définition détaillée des éléments de la tarification de la consommation
- la création d'un fond de réserve
- la définition des catégories d'abonnés
- les classes de tarif par tranche
- la méthode de tarification avec partie fixe et partie variable
- la gestion des points de revente autorisés
- les modalités de révision des tarifs
- un projet de règlement du service

5.3. PHASE TRANSITOIRE

5.3.1. Objectifs

Trois années sont prévues pour la mise en œuvre de la réforme, entre la date de publication de la Loi-cadre du secteur et la mise en place opérationnelle des OREPAs. Pendant cette période, un travail considérable - législatif, réglementaire, administratif, financier, etc.- devra être réalisé pour que cette transition se fasse de façon souple et rigoureuse.

La transformation institutionnelle imposée par la réforme ne devra cependant être préjudiciable ni aux investissements, sans lesquels la réforme n'atteindra pas ses objectifs, ni à l'amélioration indispensable des performances de la CAMEP et du SNEP. Il conviendra donc de mener de front une réforme institutionnelle majeure, une relance des investissements dans le secteur de l'eau potable, et une amélioration des performances opérationnelles, tout en assurant le "décollage" de l'assainissement des eaux usées. Ce triple défi est détaillé ci-après.

- **La Réforme Institutionnelle**
- **L'Amélioration des Performances Opérationnelles**
- **La Relance des Investissements Eau Potable & le «Décollage» de l'Assainissement des Eaux usées.**

5.3.2. Organisation sectorielle

- Création de la Direction National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DNEPA) au MTPTC, définition de sa mission et de ses procédures de fonctionnement. Cette création devra être sanctionnée par une loi dans les 6 mois suivant la publication de la Loi-cadre sectorielle.
- Détermination du nombre et des limites spatiales des OREPAS sur la base de critères techniques, administratifs, et d'économies d'échelle. Le statut, l'organisation, la mission et les procédures de fonctionnement des OREPAS feront l'objet d'une loi à publier dans les 24 mois suivant la publication de la Loi-cadre sectorielle.

- La fixation du nombre et des limites des OREPAs devra intervenir dans un délai rapide, car elle conditionne l'ensemble des études associées à la mise en place des OREPAs (ressources humaines, finances, business plans, etc.)
- Elaboration avec le Ministère de l'Environnement d'un texte (décret ou arrêté) permettant de limiter, voire de réduire, la pollution des ressources en eau de l'aire métropolitaine. Les termes de ce décret ou arrêté devront être suffisamment contraignants pour permettre d'interdire la progression de l'urbanisme sauvage dans les périmètres de protection des sources et forages de la CAMEP, voire même de faire reculer cette tendance.

5.3.3. Régulation sectorielle

La régulation du secteur est de la responsabilité de la DNEPA, qui aura à conduire les actions suivantes:

- Définition d'une politique tarifaire, et élaboration des règlements et directives précisant ses modalités d'application, sanctionnées par un Arrêté en Conseil des Ministres dans les 12 mois suivant la publication de la Loi-cadre sectorielle.
- Cette politique devra préciser le mode de recouvrement des coûts et la prise en compte dans les tarifs du coût de l'appui apporté par les OREPAs aux CAEPAs.
- Etablissement par la DNEPA des critères à remplir par les communes (ou les structures intercommunales) pour assumer la maîtrise d'ouvrage de leurs systèmes d'AEPA, à publier par la DNEPA sous forme de Directive, dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la Loi-cadre sectorielle.
- Etablissement par la DNEPA des critères et conditions à remplir par les gestionnaires (opérateurs) pour être admis à assurer la gestion des systèmes EPA, et élaboration de cahiers des charges et de contrats types à passer entre les OREPAs (et plus tard les communes éligibles) et les opérateurs agréés.
- Elaboration de normes et règlements sectoriels applicables en matière de protection de l'environnement, sanctionnés par un Arrêté pris en Conseil des Ministres dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la Loi-cadre sectorielle.
- Elaboration de normes et règlements sectoriels applicables en matière de qualité de l'eau de boisson, sanctionnés par un Arrêté pris en Conseil des Ministres qui devra être publié dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la Loi-cadre sectorielle.
- Elaboration de normes et règlements techniques applicables à la construction des réseaux urbains et ruraux, sanctionnés par un Arrêté pris en Conseil des Ministres qui devra être publié dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la Loi-cadre sectorielle.
- Elaboration d'un règlement national du service d'alimentation en eau précisant les droits et devoirs respectifs des opérateurs et des abonnés, applicable à tout abonné au service de l'eau.
- Elaboration de contrats de performance types, définissant les indicateurs de performance à utiliser par les opérateurs.

- Elaboration d'une charte de coopération avec les ONG travaillant dans le secteur précisant les approches et normes à respecter tant pour la conception que pour la réalisation et la gestion des systèmes, ainsi que l'information mutuelle.
- Elaboration d'une stratégie nationale de développement de l'assainissement des eaux usées mettant l'accent sur l'assainissement individuel. Cette stratégie sera discutée avec l'ensemble des acteurs (séminaire) afin de capitaliser les expériences de chacun en la matière. Cette action, qui inclura des projets pilotes est essentielle pour un décollage, même modeste et progressif de ce secteur.

5.3.4. Structuration de la DNEPA

- Assistance technique à la DNEPA par des experts nationaux et internationaux, en matière de planification, d'organisation et de régulation. Les actions (citées plus haut et ci-après) requises pour la mise en œuvre de la réforme exigeront une mobilisation importante de compétences très diverses.
- Définition et mise en place des moyens de la DNEPA. L'importance du rôle de la DNEPA dans la nouvelle structure sectorielle implique un effort important en matière de locaux, d'équipements, de véhicules, de télécommunications, etc.

5.3.5. Préparation à la mise en place des OREPAS

Les actions suivantes seront à mener par la DNEPA, assistée d'experts extérieurs.

a) Management

- Constitution des Conseils d'administration. La DNEPA aidera à la constitution des conseils d'administration et à l'élaboration de leurs règles de fonctionnement.
- Désignation des Directeurs généraux des OREPAs (quelques mois avant leur démarrage opérationnel). La DNEPA pourra assister les conseils d'administration, à leur demande, pour l'identification de candidats potentiels, et leur évaluation.
- Organisation des OREPAs. La structure organisationnelle et les règles de fonctionnement des OREPAs seront élaborées par la DNEPA, et soumis aux conseils d'administration. Elles tiendront compte de la triple vocation des OREPAs (maître d'ouvrage, opérateur, et soutien aux CAEPAs)
- Préparation des schémas directeurs de développement des OREPAs. Ces schémas à 5 ans (complétés par des business plans) reflèteront la vision de développement en termes de couverture des besoins, qualité de service et productivité de chaque OREPA.
- Préparation et mise en œuvre d'une campagne nationale de communication sur le secteur et la réforme, avec l'accent sur les aspects sanitaires et tarifaires.

b) Ressources humaines

- Evaluation des besoins en formation préalable des Directeurs Généraux. Elle permettra de bâtir

et de mettre en œuvre un plan de formation spécifique, en particulier en management d'entreprises, et d'envisager, si nécessaire, un appui extérieur au démarrage de certains OREPAs.

- Evaluation des besoins en personnel de chaque OREPA, permettant d'assumer ses fonctions de maître d'ouvrage, d'opérateur et de soutien aux CAEPAs existants ou en formation.
- Elaboration d'une classification des emplois et de descriptions de postes (communes aux OREPAs).
- Evaluation des personnels de la CAMEP, du SNEP, du POCHep et de l'URSEP. Cette évaluation permettra d'apprécier non seulement la compétence, mais également le potentiel de chaque employé. Elle permettra également d'évaluer les besoins en formation individuels et collectifs.
- Affectation des personnels aux futurs OREPAs. Evaluation des besoins en recrutements et lancement de la procédure de recrutement.
- Elaboration d'un programme de formation commun, dans son contenu, à tous les OREPAs. Si l'évaluation des besoins de formation le justifie, une étude de faisabilité d'un centre de formation aux métiers de l'eau et de l'assainissement (pour l'ensemble du secteur) pourrait être menée.
- Détermination de la grille salariale propre à chaque OREPA. Les grilles salariales adoptées par les conseils d'administration tiendront compte à la fois de l'impact sur les tarifs et de la nécessaire attractivité des OREPAs.
- Préparation du statut et du règlement du personnel des OREPAs. Les statuts et règlement du personnel initiaux seront communs aux différents OREPAs, mais pourront évoluer ensuite sur décision des conseils d'administration.

c) Gestion comptable et financière

- Elaboration d'un plan comptable commun aux OREPAs, permettant un suivi aisé des états financiers.
- Inventaire valorisé des immobilisations affectées à chaque OREPA. Compte tenu du manque de données ou des imprécisions sur les immobilisations de la CAMEP et du SNEP, l'inventaire des immobilisations et leur valorisation sera une opération longue.
- Préparation des bilans de clôture de la CAMEP et du SNEP et du bilan d'ouverture de chaque OREPA
- Elaboration des budgets des OREPAs.
- Elaboration de la tarification de chaque système de chaque OREPA, sur la base de la politique tarifaire arrêtée en Conseils des Ministres.
- Elaboration de business plans (à 5 ans) des OREPAs, basés sur les schémas directeurs de développement, et sur des objectifs de performance.

d) Planification

- Mise en œuvre de la base de données des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, à partir du concept et de la structure en cours d'élaboration. Une telle base de données viendra combler le vide actuel d'informations sur les systèmes urbains et ruraux, vide très préjudiciable à une planification des besoins, et des investissements.
- La mise en œuvre de la base de données, effectuée par un cabinet spécialisé, comprendra, dans sa phase finale, une formation des personnels des OREPAs pour la maintenance et le développement de la base de données au niveau des OREPAs.

e) Moyens opérationnels

- Détermination des besoins opérationnels des OREPAs (locaux, mobilier et équipement de bureau, équipement informatique (hardware, software), matériel d'exploitation, véhicules, télécommunications, etc.). Une harmonisation sera recherchée en matière d'outils de gestion tels que les logiciels de comptabilité, de gestion de la clientèle, de gestion des ressources humaines, de gestion des stocks, etc.

5.3.6. Plan d'Action "Capacité Opérationnelle"

Il s'agit de renforcer les capacités opérationnelles de la CAMEP et du SNEP afin de mettre les OREPAs dans la meilleure situation possible lors de leur création. La période de transition sera mise à profit pour harmoniser les méthodes et outils des deux opérateurs.

- Assistance technique commune à la CAMEP et au SNEP pour l'amélioration de leur gestion technique, financière et commerciale, et formation des personnels in situ.
- Diagnostic, avec l'aide de l'assistance technique, des moyens d'exploitation et de gestion de la CAMEP et du SNEP, et identification des moyens urgents à acquérir.
- Mise en place d'indicateurs de performance réalistes communs aux deux entreprises, et d'objectifs de performance spécifiques.
- Création des OREPAs.

5.4. LANCEMENT DU PROGRAMME

5.4.1. Les premiers pas

D'ores et déjà, et sans attendre la ratification de la loi cadre, le MTPTC a lancé un certain nombre d'opérations visant à préparer la réforme. Il a d'abord créé une Cellule EPA au sein du Ministère qui pourrait être l'amorce de la future DNEPA.

Trois opérations importantes ont été lancées par la Cellule EPA du MTPTC dans le cadre de l'amélioration de la capacité opérationnelle du secteur :

- Le lancement d'un appel d'offre pour doter la cellule - et donc la future DNEPA - de l'assistance technique qui la mettra en condition de remplir les tâches qui lui sont dévolues ;

- Le lancement de l'étude qui définira la loi organique des OREPAs et le plan d'action pour leur mise en place et les rendre opérationnelles ;
- Le lancement d'une consultation internationale pour l'exploitation du service des eaux de la ville de Saint Marc.

Ces trois opérations sont absolument complémentaires et constitueront le point de départ de la Réforme Institutionnelle dès que la Loi Cadre aura été adoptée.

5.4.2. La DNEPA

Une étude a été lancée fin 2007 pour définir les besoins de la future DNEPA en assistance technique. Il est prévu de renforcer les effectifs actuels de la cellule par deux experts de haut niveau : un spécialiste en études et planification et un spécialiste en exploitation des systèmes.

Cette assistance technique sera financée par l'AFD pendant 18 mois et il est prévu de lancer l'appel d'offre début 2008.

5.4.3. Les OREPAs

Les études pour la définition et la mise en place des OREPAs sont en cours :

Adjudicataire du projet: OIEau

Durée des études: 4eme trim. 2007 et 1er trim. 2008

Composantes de l'étude:

- Rapport diagnostic incluant l'analyse détaillée de la structure du Secteur et les alternatives institutionnelles.
- Projections de l'offre et de la demande.
- Investissements associés estimatifs.
- Projections financières pour chaque système et analyse de la viabilité financière.
- Analyse des options institutionnelles.
- Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'alternative sélectionnée
- Projet de Loi organique des OREPAs

Dès la ratification de la loi cadre le processus de création et de mise en place des OREPAs pourrait donc être engagé.

5.4.4. Intervention du secteur privé : une opération pilote à Saint Marc

Le recours au secteur privé – et plus particulièrement au secteur privé international - est une composante essentielle de la réforme et du redressement du secteur pour diverses raisons déjà évoquées et qu'il est utile de résumer ici :

- Nécessite de former le personnel des opérateurs actuels CAMEP et SNEP dans tous les domaines de leur profession: ceux-ci n'ont en effet jamais eu l'occasion, depuis des décennies, de gérer des réseaux fonctionnant normalement. Distribution intermittente, qualité de l'eau non garantie, absence généralisée de comptage généralisée, rendements de réseau déplorables, maintenance minimale faute de ressources financières et gestion clientèle essentiellement passive sont les caractéristiques des gestions actuelles.

- Faiblesse des ressources humaines amputées par les vagues successives d'émigration liées aux crises politiques récurrentes
- Absence d'expérience du secteur privé haïtien, entreprises de travaux et bureau d'étude, en matière de gestion des SAEPS
- La gestion privée des SAEPS en zone périphérique et rurale constitue une excellente expérience mais elle est essentiellement conditionnée par la gestion de la pénurie d'eau et de ressources financières

Des programmes de formation et de motivation du personnel des OREPAs vont être mis en place. Sans eux la réforme serait complètement vidée de sa substance : la gestion des OREPAs ne serait pas fondamentalement différente de celle de la CAMEP ou du SNEP aujourd'hui. Mais ces programmes ne porteront leurs fruits que progressivement. Il faut donc trouver le moyen de gérer tout de suite de manière efficiente les nouveaux SAEPS qui vont être mis en service au cours des 3 prochaines années. C'est là que les opérateurs privés internationaux peuvent intervenir.

Le rôle du secteur privé pourrait donc être dans une première phase :

- de tester les nouvelles grilles tarifaires dans le cadre du choc culturel mentionné ci-dessus
- de former le personnel des OREPAs à assumer directement cette tâche pour laquelle il n'est absolument pas préparé.

Il n'est cependant absolument pas certain que le secteur privé international soit intéressé à relever de tels défis dans un contexte économique et social aussi peu favorable.¹⁴

L'opération pilote que le MTPTC va lancer à St Marc début 2008 sera donc une opération pilote dont il sera intéressant de suivre les résultats. L'une des alternatives en matière d'opération des systèmes dépendra de la Mode de cette opération pilote.

Le défi constitué par la nouvelle politique de gestion clientèle et la nouvelle politique tarifaire, est au cœur de la réforme et justifie une section spéciale.

5.4.5. La mise en place de la nouvelle grille tarifaire

La situation actuelle

Actuellement, comme indiqué dans la première partie du rapport, la consommation est facturée sur la base d'un forfait mensuel, qui peut varier pour les abonnés domestique gérés par le SNEP entre 50 et 400 gourdes par mois soit entre 1,5 et 12 USD par mois en fonction de la ville où ils résident. Dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince la CAMEP a créé une multiplicité de grilles tarifaires en fonction de la qualité de service dans les différents quartiers. Faute de compteurs la consommation réelle des abonnés est inconnue.

Premiers calculs tarifaires et premières expériences

Les premiers calculs tarifaires réalisés par des consultants conduisent à des résultats parfois surprenants.

Par exemple, si l'on considère le cas de Saint Marc, premier des nouveaux systèmes qui pourraient être prochainement mis en service, le tarif moyen pratiqué est tel que pour ne pas dépasser une facture de 400 Gourdes/mois l'abonné devra limiter sa consommation à 5 ou 6 m³/mois.

¹⁴ IADB – Février 2007 - Salida de Operadores Privados Internacionales de Agua en America Latina

Des expériences réalisées à Aquin sur un millier de consommateur dotés de compteurs - mais non facturés au compteur - ont montré que la consommation moyenne était de l'ordre de 20 à 25 m³/mois par ménage, ce qui ne surprendra personne.

Dans un cas comme celui de St Marc, les études de simulation de recette tendent à prouver que l'opérateur pourrait passer d'une recette de 45.000,00 USD/an à 1.200.000 USD/an en quelques années. De tels objectifs sont-ils atteignables ? Le consommateur peut-il supporter de tels accroissements de charge ?

Ces expériences permettent d'émettre quelques principes de base qui devront sous-tendre les actions à venir :

La capacité et la volonté de payer

SNEP et CAMEP mettent souvent en avant la faible capacité et la faible volonté de payer des abonnés. Peu d'études approfondies ont été faites sur ce thème en Haïti. Mais ce qui est certain – et qui est vérifié dans le mode entier – est que la volonté de payer des usagers dépend en grande partie de la volonté de se faire payer de l'opérateur. Quant à la capacité de payer proprement dite, même les expériences réalisées en Haïti montrent qu'elle est plus grande qu'on ne le croit, pour peu que l'on procure à l'utilisateur une qualité de service acceptable.

Plusieurs chocs culturels à anticiper

Les exemples décrits plus haut montrent que la tâche ne sera pas facile:

- Pour le consommateur le choc culturel va être considérable : passer d'une situation de pénurie facturée au forfait à une situation d'abondance facturée au compteur. C'est à dire passer d'une situation où il ne contrôle rien à une situation où il sera complètement responsabilisé.
- Pour l'opérateur le choc culturel ne sera pas moindre : passer d'une situation où il se retourne vers l'Etat pour équilibrer des comptes d'exploitation déficitaires à une situation où il sera responsable de faire payer les consommateurs et d'équilibrer ainsi ses comptes.

Il faut bien reconnaître que ni le consommateur haïtien, ni les opérateurs actuels (SNEP et CAMEP) ne sont préparés à de tels défis. Les OREPA vont les remplacer mais il faudra les doter de moyens et de ressources humaines pour affronter ces défis.

C'est sans doute pour cette raison que le législateur a prévu la possible intervention du secteur privé.

5.5. BUDGET

Deux volets :

- Mise en place et support à la DNEPA
- Mise en place et support aux OREPAS

Un premier rapport d'évaluation des coûts a été établi par un expert international pour le compte du MTPTC en novembre 2006. On en donne un résumé ci dessous avec quelques modifications mineures pour tenir compte du décalage des dates. Le détail est donné en annexe 7.

Le Programme ci-dessous a été établi par cet expert pour le MTPTC et la BID en novembre 2006 et actualisé dans le cadre de cette étude pour ce qui concerne les dates. Si la loi cadre est adoptée début 2008 on pourra recommander d'avancer le processus de mise en place progressive des OREPAs dès 2009.¹⁵

La mise en œuvre de la réforme sectorielle exigera environ 3 ans, délai nécessaire à la préparation et à la mise en place de la nouvelle structure institutionnelle. Afin d'assurer au processus la dynamique nécessaire à son succès, pendant cette période, la capacité de gestion de la CAMEP et du SNEP sera renforcée, et des investissements dans la réhabilitation des systèmes viendront s'ajouter aux investissements en cours ou en négociations.

Le Plan d'Actions pour la phase transitoire comporte trois volets:

1. Le développement sectoriel incluant:

- L'organisation du secteur: création (statuts, mission, etc.) de la DNEPA, optimisation du nombre des OREPAs, création des OREPAs (statuts, conseils d'administration, etc.)
- La régulation du secteur: élaboration par la DNEPA d'une politique tarifaire, de critères d'éligibilité à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion de systèmes, de normes techniques (construction de systèmes, qualité de l'eau, etc.), d'indicateurs de performance, d'une charte de coopération avec les ONG, d'une stratégie nationale d'assainissement des eaux usées, etc.
- La structuration de la DNEPA: assistance technique et moyens matériels et logistiques
- La préparation à la mise en place des OREPAs:
 - o nomination des membres des conseils d'administration et des Directeurs généraux des OREPAs; élaboration de l'organisation et des règles de fonctionnement des OREPAs.
 - o évaluation des personnels de CAMEP et SNEP, possibilités de réaffectation, recrutements, besoins en formation et programme de formation à tous niveaux, élaboration de classifications des emplois et de grilles salariales
 - o élaboration d'un plan comptable commun, des bilans de clôture et d'ouverture, inventaire des immobilisations, préparation des grilles tarifaires, des budgets et des business plans
 - o développement de la base de données "systèmes" pour combler le défaut et le peu de fiabilité d'informations.
 - o Définition et mise en place des moyens matériels et logistiques des OREPAs

A ces items nous ajouterons la création d'un Observatoire National EPA qui nous paraît être indispensables pour la planification et la gestion du secteur, ainsi que pour la mesure des progrès accomplis.

2. Le renforcement de la capacité opérationnelle, incluant

- Une assistance technique professionnelle à la CAMEP et au SNEP, permettant d'améliorer la gestion jusqu'à la mise en place des OREPAs
- L'assistance technique aux OREPAs
- Un diagnostic des moyens et outils de gestion, et l'identification des priorités
- La mise en place d'indicateurs et d'objectifs de performance.

3. Les investissements, incluant:

- La poursuite des investissements déjà engagés, et leur réaffectation aux OREPAs
- Des diagnostics rapides conduisant à des investissements limités à court terme, pour la stabilisation de systèmes vulnérables et l'amélioration de systèmes en crise.
- L'acquisition des moyens et outils de gestion urgents

¹⁵ Il ne nous a pas paru nécessaire d'approfondir l'actualisation de ce document au niveau du présent dossier provisoire car son actualisation est partie intégrante de l'étude de mise en place des OREPAs actuellement réalisée par l'OIE pour le MTPTC et dont les premiers résultats seront connus dès février 2008. Après approbation, les conclusions de cette étude pourront être intégrées au rapport final de l'Etude Stratégique Sectorielle

- L'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Port-au-Prince
- L'élaboration d'un plan stratégique d'assainissement de Port-au-Prince, en cohérence avec la stratégie nationale élaborée par la DNEPA.¹⁶

Plan d'actions 2008-2010	2008	2009	2010	Total
Développement institutionnel	1,9	2,1	3,0	7,0
Renforcement de la capacité opérationnelle	0,8	0,6	0,6	2,0
Investissements	3,2	6,5	6,3	16,0
Total phase de transition	5,9	9,2	9,9	25,0

Table 21 : Budget d'investissement pour la réforme institutionnelle (synthèse en MUSD)

Plan d'action phase transitoire	Coûts estimatifs (millions USD)			
Période 2008-2010	2008	2009	2010	Total
Développement institutionnel				
· Organisation sectorielle	-	-	-	-
· Régulation sectorielle				
- Services de consultants	0,5	0,4	0,1	1,0
- Stratégie d'assainissement des eaux usées	-	0,3	-	0,3
· Structuration de la DNEPA				0,0
- Moyens opérationnels	0,3	-	-	0,3
- Assistance technique	0,9	0,8	0,3	2,0
· Préparation à la mise en place des OREPAs				0,0
- Campagne de communication	-	0,1	0,2	0,3
- Services de consultants (ressources humaines)	-	-	0,6	0,6
- Services de consultants (gestion financière)	-	0,1	0,4	0,5
- Service de consultants (base de données)	0,2	0,4	0,4	1,0
- Moyens opérationnels OREPAs	-	-	1,0	1,0
Capacité opérationnelle				
- Assistance technique à CAMEP, SNEP, OREPAs	0,8	0,6	0,6	2,0
Investissements				
- Diagnostics & plans actions prioritaires (infrastructures)	2,0	1,0	1,0	4,0
- Stabilisation et amélioration à court terme	1,0	4,0	5,0	10,0
- Renforcement des méthodes et outils de gestion	0,2	1,5	0,3	2,0
Total coûts phase de transition	5,9	9,2	9,9	25,0

Table 22 : Budget d'investissement pour la réforme institutionnelle (détails)

¹⁶ Ces budgets sont en cours de révision dans le cadre d'une étude réalisée par l'OIE

6. STRATEGIE GENERALE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Principes

Le graphique présenté en partie 1 permet de dresser le cadre de la stratégie à mettre en place pour équiper villes et campagnes en équipements sanitaires d'eau et d'assainissement.

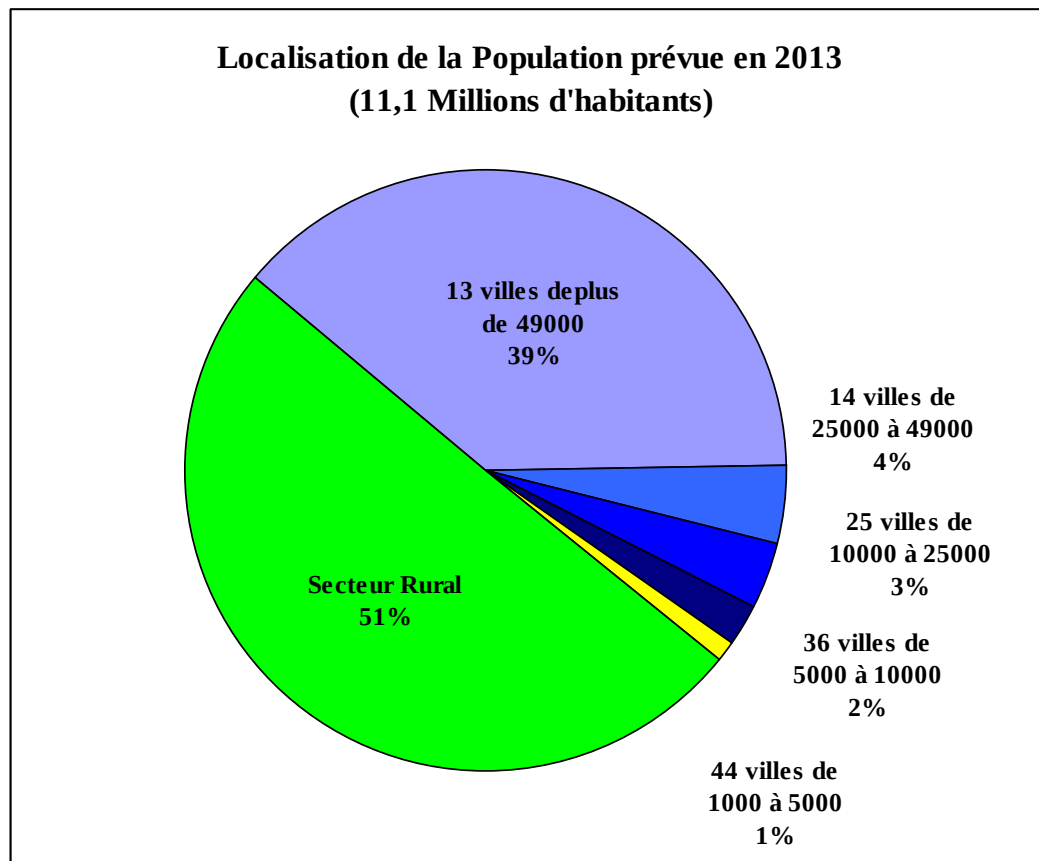


Figure 23 : Répartition de la population par milieu en 2013

Quelques principes de base, parfois contradictoires :

- Investir en AEP là où la plus grande partie de la population est concernée
- Traiter simultanément les problèmes en milieu urbain et en milieu rural pour essayer d'enrayer l'exode rural
- Prévoir les types d'installation les plus adaptés compte tenu des retards accumulés et de l'ampleur du problème.
- Considérer comme un défi majeur l'accès à l'eau des populations vivant dans les quartiers les plus défavorisés : elle constitue en effet la majeure partie de la clientèle potentielle des opérateurs des SAEPAs.
- Assurer la réhabilitation des ouvrages existants et la pérennité des nouveaux ouvrages réalisés grâce à la politique d'amélioration de la gestion recommandée au chapitre précédent.

6.2. Stratégie

6.2.1. Les objectifs ODM

Pour atteindre le taux de couverture des besoins en eau de 75% en 2015 (ODM), il faudrait, même avec un taux de couverture de 100% en milieu urbain avoir un taux de couverture de 50% en milieu rural. Cet objectif paraît a priori assez irréaliste à moins de modifier la définition du taux de couverture des besoins.

La suite de l'étude donnera une idée des investissements à consentir et démontrera l'impossibilité de dépenser de telles sommes de manière effective et pérennes (même si elles étaient disponibles) sur une période de 5 à 7 ans. La stratégie proposée n'aura donc pas pour objectifs d'atteindre les ODM en 2015 mais de s'en rapprocher autant que possible en mettant en œuvre les principes suivants.

6.2.2. Les villes de plus de 50.000 habitants

39% de la population d'Haïti en 2013

(i) Réhabiliter les installations de distribution d'eau potable des grandes villes qui se sont gravement dégradées au cours des 20 dernières années et accroître les capacités de production dans les grandes villes (Région Métropolitaine de Port au Prince et Cap Haïtien en particulier) dans lesquelles la situation de la desserte en eau devient réellement dramatique.

(ii) Faire décoller les programmes d'assainissement dans ces grandes villes et notamment dans la Région Métropolitaine de Port au Prince: dans ce cas précis l'absence d'assainissement hypothèque gravement l'avenir: elle condamne à court terme les principales sources d'alimentation de l'agglomération (nappes aquifères de la plaine du Cul de Sac) déjà atteintes par une pollution fécale qui ne peut que se généraliser si l'on ne traite pas globalement la question de l'assainissement liquide et solide.

(iii) Donner la priorité à l'alimentation en eau et à l'assainissement des populations les plus défavorisées.

6.2.3. Les villes secondaires

75 villes de 5000 à 25000 habitants en 2013 – 9% de la population d'Haïti en 2013

Là aussi les investissements ont connu un retard considérable.

Les financements et réalisations en cours, notamment sur les 5 villes de Saint Marc, Port de Paix, Jacmel, Les Cayes et Ouanaminthe, permettent de tirer des enseignements dont il faut tirer partie au niveau des études, des travaux et de l'exploitation des ouvrages.

Il faut également tirer les enseignements des multiples expériences réalisées dans les zones périphériques les plus défavorisées des villes avec le concours des ONG.

6.2.4. Le Secteur rural

52% de la population prévue en 2013 si l'on y inclut les 44 petites agglomérations qui seront alors comprises entre 1000 et 5000 habitants.

Le traitement des zones rurales doit être abordé suivant 3 lignes directrices:

- Les zones rurales proches des grandes villes : souvent leur alimentation pourra être intégrée dans l'étude des projets urbains.
- Les projets ruraux financés par les bailleurs de fonds comme le Projet EPAR financé par la BID ou le projet du département du Sud-Est financé par la Coopération Espagnole.
- Les actions des ONG : elles doivent être mieux concertées et planifiées dans le cadre de cette stratégie générale.

Les réflexions de la SNEP, du GRET et de quelques autres ONGs sur l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (EPAR) constituent une excellente base de travail.

6.3. Capacité de réaliser les ouvrages

Quelques soient les budgets disponibles il n'est pas certain que le secteur privé haïtien soit en mesure de faire face à l'afflux rapide d'un nombre important de nouveaux marchés de travaux, surtout s'il s'agit de marchés de grande envergure comme l'eau et/ou l'assainissement de Port au Prince par exemple.

Par ailleurs les prix pratiqués par les entreprises locales sont anormalement élevés. Est-ce dû à la faible concurrence ou à d'autres raisons ? Peut-on parler d'un « coût Haïti » comme on parle d'un « coût Brésil » ? Le fait est que le coût de travaux identiques est beaucoup plus élevé en Haïti que dans l'Etat voisin de Saint Domingue par exemple.

Deux alternatives peuvent être envisagées :

- limiter les investissements à la capacité des entreprises nationales, ce qui va nécessairement freiner le redressement du secteur ;
- regrouper les projets et lancer des appels d'offres de travaux internationaux (solution recommandée).

Cette deuxième alternative pourrait permettre :

- d'accélérer la réalisation des programmes de travaux ;
- de développer de nouvelles techniques de construction en Haïti ;
- d'avoir un effet stabilisateur et régulateur sur les prix ;
- d'avoir un effet salutaire sur les entreprises locales trop conditionnées par les pratiques et techniques locales.

Il est peu probable que cette deuxième stratégie ait un effet négatif sur l'emploi; au contraire elle devrait permettre d'augmenter la masse de travaux à réaliser (sous réserve bien sûr de l'obtention des financements correspondants) et de former des techniciens et ouvriers nationaux.

6.4. Capacité de gérer les ouvrages

Comme déjà signalé la mise en œuvre de la stratégie d'investissement recommandée ne peut être envisagée que dans l'hypothèse où une forte impulsion est donnée dans le cadre de la réforme institutionnelle.

A cet égard les conditions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- développement de la capacité de régulation de la DNEPA
- développement de la capacité de maîtrise d'œuvre et d'exploitation des ouvrages au niveau des OREPA
- développement de la capacité et de la volonté de payer les services EPA du côté des consommateurs et de la volonté de recouvrer du côté des opérateurs (OREPA)
- implication du secteur privé international et création d'un secteur privé national

7. LE SECTEUR URBAIN

7.1. APPROCHE GENERALE

Le graphique de répartition des populations urbaines par taille de ville et le diagnostic des performances du secteur permettent de tracer les grandes lignes de la stratégie à mettre en œuvre.

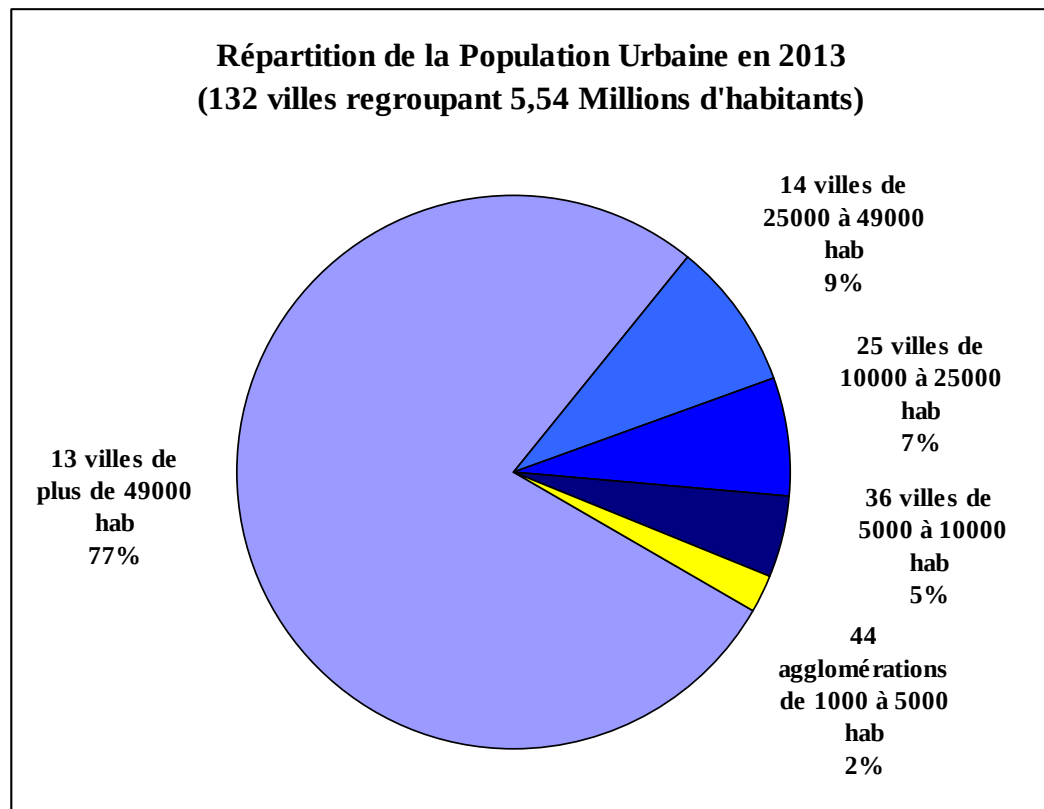


Figure 24 : Répartition de la population urbaine en 2013

La population urbaine peut être divisée en 5 secteurs de tailles inégales.

Villes de plus de 50.000 habitants :

Treize (13) communes regroupant 77% de la population urbaine du pays : toutes sont actuellement gérées par la CAMEP (Région Métropolitaine de Port au Prince) ou par le SNEP qui y a implanté des BDS.

Il s'agit essentiellement :

- des deux plus importantes Région Métropolitaine du pays : Port-au-Prince et Cap Haïtien qui totaliseront respectivement 3 170 000 habitants et 330.000 habitants en 2013
- des 5 villes de Saint Marc, Port de Paix, Cayes, Jacmel et Ouanaminthe (475 000 habitants en 2013) pour lesquelles un prêt de 55 Millions USD de la BID est en cours de déboursement
- les villes de Gonaïves et de Jérémie qui connaissent un retard d'équipement important.

Villes secondaires entre 25000 et 50.000 habitants :

14 communes regroupant 9% de la population urbaine du pays
Certaines de ces villes ne disposent même pas d'un bureau du SNEP

Villes secondaires entre 10000 et 25000 habitants

25 communes regroupant 7% de la population urbaine du pays

Petites villes entre 5000 et 10000 habitants

36 communes regroupant 5% de la population urbaine du pays

Villes de moins de 5000 habitants

44 communes regroupant 2% de la population urbaine du pays
Certaines de ces agglomérations ont de l'ordre de 1000 habitants et présentent un caractère rural marqué. On rappelle en effet que le recensement de l'IHSI a classé comme urbain tous les centres administratifs ruraux même lorsque leur population est faible.

7.2. LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE

7.2.1. Une situation sanitaire extrêmement préoccupante

La population de la Région Métropolitaine a connu un accroissement important au cours des 15 dernières années mais aucun investissement d'envergure n'a été réalisé ni au niveau de la production d'eau ni au niveau de la distribution pendant cette période. Le nombre des abonnés stagne entre 30.000 et 35.000 et aucune action agressive n'est envisagée. La gestion de la CAMEP étant largement déficitaire les travaux de maintenance des installations sont limités par les ressources financières disponibles et les capacités de production ont tendance à diminuer faute d'une maintenance adéquate. Le personnel d'encadrement de la société est de plus en plus démotivé. Dans de telles conditions la qualité du service est de plus en plus mauvaise et atteint un niveau insupportable dans certains quartiers de l'agglomération.

Dans les quartiers où le pouvoir d'achat de la population devrait pouvoir permettre un fonctionnement équilibré les habitants se tournent de plus en plus systématiquement vers les solutions alternatives : collecte des eaux de pluie et réservoirs domestiques de grande capacité pour les villas de haut standing des hauteurs de l'agglomération et achat de l'eau par camion citerne aux revendeurs.

Dans les quartiers défavorisés, où réside – il ne faut pas l'oublier – la majeure partie de la population, l'une des opérations la plus significative est celle qui a permis la desserte de l'eau par bornes fontaines dans 54 quartiers défavorisés, par le biais d'une auto gestion par des Comités d'Alimentation en Eau Potable (CAEP). Cette opération exemplaire - réalisés par des ONG avec le concours de la CAMEP et de bailleurs de fond - a permis de donner accès à l'eau à une population de plus de 800.000 habitants. Mais l'eau, fournie en gros par la CAMEP, se fait de plus en plus rare ce qui compromet un succès difficilement acquis et empêche toute Mode du projet. Une telle situation crée des situations socialement explosives qui ne pourront que s'amplifier si l'on ne développe pas la ressource.

Paradoxalement, dans une telle situation de pénurie, on estime que 50% de l'eau produite pour la Région Métropolitaine est perdue au travers des fuites, gaspillages et défauts de gestion commerciale.

Il est urgent de remédier à une telle situation. Il faut d'une part restaurer la crédibilité et la capacité de gestion de l'opérateur ce qui devrait se faire avec la création des OREPAS prévue dans la Réforme Institutionnelle. Mais cette mesure institutionnelle ne pourra avoir un impact sensible, quelques soient les moyens humains et matériels mis à la disposition de l'opérateur, si un programme d'investissement important n'est pas réalisé d'urgence pour restaurer et développer les capacités de production et de distribution des installations.

7.2.2. Etudes Eau et Assainissement

7.2.2.1. Alimentation en eau

Un plan directeur d'alimentation en eau de la Région Métropolitaine de Port au Prince a été réalisé en 1984-1985¹⁷ mais la réalisation des travaux prévus n'a jamais été mise en oeuvre en raison des crises politiques survenues au milieu des années 80. Ce Plan Directeur a fait l'objet d'une actualisation en 1998¹⁸.

Il est urgent d'actualiser une nouvelle fois ce document et de définir une première tranche de travaux d'urgence. Le MTPTC envisage de lancer une consultation à très court terme.

Le projet de 1998 tablait sur une population de 4,5 Millions en 2015.

Les ressources sont les suivantes:

- A l'Ouest la plaine de Léogâne (rivière Momance, Rouyonne, Cormier): nappe parfois artésienne
- Au Centre le massif de la Selles : sources émergentes qui alimentent 80% de la capitale
- A l'Est : la Plaine du Cul de Sac traversée par la rivière Grise, la rivière Bâtarde et la Rivière Blanche : nappe continue qui se draine vers la mer, l'Etang Saumâtre, le trou Caïman et le canal de Boucambrou.
- La zone côtière de Gressier

Les 19 sources produisent 78,7 m³/j en moyenne (61,4 m³/jour en étiage et 102,0 m³/jour au maximum)

Le schéma directeur à l'horizon 2015 prévoyait une production de 105 Millions de m³/an (soit 286 750 m³/jour), 137.000 branchements et un millier de bornes fontaines, 176km de nouvelles adductions et des renforcements de pompage et de stockage.

A titre indicatif, les travaux comportaient :

- Conduites : environ 500km (110 à 1200mm)
- Branchements : environ 87.600
- Dépose vermicelles : 470 km
- Réfections chaussées : 280.000 m²
- Poteaux d'incendie : 580
- Bornes fontaines : 970
- Stations de pompage : 20 avec une puissance installée de 7 764 KVA
- Réservoirs : 3 de 1.000m³, 1 de 1.500 m³, 2 de 2.000 m³ et 4 de 3.000 m³

7.2.2.2. Assainissement

Un Schéma Directeur d'Assainissement a été étudié en 1998¹⁹

Compte tenu de l'inexistence de tout système d'assainissement collectif dans l'agglomération cette étude préconisait des systèmes différenciés suivant les parties de la Région Métropolitaine:

¹⁷ Safege – 1985 - Schéma Directeur d'AEP de Port au Prince

¹⁸ Tractebel – 1998 - Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour l'Horizon 2015

¹⁹ SCP - GERSAR SNC-LAVALIN - LGL SA - Schéma Directeur d'Assainissement de la Région Métropolitaine de Port au Prince

assainissement collectif classique dans les zones densifiées, assainissement collectif et individuel par fosses septiques et puits d'infiltration.

L'étude traitait aussi des déchets solides et matières de vidange : collecte et élimination des déchets solides ménagers, hospitaliers, industriels, commerciaux, etc.

Enfin l'étude traitait de la gestion des systèmes.

Certaines ONG réalisent actuellement des fosses septiques collectives dans les zones défavorisées et ces expériences doivent être suivies et valorisées.

Compte tenu de la situation sanitaire déplorable de la capitale et de la pollution croissante des nappes engendrée par l'absence d'assainissement, il devient absolument nécessaire de lancer une première tranche de réalisation, avant que la situation décrite plus haut ne devienne irréversible.

7.2.3. Budget

7.2.3.1. Eau Potable

Le budget global des travaux de 2015 était estimé comme suit :

Production et Adduction	USD	USD
Leogane Zone 2	11 998 758	
Leogane Zone 1	11 288 375	
Gressier	17 006 409	
Extensions et Bas Ville	40 056 964	
Bas de la ville	13 587 314	
Est 1 et Est 2	13 397 915	
T7 Santo	3 241 989	
Hasco	18 563 846	
Production et Adduction		129 141 570
Distribution		81 154 411
Total Travaux		210 295 981
Divers et imprévus 10%		21 029 600
Total Estimé (prix 1997)		231 325 581

Table 23 : Estimation des investissements dans le SD Eau Potable de Port au prince en 1998

En valeur actualisée 2008, il faudrait probablement prévoir un budget de l'ordre de 330 millions USD.

Il serait souhaitable d'investir au moins la moitié de cette somme avant 2013, soit 165 Millions d'USD. Un tel budget ne permettra pas de satisfaire les besoins réels de 2015 mais permettra d'inverser la tendance actuelle due à 20 ans de quasi-immobilisme.

7.2.3.2. Assainissement

Le Schéma Directeur de 1998 proposait un investissement total de 635 Millions USD sur 20 ans dont 150 Millions USD sur les 5 premières années (soit environ 210 Millions de USD 2007).

Les budgets prévus ci-dessus paraissent élevés – 165 Millions d'USD pour l'eau et 210 Millions d'USD pour l'assainissement – mais ils ne sont pas suffisants pour normaliser la situation en 2013. Il serait cependant illusoire de penser que l'on peut dépenser plus en 5 ans compte tenu des délais d'étude, de décision, de mobilisation des fonds, de consultation des entreprises, d'expropriation des terrains nécessaires et de réalisation des travaux.

7.3. LE PROJET DES CINQ VILLES

7.3.1. Description

Le projet dit « des 5 villes » concerne les villes de Saint Marc, Port de Paix, Cayes, Ouanaminthe et Jacmel. Les études et travaux sont en cours de réalisation dans le cadre du financement 1010 de la BID : 54 Millions USD provenant de la BID et 6 Millions USD provenant de l'OPEP.

Le prêt global de 60 Millions USD sur lesquels il reste 45 Millions est en cours de restructuration : 31 Millions pour les AEP Saint Marc, Port de Paix, Les Cayes, Jacmel et les études d'assainissement des 3 premiers centres²⁰, 6 Millions (OPEP) pour l'AEP de Ouanaminthe, 5 Millions pour l'aide à l'opération des 5 centres, 1 pour l'audit de la CAMEP et 2 Millions pour l'administration du projet

Les travaux de Saint Marc devraient être réceptionnés début 2008, ceux de Port de Paix début 2009 et les autres courant 2009.

Conformément à l'esprit de la réforme institutionnelle, le MTPTC s'apprête à lancer une consultation internationale pour la gestion du réseau de Saint Marc. Un appui financier sera accordé à l'opérateur pour le démarrage de l'exploitation. Il s'agit d'une opération pilote visant à tester la faisabilité de l'opération et son impact en termes de gestion, de formation et de modèle d'exploitation éventuellement répliquable.

Les études d'assainissement des centres sont financées sur le projet mais le financement des travaux n'est pas prévu, sauf partiellement pour Jacmel (AFD). Il serait intéressant que ces 5 villes, les premières en Haïti, qui seront dotées d'une alimentation permanente en eau et d'une vente généralisée au compteur - soient également dotées de réseaux d'assainissement. Ces villes seraient ainsi les 5 premières villes du pays dotées d'un système EPA complet, ce qui aurait valeur d'exemple en termes de planification et de gestion.

7.3.2. Budget

Les études d'assainissement ne sont pas suffisamment avancées pour évaluer les budgets nécessaires, mais le coût d'un système d'assainissement complet avec épuration des eaux est au moins aussi élevé que celui des réseaux de distribution d'eau.

On budgètera donc 60 millions USD pour l'assainissement des 5 villes sur la période 2008-2013.

7. 4. LA VILLE DE CAP HAITIEN

6.4.1. Situation

L'agglomération du Cap Haïtien n'a bénéficié d'aucun programme important d'EPA depuis plus de 15 ans et de nombreuses interventions d'ONG ont permis d'empêcher une dégradation plus accélérée de la desserte en eau.

Deux catégories d'actions sont en cours :

²⁰ L'assainissement de Jacmel étant financé par l'AFD.

- des études générales et d'exécution réalisées dans le cadre du CCI (Cadre de Coopération Intérimaire) sur fonds européens²¹
- des études réalisées par une ONG sur financement BID (?)²², en vue de mettre en œuvre un plan d'action prioritaire.

Etude CCI

La population actuelle du Cap-Haïtien et du Quartier Petite Anse est estimée à 275 000 personnes. Elle pourrait atteindre 600 000 personnes à l'horizon 2025 pour l'ensemble de la zone urbaine.

Les sources d'approvisionnement en eau du réseau de la ville du Cap-Haïtien et de ses environs totalisent actuellement environ 8 270 m³/j (environ 96 l/s)

Le système actuel d'approvisionnement en eau de la ville du Cap-Haïtien est constitué de 4 réseaux indépendants, soit les réseaux gravitaires (captages de sources) de Bande du Nord, de Vertières et de Sainte Philomène, ainsi que le réseau du Cap-Haïtien comprenant une ligne d'adduction (2 entres l'aéroport et le pont du centre-ville) transportant par refoulement les eaux provenant de 2 stations de pompage (environ 70 l/s) sur des puits profonds à Balan vers le réservoir principal de Bel Air de 3 200 m³. Il y a 7 réservoirs totalisant 4 138 m³. La longueur approximative du réseau existant est de 77 983 m.

Le réseau du Cap-Haïtien est doté de 3800 branchements domiciliaires, 46 bornes-fontaines et 32 bouches d'incendie.

La plupart des éléments des systèmes d'eau potable sont en mauvais état et souvent hors service, une réhabilitation complète est requise sur l'ensemble des SAEP du Cap-Haïtien.

Une première phase de travaux d'urgence a été lancée mais leur teneur a été conditionnée par les budgets disponibles. Une phase 2 a été prévue dont le financement n'est pas encore obtenu.

Etude OXFAM

« L'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) est une initiative du projet EAuCap qui s'inscrit dans la démarche pour le renforcement de capacité des acteurs clés du projet qui sont la Mairie et le SNEP. Ce plan est également un outil de gestion qui présente aux différents intervenants les actions prioritaires devant être menées pour un renforcement institutionnel des acteurs impliqués dans le secteur eau et assainissement au Cap Haïtien.

Le projet EAuCap est une initiative du consortium Oxfam, Protos et GTIH et constitue le fruit de consultations élargies conduites avec les autorités locales, acteurs locaux et les communautés du Cap-Haïtien. Cette action participative a conduit à élaborer une série d'actions au niveau institutionnel et au niveau communautaire pour renforcer le secteur eau et assainissement de la ville du Cap – Haïtien. Dans ce contexte actuel du secteur eau et assainissement, le PAP s'ouvre à d'autres acteurs étatiques en vue fédérer les actions pour une harmonisation des interventions. Cela permettra d'impliquer tous les acteurs dans le processus de manière à ce que la Mairie et le SNEP mettent en place les structures techniques et administratives adéquates pour assument efficacement leur rôle dans la gestion du secteur en eau et assainissement dans la ville du Cap Haïtien.

Le Plan d'Actions Prioritaire est conçu pour une durée initiale d'un an à compter de Septembre 2007 jusqu'à Août 2008 et couvre les interventions des acteurs présents au Cap-Haïtien dans le secteur de l'eau et assainissement à côté de celles du projet EAuCap ».

²¹ LGL SA Réhabilitation et/ou construction de Systèmes d'Adduction d'Eau potable dans le Nord Lot 2 Cap Haïtien - GH/UC/UT-PR – Avril 2006

²² OXFAM - Plan d'Actions Prioritaires du Secteur Eau -Assainissement de la Ville de Cap Haïtien (Projet EAuCap) – Juin 2007

7.4.2. Budget

Etude LGL

D'après l'étude LGL il faut prévoir un budget de 23,7 M USD pour la réalisation des travaux essentiels sur une période de 3 ans. La réhabilitation des secteurs moins prioritaires (la moitié du réseau existant par exemple) et les extensions des SAEPS pourraient être planifiées à plus long terme.

Etude OXFAM

En matière d'eau, un financement actuel de 6 millions de USD est disponible pour la phase 1 des travaux prévus par le projet EAuCap, le PRPC, UTE/BID et URSEP. (PAP, Plan d'Actions Prioritaires)

Le PAP a une durée initiale de 12 mois de septembre 2007 à Août 2008, néanmoins pour les autres acteurs, certaines actions pourraient aller au delà de cette période.

En revanche, l'estimation globale révèle un besoin total de 80 millions pour la réhabilitation complète du système d'adduction d'eau de la ville du Cap Haïtien.

7. 5. GONAÏVES ET JEREMIE

Les villes de Gonaïves et de Jérémie (respectivement 260.000 et 55.000 habitants en 2013) méritent une attention spéciale: ce sont les seules villes de plus de 50 .000 habitants non prises en compte dans les programmes précédents.

7.5.1. Contexte actuel et études

Gonaïves

La ville des Gonaïves, chef-lieu du Département de l'Artibonite, souffre d'un manque d'eau chronique. Son alimentation en eau a fait l'objet d'une étude de préfaisabilité²³ qui a recommandé la captation de sources situées à quelques 20km de la ville. La CE a donné un accord de principe pour le financement de cette adduction.

Toutefois, le bien fondé de la solution retenue est mis en cause - à juste titre - par le MTPTC et l'étude de faisabilité devra être reprise.

Jérémie

Il ne semble pas que l'AEP de la ville de Jérémie ait fait l'objet d'une étude exhaustive.

Quelques actions d'ONG ont été réalisées dans le passé.

Le projet EPAR (BID) s'intéresse quant à lui aux centres ruraux dispersés autour de l'agglomération. Les études viennent d'être engagées.

²³ PROVEDA (Avril 2006) - AEP de la ville des Gonaïves à partir des sources Cator – Document de préfaisabilité

7.5.2. Budget estimatif sommaire

Gonaïves: 10 Millions USD financé par la CE en première tranche

Jérémie: 10 Millions USD en première tranche (ordre de grandeur sommaire)

7. 6. LES VILLES MOYENNES

7.6.1. Contexte et études

Ce segment comporte 12 villes dont la population devrait être comprise entre 25 000 et 50.000 habitants en 2013. De la liste de l'annexe 4 on a exclu les villes en italique : Croix de Bouquets (Centre) qui devrait être intégré à l'étude de la Région Métropolitaine de Port au Prince et Trou du Nord (Nord Est) qui est intégrée dans l'Etude de 7 villes du Nord.

Département	Ville	Etudes en cours*	Budget (USD)
Artibonite	Petite Rivière de l'Artibonite		
	Verrettes		
	Saint Michel de l' Attalaye		
	Gros Morne		
	Desdunes		
	Dessalines		
Centre	Hinche		
Grand'Anse	Miragoane		
Nord	Limbé		
Nord-Est	Fort-Liberté		
	<i>Trou du Nord</i>		
Ouest	Léogane		
	<i>Croix des Bouquets</i>		
	Arcahaie		

Table 24 : Les villes de 25.000 à 50.000 habitants à l'horizon 2013

(*) Aucune étude globale EPA n'a été réalisée dans ces villes à notre connaissance : tableau à compléter dans le rapport final.

7.6.2. Budget estimatif sommaire

On suggère de prévoir un budget de 5 Millions USD par ville soit 60 Millions USD (5 Millions USD x 12). Il permettrait de définir et de réaliser une première tranche de travaux en eau et assainissement à réaliser avant 2013.

7. 7. LES PETITES VILLES

7.7.1. Contexte et études

Ce segment comporte 21 villes dont la population devrait être comprise entre 10.000 et 25.000 habitants en 2013. De la liste de l'annexe 4 qui comporte 25 villes on a exclu les 4 villes en italique : Mirebalais (Centre) et Aquin (Sud) qui font l'objet d'un traitement spécial (voir plus loin) et Port Margot et Saint Raphael (Nord) qui sont intégrées dans l'Etude de 7 villes du Nord (voir plus loin)

Département	Ville	Etude en cours*	Budget (USD)
Artibonite	L'Estère		
	Anse Rouge		
Centre	<i>Mirebalais</i>		
	Maïssade		
	Belladères		
	Thomassique		
	Thomonde		
	Lascahobas		
Grand'Anse	Anse d'Hainault		
	Dame Marie		
Nord	Limonade		
	<i>Port Margot</i>		
	Plaisance		
	Grande Rivière du Nord		
	<i>Saint Raphaël</i>		
	Pignon		
	Plaine du Nord		
Nord-Est	Terrier Rouge		
Nord-Ouest	Jean Rabel		
Ouest	Anse à Galets		
	Cabaret		
	Ganthier		
	Grand-Goâve		
Sud	<i>Aquin</i>		
Sud-Est	Anse à Pitre		

Table 25 : Les villes de 10.000 à 25.000 habitants à l'horizon 2013

(*) Aucune étude globale EPA n'a été réalisée dans ces villes à notre connaissance : tableau à compléter dans le rapport final.

7.7.2. Budget estimatif sommaire

Le budget à prévoir est de l'ordre de 63 Millions d'USD (3 Millions USD x 21). Il permettrait de définir et de réaliser une première tranche de travaux en eau et assainissement à réaliser avant 2013.

7. 8. LES VILLES de 5 à 10.000 hab.

7.8.1. Contexte et études

Ce segment comporte 35 villes dont la population devrait être comprise entre 5 000 et 10.000 habitants en 2013. De la liste de l'annexe 4 qui comporte 36 villes on a exclu les villes en italique: Borgne (Nord) qui est intégrée dans l'Etude de 7 villes du Nord (voir ci-après)

Département	Agglomération	Etudes en cours*	Budget (USD)
Artibonite	Marmelade		
	La Chapelle		
	Ennery		
Centre	Cerca La Source		
	Cerca Carvajal		
	Saut d'Eau		
Grand'Anse	Les Irois		
	Beaumont		
	Chambellan		
	Baradères		
	Corail		
Nord	Acul du Nord		
	<i>Borgne</i>		
	Dondon		
	Milot		
	Bas Limbé		
	Pilate		
Nord-Est	Ferrier		
	Perches		
	Mombin Crochu		
Nord-Ouest	Anse-à-Foleur		
	Bassin Bleu		
Ouest	Kenscoff		
	Gressier		
	Thomazeau		
	Fonds-Verrettes		
Sud	les Anglais		
	Tiburon		
	Port-à-Piment		
	Chardonnières		
	Côteaux		
	Torbeck		
	Camp-Perrin		
Sud-Est	Marigot		
	Bainet		
	Thiotte		

Table 26 : Les villes de 5000 à 10.000 habitants à l'horizon 2013

(*) Aucune étude globale EPA n'a été réalisée dans ces villes à notre connaissance : tableau à compléter dans le rapport final. Certaines de ces agglomérations seront sans doute incorporées dans le projet EPAR.

Etude de 7 villes du Nord ²⁴

Dans le cadre du projet de réforme du secteur de l'eau potable, visant, entre autres, la réhabilitation et l'extension des réseaux d'alimentation en eau potable aussi bien urbains que ruraux, l'Unité Technique des Programmes de Réhabilitation (UT-PR) a lancé, en septembre 2005, un Appel d'Offres pour l'étude de réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable dans le Nord d'Haïti. Le lot N°1 de cet appel d'offres concerne les villes de Limonade, Trou du Nord, Caracol, Saint Raphaël, Port Margot, Le Borgne et Petit Bourg du Borgne.

7.8.2. Budget estimatif sommaire

Budget provisoire de première tranche : 35 villes x 2 Millions dollars = 70 Millions USD.

8. LE SECTEUR RURAL

8.1. APPROCHE GENERALE

Le secteur rural représentera encore 50% de la population du pays en 2013. Il mérite donc une approche particulière qui se justifie par d'évidentes considérations sanitaires et humanitaires mais aussi pour tenter de freiner, dans la mesure du possible, l'exode rural enregistré par les recensements successifs réalisés depuis 1980.

Les sources d'information disponibles les plus significatives sont les suivantes:

- Etude générale réalisée par le SNEP dans le cadre des objectifs du Millénaire et du projet EPAR²⁵
- Etude du projet LICUS²⁶
- Etude de besoins réalisée par la BID²⁷
- Etude réalisée par la Coopération Espagnole et le PNUD dans le Département du Sud-Est²⁸
- Etude préliminaire réalisée dans le cadre du projet EPAR de la BID pour établir un plan opérationnel en milieu rural²⁹

²⁴ LGL SA – 2006-2007 - Étude de réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable dans le Nord : 7 villes du Nord

²⁵ SNEP – 2006 - Relever le défi des Objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Stratégie nationale et plan d'action

²⁶ BM – EPAR - Projet Licus – Composante 1 – Stratégie de Développement du Secteur EPAR et Plan d'Action – Novembre 2005

²⁷ BID – Dugué Desforges - Evaluation des besoins en eau potable et assainissement et profil des communautés dans les départements de l'Artibonite, la Grand'Anse et l'Ouest – Rapport final

²⁸ AEI-PNUD – 2007 - Plan Opérationnel pour l'AEP des populations en milieu rural de la partie centrale du département du Sud-Est (Zone du bassin versant de la Grande Rivière de Jacmel – Systèmes gravitaires d'AEP -

²⁹ LGL-BURGEAP – 2007 - Développement Communautaire en appui à la Préparation du Programme EPAR – Rapport Intermédiaire de Phase 1 -

Cette liste - non exhaustive - est complétée en annexe 3.

Parmi les financements déjà engagés il faut citer :

- la BID et la Banque Mondiale : financement de 20 Millions USD pour le projet EPAR³⁰
- Le PNUD et la Coopération Espagnole (AECI)
- Les très nombreuses ONG elles-mêmes souvent financées par des bailleurs de fonds institutionnels internationaux.

Sont reproduits ci-après quelques extraits particulièrement significatifs qui permettront de prendre en compte les enseignements des expériences antérieures.

Taux d'équipement en milieu rural

« En l'absence de centralisation des données et surtout de recensement/inventaire récent des infrastructures, il est extrêmement difficile d'avoir une idée précise du nombre de points d'eau ou de SAEP qui existent et fonctionnent effectivement en milieu rural. Certains rapports évoquent le chiffre de 2 000 pompes manuelles installées (mais combien sont-elles encore en fonction, en l'absence de filière de maintenance organisée ?) et de 200 à 300 systèmes AEP installés (mais entre les difficultés de gestion financière et les dégradations causées par les ouragans du début des années 2000, quel est le taux de fonctionnement ?). Le taux d'équipement semble encore plus difficile à estimer que le taux de couverture. »

Critères de bon fonctionnement d'un SAEP rural

- *La réalisation des études et surtout l'exécution des travaux doivent être supervisées par un bureau d'ingénieurs indépendant, lui-même contrôlé par une institution nationale dûment mandatée (le SNEP et plus tard les OREPAS);*
- *Avoir un SAEP fonctionnel, qui après avoir été bien conçu, a été construit aussi solidement que possible, pour minimiser les besoins de réparations futures;*
- *Disposer d'un CAEP crédible et efficient dont le président jouit d'une grande notoriété dans la communauté (ex. un maire dynamique et influent ou un directeur d'école);*
- *Avoir un opérateur professionnel ou au moins un plombier compétent, consciencieux et établi dans la communauté. Ce dernier doit être rémunéré pour service rendu en tenant compte de sa performance et des revenus du SAEP;*
- *Il faut que la population ait la capacité et la volonté de payer l'eau;*
- *Il faut qu'un leader respecté dans la communauté, exerce une pression (et non une répression) sur tous les abonnés pour les amener à payer leurs factures d'eau potable;*
- *Les tarifs doivent, tout en étant équitables, pouvoir couvrir au moins tous les frais d'exploitation et d'entretien du SAEP;*
- *Le SAEP doit bien fonctionner, de façon à satisfaire les consommateurs;*
- *Une institution étatique et compétente disposant de moyens humains et logistiques doit contrôler et encadrer le CAEP.*

³⁰ BID - EPAR – Contrat de prêt Banque Interaméricaine de Développement Don de la Banque Mondiale pour un Programme d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural –

8.2. OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

Le SNEP définit les principes qui, selon lui, devraient sous-tendre la stratégie EPAR :

- Atteindre les ODM en 2015
- Réduire les inégalités d'accès
- Répondre à la demande
- Coordonner les interventions
- Moderniser le rôle de l'Etat
- Décentraliser les décisions et la gestion
- Garantir la durabilité par le paiement de l'eau
- Equilibrer l'eau et l'assainissement
- Améliorer la transparence au niveau sectoriel
- Protéger la ressource en eau
- Favoriser la participation du secteur privé
-

8.3. OBJECTIFS QUANTITATIFS

8.3.1. En matière d'eau potable

« Nous proposons les standards suivants pour l'accès au service eau potable (il s'agit de standards minimaux, qui ne remet pas en cause le principe de la demande informée et donc du droit des usagers de faire le choix du niveau de service qu'ils souhaitent) :

« Toute localité de plus de 250 habitants est dotée d'un point d'eau ponctuel (source captée, forage équipé d'une pompe manuelle, puits moderne – dans la mesure du possible les dispositifs d'exhaure limitant la pénibilité) assurant un débit inférieur ou égal à 15 litres par jour et par personne en fonction de la ressource ; pour les localités de plus de 500 habitants, la norme est fixée à 1 point d'eau pour 400 personnes ;

« Toute localité de plus de 1 500 habitants est dotée d'un système d'AEP et d'un réseau de distribution simplifié – à raison d'au moins une borne-fontaine pour 500 habitants ; les réseaux seront dimensionnés pour supporter un taux de connexion individuelle équivalent à un branchement domiciliaire pour 15 habitants au minimum (ce qui suppose notamment le dispositif de stockage adéquat). Le standard pourrait être que dans les 3 ans suivant la construction ou la réhabilitation du SAEP, au moins un tiers des familles puissent disposer d'une connexion individuelle ;

« La stratégie EPAR vise un taux d'équipement des écoles et centres de santé au moins équivalent à celui de l'objectif du millénaire, et si les moyens sont disponibles égal à 100% en 2015, dans le but de favoriser l'accès à l'éducation et aux services de santé. Le fait qu'une école ou un centre de santé ne dispose pas de point d'eau constitue un facteur de priorité par rapport à une localité de taille équivalente. »

8.3.2. En matière d'assainissement

« La stratégie EPAR fait la promotion de l'assainissement individuel, à l'exception de toute autre technologie. Une réflexion est à mener concernant les standards. Il existe en effet de nombreux niveaux de service possible en matière de latrines familiales et de puisards (pour l'évacuation des eaux vannes), du plus économique au plus coûteux.

« Indépendamment de l'approche par la demande, il est important de définir un **standard minimal** pour les latrines (notamment sous l'aspect santé publique, qui est la priorité en matière d'assainissement individuel). Ce « cahier des charges » minimal pourrait être imposé aux familles souhaitant bénéficier d'une subvention dans le cadre de la stratégie.

« Le standard pour l'assainissement individuel pourrait être défini de la manière suivante :
Standard minimal : dalle en ciment (pas de bois) et fosse maçonnée d'un volume minimum de 4 m³ (afin de réduire le nombre de vidanges sans pour autant opter pour une double fosse qui augmenter considérablement le coût de la latrine) ;

« Éléments additionnels fortement recommandés : superstructure en ciment, toiture (mais pas forcément en tôles), évacuation des odeurs, fosse recouverte d'un crépis pour limiter les infiltrations, adjonction d'un puisard ;

« Autres éléments possibles pour améliorer le dispositif d'assainissement, mais qui ne feront pas l'objet d'un subventionnement dans le cadre de la stratégie EPAR : siphon, présence d'eau courante pour le lavage des mains, double fosse, etc.

« Ce standard minimum pourra constituer le « produit d'appel » dans le cadre de la stratégie de promotion de l'assainissement individuel, à côté de produits plus « élaborés » (latrines de type VIP) qui feront l'objet d'un taux de subventionnement différent.

« L'exemplarité étant un élément très important dans le cadre de l'éducation à l'hygiène et de la promotion de l'assainissement, la stratégie EPAR prévoit également d'équiper d'un bloc de latrines de type VIP les écoles et les centres de santé. L'objectif sera d'arriver à un taux d'équipement au moins équivalent à celui des familles. Ces ouvrages seront fortement subventionnés (on peut par exemple envisager d'affecter à ces réalisations des fonds de lutte contre la pauvreté) et leur maîtrise d'ouvrage sera assurée conjointement par la commune et le ministère de tutelle concerné (éducation ou santé). »

8.4. LES PROJETS EN COURS

8.4.1. Le Projet EPAR de la BID – Artibonite, Nippes, Grand'Anse et Ouest.

L'objectif général du Programme est d'augmenter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de manière durable dans le milieu rural haïtien.

L'objectif spécifique est de fournir des services durables d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les localités participantes des Départements de la Grand' Anse, des Nippes, de l'Artibonite et de l'Ouest. Le Programme accordera la priorité aux localités rurales qui n'ont pas accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Le Programme comporte deux composantes :

- Le renforcement institutionnel et assistance technique, incluant le renforcement de la Cellule Rurale (CR) du SNEP
- Les Investissements dans les SAEPA

Le coût du Programme est estimé à US\$15.142.500 (prêt 1780/SF-HA de novembre 2006) et le SNEP est l'agence d'exécution.³¹

³¹ BID-SNEP – Janvier 2007 - EPAR – Contrat de prêt Banque Interaméricaine de Développement Don de la Banque Mondiale pour un Programme d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural – Manuel d'Opération.

Les premiers dossiers produits concernent l'île de la Gonave.^{32 33} De ces premières études il ressort que le coût du projet est de l'ordre de 5 Millions d'USD.

8.4.2. Le Projet de la Coopération Espagnole - Département du Sud Est (Jacmel)

La zone d'intervention est le Département du Sud-Est dont Jacmel est le chef lieu. Les principales activités porteront sur l'installation de systèmes d'adduction d'eau potable et assainissement, la protection des ressources en eau et la réhabilitation du périmètre des sources. Le projet aura également une importante composante de promotion pour la participation communautaire et d'équité de genre. Il inclura aussi des actions de sensibilisation et de formation de techniciens et techniciennes à l'entretien et au suivi des réseaux, en gestion de recettes et d'administration.

La stratégie retenue est une approche participative répondant aux besoins identifiés par la population locale qui sera intégrée à toutes les étapes du processus. Cette démarche devra également contribuer au renforcement des capacités locales pour une meilleure prise en charge des interventions.

Les principales activités du projet se répartissent autour de quatre grands axes :

- Construction de réseaux d'eau potable
- Construction de systèmes d'assainissement
- Création de CAEPAs et sensibilisation des bénéficiaires
- Renforcement du SNEP

A date, dans le cadre du projet, quatre systèmes d'adduction et distribution d'eau sont en cours de construction :

- Système Dariol. Commune de Côte de Fer. (6.000 bénéficiaires)
- Système Brésilienne. Commune de Bainet. (5.000 bénéficiaires)
- Système Gotriot. Commune de Cayes-Jacmel. (1.000 bénéficiaires)
- Système rural La Vallée. Commune de la Vallée. (8.000 bénéficiaires)

CARTE DES RESSOURCES HYDRIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA GRANDE RIVIERE DE JACMEL.(PNUD / Coopération Espagnole)

La société en charge du projet AECI propose d'étendre la méthodologie mise en place dans 3 versants voisins : le bassin versant de Bainet – Côte de Fer, le bassin versant de la Grande Rivière de Jacmel et le bassin versant de la Zone Sud-Est.

Les études réalisées comprennent :

- L'inventaire des points d'eau, notamment les sources, puits et forages.
- L'inventaire des localités rurales du Département du Sud-Est et les infrastructures qui s'y trouvent.
- Une enquête socioéconomique.

³² BURGEAP – LGL SA – Février 2007 – EPAR - Développement Communautaire en appui à la Préparation du Programme EPAR – Ile de la Gonave - Rapport Intermédiaire de Phase 1

³³ BURGEAP – LGL SA – Juillet 2007 – EPAR - Développement Communautaire en appui à la Préparation du Programme EPAR – Ile de la Gonave - Rapport Final de Phase 2

Avec l'inventaire des points d'eau (localisation, débit, paramètres physico-chimique) et des localités il sera possible de planifier les systèmes nécessaires pour solutionner le problème de l'eau potable dans le Département du Sud-Est.

A date, les intervenants ont déjà réalisé l'étude du bassin versant de la Grande Rivière de Jacmel. Cette étude permettra d'établir la stratégie pour l'alimentation en eau potable de toutes les sections communales qui se trouvent dans ce bassin.

Le projet cherche du financement auprès d'autres bailleurs de fonds. L'unité en charge à la capacité d'exécuter d'avantage de projets chaque année que ceux qui sont actuellement financés par l'AECI et propose d'étendre sa méthodologie aux autres départements voisins et plus tard à l'ensemble du pays.³⁴

Le budget prévu est de 504.000 USD sur 12 mois pour les départements de Grand'Anse, Nippes et Sud.

8.5. LES ONGs

La dispersion de l'information est telle qu'il n'est pas possible de donner une image correcte des résultats des interventions réalisées par les ONGs .

Au plan stratégique, on recommande trois orientations :

- Les ONG doivent intervenir dans le cadre de la stratégie globale présentée dans ce rapport.
- Les actions des ONG doivent être répertoriées au niveau du futur Observatoire de l'EPA
- Le développement de la PEPA, Plate-forme Eau Potable et Assainissement, présenterait un avantage indéniable à la fois pour le Gouvernement et pour les ONG elles-mêmes.

La PEPA, qui est ouverte aux autres ONG du secteur, est la plus récente initiative de renforcement de la coordination sectorielle. Elle s'est fixée pour objectifs de :

- Mettre en place un mécanisme de dialogue avec le Gouvernement et les Collectivités Territoriales en vue de formuler la politique de gestion/utilisation des ressources en eau et du développement durable du secteur EPA;
- Contribuer à l'optimisation des interventions des acteurs du secteur EPA, en harmonisant leurs approches et en rationalisant leurs programmes et projets;
- Offrir aux membres un forum de réflexion et d'échange d'expériences en vue d'atteindre une meilleure efficacité des activités sur le terrain.

³⁴ 2007 - Inventaire des Ressources Hydriques dans la Péninsule Sud d'Haïti et Etablissement d'une base de données à référence spatiale sur les ressources et les potentiels systèmes à construire. Cadre de référence du Projet pour l'obtention d'un protocole d'accord de financement par la BID et la BM

8.6. DONNEES BUDGETAIRES

8. 6.1. Etude BID/SNEP – Projet EPAR

8.6.1.1. Coûts unitaires estimatifs des ouvrages

Faute d'information plus détaillée sur les coûts d'équipement en milieu rural il est utile de rappeler ici une étude très intéressante réalisée dans le cadre du projet EPAR et rapportée dans l'étude stratégique du SNEP (Projet EPAL).

« Il est très difficile, dans l'état actuel des données, d'estimer avec précision le coût unitaire d'investissement rapporté à l'utilisateur³⁵ en fonction des différentes technologies et niveaux de service prévus dans la stratégie. L'examen des projets récemment réalisés en milieu rural en Haïti constitue un point de départ, à considérer avec prudence sachant qu'aucun travail exhaustif n'a été effectué dans ce domaine à notre connaissance.

« Notre estimation se fonde donc sur la ventilation indicative suivante, qui associe à un taux d'équipement par niveau de service à un coût unitaire par usager accédant à ce niveau de service, conduisant à un coût unitaire moyen de l'ordre de 100USD³⁶ par usager supplémentaire:

Niveau de service	Taux d'Equipement	Coût par usager (USD)
Branchement individuel	30%	150
Borne Fontaine	25%	100
Forage équipé de PMH	10%	80
Puits moderne	15%	100
Source aménagée	20%	50
Total ou Moyenne	100%	103

Table 27 : Coût des équipements Eau par usager (Projet EPAR - Source SNEP)

« Le même exercice pour l'assainissement conduit à un coût estimatif de l'ordre de 30 \$ US par usager bénéficiaire, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Niveau de service	Taux d'Equipement	Coût par usager (USD)
Egout de faible diamètre	0%	0
Fosse septique	0%	0
Latrine VIP	15%	50
Standard Intermédiaire	50%	30
Standard Minimum	35%	20
Total ou Moyenne	100%	29,5

Table 28 : Coût des équipements Assainissement par usager (Projet EPAR - Source SNEP)

« Notons que ces coûts unitaires correspondent à l'année 2005, mais nous ne leur appliquerons pas d'inflation d'ici à 2015, faisant l'hypothèse qu'un passage à l'échelle tel que celui envisagé dans la stratégie (multiplication du rythme de réalisation par un facteur 3,4) devrait logiquement faire intervenir un puissant effet d'échelle, et maintenir les coûts unitaires à leur niveau de 2005. Dans tous les cas, ces coûts unitaires d'accès aux services ne sont que des estimations qui demanderont à être

³⁵ Dans la suite du document, il est entendu que ce coût d'investissement comprend l'investissement physique (études techniques, équipements, travaux, infrastructures, etc.) mais également l'accompagnement (ingénierie sociale, contribution au financement des mesures d'accompagnement au niveau sectoriel). C'est ce type de coût unitaire qui pourra être utilisé dans la mesure de la performance globale du secteur.

³⁶ On notera, à ce sujet, que les premières études réalisées dans l'île de la Gonave conduisent à des coûts compris entre 130 et 160 USD/capita pour l'AEP uniquement.

progressivement affinées dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation envisagé dans la suite de ce document.

8.6.1.2. Première estimation du financement nécessaire

« Compte tenu des hypothèses faites précédemment, nous pouvons estimer les volumes financiers nécessaires pour atteindre les ODM en milieu rural, en distinguant les ouvrages neufs et les ouvrages à réhabiliter (voir tableau ci-dessous). Ce besoin en réhabilitation sera non négligeable dans les 10 ans à venir, car avec une durée de vie comprise entre 15 et 25 ans, les ouvrages réalisés dans le cadre de la DIEPA arrivent à la fin de leur durée de vie.

Objectif du Millenium	Investissements requis		
	Nouveau	Réhabilitation	Total
	Millions de USD/an		
Eau Potable	14	9	23
Assainissement	5	3	8

Table 29 : Budget nécessaire pour atteindre les ODM en milieu rural (Projet EPAR)

« Au total, ce sont près de 31 millions de Dollars US qui seraient nécessaires chaque année pour atteindre les ODM en milieu rural, soit de 7 à 10 fois plus que le niveau d'investissement observé dans le secteur au cours des cinq dernières années. »

Sans tenir compte des retards déjà pris il faudrait donc investir 180 millions d'USD entre 2008 et 2013.

8.6.1.3. Autres sources

Il est intéressant de comparer ces prévisions budgétaires avec les coûts réels des réalisations les plus récentes :

a) Coopération espagnole dans la région de Jacmel

Evaluation partielle et provisoire des coûts :

SAEP	Habitants	USD	USD/hab
Dariol	4.600	120.000	26
Brésilienne	3.000	100.000	33
Bigonet	1.500	100.000	67
La Vallée (réhab)	4.000	120.000	30
Total/Moyenne	13.100	440.000	34

Table 30 : Coût moyen des SAEP réalisés par AECI dans la région de Jacmel

Ces prix n'incluent pas les frais d'implantation des CAEPA

Ces SAEP concernent des équipements de sources avec adductions gravitaires. Les fortes variations des coûts par habitant sont fonctions de nombreux facteurs comme par exemple la distance de la source et la densité des populations desservies.

b) Premières études EPAR dans l'île de la Gonave

Il s'agit essentiellement d'AEP par forages. Les premières études réalisées conduisent à un coût de l'ordre de 130 à 160 USD/capita (au lieu de 100) pour l'alimentation en eau uniquement.

c) Conclusion

On ne peut donc pour l'instant que se rallier à la conclusion de l'auteur du rapport SNEP/BID pour ce qui concerne la mise en oeuvre d'un budget de 30 Millions USD par an.

« Ce saut quantitatif (en matière de réalisation) ne pourra être possible que si une première phase fait la démonstration de la pertinence de la stratégie et de la capacité d'absorption d'un tel volume d'investissement. »

La sagesse consiste donc, dans un premier stage, à analyser la capacité d'absorption du financement BID/BM/EPAR de 20 Millions USD qui vient d'être mis en place.

9. RESUME DES INVESTISSEMENTS ET DIRECTIVES OPERATIONNELLES

9.1. RESUME DES INVESTISSEMENTS

Des investissements importants devront être consentis pour mettre en place la réforme institutionnelle et pour développer l'équipement EPA du pays.

9.1.1. Réforme Institutionnelle

Plan d'actions 2008-2010	2008	2009	2010	Total
Développement institutionnel	1,9	2,1	3,0	7,0
Renforcement de la capacité opérationnelle	0,8	0,6	0,6	2,0
Investissements	3,2	6,5	6,3	16,0
Total phase de transition	5,9	9,2	9,9	25,0

Table 31 : Budget 2008-2010 pour la Réforme Institutionnelle (MUSD)

Ce tableau devra être actualisé lorsque seront connus les résultats de l'étude OIE en cours.

9.1.2. Aménagement du territoire en équipements EPA

Les évaluations qui suivent ne sont que des approximations très approchées qui n'ont d'autres but que de fournir des ordres de grandeurs et d'évaluer l'ampleur de l'effort à fournir pour atteindre les objectifs du Millenium.

Thème	Investissement Total	Investissement Première Tranche	Investissement par an sur 6 ans
	Million USD	Million USD	Million USD
Port de Prince - SD Eau	330,00	165,00	27,50
Port de Prince - SD Assainissement	890,00	210,00	35,00
Projet 5 villes Eau	60,00	45,00	7,50
Projet 5 villes Assainissement	60,00	60,00	10,00
Cap Haïtien - Eau	80,00	40,00	6,67
Cap Haïtien – Assainissement	n.d.	10,00	1,67
Gonaïves	n.d.	10,00	1,00
Jérémie	n.d.	10,00	1,67
Villes Moyennes (12 villes de 25 à 50.000 hab.)	n.d.	60,00	10,00
Petites Villes (20 villes de 10 à 25.000 hab.)	n.d.	60,00	10,00
Villes de 5 à 10.000 hab.	n.d.	70,00	11,67
Secteur Rural	180,00	180,00	30,00
Total		920,00	153,33

Table 32 : Budget d'équipement EPA pour la période 2008-2013 - Première approche

Cette première approche constitue un document de travail qui devra être commenté et actualisé lors de l'atelier prévu en phase 2 de l'étude.

La plupart des valeurs indiquées dans ce tableau ne sont que des actualisations très approchées d'études réalisées il y a une dizaine d'années (Eau et Assainissement de Port au Prince) ou de simples ordres de grandeurs fondés sur des opérations récentes comme le programme d'AEP des 5 villes en cours de financement par la BID.

- On indique dans la première colonne le montant estimatif du projet quand il a déjà fait l'objet d'une évaluation.
- Dans la seconde colonne on prévoit quelle part de cet investissement pourrait être réalisé en première tranche sans fixer la durée de cette période. Le montant total de 920 millions de dollars américain montre l'amplitude des efforts à consentir.
- Dans la 3ème colonne on voit que s'il fallait réaliser ce plan d'action en 6 ans il faudrait déboursier 153 millions USD par an alors que l'on n'en a déboursé que 11,2 par an de 1999 à 2003 (selon source WAFAM – OPS-OMS)

Cette solution paraît évidemment irréaliste à tous égards.

L'intérêt des estimations présentées ci-dessus, dans cette première phase de l'étude, est qu'elles permettent de poser les problèmes de fond et les alternatives de manière concrète comme on le verra plus loin.

Taux de couverture.

Même si les investissements ci-dessus étaient réalisés le taux de desserte de la population à partir des réseaux publics de distribution d'eau n'excéderait pas 58% comme le montre le tableau suivant fondé sur des hypothèses très optimistes.

Thème	Population
	Habitants
Port de Prince - SD Eau	3.176.945
Port de Prince - SD Assainissement	
Projet 5 villes Eau	472.961
Projet 5 villes Assainissement	
Cap Haïtien - Eau	332.389
Cap Haïtien – Assainissement	
Gonaïve	261.439
Jeremie	55.104
Villes Moyennes (12 villes de 25 à 50.000 hab.)	96.736
Petites Villes (20 villes de 10 à 25.000 hab.)	75.148
Villes de 5 à 10.000 hab.	51.227
Secteur Rural	1.884.035
Population desservie en 2013	6.405.983
Population totale	11.140.582
Taux de desserte par réseaux publics	58%

Table 33 : Estimation des taux de couverture des réseau Eau en 2013 (hypothèse optimiste)

Quelles que soient les révisions à la baisse des estimations qui précèdent il est important de définir des directives opérationnelles pour la réalisation des ouvrages.

9.2. DIRECTIVES OPERATIONNELLES POUR LE SECTEUR RURAL

Dans le cadre du financement BID/BM pour le projet EPAR deux documents importants ont été élaborés sous l'égide du SNEP :

SNEP	2007 - Janv.	EPAR - Relever le défi des Objectifs du Millénaire pour l'Eau Potable et l'Assainissement en Milieu Rural - Stratégie nationale et Plan d'Action.
SNEP	2007 - Nov	SNEP - Eau Potable et l'Assainissement en Milieu Rural - Directives Opérationnelles.

Le premier document déjà cité donne les principes de la stratégie nationale. C'est dans ce document que les besoins de financement sont estimés à 30 millions USD par an.

Le deuxième document constitue à la fois « un résumé de la politique nationale et un guide pratique à l'intention des porteurs de projets »: il définit des Directives Opérationnelles (DO) fondées sur l'analyse critique des expériences antérieures réalisées dans le secteur.

Lacune :

Il faut noter que ces documents ne se prononcent :

- Ni sur la faisabilité du projet EPAR comme moyen d'atteindre les ODM en 2015 : trouver et mettre en œuvre 30 millions USD par an en zone rurale.
- Ni sur les priorités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Millenium

Néanmoins les directives opérationnelles très réalistes présentées constituent un élément essentiel pour la mise en œuvre d'installations pérennes ce qui constitue une composante essentielle du projet, quelle que soit son ampleur en termes d'investissement.

Les règles d'or du succès

Nous avons jugé utile de résumer ici les grandes lignes de ces directives et d'en donner quelques extraits significatifs en annexe 8.

Sept règles d'or pour réussir un projet EPAR

- 1) Associer les futurs usagers du service tout au long du projet
- 2) Solliciter des partenaires techniques qui apporteront leur expertise
- 3) S'assurer que le budget est acquis avant de commencer les travaux
- 4) Passer des marchés en encourageant la transparence et la compétition
- 5) Bien définir et répartir les rôles entre les différents intervenants
- 6) Prévoir d'assurer le contrôle qualité des entreprises et fournisseurs
- 7) Etre vigilant à une bonne articulation entre technique et social.

Table 34 : Les 7 règles d'or pour réussir un projet EPAR (Projet EPAR – SNEP)

Directives opérationnelles claires et réalistes

Les directives opérationnelles donnent des recommandations claires à mettre en œuvre

- avant le projet (phase de conception et d'étude),
- pendant sa réalisation et
- après son achèvement (gestion du système). – cf. Annexe 8.

Les directives opérationnelles mettent l'accent sur les thèmes suivants qui sont essentiels :

- Paiement au volume
- Maintenance des équipements
- Constitution d'un fonds d'épargne
-

Importance de l'Ingénierie Sociale

Enfin les DO insistent sur le rôle fondamental de l'ingénierie sociale à tous les stades du projet:

« L'Ingénierie Sociale, c'est l'ensemble des mesures d'accompagnement qui vont permettre :

- *De s'assurer que les réalisations du projet répondent bien à la demande des usagers, et que ceux-ci sont impliqués à toutes les étapes importantes du projet*
- *De créer toutes les relations nécessaires entre les acteurs pour un travail en commun, et de contractualiser ces relations lorsque cela est nécessaire*
- *De s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour que les services mis en place dans le cadre du projet soient gérés de manière durable*
- *De renforcer les capacités des acteurs communautaires qui seront impliqués dans la phase de réalisation du projet et dans la phase de gestion du service. »*

« L'Ingénierie Sociale va donc plus loin que l'animation au sens restreint du terme et en tous les cas suppose des animateurs bien formés, capables de définir des stratégies adaptées à chaque communauté, de créer ou d'adapter des outils d'analyse / de formation spécifiques et enfin capables de faire le lien entre les aspects techniques et socio-économiques. »

9.3. DIRECTIVES OPERATIONNELLES POUR LE SECTEUR URBAIN

Peu de documentation existe en matière de directives opérationnelles pour le secteur urbain et il a été jugé utile d'émettre ici un certain nombre de recommandations pour faire pendant aux DO du secteur EPAR.

Ces recommandations débouchent parfois sur des alternatives qui, comme ce fut le cas pour le projet EPAR, devront être analysées dans des ateliers regroupant les acteurs du secteur.

9.3.1. Principes à mettre en œuvre pour l'AEP des villes

1. Etudes : Phase d'urgence

Etude des besoins

- **Deux alternatives stratégiques sont envisageables :**
- Soit doter les agglomérations urbaines, une par une, de systèmes d'AEP performant permettant une alimentation continue des consommateurs, soit par branchement individuel soit par bornes fontaine en fonction de leur pouvoir d'achat : stratégie mise en œuvre à Saint Marc et dans les 5 villes du financement BID 1010HA

- Soit améliorer graduellement la qualité de service sur l'ensemble des villes, en augmentant progressivement le nombre d'heures d'accès journalier à l'eau.

Les deux systèmes présentent avantages et inconvénients :

- La première solution est techniquement la plus satisfaisante et permettra aux villes bénéficiaires d'avoir des standards comparables à ceux des pays développés et de développer les activités économiques qui nécessitent un accès continu à l'eau. Mais cela retardera d'autant l'équipement des villes non retenues pour un programme, faute de financement disponible.
- La seconde solution paraît plus juste au plan social mais il faut savoir que la distribution intermittente est plus coûteuse à gérer et entraîne une dégradation accélérée des installations.

Ces alternatives devront être débattues lors des ateliers à venir.

- Dotations par habitants

Dans les zones défavorisées des grandes villes on peut admettre les dotations par habitants prévues dans les petites villes en milieu rural (cf. SNEP – Projet EPAR – Directives Opérationnelles)

- Rendement des réseaux et pertes

Dans tous les cas, il ne faut pas inclure dans la croissance des besoins la croissance des pertes.

Dans la situation de pénurie que connaît le pays, il n'est pas admissible que 50% de l'eau produite soit perdue. La réalisation des programmes de réduction des pertes doit être prise en compte dans tous les projets.

Installations de Production :

- Réhabiliter les installations de production défectueuses

En effet de nombreuses installations existantes sont hors service faute d'avoir fait l'objet d'un entretien préventif et curatif adéquat

- Mettre en service de nouvelles ressources pour faire à la croissance des besoins

La croissance des besoins devra avoir été évaluée suivant les principes stratégiques évoqués plus haut

- Mettre en place des installations de traitement et de contrôle de la qualité de l'eau produite.

Ce point est important mais ne garantira pas la potabilité de l'eau distribuée au robinet

Réseau de distribution :

- Améliorer les conditions de desserte des quartiers à fort pouvoir d'achat

On pourra ainsi faire payer aux classes aisées un service de qualité et faire jouer le principe de financement croisé du service aux classes les plus défavorisées comme le prévoit le projet de décret tarifaire. Faute de mettre ce principe en application, les ressources des classes aisées sont orientées vers les alimentations alternatives, et ne bénéficient en rien aux classes les plus

défavorisées. Le cas de la commune de Pétionville est un bon exemple de cette situation. Par ailleurs, le coût des investissements pourrait être partiellement remboursé sous réserve d'une gestion Clientèle performante.

- **Améliorer les conditions de desserte des quartiers les plus défavorisés**

Ceux-ci sont les plus nombreux mais on peut y accepter des conditions de service plus réduite : alimentation par kiosque quelques heures par jour. De nombreux exemples montrent que ce système peut fonctionner de manière relativement satisfaisante sous réserve que les réseaux soient en mesure de fournir les débits minimums nécessaires aux kiosques.

- **Réhabilitation des réseaux de distribution anciens**

Des réseaux anciens exploités pendant des années en alimentation intermittente ne peuvent qu'être fortement dégradés, entraînant des pertes d'eau considérables. Dans les cas les plus graves des programmes de réhabilitation devront être envisagés.

2. Travaux : Phase d'urgence

- **Trois alternatives stratégiques sont envisageables :**

- Soit continuer de découper les travaux en lots de petites tailles dans chaque ville pour permettre aux petites entreprises locales de soumissionner ;
- Soit, au contraire, regrouper les travaux de plusieurs agglomérations de manière à attirer les entreprises de travaux publics de taille internationale ;
- Soit panacher les deux stratégies, au cas par cas.

Les deux premiers systèmes présentent avantages et inconvénients :

- La première solution permet d'impliquer le secteur privé national mais nécessite de forts besoins en contrôle de travaux, complique les procédures de lancement des offres et ne permet pas de faire évoluer les techniques.
- La seconde alternative permettrait plus de simplicité et d'efficacité dans les procédures et une meilleure chance de respect des délais. Elle permettrait d'introduire de nouvelles technologies et de réguler les prix du marché. Les entreprises locales continueraient d'intervenir en sous-traitance et bénéficieraient des apports technologiques.

Ces alternatives devront être débattues lors des ateliers à venir.

3. Exploitation des SAEP

- **Expérience pilote de gestion déléguée des services au secteur privé**

Compte tenu du manque de ressources techniques, humaines et financière des opérateurs actuels (CAMEP, SNEP) et des délais qui seront nécessaires pour assurer leur mise à niveau (OREPAs), on recommande de faire appel au secteur privé comme prévu dans la Réforme Institutionnelle.

Le secteur privé haïtien, bureaux d'études et entreprises de travaux, n'a pas encore acquis d'expérience et de référence dans ce domaine. Il est donc recommandé de faire appel au secteur privé international pendant cette phase transitoire.

Il ne s'agira en aucun cas de privatisation mais de gestion déléguée des services pendant une durée n'excédant pas 5 ans. La participation éventuelle du secteur privé dans le contexte actuel

n'est pas acquise. L'expérience pilote lancée par le MTPTC à Saint Marc sera donc très significative à tous égards.

- **La gestion clientèle et la tarification**

« La pérennité d'un système d'adduction d'eau potable dépend principalement de la capacité d'une communauté à couvrir les coûts de fonctionnement et l'amortissement des investissements.... Ainsi, la nécessité pour les systèmes de générer des revenus est une condition sine qua non pour la pérennité des services. »³⁷

Par ailleurs, dans les villes qui bénéficieront d'un service de qualité, le principal défi auquel seront confrontés opérateurs et consommateurs sera le passage d'une situation de pénurie d'eau et d'une facturation au forfait à une situation d'abondance avec facturation au compteur. Opérateurs et consommateurs seront donc entièrement responsabilisés, les premiers pour la collecte des revenus, les seconds pour leurs consommations. Situation entièrement nouvelle en Haïti d'où l'intérêt de faire appel dans un premier temps à des professionnels extérieurs expérimentés.

- **Le comptage de l'eau et la réduction des pertes**

Les deux priorités de l'exploitant seront : réduire les pertes et optimiser les revenus. Dans les deux cas la technique privilégiée est celle du comptage de l'eau, technique peu pratiquée en Haïti jusqu'à présent, et qui va initier un véritable choc culturel à la fois pour les consommateurs et pour les exploitants.

On peut être pour ou contre le comptage de l'eau et le non comptage a encore quelques défenseurs irréductibles dans quelques pays.

Certes, on peut craindre, avec raison d'ailleurs, que l'installation des compteurs va entraîner des surcoûts en investissement et en gestion et que la précision des compteurs et leur durée de vie soit réduite dans un contexte de distribution intermittente.

Mais en contrepartie peut-on admettre de perdre 50% de l'eau produite en fuite sur le réseau, débordements de réservoirs domiciliaires et gaspillages ou fraudes chez les consommateurs. Les techniques de contrôle des pertes sans compteurs domiciliaires ne sont pas applicables dans un contexte comme celui qui prévaut en Haïti.

Il s'agit la aussi d'un thème d'une extrême importance qui devra être traité lors du prochain atelier.

9.3.2. Principes à mettre en ville pour l'Assainissement des villes

1. Etudes : Phase d'urgence

Etude des besoins

On rappelle quelle est la situation en 2003 : peu a été fait depuis cette date en matière d'assainissement urbain :

³⁷ Rapport GRET – FOKAL - Mai 2005

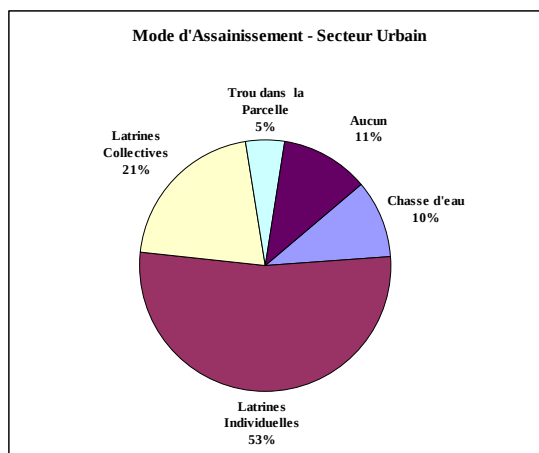


Figure 25 : Les modes d'assainissement en milieu urbain (Recensement 2003)

Les conséquences sont connues : problèmes de santé publique et pollution fécales des ressources des aquifères.

Le problème ne pourra pas être résolu à court terme et, comme pour le milieu rural, l'assainissement autonome restera la seule solution pour beaucoup pendant de nombreuses années encore.

Néanmoins aucune étude d'alimentation en eau ne devrait être acceptée si elle ne comporte pas une description détaillée des risques environnementaux et des solutions à apporter. Cette étude doit tenir compte des assainissements pluviaux et des problèmes de collecte des déchets solides.

Au niveau des études, et pour les phases d'urgence, les points suivants doivent être considérés en priorité :

- protection des ressources naturelles
- possibilité de développer l'utilisation des fosses septiques collectives de quartier
- possibilité de réaliser des réseaux collectifs avec épuration dans les centres des principales agglomérations.

Dans le cas de la Région Métropolitaine de Port au Prince le problème doit être traité dans son ensemble comme une priorité nationale parce que :

- cette région va accueillir plus de 40% de la population du pays
- le processus de contamination fécale et de pollution des nappes qui permettraient d'alimenter l'agglomération à l'avenir est déjà commencé.

La phase d'urgence doit comporter :

- la protection environnementale des nappes du Cul-de-Sac
- la création de réseaux d'égout avec épuration des effluents dans les centres des villes
- les modes d'assainissement des quartiers périphériques.

2. Réalisations : Phase d'urgence

Pour les assainissements collectifs par réseaux d'égout les règles de l'art sont connues et doivent être appliquées

Pour les assainissements individuels ou collectifs par latrine et fosses septiques, des règles et des propositions ont été énoncées par le SNEP dans le cadre du projet EPAR.

2. Exploitation : Phase d'urgence

La gestion des réseaux d'assainissement urbain va poser la même problématique que celle de réseaux d'eau : absence totale d'expérience nationale et recommandations de faire appel à des professionnels étrangers en phase préliminaire. La première expérience pourrait être celle de Saint Marc dans 3 ou 4 ans.

Pour la gestion des assainissements individuels ou de type collectif il serait utile de se rapprocher des expériences des pays voisins de la zone Caraïbe.

TROISIEME PARTIE : SYNTHESE

10. SYNTHESE, ALTERNATIVES ET PERSPECTIVES

10.1. PROBLEMATIQUE

Besoins financiers et réforme institutionnelle

Pour faire face aux défis posés par l'équipement sanitaire du pays dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les investissements à engager sont considérables : pour s'approcher des objectifs de développement du millénium il faudrait théoriquement investir 30 millions USD par an en zones rurales et 4 fois plus, soit 120 millions USD en zones urbaines.

Mais investir est une chose, entretenir et gérer en est une autre. Sans préjuger ici de la disponibilité de tels capitaux ni de la capacité de la République d'Haïti de les utiliser de manière optimale dans un temps restreint, il est fondamental de se poser la question de la pérennité des ouvrages. Qu'est-il advenu en effet des importants investissements réalisés en milieu urbain dans les années 80 et des innombrables SAEP mis en service en milieu rural ? Tous les audits réalisés montrent que nombre de ces investissements sont aujourd'hui à renouveler.

Si les conditions de pérennité des ouvrages ne sont pas remplies – c'est à dire si les utilisateurs ne sont pas en mesure de couvrir les coûts de fonctionnement et de renouvellement des ouvrages - il faudra donc recourir à l'aide internationale et à l'aide de l'Etat non seulement pour les budgets d'investissement mais aussi pour les budgets de fonctionnement et de renouvellement des ouvrages comme c'est le cas aujourd'hui. Avec cette différence que le nombre des ouvrages à maintenir et à exploiter sera beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui.

Les conditions à réunir pour assurer la pérennité des ouvrages et l'amélioration pérenne de la situation sanitaire et économique du pays ont été définies par le Gouvernement :

- la mise en place de la réforme institutionnelle incluant la réforme tarifaire
- l'amélioration de la capacité opérationnelle incluant la participation du secteur privé
- le développement de l'ingénierie sociale pour pérenniser les acquis auprès des couches les moins favorisées de la population.

Modes opératoires

Les conditions énumérées ci-dessus constituent des préalables incontournables pour une amélioration durable du secteur. Mais elles ne sont pas suffisantes. Il faut également :

- disposer de capitaux
- les utiliser de manière optimale
- les utiliser dans des délais compatibles avec les objectifs.

L'une des difficultés principales pour les 5 prochaines années résultera de la mise en place simultanée de la réforme institutionnelle et d'un programme ambitieux d'investissements. Il faudra donc :

- définir des directives opérationnelles claires

- fixer des objectifs réalistes fondés sur les expériences en cours.

Différentes propositions et alternatives ont été suggérées dans le présent rapport et sont résumées dans la section suivante.

10.2. ALTERNATIVES

Priorités en matière d'investissement

Parmi les priorités intangibles il semble qu'il faille maintenir:

- le renforcement de la DNEPA et des OREPAs pour les rendre complètement opérationnels dans les meilleurs délais ; ce renforcement inclut la création du laboratoire National de l'EPA.
- L'actualisation des schémas directeurs d'Eau et d'Assainissement de Port au Prince ;
- l'amélioration de la desserte dans les grandes villes: Cap Haïtien, Cinq Villes, Gonaïves, Jérémie
- le développement des actions rurales dont le développement pourra être apprécié à partir du suivi du programme EPAR actuel.

Alternatives stratégiques en milieu urbain

- Normaliser les villes une par une
- Ou améliorer les temps d'accès à l'eau sur l'ensemble des villes

Alternatives stratégiques en milieu rural

- Normaliser les communes une par une
- Ou réaliser d'abord les installations les plus faciles à réaliser et à gérer
- Ou donner la priorité aux communes où l'accès à l'eau est le plus difficile

Priorités en matière d'intervention du secteur privé (travaux et exploitation)

Pour pallier la faiblesse actuelle du secteur public et privé haïtien il faut envisager les alternatives suivantes :

- pour les travaux : regroupement des lots de manière à attirer le secteur privé international
- pour la gestion : rechercher l'appui d'opérateurs internationaux, au moins pour passer le cap de ces cinq années de réforme du secteur.

Priorités en matière d'exploitation des SAEP

L'accent doit être mis graduellement sur deux thèmes nouveaux :

- l'installation de compteurs et la vente d'eau au volume
- l'amélioration des rendements de réseaux par des programmes de réduction des pertes physiques et commerciales
- élaborer des directives opérationnelles

Priorités EPAR

- Application des Directives Opérationnelles EPAR

- Renforcement de la PEPA et planification des actions des ONG
- Extension des actions du type PNUD / Coopération Espagnole

Priorités en matière d'assainissement

- Lancement de l'assainissement urbain à Port au Prince et dans les 5 villes secondaires
- Campagnes d'information sur l'assainissement individuel et aide à l'investissement
- Coordination des politiques de santé, d'hygiène et d'accès à l'eau

Ces lignes directrices sont résumées dans le tableau suivant. Elles ont servi de base aux séances de travail de l'atelier intérimaire regroupant les décideurs et les acteurs du secteur EPA autour de la Table Sectorielle EPA qui s'est tenue le 25 mars 2008 dans la salle de réunion du MTPTC.

Réf	Alternatives	Problématique liée au choix des alternatives		Commentaires
		OUI ou A	NON ou B	
1	Objectifs du Millénium Oui ou Non ? Besoins : 150 Millions USD/an	Faisabilité ? Pérennité ? Conditions préalables ?	Redéfinir les indicateurs ? Redéfinir les cibles ?	Il faut créer des indicateurs spécifiques pour les SAEP : taux de raccordement et durée de service. Fixer des objectifs atteignables.
2	Réforme Institutionnelle Oui ou Non ?	Volonté de changement. Un cadre clair	Statu quo Aspects sanitaires et sociaux	La mise en œuvre de la réforme est un passage obligé pour montrer la volonté de changement et pour enrayer la dégradation en cours.
3	Observatoire EPA Oui ou Non	Outil indispensable de synergie et de coopération	Informations dispersées Ressources dilapidées	L'Observatoire National EPA est un outil indispensable pour éviter le gaspillage des ressources et planifier l'évolution du secteur.
4	Potabilité de l'eau : Doit-on garantir la potabilité de l'eau sur les réseaux publics ? Oui ou Non,	Accroissement des Budgets et Délais	Mesures sanitaires à prendre	Le réalisme impose de continuer à distribuer une eau dont la potabilité n'est pas garantie mais il faut réduire les risques et en tirer les conséquences sanitaires.
5	Eau : Stratégie Urbaine A. 24h/24h dans quelques villes B. Nb Heures croissant sur toutes les villes	Etudes classiques. Des villes favorisées. Processus de normalisation plus long au plan national	Plus de justice sociale au niveau national Des études plus complexes à réaliser	Les Cinq Villes du projet 1010 vont bénéficier d'un service moderne 24h/24. Poursuivre cette politique reviendrait à retarder l'amélioration de la desserte dans les villes non prioritaires.
6	Eau : Stratégie Rurale A. Réalisation par département B. Mode de sélection des Priorités	Plus facile à mettre en œuvre	Définir les critères de sélection des projets Meilleure dissémination des principes	Développer les critères de priorité sur la base des études et des actions déjà réalisées.
7	Assainissement – Stratégie Urbaine A. Approche classique B. Définition des 1ère tranches prioritaires : protection ressources en eau et asst. zones défavorisées	Processus classique avec effets focalisés sur les villes prioritaires	Effets plus rapides sur la protection de l'environnement et les conditions sanitaires des zones défavorisées	Compte tenu de la situation préoccupante actuelle il faut donner la priorité à des premières tranches de travaux visant la protection environnementale (des aquifères stratégiques) et à l'assainissement des zones défavorisées des grandes villes.
8	Assainiss – Stratégie Rurale Mise en œuvre des directives SNEP – Oui ou Non	Oui. Mais une aide à l'investissement est nécessaire	Sans aide personnalisée à l'investissement : statu quo	Il faut développer l'assainissement individuel mais fournir des aides financières individuelles à l'investissement.

Réf	Alternatives	Problématique liée au choix des alternatives		Commentaires
		OUI ou A	NON ou B	
9	Secteur Privé et Etudes. Proposition stratégique Oui ou Non	Mise en œuvre plus rapide et plus effective. TDR mieux orientés.	Statu quo : lenteur des procédures et résultats non garantis	Les TDR doivent être orientés vers la réalisation rapide des études et travaux de première urgence
10	Secteur Privé et Travaux. Implications entreprises internationales Oui ou Non	Mise en œuvre plus rapide et plus effective	Statu quo : lenteur des procédures et résultats non garantis	On peut essayer de regrouper les travaux de manière à intéresser des grands groupes de travaux internationaux : capacité, formation locale, régulation des prix, etc.
11	Secteur Privé et Exploitation Lancement opération pilote Oui ou Non	Evaluation de la faisabilité et de l'impact de l'intervention du secteur privé	Statu quo : CAMEP, SNEP et OREPAS n'ont pas la capacité de gestion à court terme.	L'intervention du secteur privé permettrait de résoudre la question de l'urgence. Développement professionnalisme et capacitation. Implication économique forte. Opération Pilote réduisant les risques
12	EPA Port au Prince Est-ce une priorité nationale ? Oui ou Non	Lancer d'urgence : recherche de financement, études, première tranche de travaux	Continuation de la dégradation des installations et de la qualité de service. Pollution irréversible des ressources en eau.	L'amélioration de la desserte en eau de Port-au-Prince et la réalisation d'une première tranche d'assainissement doivent être considérées comme des priorités nationales au plan social et au plan sanitaire.
13	Comptage de l'Eau Oui ou Non	Pour : régulation de la consommation, facturation plus juste, réduction du gaspillage	Contre : coût élevé; difficulté de mise en œuvre en alimentation intermittente ; saut culturel important pour les usagers et les opérateurs	Un double saut culturel qui permet de responsabiliser à la fois les usagers et les opérateurs. Le comptage de l'eau permet d'éviter le gaspillage et d'améliorer les rendements de réseau
14	Rendement des Réseaux Réduction des ENF Oui ou Non	Pour : réduire les pertes et accroître les recettes.	s.o	L'amélioration des rendements de réseaux est une obligation : on ne peut accepter de perdre 50% de la ressource en eau quand on est dans la situation de pénurie que connaît le pays.
15	Synergie des bailleurs de fonds : Oui ou Non	Mettre en œuvre mesures recommandées	s.o	Le présent Plan Stratégique Sectoriel en serait la base
16	Synergie des ONG Oui ou Non	Mettre en œuvre mesures recommandées	s.o	Le présent Plan Stratégique Sectoriel en serait la base

		Problématique liée au choix des alternatives		Commentaires
Réf	Alternatives	OUI ou A	NON ou B	
17	Stratégie Unique (A) ou Expérience pilote variées (B)	Des orientations générales sont nécessaires	On a tout à gagner en réalisant des expériences pilote.	Il faut éviter les théories doctrinaires et ne pas craindre les expériences pilotes, à condition d'en avoir mesuré les risques.
18	Obligation de la Sustainabilié Oui ou Non	Orientation incontournable	Retour à la situation actuelle : irresponsabilité des consommateurs et des opérateurs	Une orientation incontournable et réalisable
19	L'Ingénierie Sociale Oui ou Non	Des résultats positifs ont déjà été obtenus.	s.o	Une démarche inévitable dans le contexte haïtien

Table 35 : Alternatives pour le secteur EPA en Haïti

10.3. CONSENSUS SUR LES LIGNES STRATEGIQUES

Le texte suivant résume les consensus stratégiques qui ont été obtenus lors de l'Atelier de la Table Sectorielle qui s'est tenu le 24 mars 2008 (cf. Annexe 9); il intègre certaines réserves ou précisions exposées par les participants :

1) Les objectifs du millenium

Compte tenu des montants à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du millenium (150MUS\$ par an) et de la capacité d'absorption de ces montants par le secteur il est irréaliste de penser que les objectifs du millenium puissent être atteints en Haïti en 2015. Le pays va donc devoir se concentrer au cours des prochaines années sur la mise en place de la Réforme Institutionnelle, sur un certain nombre de projets importants souvent déjà lancés et sur la levée des blocages au développement du secteur. Faute de ressources propres suffisantes, les niveaux de couverture atteints en 2015 dépendront essentiellement des financements obtenus et de la réussite de la lutte contre les blocages, ce qui est une cible de la Réforme Institutionnelle.

2) La Réforme Institutionnelle

La mise en place de la Réforme Institutionnelle, abondamment décrite dans le dossier, est la clef de voute du redressement du secteur. Pour la première fois le Gouvernement Haïtien va créer une structure de planification et de contrôle spécialisée au niveau ministériel ce qui témoigne d'une prise de conscience du rôle fondamental du secteur Eau et Assainissement dans le développement du pays dans son ensemble. Le plan stratégique présenté dans ce dossier est fondé sur l'hypothèse de la ratification prochaine par le Parlement Haïtien de la Loi Cadre qui sous-tend la réforme. Cette ratification sera garante de la réelle volonté du gouvernement haïtien de développer le secteur de l'Eau et de l'Assainissement dans le pays.

3) L'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Il y a unanimité sur la nécessité et l'urgence de créer un tel observatoire : ce sera l'outil privilégié et indispensable qui permettra à la DNEPA de planifier les investissements et de suivre l'impact des réalisations, tant au plan de l'équipement du pays qu'au plan de la gestion des systèmes EPA existants ou nouveaux. Il reste à décider si un tel observatoire doit être dirigé au niveau de la DNEPA ou par une structure étatique plus générale de manière à regrouper des informations dépassant le cadre de l'EPA. Quoiqu'il en soit la Cellule EPA doit d'ores et déjà travailler sur la partie qui la concerne directement.

4) La Potabilité de l'Eau

Actuellement la potabilité de l'eau distribuée par les réseaux publics ne peut être garantie en aucun point du territoire. Il y a trois raisons à cela : (i) il n'existe aucune protection des ressources (et la pollution de certaines est déjà connue de tous), (ii) il n'existe aucun réseau urbain qui soit sous pression 24 heures sur 24, (iii) les opérateurs actuels n'ont pas les moyens matériels et budgétaires de réaliser les contrôles minimaux nécessaires. Entendons nous bien : cela ne signifie pas que l'eau n'est potable nulle part. Cela signifie que sa potabilité dans le temps ne peut être garantie et que les risques de pollution et de contractation de maladie hydrique sont élevés. Seules les 5 villes en cours d'équipement sur financement BID auront une distribution en continu à partir de réseaux en charge, ce qui est une condition nécessaire (mais non suffisante) pour délivrer une eau garantie potable.

Comme il ne sera pas possible de passer directement de la situation actuelle à la situation idéale d'une distribution continue à partir de ressources protégées, la stratégie doit être pragmatique : reconnaître auprès des consommateurs que la potabilité de l'eau n'est pas garantie dans les cas où elle ne peut pas l'être, et

assurer progressivement une potabilité garantie sur les nouvelles installations assurant une distribution continue.

EPA Stratégie Urbaine et Rurale

5) Eau : Stratégie Urbaine

Lorsque les travaux des 5 villes seront terminés nous aurons toute une gamme de cas de figure en matière de distribution d'eau : les 5 villes qui auront une distribution continue et où l'opérateur pourra mettre en œuvre les mesures permettant de garantir la potabilité de l'eau distribuée. Et les autres villes où la distribution sera assurée de quelques heures par semaines à quelques heures par jour sans aucune garantie de potabilité.

Le choix stratégique est le suivant : faut-il amener les villes, une par une et graduellement, à la distribution continue d'eau garantie potable ou bien améliorer l'ensemble du secteur urbain en accroissant progressivement le nombre d'heures de distribution journalière sans pouvoir garantir la potabilité de l'eau distribuée ?

La première solution est évidemment la plus séduisante mais elle est irréaliste puisque les financements seront insuffisants et que la dernière ville programmée risque d'attendre des décennies pour voir une amélioration de son service.

Donnons un exemple : si l'on décidait de réaliser sur l'agglomération de Port au Prince une première tranche de travaux qui aurait pour objectif d'assurer une distribution continue sur l'ensemble du périmètre urbain, les capitaux nécessaires seraient tels qu'il faudrait probablement renoncer à tout autre investissement dans le reste du pays.

La stratégie recommandée est donc d'étudier et de réaliser dans toutes les villes des premières tranches de travaux réalistes qui permettent d'améliorer substantiellement la qualité du service sans atteindre nécessairement le niveau d'une desserte continue 24 heures sur 24.

Les puristes s'opposent à cette stratégie peu conventionnelle mais la situation de départ elle non plus n'est pas conventionnelle. Et il n'y a pas d'alternative dans le court terme.

6) Eau : Stratégie Rurale

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été lancées : projet EPAR (BID), PNUD /Coopération Espagnole (Sud-Est), ONG etc. Ces projets vont permettre d'élaborer une stratégie nationale dont les prémices sont en cours d'élaboration sous l'égide du SNEP et du MPTPC.

Des directrices opérationnelles (techniques, opérationnelles, financières) sont d'ores et déjà en cours d'élaboration (SNEP) dans le cadre du projet EPAR financé par la BID.

7) Assainissement : Stratégie Urbaine

Aucune ville haïtienne ne possède aujourd'hui de réseau d'égout centralisé. La moitié de la population ne dispose même pas de latrines. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur Port au Prince il y a une dizaine d'années et des études sont en cours sur les 5 villes sur financement BID et AFD.

Sans une action rapide, le pays s'expose à des risques sanitaires croissants et à un désastre écologique de première grandeur : la pollution des nappes aquifères susceptibles d'assurer l'approvisionnement en eau des grandes agglomérations : notamment la région métropolitaine de Port au Prince.

Compte tenu de l'importance de la population concernée, il faut donner la priorité à l'équipement de la capitale en définissant une première tranche dédiée à la protection des ressources aquifères et aux conditions sanitaires des populations les plus défavorisées.

Il faut par ailleurs traiter simultanément la question des déchets liquides et des déchets solides.

8) Assainissement : Stratégie Rurale

La stratégie rurale est bien analysée dans les documents produits par le SNEP (Projet EPAR – BID) et des directives opérationnelles ont été produites. Les contraintes pour la mise en place d'une politique cohérente et réaliste ont été largement débattues lors du Colloque sur l'Assainissement qui s'est tenu à Port au Prince les 26 et 27 mars 2008.

On notera bien sur les besoins en financement mais aussi et surtout la nécessité de mettre en place des moyens humains pour mettre en œuvre l'ingénierie sociale et mobiliser l'indispensable participation communautaire.

L'Intervention du Secteur Privé

9) Secteur Privé et Etudes

On constate actuellement que de nombreuses études n'ont pour effet que de déclencher de nouvelles études. Par ailleurs les termes de référence ne tiennent pas toujours compte de la situation spécifique du pays et conduisent le plus souvent à des investissements non optimisés. Il est donc important d'optimiser les études mais aussi et surtout les termes de référence utilisés pour consulter les bureaux d'étude.

La planification et la priorisation des études doit être étudiée par la Cellule EPA qui va recevoir une assistance technique à cet effet (financement BID/AFD). Les recommandations sont les suivantes :

- Regrouper les schémas directeurs Eau Potable, Assainissement Liquide et Assainissement Solide, de manière à éviter le morcellement des projets et les incohérences qui en résultent
- Etudier les schémas et les plans directeurs de manière classique mais définir les premières tranches de réalisation de manière à optimiser les investissements au niveau national: approche programme plus que approche projet.
- Pour être plus explicite, il faut fixer, en première tranche, des objectifs du type : protection de la ressource et couverture des besoins à l'horizon 2005 plutôt que « satisfaction des besoins en 2015 » ; les besoins ne seront pas satisfaits 24h/24h mais il restera des capitaux pour améliorer la desserte sur d'autres sites (approche programme plutôt qu'approche projet).

10) Secteur Privé et Travaux

Au niveau des travaux dans le secteur EPA la situation actuelle se caractérise par :

- une faible concurrence
- des prix plus élevés que dans les autres pays de la Région
- la multiplication de petits marchés
- des entreprises ayant une faible qualification dans le secteur EPA
- des contraintes importantes pour le contrôle de multiples petits contrats

On recommande de regrouper les travaux en lots susceptibles d'intéresser de grands groupes de travaux internationaux : cette démarche pourrait permettre d'espérer des travaux mieux exécutés, une amélioration de la capacité des entreprises locales en sous-traitance, une meilleure régulation des prix, une meilleure formation des intervenants, une meilleure capacité de déboursement et d'utilisation des prêts. Une telle approche donne des résultats globalement positifs dans d'autres pays de la Région.

11) Secteur Privé et Gestion des SAEPA

La CAMEP et le SNEP sont aujourd'hui en situation de faillite financière et ne sont pas en mesure d'assurer une qualité de service acceptable. Compte tenu de la perte progressive de leurs ressources humaines et du fait que ces sociétés gèrent la pénurie depuis plus de 20 ans, il est illusoire d'imaginer qu'elles puissent se redresser sans une aide humaine et financière substantielle. La Réforme Institutionnelle et la Loi Cadre prévoient leur remplacement par les OREPA dont la mise en place au cours des 3 prochaines années va nécessiter des ressources importantes. Il va falloir mettre en œuvre des techniques de base élémentaires du type comptage, réduction des pertes et amélioration des rendements des réseaux pour lesquelles il n'existe pas de compétence au sein des opérateurs actuels ni du secteur privé haïtien.

Conformément aux spécifications de la Loi Cadre il est recommandé d'impliquer le secteur privé international dans une opération pilote de gestion déléguée : la MTPTC avec l'appui de la BID a décidé de lancer cette opération à Saint Marc.

Investissement par le secteur privé : Le secteur privé national intervient déjà dans certaines niches créées par la mauvaise qualité des services publics : production d'eau potable en bouteille ou en bonbonnes,

distribution d'eau par tankers, gestion de kiosques privés. Il serait souhaitable de créer les conditions et les motivations qui permettraient au secteur privé national d'investir plus massivement dans le financement et la gestion des SEPA.

Le Cas de la Région Métropolitaine de Port au Prince

12) EPA Port au Prince

La Région Métropolitaine de Port au Prince héberge environ 40% de la population du pays. Sa situation sanitaire est déplorable et ne fait que s'aggraver faute d'investissements substantiels et d'une maintenance insuffisante des installations au cours des 20 dernières années. Ceci peut entraîner des conséquences sociales et environnementales très graves dont les effets se font déjà sentir.

- (iii) Des risques de problèmes sociaux graves dans les quartiers défavorisés. L'amélioration engagée pendant 10 ans au travers des programmes d'ingénierie sanitaire est en train d'être compromise parce que la CAMEP n'est plus en mesure de fournir suffisamment d'eau à ces quartiers.
- (iv) La pollution des nappes aquifères du Cul de Sac, mise en évidence depuis plus de 10 ans, ne fait que s'amplifier puisque l'agglomération ne dispose d'aucun système d'assainissement. Cette situation est d'autant plus grave que cette nappe est la dernière ressource en eau située à proximité de l'agglomération.

Il s'agit là d'une urgence signalée pour le pays. Il faut d'urgence lancer des études et une première tranche de travaux permettant au moins d'enrayer la dégradation et rechercher les financements nécessaires pour ces études et la première tranche de travaux. Deux recommandations sur ce thème :

Au niveau du schéma directeur : analyser ensemble les problématiques de l'eau et de l'assainissement liquide et solide qui sont profondément imbriquées dans la région métropolitaine (cf. Alinéa 9)

Au niveau de la première tranche de réalisation il ne faudra pas viser une situation normalisée (AEP 24H/24 à court terme) mais plutôt deux objectifs intermédiaires: alimentation en eau et assainissement des zones défavorisées et protection environnementale des ressources hydrique du Cul de Sac.

Technologie

13) Le comptage de l'eau

La Réforme Institutionnelle recommande fortement le comptage de l'eau délivrée aux consommateurs. Les inconvénients et les avantages du comptage ont été largement commentés dans tous les pays et lors des ateliers précédents. Dans le cas d'Haïti les inconvénients et avantages majeurs sont les suivants :

- Inconvénients : coût d'installation et de maintenance élevé, difficulté d'exploitation accrue en régime d'alimentation intermittente en eau, changement culturel important pour les consommateurs et les opérateurs
- Avantage : régulation de la consommation, facturation plus juste, réduction du gaspillage, possibilité de maîtriser les rendements de réseau.

Il y a eu peu d'expériences à ce jour en Haïti. Un millier de compteurs gros abonnés à Port au prince dont la plupart sont hors service. Installation récente de compteurs à Aquin mais les compteurs abonnés n'ont pas encore été utilisés pour la facturation de l'eau.

Une expérience en vraie grandeur va être lancée à Saint Marc dans le cadre d'une délégation de gestion au secteur privé. Cette expérience devra être suivie avec le plus grand intérêt : double saut culturel qui va permettre de responsabiliser à la fois les usagers et l'opérateur dans un contexte difficile où l'opérateur va passer de la gestion de la pénurie à la gestion de l'abondance.

Aquin, Saint Marc, ces opérations pilote permettront de décider dans quelle conditions, probablement graduelle, on pourra généraliser le comptage de l'eau dans le pays.

14) La Réduction des Pertes et le Rendement des Réseaux de Distribution d'Eau

On estime - sans justification très précise d'ailleurs - que les pertes techniques dans les réseaux de distribution d'eau sont probablement comprises entre 50 et 70% suivant les villes ou les quartiers. Quant aux pertes commerciales on n'essaie pas de les estimer compte tenu de l'absence de compteurs et de l'intermittence de la distribution qui rend l'opération extrêmement difficile. Ce niveau de perte est pour le moins paradoxal dans un pays où la pénurie d'eau est aussi flagrante et où la qualité du service est aussi mauvaise.

Les opérateurs actuels n'ont en fait aucun indicateur permettant d'évaluer le rendement technique ou commercial de leurs réseaux et il est indispensable que l'évaluation et l'usage de tels indicateurs soient généralisés dans les OREPA. Les indicateurs doivent être créés, les méthodes d'évaluation et/ou de mesure doivent être définies et appliquées et le suivi doit être assuré au travers de l'Observatoire National de l'Eau.

Synergies

15) La Synergie des Bailleurs de Fonds

Cette synergie est indispensable de manière à éviter certaines « erreurs » commises dans le passé. Le présent plan stratégique sectoriel EPA élaboré dans le cadre de l'Initiative de l'Eau de la BID et la Table Sectorielle EPA initiée par le MTPTC doivent constituer les points de rencontre de cette synergie.

16) La Synergie des ONG

La synergie des ONG doit se mettre en œuvre dans le cadre de la Plateforme des ONG (PEPA) qui assiste régulièrement aux tables sectorielles du MTPTC. La représentativité et le rôle de la PEPA restent à confirmer et à amplifier. Le Plan Stratégique Sectoriel est appelé ici aussi à devenir un point de rencontre et un support obligé de cette synergie entre les ONG.

Quelques concepts stratégiques de base

17) Stratégie unique ou expériences pilote

Lors des ateliers, certains participants se sont étonnés que l'on propose de fixer des objectifs intermédiaires du type: alimentation en eau 6 heures par jour ou potabilité de l'eau non garantie. Mais il faut rester pragmatique. Cette situation est celle que l'on rencontre aujourd'hui dans toutes les villes du pays. On ne passera que très lentement de la situation actuelle à la situation optimale où tous les réseaux seront en charge et délivreront une eau garantie potable. Entre temps les opérateurs doivent gérer au mieux la pénurie et les problèmes de potabilité, sans les nier. Et en minimisant consciemment les risques.

On ne peut assurer non plus que l'installation de compteurs sur tous les branchements du pays est une panacée. On résoudra des problèmes certes, mais on en créera d'autres.

Enfin la gestion déléguée de certaines exploitations à des opérateurs privés peut présenter des avantages mais aussi des inconvénients. Elle ne peut être généralisée d'emblée.

Ces trois exemples montrent qu'il faut éviter tout sectarisme et imposer d'emblée une stratégie unique et des principes dont les impacts ne sont encore ni évidents ni garantis. Le maître mot doit être la flexibilité. Compte tenu de la situation actuelle il ne faut pas craindre de réaliser des expériences pilote pour évaluer les avantages et les inconvénients des diverses alternatives : installations de compteurs à Aquin et Saint Marc, gestion déléguée à Saint Marc, expériences en milieu rural, etc. En fait la Cellule Eau Potable du MTPTC doit considérer tout nouveau projet comme une expérience pilote, analyser ses points faibles et ses points forts en vue d'en tirer des enseignements utiles et pour améliorer progressivement la stratégie nationale du secteur.

18) La Tarification

Un premier projet de décret tarifaire a été élaboré il y a quelques années et de multiples simulations ont été réalisées depuis lors. En particulier une nouvelle simulation est en cours dans le cadre de l'étude d'implantation des OREPA.

Le projet de décret tarifaire définit les normes à appliquer par les gestionnaires pour calculer les grilles tarifaires dans le secteur EPA. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des services d'EPA en quantité et qualité suffisantes, à des coûts économiques minimaux tout en assurant la viabilité des investissements réalisés dans le secteur. Le système définit des critères, souvent nouveaux en Haïti, qui permettront de calculer les tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière transparente.

La mise en place d'une grille tarifaire nationale fondée sur ces principes constitue l'une des orientations stratégiques fondamentales du secteur.

19) La Pérennité

La pérennité des investissements dans le secteur EPA en Haïti est un problème majeur : faute de maintenance et faute de ressources financières suffisantes les investissements réalisés dans le passé doivent être renouvelés avant que la limite de leur durée de vie utile théorique ne soit atteinte. En milieu rural de nombreux systèmes EPA réalisés par des ONG ont été abandonnés faute d'un appui technique adéquat fourni aux comités locaux de gestion.

La pérennité (ou la sustainabilité) des installations n'est pas une alternative stratégique : c'est une obligation à laquelle on ne peut se soustraire. Elle nécessite des opérateurs compétents, et des ressources financières qui relèvent de la vente de l'eau et des services associés. Quelque soit la capacité et la volonté de payer des consommateurs il faut développer une gestion financière équilibrée fondée sur les principes tarifaires indiqué plus haut et sur une réelle capacité et volonté des opérateurs de récupérer les coûts. C'est sans doute le défi principal auquel seront confronté les nouveaux opérateurs, qu'ils soient privés ou publics.

20) L'Ingénierie Sociale

L'ingénierie sociale, abondamment décrite et commentée dans le corps du rapport, repose sur la participation communautaire mais va plus loin dans la mesure où elle pousse les communautés à s'approprier les projets dans leurs phases de conception, de réalisation, et d'exploitation.

Des résultats de grande portée ont déjà été obtenus en Haïti par l'application de la philosophie et des méthodes prônées par l'Ingénierie Sociale. L'application de l'ingénierie sociale est également un gage en matière de pérennisation des réalisations.

Compte tenu de la grande pauvreté de la majeure partie de la population l'ingénierie sociale, telle qu'elle a déjà été expérimentée et pratiquée en Haïti doit être une composante inévitable de tous les projets dans le secteur EPA, que ce soit en milieu urbain ou rural, public ou privé.

C'est à la future DNEPA qu'il reviendra de développer, de promouvoir et de mettre en œuvre les 20 options stratégiques décrites ci-dessus.

10.4. BUDGETS A COURT ET MOYEN TERMES

Le moyen terme

Les besoins financiers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du millenium sont considérables ; on les a évalué à plus d'un milliard de US\$ soit environ 120 Millions US\$ par an.³⁸ Tout le monde s'accorde sur l'impossibilité pour Haïti d'atteindre les ODM pour deux raisons majeures : (i) comment obtenir 1 millions de US\$, que ce soit sous forme de dons ou sous forme de prêts, et (ii) même si ces sommes étaient disponibles, comment les déboursier.

Il est donc évident que le Gouvernement Haïtien va devoir

- rechercher des financements en se fixant des objectifs réalisables

- augmenter sa capacité de déboursement pour mettre en œuvre ces financements quand il les aura obtenus.

L'inconnue réside non pas dans la valeur des investissements nécessaires mais de savoir en combien de temps ces investissements pourront être réalisés.

Projets	Investissement Total	Investissement Première phase
	Million USD	Million USD
Port-au-Prince - SD Eau	330.00	165.00
Port-au-Prince - SD Assainissement	890.00	210.00
Projet 5 villes Eau	60.00	45.00
Projet 5 villes Assainissement	60.00	60.00
Cap Haïtien - Eau	80.00	40.00
Cap Haïtien - Assainissement	n.d.	10.00
Gonaïves	n.d.	10.00
Jérémie	n.d.	10.00
Villes Moyennes (12 villes de 25 à 50.000 hab.)	n.d.	60.00
Petites Villes (20 villes de 10 à 25.000 hab.)	n.d.	60.00
Villes de 5 à 10.000 hab.	n.d.	70.00
Secteur Rural	180.00	180.00
Total		920.00

Table 36 : Résumé des investissements pour améliorer les accès EPA

La capacité d'absorption des prêts au cours des dernières années étaient très faible comme le constate la Table Sectorielle EPA qui se réunit périodiquement au MTPTC. Ce handicap avait certes des causes exogènes (crises politiques, instabilité gouvernementale) mais aussi des causes endogènes bien identifiées par les membres de la table sectorielle. Avec la stabilité des dernières années et l'accroissement des moyens mis à la disposition du MTPTC par les Bailleurs de Fond, la situation s'est graduellement améliorée et la capacité de déboursement du Secteur est passé de 15 à près de 25 Millions de US\$.

³⁸ Il est intéressant de noter que cette estimation obtenue par une approche macro est recoupée par une étude plus analytique réalisée par l'OIE (Office International de l'Eau) qui étudie actuellement l'implantation des OREPAs. Au plan des investissements cette étude table sur une fourchette allant de 0,8 à 1,2 Millions US\$.

Le court terme

Les mesures prises pour améliorer la gestion, la mise en place de la Réforme Institutionnelle, les recommandations stratégiques émises dans la section précédentes (notamment les recommandations 9, 10 et 11), l'amélioration financière graduelle des opérateurs devrait permettre d'améliorer rapidement cette capacité d'absorption des financements dans de bonnes conditions évidemment. On peut espérer que cette capacité pourrait rapidement passer à 50 Millions de US\$ par an pour les prochaines années.

En résumé, pour le court terme³⁹, deux idées importantes doivent être prises en considération autant par le Gouvernement que par les bailleurs de fond potentiels :

- Les besoins financiers à terme sont énormes: au moins 1 milliard de US\$ mais les capacités de déboursement à court terme en Haïti n'excède pas dans l'immédiat 50 Millions de US\$ par an.
- Les améliorations ultérieures du secteur vont dépendre de la mise en place effective de la Loi Cadre et de la Réforme Institutionnelle pour l'implantation de laquelle le Gouvernement et les Bailleurs de Fond (et notamment la BID). *Il serait assez incohérent qu'une fois la loi passée, l'espoir quelle fait naître soit anéanti par l'absence de capitaux pour la mettre en œuvre.*

Le budget d'urgence présenté ci après pour les 3 prochaines années est basé sur les principes suivants :

- mise en place et appui aux structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle
- mesures d'urgence sur la région métropolitaine de Port au Prince (eau et assainissement)
- programmation de travaux d'urgence pour l'AEP des villes les plus en retard
- programmation de travaux d'assainissement dans les 5 villes de projet BID 1515
- poursuite du projet EPAR (Eau et Assainissement en milieu rural)

Ce budget se détaille comme suit :

Projet	M US\$
Mise en place des structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle	25,0
Sécurisation de la ressource en eau et périmètres de protection	10,0
Eau Potable et Assainissement de Port au Prince: étude et travaux urgents	35,0
Etudes et travaux urgents pour l'AEP d'autres villes	30,0
Assainissement des 5 villes (St Marc, Port de Paix, Cayes, Jacmel, Ouanaminthe)	30,0
Projet EPAR (rural) - continuation	20,0
Total	150,0

Table 37 : Budgets de la phase transitoire 2008/2011

³⁹ La présente étude stratégique s'est fixé un horizon de 5 ans, ce qui paraît d'ailleurs adapté dans le cas d'Haïti puisque ce sont les réalisations effectives de ces 5 années qui vont conditionner la poursuite et la cadence de l'amélioration du secteur.

Pour ce qui concerne la mise en place des structures prévues par la Loi Cadre et la Réforme Institutionnelle, le sous-détail peut s'établir comme suit.⁴⁰

Projet	M US\$
Continuation de l'assistance technique à la DNEPA	1,2
Création d'un Observatoire National EPA (1ere phase)	1,0
Immobilier et engins pour la DNEPA et les OREPA ⁴¹	6,0
Laboratoires et Ateliers des OREPA	0,6
Assistance Technique (2 personnes par OREPA)	8,0
Centre de formation et actions de formation	2,0
Communication et Ingénierie Sociale	1,0
Equipement assainissement vidange	0,8
Dotation en fond de roulement pour l'approvisionnement des magasins régionaux	2,5
Subvention initiale pour la rémunération des cadres supérieurs des OREPA	0,9
Total	25,0

Table 38 : Budget d'urgence pour l'implantation de la Réforme (DNEPA et OREPA)

⁴⁰ On rappelle que ces budgets devront être révisés sur la base de l'étude d'implantation des OREPA en cours de finalisation par l'Office International de l'Eau (OIEau)

⁴¹ Sur la base de 4 OREPA.

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

HAÏTI

Appui au processus d'élaboration d'un plan stratégique sectoriel entre le Gouvernement de la République d'Haïti et la Banque pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (HA-P1033)

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE

La Banque Interaméricaine de Développement met en œuvre une initiative, dénommée Initiative de l'Eau », l'enjeu étant de faire de la BID « la Banque de l'Eau pour la Région Amérique Latine et Caraïbe. Une première étape consiste à réaliser un plan stratégique sectoriel spécifique à chaque pays. Celui-ci constituera une référence pour l'intervention de la Banque. Il définira la vision accordée entre le Gouvernement et la Banque pour le secteur et proposera une feuille de route pour le développement sectoriel à long terme, en y incluant la dimension institutionnelle si nécessaire et en spécifiant le type d'outils financiers mobilisables.

En vue de réaliser cet exercice, la Banque fait appel au concours d'un consultant qui puisse apporter un appui dans l'élaboration d'un diagnostic sectoriel, la formulation d'alternatives pour le secteur à court et moyen terme, et, au final, la définition d'un plan stratégique sectoriel.

L'objectif de cette consultation, les activités du consultant et les résultats attendus sont décrits ci-dessous.

OBJECTIFS DU MANDAT

L'objectif de cette consultation est d'appuyer la Banque dans l'élaboration d'un plan d'affaires sectoriel pour Haïti sur un horizon de cinq ans qui rencontre l'accord du Gouvernement Haïtien.

Les objectifs spécifiques de cette consultation sont les suivants :

- Dresser un diagnostic des faiblesses et enjeux du secteur
- Identifier des alternatives adaptées au pays, en fonction des défis du secteur et notamment ceux relatifs à l'amélioration des taux de couverture de la population (Objectifs du Millénaire)
- Appuyer l'équipe de la Banque dans l'élaboration d'un plan d'affaire sectoriel.

ACTIVITES A REALISER

A. Phase 1 – Diagnostic du secteur et formulation d'alternative

Plusieurs études ont été réalisées à date. L'enjeu de cette étape résidera dans (i) la synthèse des informations existantes afin de caractériser le mieux possible les faiblesses et défis du secteur et (ii) l'identification des alternatives de solution aux problèmes tout en tenant compte des avancées récentes en matière de réforme institutionnelle.

A1. Diagnostic.

Le consultant devra, sur la base de la documentation existante, décrire les principales avancées réalisées »s dans le secteur ainsi que ses défis en matière de :

- (i) Perspectives d'accomplissement des Objectifs du Millénaire et/ou couverture totale, qualité des services dans le pays (par type de service, taille des villes, distinction urbain/rural, disparités régionales) ;
- (ii) Cadre institutionnel (politique, régulation et contrôle de la gestion des services), disponibilité et qualité de l'information relative aux services et entreprises ;
- (iii) Pratiques et sources de financement (tarifs, subventions, crédits, politiques d'assignation des ressources, financement du Gouvernement, appui des agences de coopération, ONGs) ;
- (iv) Situation et perspectives des entreprises prestataires de service (structure des coûts, schéma régional, possibilité de croissance, participation du secteur privé dans le pays, respect de normes) ainsi que les capacités (techniques et financières) des autorités locales ;
- (v) Actions de réformes identifiées en cours ;
- (vi) Analyse des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux (gestion intégrée des ressources hydriques) ;
- (vii) Participation dans le secteur et leçons apprises de la Banque et d'autres organisations bilatérales et multilatérales ;
- (viii) Autres données nécessaires pour permettre d'identifier les principaux défis du secteur.

A2. Identification d'alternatives de solutions pour le secteur

Le consultant identifiera l'ensemble des alternatives existantes compte tenu des enjeux du secteur antérieurement identifiés et les perspectives de développement à moyen et long termes. Il s'attachera à proposer un maximum d'alternatives adaptées, un panel. Le tout devra constituer un outil au service de la prise de décision pour le Gouvernement et la Banque.

Une fois obtenu l'accord de l'équipe de la Banque, un premier séminaire sera organisé à l'issue de cette phase pour valider avec le Gouvernement le diagnostic et les alternatives. Si le Gouvernement le souhaite, pourront y participer d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé local et international, des organismes philanthropiques.

B. Phase 2 – Appui à l'élaboration d'un Plan stratégique sectoriel

Le consultant proposera un plan stratégique sectoriel. Ce dernier devra prendre en compte les recommandations du Gouvernement à l'issue de la phase antérieure. Il proposera un plan d'action pour la Banque dans les cinq ans à venir et appuiera la Banque dans la construction d'une vision stratégique pour l'appui au développement du secteur. Il devra refléter les accords convenus entre le Gouvernement et la Banque concernant la participation de la Banque dans l'appui à ce secteur.

Ce plan intégrera les opérations en cours dans le secteur ainsi que les différents outils de la Banque pouvant être mobilisés en Haïti (programme, projet, produits financiers et non financiers etc.), un chronogramme d'exécution et des considérations concernant la mise en place, par la Banque, des moyens et outils nécessaires en vue d'atteindre les objectifs fixés (besoins en ressources humaines en conséquence, considération en matière de passation de marchés, etc.).

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette consultation sont les suivants :

- (i) Un premier rapport de diagnostic et d'identification des alternatives pour discuter avec la BID ;
- (ii) Un rapport final de diagnostic et d'identification des alternatives à l'issue du séminaire ;
- (iii) Un rapport final à l'issue de la seconde phase.

PROFIL DU CONSULTANT

Il est proposé de recruter un consultant individuel expérimenté ayant une vision intégrée du secteur et des services, incluant particulièrement les dimensions institutionnelles et financières. Cette personne devra également déjà avoir travaillé en Haïti et réalisé des activités à la satisfaction des autorités locales. Son recrutement se fera avec l'accord des autorités.

DUREE DU MANDAT

Le consultant fournira ses services durant 45 jours au cours d'une période de trois mois. Il effectuera deux missions en Haïti dans le cadre de ce mandat.

Mission 1 : pour une durée de 12 jours pour réaliser la première phase du travail

Mission 2 : pour une durée équivalente à la première pour réaliser la deuxième phase du travail.

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE

Thème	Organisme	Date	Titre du document
BID	BID	2007 - Juin	Atelier Consultatif sur les Directives Opérationnelles - Compte Rendu Groupe Organisation (30/5/2007), Hôtel Montana - Service National d'Eau Potable; Juin 2007, 10 pages
BID	BID Roberto Chama	2007 - Janv.	América Latina y el Caribe - Diagnostico de la Situación de los Servicios de Agua Potable y Saneamiento en relación con los Objetivos del Milenio – Informe Preliminar
BID	BID Grupo de Trabajo		Iniciativa de Agua Potable y Saneamiento
BID	BID Jorge Ducci	2007 - Fev.	Salida de Operadores Privados Internacionales de Agua en America Latina
BID	URSEP		Contrat de Prêt 1010/SF-HA - Termes de Référence de Programme de sensibilisation, de formation et de l'éducation à l'hygiène au niveau des villes ciblées et leurs quartiers défavorisés, ainsi que du milieu rural impliqué
BID	BID	2006 - Déc.	Contrat de Prêt 1980/SF-HA entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine d'Investissement - Programme d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural.
MTPTC	MTPTC	2007 - Mars	Secteur Eau Potable et Assainissement – Réforme Institutionnelle et Investissements Prioritaires - MTPTC - Mars 2007 - 24 pages
MTPTC	MTPTC	2007 - Mai	Projet de Loi Cadre - L'Organisation du Secteur de L'Eau Potable et de Assainissement, suivi de Exposé de Motifs de la Réforme, MTPTC; Mai 2007, 37 pages
MTPTC	MTPTC	2005 - Oct.	Projet de Décret Tarifaire du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement - Version du 27 août 2004 révisée les 21 septembre et 21 octobre 2005
MTPTC	MTPTC	2007	MTPTC - Compte rendu de Réunions avec différents organismes sur les bases de données existantes - Audrey Lacroix
MTPTC	MTPTC	2007 - Juil.	Projet de Loi Cadre portant Organisation du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (Version 09/07 de juillet 2007)
MTPTC	MTPTC	2005 - Oct.	Projet de Décret Tarifaire du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (version du 27 août 2004 révisée les 21 septembre et 21 octobre 2005
MTPTC	MTPTC	2007 - Mars	Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement – Réforme Institutionnelle et Investissements Prioritaires

MTPTC	MTPTC / AMBIGEST	2007 - Oct.	Assistance Technique au Secteur EPA – Note de Synthèse
MTPTC	MTPTC / AMBIGEST	2007 - Oct.	Assistance Technique au Secteur EPA – Partie 1 : Assistance technique à la DNEPA (Direction Nationale de l'Eau et l'Assainissement)
MTPTC	MTPTC / AMBIGEST	2007 - Oct.	Assistance Technique au Secteur EPA – Partie 2 : Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes EPA
MTPTC	MTPTC / AMBIGEST	2007 - Oct.	Assistance Technique au Secteur EPA – Partie 3 : Normes Prioritaires
MTPTC	MTPTC / AMBIGEST	2007 - Oct.	Assistance Technique au Secteur EPA – Partie 4 : Vers un Observatoire National du Secteur EPA
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Nombre d'abonnés par secteur et par Agence
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Haïti: Accounts of the Water Supply Company
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Compte à recevoir actif par catégories et par secteur - juin 2007
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP – Organigramme
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Audit Administratif de la CAMEP - WMI Consultant
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Liste Générale des Employés à 30/8/2007
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Direction Administrative et Financière - Variation Numérique du Personnel - Employés Réguliers 2006-2007; 02 pages
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Direction Administrative et Financière - Variation de la Masse Salariale - Employés Contractuels; 02 pages
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Direction Commerciale - Tableau des Recettes Prévisionnelles vs Recettes Réelles (en Gourdes)
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Extrait de Facture
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Direction Commerciale – Nombre d'Abonnés Exercice 2006-2007
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Direction Commerciale - Extrait de facture abonné avec compteur
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Agence Pétiion Ville - Grille Tarifaire; 01 page
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Agence de Carrefour - Grille Tarifaire ; 03 pages
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Agence Port au Prince - Grille Tarifaire; 05 pages
CAMEP	CAMEP	2007 - Oct.	CAMEP - Direction Commerciale – Unité Statistique Commerciale et Recensement - Agence Delmas - Grille Tarifaire - Catégorie Résidentielle; 01 page

SNEP	SNEP	2005 - Oct.	BID - Rapport Institutionnel sur le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural - Volume 1: Diagnostic du Service National d'Eau Potable - Octobre 2005 - Diagnostic fondé sur les états financiers de l'exercice fiscal 2003-2004
SNEP	SNEP	2005 - Oct.	SNEP - Etats financiers de l'exercice fiscal 2004-2005
SNEP	SNEP	2007 - Juin	Programme d'Investissement 2007-2008 – Service National d'Eau Potable, (SNEP) Direction de Planification; Juin 2007, 42 pages
SNEP	SNEP	2006 - Nov.	Directives Opérationnelles (Première Edition); SNEP; Novembre 2006; Hydroconseil - 62 pages
SNEP	SNEP	2008 – Janv.	Directives Opérationnelles (Deuxième Edition); SNEP, Janvier 2008 - 86 pages
EPA	GRET - FOKAL	2005 - Mai	Étude sur l'approvisionnement en eau potable en Haïti : Etat des lieux, propension à payer, mode de gestion et possibilités d'appropriation des systèmes d'adduction d'eau potable par les usagers – Rapport Final - Financement : FOKAL et le CGF-FSE de la Coopération Canadienne.
EPA	UNIVERSITE QUISQUEYA	2007 - Juil.	Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement – Rapport d'activité pour la période de juin 1998 à juillet 2007
EPA	UNIVERSITE QUISQUEYA	2000	Regards sur la Situation des Ressources en Eau de la République d'Haïti (Evens Emmanuel et Per Lindskog)
EPA	Ministère de l'Environnement (Unité UMP – PAE)	2001 - Sept.	Integrating the Management of Watersheds and Costal Areas in Haïti.
EPA	OPS/OMS	2003 - Oct.	Situation du Secteur EPA au 31 Décembre 2002 - Système de Suivi du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement (WASAMS); OPS/OMS; Octobre 2003, Yves-Fritz Joseph - 135 pages
EPAR	AFD - SNEP Equipe EPAR	2006 - Janv.	L'approvisionnement en eau potable dans les zones d'habitat précaire - L'exemple d'Haïti
EPAR	SNEP	2007 - Janv.	Relever le défi des Objectifs du Millénaire pour l'Eau Potable et l'Assainissement en Milieu Rural - Stratégie nationale et Plan d'Action - Version provisoire Janvier 2006
EPAR	SNEP	2007 - Nov.	SNEP - Eau Potable et l'Assainissement en Milieu Rural - Directives Opérationnelles – Deuxième Edition – Novembre 2007
EPAR	BM	2005 - Nov.	Projet « Don LICUS - Banque Mondiale / SNEP »- EPAR Composante 1 : Stratégie de Développement du Secteur EPAR et Plan d'Action

EPAR	BID Dugué Desforjes	2005 - Sept.	EPAR - Evaluation des besoins en eau potable et assainissement et profil des communautés dans les départements de l'Artibonite, la Grande Anse et l'Ouest – Rapport final
EPAR	LGL/TECSULT (BID)	2006 - Juil.	EPAR -Evaluation d'AEP Ruraux – Rapport final – Version définitive
EPAR	BID - SNEP	2007 - Janv.	EPAR – Contrat de prêt Banque Interaméricaine de Développement Don de la Banque Mondiale pour un Programme d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural – Manuel d'Opération - Départements de la Grande Anse, des Nippes, de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud.
EPAR	BURGERAP – LGL	2007 - Fev.	Développement Communautaire en appui à la Préparation du Programme EPAR – Rapport Intermédiaire de Phase 1
EPAR	BURGERAP – LGL	2007 - Juil.	Développement Communautaire en appui à la Préparation du Programme EPAR – Rapport Final de Phase 2
EPAR	AECI - PNUD	2007 - Sept.	Plan Opérationnel pour l'AEP des populations en milieu rural de la partie centrale du département du Sud-Est (Zone du bassin versant de la Grande Rivière de Jacmel – Systèmes gravitaires d'AEP -
EPAR	AECI - PNUD	2007 - Nov.	Projet d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Département du Sud Est – Plan Opérationnel – Présentation PPT -
EPAR	AECI - PNUD	2007 - Nov.	Inventaire des Ressources Hydriques dans la Péninsule Sud d'Haïti et Etablissement d'une base de données à référence spatiale sur les ressources et les potentiels systèmes à construire. Cadre de référence du Projet pour l'obtention d'un protocole d'accord de financement par la BID et la BM
Port au Prince	URSEP	2004 - Avr.	URSEP - CAEPA - Statuts Types (Révisés) , Port au Prince, avril 2004; 12 pages
Port au Prince	TRACTEBEL	1998 - Nov.	Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour l'Horizon 2015
Port au Prince	SCP-GERSAR SNC-LAVALIN - LGL SA	1998	Schéma Directeur d'Assainissement de la Région Métropolitaine de Port au Prince
Port au Prince	Loughborough University	2005	The Real Obstacles to Universal Access to Drinking Water by Sarah Botton, Alexandre Braïlowsky and Sarah Matthieussent
Port au Prince	INESA	2007 - Juin	Etude Socio-économique dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince – Résultats Préliminaires et Enquêtes - CAMEP - Financement AFD
Port au Prince	GRET	2004	Le cas de l'Approvisionnement en Eau des Quartiers Défavorisés de Port au Prince (Séminaire réseau Impact) - Sarah Matthieussent

Aquin	GRET Haïti	2001 - Nov.	Proposition d'un système de gestion de l'eau potable des villes secondaires en Haïti - Volume 1: Aquin (SNEP/GRET) - Financement UE
Cap Haïtien	LGL UE/UT-PR	2006 - Avr.	APD – Réhabilitation et/ou Construction de Systèmes d'Adduction d'Eau Potable dans le Nord – Lot 2 – Ville de Cap Haïtien – Rapport d'Etude.
Cap Haïtien	OXFAM	2007 - Juin	Plan d'Actions Prioritaires du Secteur Eau - Assainissement de la Ville de Cap Haïtien (Projet EAucap)
Gonaïves	PROVEDA	2006 - Avril	AEP de la ville des Gonaïves à partir des sources Cator – Document de préféabilité
Jacmel	LGL	2006 - Oct.	APD – Réhabilitation et Extension du Réseau de'AEP de Jacmel (BID Pret 1010)
Jacmel	LGL	2006 - Avril	Réalisation des Etudes AEP de Jacmel - Inventaire et Diagnostic du Système AEP Existant
Jacmel	LGL	2006 - Fev.	Réalisation des Etudes AEP de Jacmel – Note de Démarrage
Jacmel	LGL	2006 - Juillet	Réalisation des Etudes AEP de Jacmel - Extension et Réhabilitation du Réseau AEP de Jacmel - Schéma Directeur Actualisé – Version Finale
Jacmel	LGL	2006 - Sept.	Réalisation des Etudes AEP de Jacmel - Extension et Réhabilitation du Réseau AEP de Jacmel - Etude de Faisabilité– Version Préliminaire
Les Cayes	CECOM/Louis Berger	2006 - Mars	Actualisation des Etudes de Faisabilité pour la Réhabilitation et l'Extension du Réseau AEP des Cayes et pour la Mise en Place d'un Système Pilote d'Assainissement - APD - Version Finale
Les Cayes	INESA	2006 - Juillet	Travaux de Réhabilitation et d'Extension du Système AEP de la Ville des Cayes
Les Cayes	CECOM	2006 - Dec.	Modification des Travaux de Réhabilitation et d'Extension du Système AEP de la Ville des Cayes - Draft Rapport Final
Les Cayes	CECOM/Louis Berger	2007 - Juin	Travaux de Réhabilitation et d'Extension du Système AEP de la Ville des Cayes - DAO
Les Cayes	URSEP	2006 - Juil.	Système d'AEP de la Ville des Cayes - Etude tarifaire - Richard Mathelier, consultant INESA - Juillet 2006
Mirebalais	GRET Haïti	2001 - Nov.	Proposition d'un système de gestion de l'eau potable des villes secondaires en Haïti - Volume 2: Mirebalais (SNEP/GRET Financement UE)
Ouanaminthe	LGL	2005 - Déc.	Actualisation des Etudes AEP de Ouanaminthe - Etude Géologique Hydrogéologique et Géophysique Incluant Essais in Situ

Ouanaminthe	CECOM/Louis Berger	2005- Dec.	Actualisation des Etudes AEP de Ouanaminthe - Proposition du Système de Captage des Eaux pour l'Approvisionnement en Eau Potable de la Ville de Ouanaminthe
Ouanaminthe	LGL	2006 - Mai	Actualisation des Etudes AEP de Ouanaminthe - Plan Directeur Actualisé - Rapport Final – Version définitive
Port de Paix	URSEP	2005 - Nov.	Système d'AEP de la ville de Port de Paix - Richard Mathelier, Tecsalt /LGL SA Novembre 2005
Port de Paix	Tecsalt/LGL	2005 - Juillet	Actualisation des Etudes AEPA de la Ville de Port de Paix - La Tarification de l'Eau à Port de Paix. Analyse Economique et Financière – Version Minute
Port de Paix	Tecsalt/LGL	2005 - Nov	Actualisation des Etudes AEPA de la Ville de Port de Paix - Plan Directeur Actualisé – Version Finale
Port de Paix	LGL	2006 - Dec.	Actualisation des Etudes AEPA de la Ville de Port de Paix - Etude Spécifique du Nouveau Tracé d'Adduction pour Contourner les 3 Rivières – Rapport Préliminaire
Port de Paix	LGL	2007 - Avril	Actualisation des Etudes AEPA de la Ville de Port de Paix - DAO des Travaux de Réhabilitation et d'Extension de la Ville de Port de Paix
Port de Paix	URSEP	2005 - Nov.	URSEP - La Tarification de l'eau à Port de Paix - Analyse économique et financière, Mathelier – Tecsalt / LGL SA Novembre 2005; 22 pages
Projet 5 villes	URSEP		URSEP - Elaboration d'un plan d'action pour le développement durable des services de l'eau et de l'assainissement de la République d'Haïti, et conduite des projets urgents
Projet 5 villes	URSEP		URSEP - Termes de Référence pour l'Etude de la sectorisation et la Modélisation des réseaux d'eau potable de 5 villes en Haïti.
Projet 5 villes	URSEP	2007 - Avril	CFET - Proposition Technique et Financière sur le Programme de Sensibilisation, d'Education, a l'hygiène et de la formation de plombiers communautaires et des structures de Gestion Locales au Niveau des Villes de : Port de Paix, St Marc, Cayes et de leurs Quartiers défavorisés ainsi que du milieu rural implique (version adaptée) suivant termes de référence révisés d'URSEP en avril 2007; 33 pages + 03 pages (financier)
Saint Marc	Dessau Soprin	1999 - Sept.	Réhabilitation et Extension du Système AEP et Evacuation des Eaux Usées de la Ville de St Marc - Inventaire et Diagnostic – Rapport 1 Final

Saint Marc	Dessau Soprin	1999 - Sept.	Réhabilitation et Extension du Système AEP et Evacuation des Eaux Usées de la Ville de St Marc - Schéma Directeur Long Terme – Rapport 2 Final
Saint Marc	Dessau Soprin	2000 - Mai	Réhabilitation et Extension du Système AEP et Evacuation des Eaux Usées de la Ville de St Marc - Etude de Faisabilité et APD – Rapports 3 et 4 Final
Saint Marc	LGL/Tecsult - URSEP	2005 - Déc.	Réhabilitation et Extension du Système AEP et Evacuation des Eaux Usées de la Ville de St Marc - DAO International pour Tvx de Réhabilitation et d'Extension des Systèmes AEP de la Ville de St Marc Lots 1, 2 et 3
Saint Marc	Inter-Entreprises	2005 - Déc.	Réhabilitation et Extension du Système AEP et Evacuation des Eaux Usées de la Ville de St Marc - Tarification de l'Eau à St Marc
Saint Marc	LGL/Tecsult	2006 - Sept.	Supervision des Travaux de Réhabilitation et d'Extension du Système AEP de St Marc et pour la Mise en Place de Système Pilote d'Assainissement - Améliorations Proposées au Système AEP
Saint Marc	URSEP		Système d'AEP de la ville de Saint Marc - Le Tarif de l'Eau à Saint Marc - Richard Mathelier, INESA
Sept villes du Nord	LGL SA	2007	Étude de réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable dans le Nord : 7 villes du Nord
St Marc	URSEP	2007 - Juil.	URSEP - Rapport de l'Atelier de travail Tenu a St Marc le 25 Juillet 2007 vers les Comités Eau Potable et Assainissement (CEPA) et les encadreurs, Juillet 2007;
St Marc	URSEP	2007 - Juil.	URSEP - Atelier de Travail Avec les CEPA et Encadreurs a St Marc, le 25/7/2007- Jean Lecaie Toussaint
St Marc	URSEP	2006 - Sept	LGL AS-TECSULT - URSEP - Supervision des Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eau potable de Saint -Marc et pour la mise en place de systèmes pilotes d'assainissement - Rapport sur l'amélioration proposée au système d'AEP, 19/09/2006
St Marc	SNEP St MARC	2007 - Juil.	SNEP - St Marc - Feuille de paie pour le mois de Juillet 2007
St Marc	SNEP St MARC	2007 - Juil.	SNEP - St Marc - "facture d'abonné"
St Marc	SNEP St MARC	2007 - Juil.	SNEP - St Marc - Rapport Journalier/Mensuel de Caisse - Juillet 2007
St Marc	SNEP St MARC	2007 - Juil.	SNEP - St Marc - Compte d'abonné
St Marc	SNEP St MARC	2007 - Juil.	SNEP - St Marc - Rapport Mensuel (Administrateur/Caissier) - Juillet 2007

URSEP	URSEP		Élaboration des Termes de Référence pour une Assistance Technique à la Réalisation d' Études Techniques et Organisationnelles et pour l'appui à la mise en œuvre de la Réforme du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti; MTPTC; 06 pages
Jacmel	LGL	2007 - Juin	Réalisation des Etudes AEP de Jacmel - Extension et Réhabilitation du Réseau AEP de Jacmel - APD – Version Finale
Général	MEF Direction Générale des Impôts	2003 - Fev.	Guide du Contribuable Haïtien
Général	Le Moniteur	2005 - Oct.	Impôt sur le Revenu: Décret modifiant celui du 29 septembre 1986 relatif à l'impôt sur le revenu.
Général	Haiti Business	2007	Répertoire des Entreprises 2007
Général	IHSI	2004	Quatrième Recensement de la Population et de l'Habitat en 2003
Général	Code du Travail		Décret actualisant le Code du Travail du 12 septembre 1961

Table 39 : Bibliographie utilisée pour l'étude.

ANNEXE 3 : PERSONNES RENCONTREES

Organisme	Nom	Prénom	Titre ou Fonction
A&R Construction S.A.	ANTOINE	Jacques	Ingénieur
AFD	JAVALOYES	Geneviève	Représentante AFD en Haïti
AFD	BARBOT	Ernest	Chargé de Projets
BANQUE MONDIALE	PAUL	Vanessa	Operation Analyst
BID	DEWEZ	Philippe	Représentant Résident de la BID en Haïti
BID	MATTHIEUSANNT	Sarah	Chargée de mission
BRESIL (Ambassade)	Da ROCHA CANUTO	Patricia	Technicienne de Coopération Internationale
CAMEP	ADRIEN	Ramon	Directeur Planification
CAMEP	ALIZE	Franck Thomas	Directeur Technique
CAMEP	ELIZE	Antonio	Chef Unité Commerciale
CAMEP	ELIZE	Franck	Directeur Technique
CAMEP	FONROSE	Yves	Directeur Administratif et Financier
CAMEP	GAUTHIER	Joubert	Chef Unité Informatique
CAMEP	PLANKE	Julian	Assistance Technique AFD
CAMEP	TOUSSAINT		Ingénieur
GRET Haïti	GIGUENE	Antoine	
GRET Haïti	HENRYS	Daniel	
Groupe TURBO	CASSION	Henry	Directeur Général Turbo Net
Groupe TURBO	DARBOUZE	Carl	Directeur Général Turbo Systèmes
HELVETAS Haïti	ZAUGG	Bernard	Directeur de Programme
LGL S.A. - Port au Prince	CHANCY	Bernard	Directeur Général
LGL S.A. - St Marc	JACQUES	Jean	Responsable de la Supervision
MTPTC / EPA	AUGUSTIN	Nadège	
MTPTC / EPA	AURELIEN	Alix	Consultant
MTPTC / EPA	CHAMBLIN		Ingénieur chargé des déchets
MTPTC / EPA	JEAN BAPTISTE	Gérald	Chargé de Mission EPA
MTPTC / EPA	LACROIX	Audrey	Assistant au chargé de mission
MTPTC / EPA	NOUVELLON	Alban	Assistant au chargé de mission
MTPTC / EPA	PETIT (Mme)	Edwige	Conseillère Technique
MTPTC / URSEP	AUGUSTIN	Nadège	Adjoint Spécialiste Technique
MTPTC / URSEP	AURELIEN	Alix	Spécialiste Passation Marchés
MTPTC / URSEP	BAPTISTE	Joseph	Spécialiste Technique
MTPTC / URSEP	DARDY	Masson	Responsable Informatique
MTPTC / URSEP	ELIZE (Mme)	Guerda	Ingénieur - Chargé des bases de données
MTPTC / URSEP	LAFOND	Amel	Comptable

MTPTC / URSEP	PÏERRE	Karler	Responsable St Marc
MTPTC / URSEP	TOUSSAINT	Jean Lecaïre	Spéc. en Développement Communautaire
OPS / OMS	METELLUS	Frantz	Consultant
OPS/OMS	PIGÉ	Michel	Superviseur
OUTREACH Haïti	VANDINE	Neel	Directeur
PNUD	IBANEZ LOPEZ	Oviedo	Conseiller Technique Principal
PNUD	IBAÑEZ LOPEZ	Ovidio	Projet EPA
SNEP	JEAN	Pierre Philippe	Directeur Général
SNEP Bureau Central	CHARLOT		Directeur Technique
SNEP Bureau Central	JEAN	Philippe	Directeur SNEP
SNEP Bureau Central	ROY	Frantz	Responsable Cellule Informatique
SNEP Bureau Central	SALON (Mme)		Directeur Administratif
SNEP Saint Marc	ADRIEN	Gary	Chef de l'Exploitation
SNEP Saint Marc	DANESE	Ibor	Ingénieur Assistant
SNEP Saint Marc	LARONE	Pierre Paul	Chef du Réseau
SNEP Saint Marc	NICOLAS	Jean-Paul	Directeur Administratif
SNEP Saint Marc	PIERRE	Jude	Ingénieur Assistant
UNICEF	COURCIER	Remy	
UNION EUROPEENNE	FINE	Guillaume	Conseiller Infrastructures
USAID	PAULTRE	Ernest	
UTE / MEF	DE LANDSHEER	Michaël	Directeur Général

Table 40 : Personnes rencontrées dans le cadre de l'étude.

ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTEUR

Commentaires :

Les tableaux qui suivent sont fondés sur

- Pour l'année 2003 : les résultats du recensement 2003
- Pour l'année 2013 : les taux de croissance en milieu urbain et rural prévu par l'IHSI

13 villes de plus de 49000 habitants en 2013

		2.003				projection 2013				Taux de croissance	
Total de la série		2.634.870	810.100	24%	3.444.970	4.291.926	921.792	18%	5.213.718		
Population (hab 01-2003)		Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural
Ouest	Port-au-Prince	733.840	2.778	0,4%	736.618	1.195.348	3.161	0,3%	1.198.509	5,0%	1,3%
Ouest	Delmas	604.211	0	0,0%	604.211	984.196	0	0,0%	984.196	5,0%	1,3%
Ouest	Carrefour	365.525	27.365	7,0%	392.890	595.402	31.138	5,0%	626.540	5,0%	1,3%
Ouest	Pétion-Ville	212.461	67.753	24,2%	280.214	346.077	77.094	18,2%	423.171	5,0%	1,3%
Nord	Cap-Haïtien	204.058	7.572	3,6%	211.630	332.389	8.616	2,5%	341.005	4,5%	0,4%
Artibonite	Gonaïves	160.501	103.215	39,1%	263.716	261.439	117.446	31,0%	378.885	4,4%	1,0%
Artibonite	Saint Marc	90.382	108.742	54,6%	199.124	147.223	123.735	45,7%	270.958	4,4%	1,0%
Nord-Ouest	Port-de-Paix	70.742	86.290	55,0%	157.032	115.231	98.187	46,0%	213.418	5,6%	2,9%
Sud	Les Cayes	55.276	77.130	58,3%	132.406	90.039	87.764	49,4%	177.803	2,6%	-0,9%
Nord-Est	Ouanaminthe	43.774	38.775	47,0%	82.549	71.303	44.121	38,2%	115.424	5,9%	0,4%
Grand'Anse	Jérémie	33.829	70.060	67,4%	103.889	55.104	79.720	59,1%	134.823	2,7%	0,9%
Sud-Est	Jacmel	30.183	112.786	78,9%	142.969	49.165	128.336	72,3%	177.501	4,5%	0,3%
Ouest	Petit-Goâve	30.088	107.634	78,2%	137.722	49.010	122.474	71,4%	171.484	5,0%	1,3%

Table 41 : Les communes de plus de 50.000 habitants en secteur urbain en 2013

14 Villes entre 25000 et 49000 habitants en 2013

		2.003				projection 2013				Taux de croissance	
Total de la série		296.937	1.102.392	79%	1.399.329	483.679	1.254.384	72%	1.738.063		
Population		Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural
Artibonite	Petite Rivière de l'Artibonite	27.012	102.348	79,1%	129.360	44.000	116.459	72,6%	160.459	4,4%	1,0%
Artibonite	Verrettes	26.927	82.547	75,4%	109.474	43.861	93.928	68,2%	137.789	4,4%	1,0%
Artibonite	Saint Michel de l' Attalaye	21.458	92.717	81,2%	114.175	34.953	105.500	75,1%	140.453	4,4%	1,0%
Artibonite	Gros Morne	21.207	96.956	82,1%	118.163	34.544	110.324	76,2%	144.868	4,4%	1,0%
Artibonite	Desdunes	18.970	8.296	30,4%	27.266	30.900	9.440	23,4%	40.340	4,4%	1,0%
Artibonite	Dessalines	18.224	120.227	86,8%	138.451	29.685	136.803	82,2%	166.488	4,4%	1,0%
Centre	Hinche	24.131	69.768	74,3%	93.899	39.307	79.387	66,9%	118.694	4,2%	2,8%
Grand'Anse	Miragoane	16.126	61.982	79,4%	78.108	26.268	70.528	72,9%	96.795	2,7%	0,9%
Nord	Limbé	26.176	39.612	60,2%	65.788	42.638	45.073	51,4%	87.711	4,5%	0,4%
Nord-Est	Fort-Liberté	16.625	10.054	37,7%	26.679	27.080	11.440	29,7%	38.521	5,9%	0,4%
Nord-Est	Trou du Nord	16.386	21.839	57,1%	38.225	26.691	24.850	48,2%	51.541	5,9%	0,4%
Ouest	Léogane	24.677	132.544	84,3%	157.221	40.196	150.818	79,0%	191.015	5,0%	1,3%
Ouest	Croix des bouquets	23.435	175.329	88,2%	198.764	38.173	199.502	83,9%	237.676	5,0%	1,3%
Ouest	Arcahaie	15.583	88.173	85,0%	103.756	25.383	100.330	79,8%	125.713	5,0%	1,3%

Table 42 : Les communes ayant entre 25.000 et 50.000 habitants en zone urbaine en 2013

25 Villes entre 10000 et 25000 habitants en 2013

		2.003				projection 2013				Taux de croissance	
Total de la série		231.511	989.580	81%	1.221.091	375.738	1.125.591	75%	1.501.329		
Population		Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural
Artibonite	L'Estère	13.046	20.814	61,5%	33.860	21.251	23.684	52,7%	44.934	4,4%	1,0%
Artibonite	Anse Rouge	8.867	23.404	72,5%	32.271	14.443	26.631	64,8%	41.074	4,4%	1,0%
Centre	Mirebalais	11.831	64.363	84,5%	76.194	19.271	73.237	79,2%	92.508	4,2%	2,8%
Centre	Maïssade	11.403	34.466	75,1%	45.869	18.574	39.218	67,9%	57.792	4,2%	2,8%
Centre	Belladères	9.920	57.606	85,3%	67.526	16.159	65.548	80,2%	81.707	4,2%	2,8%
Centre	Thomassique	8.780	40.462	82,2%	49.242	14.302	46.041	76,3%	60.342	4,2%	2,8%
Centre	Thomonde	7.018	28.289	80,1%	35.307	11.432	32.189	73,8%	43.621	4,2%	2,8%
Centre	Lascahobas	6.497	42.168	86,6%	48.665	10.583	47.982	81,9%	58.565	4,2%	2,8%
Grand'Anse	Anse d'Hainault	10.142	17.983	63,9%	28.125	16.520	20.462	55,3%	36.983	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Dame Marie	8.357	21.653	72,2%	30.010	13.613	24.638	64,4%	38.251	2,7%	0,9%
Nord	Limonade	9.799	32.731	77,0%	42.530	15.962	37.244	70,0%	53.205	4,5%	0,4%
Nord	Port Margot	9.608	28.860	75,0%	38.468	15.650	32.839	67,7%	48.489	4,5%	0,4%
Nord	PLaisance	8.986	44.679	83,3%	53.665	14.637	50.839	77,6%	65.476	4,5%	0,4%
Nord	Grande Rivière du Nord	7.941	23.959	75,1%	31.900	12.935	27.262	67,8%	40.197	4,5%	0,4%
Nord	Saint Raphaël	7.887	33.571	81,0%	41.458	12.847	38.200	74,8%	51.047	4,5%	0,4%
Nord	Pignon	7.190	26.176	78,5%	33.366	11.712	29.785	71,8%	41.497	4,5%	0,4%
Nord	Plaine du Nord	6.220	25.162	80,2%	31.382	10.132	28.631	73,9%	38.763	4,5%	0,4%
Nord-Est	Terrier Rouge	15.098	8.376	35,7%	23.474	24.593	9.531	27,9%	34.124	5,9%	0,4%
Nord-Ouest	Jean Rabel	7.740	100.998	92,9%	108.738	11.239	114.496	91,1%	125.735	5,6%	2,9%
Ouest	Anse à Galets	13.662	36.150	72,6%	49.812	22.254	41.134	64,9%	63.388	5,0%	1,3%
Ouest	Cabaret	11.304	43.035	79,2%	54.339	18.413	48.968	72,7%	67.381	5,0%	1,3%
Ouest	Ganthier	6.787	43.006	86,4%	49.793	11.055	48.935	81,6%	59.991	5,0%	1,3%
Ouest	Grand-Goâve	6.529	102.159	94,0%	108.688	10.635	116.244	91,6%	126.879	5,0%	1,3%
Sud	Aquin	8.693	74.832	89,6%	83.525	14.160	85.149	85,7%	99.309	2,6%	-0,9%
Sud-Est	Anse à Pitre	8.206	14.678	64,1%	22.884	13.367	16.702	55,5%	30.068	4,5%	0,3%

Table 43 : Les communes ayant entre 10.000 et 25.000 habitants en zone urbaine en 2013

36 Villes entre 5 000 et 10 000 habitants en 2013

		2.003				projection 2013				Taux de croissance	
Total de la série		157.244	961.247	86%	1.118.491	256.134	1.093.779	81%	1.349.913		
Population		Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural
Artibonite	Marmelade	5.355	23.517	81,5%	28.872	8.723	26.759	75,4%	35.482	4,4%	1,0%
Artibonite	La Chapelle	3.665	20.321	84,7%	23.986	5.970	23.123	79,5%	29.093	4,4%	1,0%
Artibonite	Ennery	3.132	35.972	92,0%	39.104	5.102	40.932	88,9%	46.033	4,4%	1,0%
Centre	Cerca La Source	4.830	39.299	89,1%	44.129	7.868	44.717	85,0%	52.585	4,2%	2,8%
Centre	Cerca Carvajal	3.518	14.584	80,6%	18.102	5.730	16.595	74,3%	22.325	4,2%	2,8%
Centre	Saut d'Eau	3.290	27.209	89,2%	30.499	5.359	30.960	85,2%	36.319	4,2%	2,8%
Grand'Anse	Les Irois	6.109	11.963	66,2%	18.072	9.951	13.612	57,8%	23.563	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Beaumont	4.349	10.908	71,5%	15.257	7.084	12.412	63,7%	19.496	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Chambellan	3.380	17.184	83,6%	20.564	5.506	19.553	78,0%	25.059	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Baradères	3.322	33.236	90,9%	36.558	5.411	37.818	87,5%	43.230	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Corail	3.245	21.215	86,7%	24.460	5.286	24.140	82,0%	29.426	2,7%	0,9%
Nord	Acul du Nord	6.021	37.097	86,0%	43.118	9.808	42.212	81,1%	52.019	4,5%	0,4%
Nord	Borgne	5.256	46.356	89,8%	51.612	8.561	52.747	86,0%	61.309	4,5%	0,4%
Nord	DONDON	5.240	21.448	80,4%	26.688	8.535	24.405	74,1%	32.941	4,5%	0,4%
Nord	milot	4.822	19.851	80,5%	24.673	7.855	22.588	74,2%	30.442	4,5%	0,4%
Nord	Bas Limbé	4.005	12.113	75,2%	16.118	6.524	13.783	67,9%	20.307	4,5%	0,4%
Nord	Pilate	3.549	38.136	91,5%	41.685	5.781	43.394	88,2%	49.175	4,5%	0,4%
Nord-Est	Ferrier	5.539	5.871	51,5%	11.410	9.022	6.680	42,5%	15.703	5,9%	0,4%
Nord-Est	Perches	4.155	4.861	53,9%	9.016	6.768	5.531	45,0%	12.299	5,9%	0,4%
Nord-Est	Mombin Crochu	3.579	23.879	87,0%	27.458	5.830	27.171	82,3%	33.001	5,9%	0,4%
Nord-Ouest	Anse-à-Foleur	4.117	17.935	81,3%	22.052	6.706	20.408	75,3%	27.114	5,6%	2,9%
Nord-Ouest	Bassin Bleu	4.087	42.371	91,2%	46.458	6.657	48.213	87,9%	54.870	5,6%	2,9%
Ouest	Kenscoff	4.999	41.066	89,1%	46.065	8.143	46.728	85,2%	54.871	5,0%	1,3%
Ouest	Gressier	3.886	24.200	86,2%	28.086	6.330	27.537	81,3%	33.866	5,0%	1,3%
Ouest	Thomazeau	3.572	38.597	91,5%	42.169	5.818	43.919	88,3%	49.737	5,0%	1,3%
Ouest	Fonds-Verrettes	3.399	36.432	91,5%	39.831	5.537	41.455	88,2%	46.992	5,0%	1,3%
Sud	les Anglais	5.954	17.886	75,0%	23.840	9.698	20.352	67,7%	30.050	2,6%	-0,9%
Sud	Tiburou	5.888	12.637	68,2%	18.525	9.591	14.379	60,0%	23.970	2,6%	-0,9%
Sud	Port-à-Piment	5.297	9.743	64,8%	15.040	8.628	11.086	56,2%	19.715	2,6%	-0,9%
Sud	Chardonnières	5.194	14.932	74,2%	20.126	8.460	16.991	66,8%	25.451	2,6%	-0,9%
Sud	Côteaux	4.327	12.660	74,5%	16.987	7.048	14.405	67,1%	21.454	2,6%	-0,9%
Sud	Torbeck	3.294	57.786	94,6%	61.080	5.366	65.753	92,5%	71.119	2,6%	-0,9%
Sud	Camp-Perrin	3.092	33.032	91,4%	36.124	5.037	37.586	88,2%	42.623	2,6%	-0,9%
Sud-Est	Marigot	5.055	52.256	91,2%	57.311	8.234	59.461	87,8%	67.695	4,5%	0,3%
Sud-Est	Bainet	4.490	62.204	93,3%	66.694	7.314	70.780	90,6%	78.094	4,5%	0,3%
Sud-Est	Thiotte	4.232	22.490	84,2%	26.722	6.893	25.591	78,8%	32.484	4,5%	0,3%

Table 44 : Les communes ayant entre 5000 et 10.000 habitants en zone urbaine en 2013

44 Villes entre 1 000 et 5 000 habitants en 2013

		2.003				projection 2013				Taux de croissance	
Total de la série		78.669	1.026.342	93%	1.105.011	128.144	1.167.849	90%	1.295.992		
Population		Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural	% rural	Commune	Urbain	Rural
Artibonite	Grande Saline	2.824	14.832	84,0%	17.656	4.600	16.877	78,6%	21.477	4,4%	1,0%
Artibonite	Terre Neuve	906	23.014	96,2%	23.920	1.476	26.187	94,7%	27.663	4,4%	1,0%
Centre	SAVANETTE	3.025	25.235	89,3%	28.260	4.927	28.714	85,4%	33.642	4,2%	2,8%
Centre	Boucan Carré	2.376	41.437	94,6%	43.813	3.870	47.150	92,4%	51.020	4,2%	2,8%
Grand'Anse	Petit Trou de Nippes	3.016	38.816	92,8%	41.832	4.913	44.168	90,0%	49.080	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Moron	2.653	21.602	89,1%	24.255	4.321	24.580	85,0%	28.902	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Petite Rivière de Nippes	2.276	19.935	89,8%	22.211	3.707	22.684	86,0%	26.391	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Anse-à-Veau	2.233	50.199	95,7%	52.432	3.637	57.120	94,0%	60.757	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Roseaux	1.530	26.351	94,5%	27.881	2.492	29.984	92,3%	32.476	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Bonbon	1.248	5.440	81,3%	6.688	2.033	6.190	75,3%	8.223	2,7%	0,9%
Grand'Anse	L'Asile	1.194	31.216	96,3%	32.410	1.945	35.520	94,8%	37.465	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Abricots	978	28.418	96,7%	29.396	1.593	32.336	95,3%	33.929	2,7%	0,9%
Grand'Anse	Pestel	788	33.992	97,7%	34.780	1.284	38.679	96,8%	39.962	2,7%	0,9%
Nord	La Victoire	2.479	5.650	69,5%	8.129	4.038	6.429	61,4%	10.467	4,5%	0,4%
Nord	Ranquitte	2.227	19.139	89,6%	21.366	3.628	21.778	85,7%	25.405	4,5%	0,4%
Nord	Quartier Morin	2.142	18.958	89,8%	21.100	3.489	21.572	86,1%	25.061	4,5%	0,4%
Nord	Bahon	1.277	16.655	92,9%	17.932	2.080	18.951	90,1%	21.031	4,5%	0,4%
Nord-Est	Mont-Organisé	2.954	13.608	82,2%	16.562	4.812	15.484	76,3%	20.296	5,9%	0,4%
Nord-Est	Carice	2.909	7.800	72,8%	10.709	4.738	8.875	65,2%	13.614	5,9%	0,4%
Nord-Est	Vallières	2.529	16.091	86,4%	18.620	4.119	18.310	81,6%	22.429	5,9%	0,4%
Nord-Est	Caracol	2.021	4.030	66,6%	6.051	3.292	4.586	58,2%	7.878	5,9%	0,4%
Nord-Est	Sainte Suzanne	1.499	20.743	93,3%	22.242	2.442	23.603	90,6%	26.045	5,9%	0,4%
Nord-Est	Capotille	804	14.586	94,8%	15.390	1.310	16.597	92,7%	17.907	5,9%	0,4%
Nord-Ouest	Môle Saint Nicolas	2.421	22.366	90,2%	24.787	3.944	25.450	86,6%	29.393	5,6%	2,9%
Nord-Ouest	Bombardopolis	2.024	24.368	92,3%	26.392	3.297	27.728	89,4%	31.025	5,6%	2,9%
Nord-Ouest	Chansolme	1.641	10.953	87,0%	12.594	2.673	12.463	82,3%	15.136	5,6%	2,9%
Nord-Ouest	Baie de Henne	1.551	18.434	92,2%	19.985	2.526	20.976	89,3%	23.502	5,6%	2,9%
Nord-Ouest	La Tortue	1.395	27.104	95,1%	28.499	2.272	30.841	93,1%	33.113	5,6%	2,9%
Ouest	Pointe à Raquette	1.193	18.329	93,9%	19.522	1.943	20.856	91,5%	22.799	5,0%	1,3%
Ouest	Cornillon	472	47.032	99,0%	47.504	769	53.517	98,6%	54.285	5,0%	1,3%
Sud	Chantal	2.719	24.631	90,1%	27.350	4.429	28.027	86,4%	32.456	2,6%	-0,9%
Sud	Roche-à-Bâteau	2.199	12.520	85,1%	14.719	3.582	14.246	79,9%	17.828	2,6%	-0,9%
Sud	Saint Louis du Sud	2.157	49.705	95,8%	51.862	3.514	56.558	94,2%	60.072	2,6%	-0,9%
Sud	Cavaillon	1.476	40.000	96,4%	41.476	2.404	45.515	95,0%	47.919	2,6%	-0,9%
Sud	Port-Salut	1.460	28.527	95,1%	29.987	2.378	32.460	93,2%	34.838	2,6%	-0,9%
Sud	Arriquet	1.197	7.554	86,3%	8.751	1.950	8.596	81,5%	10.545	2,6%	-0,9%
Sud	Saint Jean du Sud	718	19.821	96,5%	20.539	1.170	22.554	95,1%	23.723	2,6%	-0,9%
Sud	Maniche	682	6.291	90,2%	6.973	1.111	7.158	86,6%	8.269	2,6%	-0,9%
Sud	Ile à Vache	0	12.341	100,0%	12.341	0	14.043	100,0%	14.043	2,6%	-0,9%
Sud-Est	Belle Anse	3.061	55.291	94,8%	58.352	4.986	62.914	92,7%	67.900	4,5%	0,3%
Sud-Est	Cayes Jacmel	2.447	28.521	92,1%	30.968	3.986	32.453	89,1%	36.439	4,5%	0,3%
Sud-Est	Grand Gosier	1.673	11.394	87,2%	13.067	2.725	12.965	82,6%	15.690	4,5%	0,3%
Sud-Est	Côtes de Fer	1.513	36.181	96,0%	37.694	2.465	41.169	94,4%	43.634	4,5%	0,3%
Sud-Est	La Vallée	782	27.232	97,2%	28.014	1.274	30.987	96,1%	32.260	4,5%	0,3%

Table 45 : Communes ayant entre 1000 et 5000 habitants en zone urbaine en 2013

ANNEXE 5 : EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LE RECENSEMENT 2003

Source

Recensement 2003 et IHSI

Source: IHSI Recensement 2003	EAU DE BOISSON			
	HAITI: MILIEU URBAIN ET RURAL			
PROVENANCE	Total Habitation	%	Urbain	Rural
Source	572.344	32%	29.223	543.121
Achat par boquite	350.327	20%	311.123	39.204
Robinet	279.152	16%	161.808	117.344
Fontaine Publique	214.283	12%	76.335	137.948
Puits ordinaire	90.962	5%	17.510	73.452
Rivière	89.690	5%	7.885	81.805
Puits artésien	75.046	4%	32.206	42.840
Eau Traitée	70.797	4%	62.578	8.219
Pluie	29.319	2%	3.784	25.535
Autre	11.281	1%	4.067	7.214
Achat par Camion	9.997	1%	8.611	1.386
TOTAL	1.793.198		715.130	1.078.068

Table 46 : Eau de boisson en milieu urbain et rural (Recensement 2003)

Source: IHSI Recensement 2003	EAU A USAGE COURANT		
PROVENANCE	Total Habitation	Urbain	Rural
Robinet	201.652	143.906	57.746
Fontaine Publique	125.822	53.140	72.682
Achat par Camion	15.069	13.616	1.453
Eau Traitée	-	-	-
Achat par boquite	330.186	303.598	26.588
Rivière	573.460	58.941	514.519
Source	248.460	20.192	228.268
Pluie	69.000	15.180	53.820
Puits ordinaire	152.278	68.694	83.584
Puits artésien	55.652	28.812	26.840
Autre	21.619	9.051	12.568
TOTAL	1.793.198	715.130	1.078.068

Table 47 : Eau à usage courant en milieu urbain et rural (recensement 2003)

Branchements domiciliaires	Total	Urbain	Rural
Branchement à l'intérieur	41.505	34.078	7.427
Branchement à l'extérieur	111.189	89.071	22.118
Pas de branchements	1.640.504	591.981	1.048.523
Total	1.793.198	715.130	1.078.068
Branchement à l'intérieur	2,3%	4,8%	0,7%
Branchement à l'extérieur	6,2%	12,5%	2,1%
Pas de branchements	91,5%	82,8%	97,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Table 48 : Branchements eau domiciliaires (recensement 2003)

Source: IHSI Recensement 2003 TYPE	ASSAINISSEMENT EN HAÏTI		
	Total Habitation	Urbain	Rural
Chasse d'eau	83.575	72.439	11.136
Latrines Individuelles	672.470	376.030	296.440
Latrines Collectives	207.902	150.282	57.620
Trou dans la Parcelle	295.123	35.335	259.788
Aucun	534.128	81.044	453.084
TOTAL	1.793.198	715.130	1.078.068

Table 49 : Assainissement en milieu urbain et rural (recensement 2003)

ANNEXE 6 : FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS EN COURS

L'un des éléments essentiels pour l'établissement de la partie financière du Plan Stratégique Sectoriel EPA en Haïti est l'inventaire approfondi et l'analyse critique de l'ensemble des financements (prêts et dons) qui permettent actuellement la réhabilitation et le développement du Secteur.

Dans un souci de coordination et de planification, la Cellule EPA du MTPTC, embryon de la future Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement DNEPA), a tenté lors des dernières tables sectorielles d'obtenir des acteurs du secteur - et notamment des bailleurs de fonds - des états détaillés des engagements en cours. Ces données n'ont pas encore été obtenues et n'ont donc pas pu être utilisées dans le présent rapport. Ce constat fait partie du diagnostic montrant les difficultés rencontrées pour assurer une planification et une gestion optimale du secteur.

Dans ce rapport on ne trouvera donc que les informations partielles obtenues par le consultant lors de ses entretiens. Ces données devront être complétées lors de la deuxième partie de la mission.

Synthèse des tableaux suivants :

Bailleurs	Investissement	Institutionnel	Total	Déboursé	Solde
	USD	USD	USD	USD	USD
BID	68.659.711	5.257.358	73.917.069	308.578	73.608.491
UE	25.835.940		25.835.940	4.682.278	21.153.663
AFD	20.203.234	1.350.000	21.553.234	5.300.198	16.253.036
CANADA	729.221		729.221	729.221	0
ESPAGNE	4.395.000		4.395.000	585.000	3.810.000
FRANCE	129.121		129.121	129.121	0
FAES	309.561		309.561	0	309.561
TOTAL	120.261.788	6.607.358	126.869.146	11.734.396	115.134.751

Table 50 : Solde des Financements EPA disponibles à fin 2007

BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT - BID 1

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au _/_/_/_	Remarques
Nord Ouest	Port-de-Paix, communautés rurales avoisinantes	Programme d'investissement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement	Révision des études et préparation d'appels d'offres	Etudes	MTPTC/SNEP	BID		8.760,00			8.760,00	achevé
Nord Ouest	Port-de-Paix, communautés rurales avoisinantes	Programme d'investissement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement	Exécution des travaux	Travaux	MTPTC/SNEP	BID		8.600.000,00				contrat en signature
Nord Ouest	Port-de-Paix, communautés rurales avoisinantes	Programme d'investissement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement	Supervision des travaux	Supervision	MTPTC/SNEP	BID		860.000,00				contrat en signature
Nord Ouest	Port-de-Paix	Ingénierie sociale	formation et motivation des populations de Port de Paix et des communautés rurales avoisinantes	Ingé. Sociale	MTPTC/SNEP/CEFT	BID		148.600,00				contrat en signature
Nord Ouest	Port-de-Paix	Assainissement des eaux usées dans la ville de Port de Paix	Etude raisonnée pour la collecte, l'évacuation des eaux usées	Etudes	MTPTC/SNEP	BID		250.000,00				analyse des offres en cours
Nord	Cap-Haitien	Construction de 2 réservoirs à Bel Air dans le cadre du programme d'urgence au Cap-Haitien		Travaux	MTPTC/SNEP/BID	BID		2.100.000,00				dossiers en préparation
Nord Est	Ouanaminthe	Etudes de réhabilitation et d'extention du réseau d'eau potable		Etudes	MTPTC/SNEP/LGLSA	BID		130.655,00				achevé

Table 51 : Financement BID-BM en cours - déc. 2007

BID2

Nord Est	Ouanaminthe	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur de l'Eau Potable et Assainissement	Construction du réseau d' eau potable	Travaux	URSEP (MTPTC)	BID		6.000.000,00				Dont 6 Millions HA DAO en préparation
Nord Est	Ouanaminthe	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur de l'Eau Potable et Assainissement	Supervision de la construction du réseau d' eau potable	Supervision	MTPTC/S NEP	BID		500.000,00				DAO en préparation
Nord Est	Ouanaminthe	Etudes de faisabilité pour r'eseau d' assainissement des eaux us'ees		Etudes	MTPTC/S NEP/ LGL SA-SNC Lavalin-Tecult	BID		230.000,00				analyse des offres en cours
Artibonite	Saint Marc	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur de l'Eau Potable et Assainissement	Construction du réseau d' eau potable	Travaux	URSEP (MTPTC)	BID		9.916.674,00				fin des travaux pr'evue en novembre 2007
Artibonite	Saint Marc	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur de l'Eau Potable et Assainissement	Supervision de la construction du réseau d' eau potable	Supervision	MTPTC/S NEP	BID		1.020.022,00				fin supervision pr'evue en novembre 2007
Artibonite	Saint Marc	Ingénierie sociale		Ingé. Sociale	CEFT	BID		45.000,00				en cours
Artibonite	Saint Marc	Etudes de faisabilité pour réseau d' assainissement des eaux usées		Etudes	MTPTC/S NEP/ LGL SA-SNC Lavalin-Tecult	BID		250.000,00				analyse des offres en cours
Artibonite	Artibonite	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM		?	MTPTC/S NEP	BID		1.500.000,00				DAO en préparation
Ouest	Zone Métropolitaine	Stratégie Intervention pour la région Métropolitaine	Audits administratif et financier et Revision technique	Etudes	MTPTC/C AMEP	BID		900.000,00				en cours
Ouest	Ile de la Gonave	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	Etudes de faisabilité pour réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' assainissement	Etudes	MTPTC/S NEP	BID		140.000,00				achevé

BID 3

Ouest	Ile de la Gonave	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	construction de réseaux EPA	Travaux	MTPTC/S NEP	BID		4.000.000,00				DAO en préparation
Sud-Est	Jacmel	Etudes de réhabilitation et d' extension du réseau d' eau potable		Etudes	MTPTC/S NEP/LGL SA	BID		310.000,00				achevé
Sud-Est	Jacmel	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur de l'Eau Potable et Assainissement	Construction du réseau d' eau potable	Travaux	MTPTC/S NEP	BID		8.500.000,00				DAO en préparation
Sud-Est	Jacmel	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur de l'Eau Potable et Assainissement	Supervision de la construction du réseau d' eau potable	Supervision	MTPTC/S NEP	BID		850.000,00				DAO en préparation
Nippes	Nippes	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	Etudes de faisabilité pour réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' travaux pour	Etudes	MTPTC/S NEP	BID		1.500.000,00				Budget disponible non encore alloué
Nippes	Nippes	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' travaux pour	Travaux	MTPTC/S NEP	BID		1.500.000,00				
Grande Anse	Grande Anse	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	Etudes de faisabilité pour réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' assainissement	Etudes	MTPTC/S NEP/Hydro conseil/INE SA	BID	?					etudes en cours
Grande Anse	Grande Anse	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	Travaux de réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' assainissement	Travaux	MTPTC/S NEP	BID		4.000.000,00				
Sud	Les Cayes	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur EPA	Construction du réseau d' eau potable	Travaux	URSEP (MTPTC)	BID		8.500.000,00				DAO en préparation
Sud	Les Cayes	1010/SF-HA Programme de Réforme du Secteur EPA	Supervision de la construction du réseau d' eau potable	Supervision	MTPTC/S NEP	BID		850.000,00				DAO en préparation

BID 4

Sud	Les Cayes	Etudes de faisabilité pour réseau EPA		Etudes	MTPTC/S NEP/LGL SA-SNC Lavalin- Tecsult	BID		250.000,00			
Sud	Sud	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	Etudes de faisabilité pour réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' assainissement (et supervision?)	Etudes	MTPTC/S NEP/LGL SA-SNC Lavalin- Burgeap	BID		800.000,00	1-Sep-07	1-Sep-07	
Sud	Sud	85/83-HA EPAR en partenariat avec BM	Travaux de réhabilitation et/ou création de réseaux d' eau potable et de projets pilotes d' assainissement	Travaux	MTPTC/S NEP/LGL SA-SNC Lavalin- Burgeap	BID		5.000.000,00			
Réforme Institutionnelle	Haiti	Assistance technique à la cellule EPA	Élaboration des TdRs de l'assistance technique pour la cellule EPA		MTPTC/A mbigest et Aquatech	BID		56.000,00			
Réforme Institutionnelle	Haiti	Etude pour une organisation institutionnelle optimale de l'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement des différentes régions	Délimitation des futurs OREPA, projet de loi organique et schéma directeur de ses OREPA		MTPTC/OI Eau	BID		180.000,00			
Renforcement institutionnel	SNEP	Assistance technique pour renforcement du SNEP			MTPTC/S NEP	BID		381.358,00			299.818,00
Renforcement institutionnel		Ligne de base et évaluation pour évaluation de l'ensemble du projet BID			MTPTC/S NEP	BID		140.000,00			
Renforcement institutionnel	SNEP	Opération des réseaux de Ouaminthe, Port de Paix, St Marc, Les Cayes et Jacmel			MTPTC/S NEP	BID		4.500.000,00			
TOTAL	INVEST							68.659.711,00			8.760,00
	INSTIT							5.257.358,00			299.818,00
	TOTAL							73.917.069,00			308.578,00

UNION EUROPEENNE 1

Table 52 : Financement EPA de l'Union Européenne en cours (déc. 2007)

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au __/__/__	Remarques
Nord Ouest	Port-de-Paix	Réhabilitation de 6 réseaux cotiers	Renforcement des captages et construction de réseaux	Travaux	MTPTC/SNEP/ACF	UE		775.000	22-Dec-07	22-Dec-07		en cours de finalisation
Nord Ouest	Jean Rabel	Réhabilitation du système d'alimentation d'eau potable de la ville de Jean Rabel	Renforcement de la production et construction de réseaux d'adduction et de distribution	Travaux	MTPTC/SNEP	UE		294.321			235.456	en cours de finalisation
Nord	Cap Haitien	Etude de réhabilitation et d'extension du réseau d'eau		Etudes	MTPTC/SNEP/LGL SA	UE		192.400				acheve
Nord	Cap Haitien - Fort St Michel Petite Anse		Réhabilitation de station de pompes, réseau d'adduction et d'une partie du réseau de distribution avec construction de kiosques	Travaux	MTPTC/SNEP/OXFAM/P ROTOS/GTI H	UE		6.156.000				en cours
Nord	Cap-Haitien	Construction d'un chateau d'eau et réhabilitation d'une partie de la ligne de refoulement et du réseau de		Travaux	MTPTC/SNEP/UE	UE		2.600.000				DAO en préparation

UE2

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au __/__/__	Remarques
Nord	Terrier rouge	Etude SAEP 6 villes du Nord et Nord-Est		Etudes	MTPTC/SNEP/CECOM	UE		68.900				achevé (rapports pas encore remis a UE)
Nord	Limonade et Trou du Nord Terrier Rouge	Construction des réseaux d'eau potable et infrastructure s pilotes d'assainissement		Travaux	MTPTC/SNEP	UE		3.120.000				travaux pour la production en cours, AO en cours pour le reste
Nord Est	Port Margot, Borgne et Petit Bourg de Borgne	Etude SAEP 7 villes du Nord et du Nord Est	études de réhabilitation/extension des réseaux AEP	Etudes	MTPTC/SNEP/LGL SA	UE		31.367				achevé
Nord Est	?	Etude SAEP 6 villes du Nord et Nord-Est		Etudes	MTPTC/SNEP/CECOM	UE		68.900				achevé (rapports pas encore remis a UE)
Artibonite	ville de Gonaïves	Renouveau de la ville de Gonaïves et de ses alentours		Travaux	UCRG / SNEP	UE		4.844.374			3.552.757	achevé
Artibonite	Gonaïves	Etude et assainissement (2 phases)		?	MTPTC/SNEP/ACF	UE		530.459			530.459	achevé
Artibonite	Savane Désolée	Assistance aux populations touchées par le cyclone		Travaux	MTPTC/SNEP/Solidarités	UE		575.269			200.000	achevé
Ouest	Port-au-Prince	Renforcement de la station de pompage de Nazon et du regard		Travaux	MTPTC/CAMEP	UE		991.200				en cours

UE3

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au __/__/__	Remarques
Ouest	Port-au-Prince	Alimentation en eau potable de Turgeau (reservoir)		Travaux	MTPTC/CA MEP	UE		585.000				en cours
Ouest	Port-au-Prince	Alimentation en eau potable de Turgeau (hydraulique)		Travaux	MTPTC/CA MEP	UE		2.070.000				en cours
Sud	Les Cayes	Alimentation en eau potable de Trême et Les Cayes		Travaux	MTPTC/SNEP/BEGES	UE		1.500.000			163.606	achevé
Sud	Les Cayes	Etude rehabilitation et extension du réseau d' eau potable des Cayes		Etudes	MTPTC/SNEP/CECOM	UE		132.750				achevé
Sud	St Louis du Sud et Aquin	Réhabilitation des SAEP de St Louis du Sud et Aquin		Travaux	MTPTC/SNEP/GRET	UE		1.300.000				en cours
TOTAL	INVEST							25.835.940			4.682.278	
	INSTIT											
	TOTAL							25.835.940			4.682.278	

AFD 1

Table 53 : Financement EPA de l'AFD en cours (déc. 2007)

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au __/__/__	Remarques
Ouest	Port-au-Prince	Bornes fontaines III		Travaux	MTPTC/CA MEP/GRET	AFD		2.664.406	1-Jun-01	31-Dec-08	3.039.226	en cours
Ouest	Port-au-Prince	Réhabilitation d'urgence des infrastructures de base (eau)		Travaux	MTPTC/CA MEP/AFD	AFD		4.238.828	27-Mar-07		2.260.972	en cours
Ouest	Port-au-Prince	Assistance technique auprès du Ministère des travaux publics dans les domaines de l'eau et du développement urbain (1,5M		Assistance Technique	MTPTC/AFD	AFD		2.100.000				
Sud-Est	Jacmel	Drainage des eaux pluviales et protection contre les inondations de la ville de Jacmel (8M€)		Travaux		AFD	Subvention	11.200.000	27-Mar-07			

AFD 2

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au _/_/_/_	Remarques
Réforme Institutionnelle	Haiti	Renforcement de la cellule EPA au MTPTC	recrutement de consultants nationaux, acquisition d'équipements et autres		MTPTC	AFD		270.000				en cours
Réforme Institutionnelle	Haiti	Assistance technique à la cellule EPA	Appui d'un bureau d'études international d'Ingénieurs spécialisés sur 18 mois au secteur EPA		MTPTC	AFD		945.000				démarrage début janvier 2008
Réforme Institutionnelle	Haiti	Formation de jeunes cadres	Formation sur place et à l'étranger de cadres pour le secteur EPA		MTPTC	AFD		135.000				en cours
TOTAL	INVEST							20.203.234			5.300.198	
	INSTIT							1.350.000			0	
	TOTAL							21.553.234			5.300.198	

CANADA

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au _/_/_/_	Remarques
Grande Anse	Communes de Jérémie, Roseaux et les Abricots	Adduction d'eau potable		Travaux	MTPTC/SNEP/ACF	Canada		729.221			729.221	en cours
TOTAL	INVEST							729.221			729.221	
	INSTIT											
	TOTAL							729.221			729.221	

Table 54 : Financement EPA canadiens en cours (déc. 2007)

ESPAGNE

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au __/__/__	Remarques
Sud-Est	Bainet, Jacmel	Programme EPA	Construction d'infrastructures d'assainissement liquide (3 M€)	Travaux	MTPTC/SNEP/Ministère Eco et finance d'Espagne	Espagne		3.810.000				en cours
Sud-Est	Sud-Est	Programme EPA		?	PNUD/MTPTC	Espagne		585.000			585.000	Convention de financement en approbation
TOTAL	INVEST							4.395.000			585.000	
	INSTIT											
	TOTAL							4.395.000			585.000	

Table 55 : Financement EPA Espagnols en cours (déc. 2007)

FRANCE

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au __/__/__	Remarques
Nord	Plaisance	Appui pour l'amélioration pour l'accès de l'eau potable	Renforcement des réseaux de production et de distribution	Travaux	MTPTC/SNEP/CONCERT ACTION	France		129.121			129.121	achevé
TOTAL	INVEST							129.121			129.121	
	INSTIT											
	TOTAL							129.121			129.121	

Table 56 : Financement EPA français en cours (déc. 2007) – hors AFD

FAES

Département	Lieu	Titre du Projet	Description	Etudes/Travaux/Supervision	Organe d'exécution	Bailleur de Fonds	Don?, Pret?, Subvention?, etc	Budget total prévu (US\$)	Date démarrage	Date fin	Décaissement au _/_/_/_	Remarques
Grande Anse	Dame Marie	Réhabilitation du SAEP de Dame Marie		Travaux	MTPTC/SNEP	FAES		309.561				achevé
TOTAL	INVEST							309.561			-	
	INSTIT											
	TOTAL							309.561			-	

Table 57 : Financement EPA FAES en cours (déc. 2007)

ANNEXE 7 : PLANS D'INVESTISSEMENT (ELEMENTS)

Thème	Investissement Total	Investissement 2008-2013	Investissement par an
	Million USD	Million USD	Million USD
Port-au- Prince - SD Eau	330,00	165,00	27,50
Port-au-Prince - SD Assainissement	890,00	210,00	35,00
Projet 5 villes Eau	60,00	45,00	7,50
Projet 5 villes Assainissement	60,00	60,00	10,00
Cap Haïtien - Eau	80,00	40,00	6,67
Cap Haïtien - Assainissement	n.d.	10,00	1,67
Gonaïve	n.d.	6,00	1,00
Jérémie	n.d.	10,00	1,67
Villes Moyennes (12 villes de 25 à 50.000 hab.)	n.d.	60,00	10,00
Petites Villes (20 villes de 10 à 25.000 hab.)	n.d.	60,00	10,00
Villes de 5 à 10.000 hab.	n.d.	70,00	11,67
Secteur Rural	270,00	60,00	10,00
Total		796,00	132,67

Table 58 : Première ébauche des besoins en financement EPA

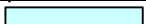
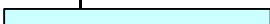
Programme de Transition 2008-2010 – Création de la DNEPA et Mise en place des OREPAs

Le Programme ci-dessous a été établi par D. Robert pour le MTPTC et la BID en 2006 et actualisé par le consultant pour ce qui concerne les dates. Si la loi cadre est adoptée début 2008 on pourra recommander d'avancer le processus de mise en place progressive des OREPAs dès 2009.

Enfin, compte tenu de l'urgence, il nous paraît que le processus d'actualisation des schémas directeur Eau et Assainissement de Port au Prince doit être entrepris dès le début de 2009. Leur urgence, en effet, n'est pas liée à l'adoption de la loi cadre.

Il ne nous a pas paru nécessaire d'approfondir l'actualisation de ce document au niveau du présent dossier provisoire car son actualisation est partie intégrante de l'étude de mise en place des OREPAs actuellement réalisée par l'OIE pour le MTPTC et dont les premiers résultats seront connus dès février 2008. Après approbation, les conclusions de cette étude pourront être intégrée au rapport final de l'Etude Stratégique Sectorielle

Table 59 : Chronogramme et budget du programme de transition pour la création de la DNEPA et des OREPAs

PROGRAMME DE TRANSITION 2008 - 2010					
Eléments du programme	2008	2009	2010	Commentaires	Coûts estimatifs (MUSD)
Plan d'action - Cadre institutionnel					
Développement sectoriel	Responsabilité MTPTC				
Adoption/Publication de la Loi-cadre sectorielle					
Création / Mise en place DNEPA				Après adoption de la loi réorganisant le MTPTC	
Configuration des OREPAs				Délimitation spatiale des OREPAs	
Loi de création des OREPAs					
Législation sur la protection des ressources en eau				En liaison avec Ministère de l' Environnement, projet de décret (protection des ressources CAMEP)	

Eléments du programme	2008	2009	2010	Commentaires	Coûts estimatifs (MUSD)
Régulation Sectorielle					
Politique tarifaire				Consultants requis (nationaux et internationaux)	1,0
Critères d'éligibilité des communes					
Critères d'éligibilité des gestionnaires					
Normes de protection de l'environnement					
Normes de qualité des eaux de boisson					
Normes de construction de systèmes					
Règlement de service clientèle /opérateur-gestionnaire					
Contrats et indicateurs de performance					
Charte de coopération avec les ONG					
Stratégie d'assainissement des eaux usées				Etude par bureau spécialisé	0,3

Structuration de la DNEPA					
Définition / mise en place des moyens opérationnels					0,3
Observatoire EPA					1,5
Assistance technique				Assistance technique permanente	2,0
Préparation à la mise en place des OREPAs			Préparaion initiée et supervisée par la DNEPA		
Management					
Constitution des Conseils d'Administration					
Désignation des Directeurs généraux				Sélection et nomination par Conseils d'Administration	
Organisation des OREPAs				Consultants requis	
Schémas directeurs de développement des OREPAs				Politiques de développement élaborées par les Conseils d'Administration	
Campagne de communication sur la réforme					0,3

Éléments du programme	2008	2009	2010	Commentaires	Coûts estimatifs (MUSD)
Ressources humaines					
Formation des Directeurs généraux des OREPAs				Prestations par bureau spécialisé (ressources humaines)	0,7
Besoins en personnel de chaque OREPA					
Classification des emplois et description de postes					
Evaluation personnel CAMEP et SNEP					
Affectations - Recrutements					
Programmes de formation					
Faisabilité d'un centre de formation					
Grilles salariales					
Statut et règlement du personnel					

Éléments du programme	2008	2009	2010	Commentaires	Coûts estimatifs (MUSD)
<i>Gestion comptable et financière</i>					
Plan comptable OREPA				Prestations par bureau spécialisé (gestion financière)	0,5
Immobilisations					
Bilans clôture / ouverture					
Budgets OREPAs					
Tarification spécifique OREPA					
Business plans OREPAs					
<i>Planification</i>					
Constitution de la base de données systèmes EPA				Encadrement et formation par consultants spécialisés	1,0
<i>Moyens opérationnels</i>					
Définition et mise en oeuvre des moyens OREPAs					1,0

Eléments du programme	2008	2009	2010	Commentaires	Coûts estimatifs (MUSD)
<i>Gestion comptable et financière</i>					
Plan comptable OREPA				Prestations par bureau spécialisé (gestion financière)	0,5
Immobilisations					
Bilans clôture / ouverture					
Budgets OREPAs					
Tarification spécifique OREPA					
Business plans OREPAs					
<i>Planification</i>					
Constitution de la base de données systèmes EPA				Encadrement et formation par consultants spécialisés	1,0
<i>Moyens opérationnels</i>					
Définition et mise en oeuvre des moyens OREPAs					1,0

Eléments du programme	2008	2009	2010	Commentaires	Coûts estimatifs (MUSD)
Plan d'action - Capacité opérationnelle					
Assistance technique CAMEP / SNEP				Assistance semi-permanente pour l'amélioration de la gestion	1,0
Plan d'action prioritaire de renforcement de la gestion				Identification des besoins urgents pour l'amélioration de la gestion CAMEP & SNEP	
Mise en place indicateurs de performances					
Plan d'action - Investissements					
Poursuite investissements en cours				Voir liste des projets en cours d'exécution ou de négociation	p.m
Réaffectation des investissements				Réaffectation des projets aux OREPAs (exécution, remboursement des prêts)	
Diagnostics et plans d'actions prioritaires (infrastructures)				Pour la CAMEP, diagnostic inclus dans "Révision technique" prévue en 2007	1,0
Stabilisation et amélioration à court terme CAMEP-SNEP				} Mise en oeuvre des plans d'actions prioritaires (gestion et infrastructures)	10,0
Renforcement méthodes & outils de gestion CAMEP-SNEP					2,0
Planification eau potable Port-au-Prince				Actualisation du schéma directeur - Etude tranche prioritaire	1,5
Plan stratégique assainissement EU de Port-au-Prince				Sur la base de la stratégie nationale - Projets-pilotes à identifier	2,5

ANNEXE 8 : EPAR – DIRECTIVES OPERATIONNELLES

Extrait du Rapport SNEP de novembre 2007 (financement BID/BM)

Sommaire

- A. Présentation des Directives Opérationnelles.....** Erreur ! Signet non défini.
- A.1. Le défi des Objectifs du Millénaire pour le Développement **Erreur ! Signet non défini.**
 - A.2. Objet des Directives Opérationnelles **Erreur ! Signet non défini.**
 - A.3. Comment ont-elles été élaborées ? **Erreur ! Signet non défini.**
 - A.4. Organisation générale du document **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Qui fait quoi dans le secteur ?** Erreur ! Signet non défini.
- B.1. Le SNEP **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.2. Les unités d'exécution **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.3. Les services d'hygiène **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.4. Les communes **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.5. Les Organisation Non Gouvernementales **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.6. Les associations d'usagers **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.7. Le secteur privé local **Erreur ! Signet non défini.**
 - B.8. La situation actuelle et les évolutions prévisibles**Erreur ! Signet non défini.**
 - B.9. La réforme du secteur **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Principes stratégiques du secteur EPAR.....** Erreur ! Signet non défini.
- C.1. L'eau et l'assainissement sont des services publics
 - C.2. Pas d'eau potable sans assainissement et hygiène
 - C.3. Répondre à la demande solvable des usagers
 - C.4. Les usagers doivent payer le service de l'eau
 - C.5. Maîtrise d'ouvrage décentralisée
 - C.6. Participation communautaire
 - C.7. Prise en compte de la dimension genre
 - C.8. Gestion intégrée et durable de la ressource en eau
- D. Avant la réalisation du projet.....** Erreur ! Signet non défini.
- D.1. Le cycle projet **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.2. Identification des interlocuteurs pertinents **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.3. Analyse de la demande **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.4. Les choix techniques – Eau potable **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.5. Les technologies à envisager sous conditions **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.6. La contribution des usagers à l'investissement **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.7. Dimensionnement des infrastructures **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.8. L'ingénierie sociale **Erreur ! Signet non défini.**
 - D.9. Les aspects financiers du service
 - D.10. Modèles de gestion **Erreur ! Signet non défini.**
- E. Pendant la réalisation.....** Erreur ! Signet non défini.
- E.1. Liste de contrôle pré-réalisation **Erreur ! Signet non défini.**
 - E.2. Les études techniques **Erreur ! Signet non défini.**
 - E.3. La répartition des rôles pendant les travaux **Erreur ! Signet non défini.**
 - E.4. La sélection des entreprises **Erreur ! Signet non défini.**
 - E.5. Le rôle du SNEP lors de la réalisation **Erreur ! Signet non défini.**

- E.6. Renforcement des capacités des acteurs locaux **Erreur ! Signet non défini.**
- F. Après la réalisation** Erreur ! Signet non défini.
- F.1. Importance d'un accompagnement **Erreur ! Signet non défini.**
- F.2. Les indicateurs à surveiller **Erreur ! Signet non défini.**
- F.3. Mise à jour des tarifs **Erreur ! Signet non défini.**
- F.4. Règlement des différends **Erreur ! Signet non défini.**
- F.5. Suivi technique et financier **Erreur ! Signet non défini.**
- F.6. Amélioration du service **Erreur ! Signet non défini.**
- F.7. Régulation : une perspective à moyen terme **Erreur ! Signet non défini.**
- G. Assainissement et hygiène**..... Erreur ! Signet non défini.
- G.1. L'importance de l'assainissement et de l'hygiène **Erreur ! Signet non défini.**
- G.2. Avant tout, mieux connaître la demande et les pratiques **Erreur ! Signet non défini.**
- G.3. Les options techniques **Erreur ! Signet non défini.**
- G.4. Le financement de l'assainissement, une affaire privée **Erreur ! Signet non défini.**
- G.5. Entretien des équipements **Erreur ! Signet non défini.**
- H. Coordination des interventions dans le secteur EPAR**..... Erreur ! Signet non défini.
- H.1. Intérêts d'une bonne coordination **Erreur ! Signet non défini.**
- H.2. Les structures existantes au niveau sectoriel **Erreur ! Signet non défini.**
- H.3. Le rôle clé du SNEP en matière de coordination **Erreur ! Signet non défini.**
- H.4. Le SNEP planifie les investissements à réaliser **Erreur ! Signet non défini.**
- H.5. Un engagement réciproque **Erreur ! Signet non défini.**
- H.6. La collaboration entre les ONG est encouragée **Erreur ! Signet non défini.**
- H.7. La gestion concertée du secteur **Erreur ! Signet non défini.**
- I. Annexes**..... Erreur ! Signet non défini.
- I.1. Lettre type pour informer le SNEP de votre projet **Erreur ! Signet non défini.**
- I.2. Les adresses utiles en Haïti **Erreur ! Signet non défini.**
- I.3. Questionnaires pour analyser la demande **Erreur ! Signet non défini.**
- I.4. Cahier des charges pour l'exploitation d'un SAEP **Erreur ! Signet non défini.**
- I.5. Statuts types d'un CAEPA **Erreur ! Signet non défini.**
- I.6. Protocole entre un opérateur projet et le SNEP **Erreur ! Signet non défini.**
- I.7. Fiche de bilan/programmation à transmettre au SNEP **Erreur ! Signet non défini.**
- I.8. Aspects économiques d'un SAEP **Erreur ! Signet non défini.**
- I.9. Questionnaire d'évaluation des Directives **Erreur ! Signet non défini.**

Principes stratégiques du secteur EPAR

- L'eau et l'assainissement sont des services publics
- Pas d'eau potable sans assainissement et hygiène
- Répondre à la demande solvable des usagers
- Les usagers doivent payer le service de l'eau
- Maîtrise d'ouvrage décentralisée
- Participation communautaire
- Prise en compte de la dimension genre (le rôle des femmes)
- Gestion intégrée et durable de la ressource en eau

Sept règles d'or pour réussir un projet

- Associer les futurs usagers du service tout au long du projet
- Solliciter des partenaires techniques qui apporteront leur expertise
- S'assurer que le budget est acquis avant de commencer les travaux
- Passer des marchés en encourageant la transparence et la compétition
- Bien définir et répartir les rôles entre les différents intervenants
- Prévoir d'assurer le contrôle qualité des entreprises et fournisseurs
- Etre vigilant à une bonne articulation entre technique et social.

Comparatif des options techniques envisageables

Option technique	Avantages	Inconvénients
Point d'eau autonome (non associé à un réseau)		
Puits moderne (cuvelage et captage en béton armé ; mise en eau de 5 mètres minimum)	Très peu de maintenance ; les coûts d'utilisation sont nuls	Faible protection contre les pollutions d'origine superficielle ; exhaure manuelle pénible
Puits fermé équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH)	Bonne protection contre les pollutions bactériologiques	La maintenance des pompes manuelles entraîne des contraintes souvent mal maîtrisées (pièces détachées)
Forage équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH)	Réalisation très rapide (quelques jours suffisent pour les travaux)	
Système d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP)		
Captage de source associé à un réseau de distribution (kiosques et branchements)	Excellent rapport qualité-prix ; maintenance facile et coût de fonctionnement particulièrement bas (pas ou peu de pompage)	Nécessité de protéger la source des pollutions ; le débit peut varier fortement avec la saison ; la source peut être loin du centre
Forage équipé d'une pompe solaire (jusqu'à 3 000 Wc) et relié à un petit réseau de distribution	Un confort d'exploitation considérablement amélioré par rapport au puits et aux PMH, et un entretien courant limité	La maintenance relève d'une entreprise privée spécialisée (en général départementale ou nationale) et coûte donc cher
Forage motorisé avec groupe électrogène (diesel) et petit réseau de distribution d'eau	Des capacités de production très importantes (plusieurs dizaines de m ³ / jour), bien adapté pour des gros centres (+ 5 000 hab.)	Le combustible, l'entretien et le renouvellement du groupe coûtent cher et nécessitent une exploitation professionnelle
Forage motorisé avec raccordement au réseau électrique et petit réseau de distribution	Une maintenance simple (pas de groupe électrogène), un coût de production stable dans le temps et meilleur marché que le thermique	Le réseau électrique ne dessert qu'un nombre très limité de villages ; la qualité du courant fourni est très médiocre bien que le kWh soit cher

Comparatif économique des options techniques envisageables

Option technique	Investissement initial en USD / habitant ⁴²	Charges de fonctionnement en USD / m ³ produit ⁴³
Point d'eau autonome (non associé à un réseau)		
Source captée simple (sans réseau de distribution)	30 – 50	0,05 – 0,1
Puits moderne (cuvelage et captage en béton armé)	80 – 120	0,05 – 0,1
Puits fermé équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH)	100 – 140	0,2 – 0,3
Forage équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH)	60 – 80	0,2 – 0,3
Système d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP)		
Captage de source associé à un réseau de distribution	60 – 80	0,2 – 0,4
Forage à exhaure solaire et petit réseau de distribution	150 – 200	0,4 – 0,8
Forage motorisé diesel et petit réseau de distribution d'eau	100 – 150	0,5 – 1
Forage motorisé électrique et petit réseau de distribution	80 – 130	0,5 – 0,8

⁴² Dans le cas des SAEP, ajouter 10 à 20% pour obtenir le coût d'un usager raccordé par l'intermédiaire d'un branchement individuel (qui revient entre 100 et 200 USD, y compris le compteur).

⁴³ Ces charges de fonctionnement prennent en compte le renouvellement des infrastructures et équipements dont la durée de vie est inférieure à 10 ans (essentiellement le système de pompage).

Options techniques en fonction de la taille de la localité

Situation type	Solution la mieux indiquée (et modalités de gestion)
Habitat très dispersé Population cible inférieure à 100 habitants	Solutions familiales : puits, aménagement de source, citernes de récupération d'eau de pluie L'investissement correspondant est financé et entretenu par un ménage ou un groupe de ménages
Habitat rural peu dense Très peu d'infrastructures communautaires Population cible comprise entre 100 et 500 habitants	Point d'eau unique : source aménagée avec un kiosque de distribution, puits moderne, forage équipé d'une PMH Gestion communautaire informelle (un groupe de personnes prélève une cotisation en général mensuellement)
Petite localité rurale Habitat faiblement à moyennement regroupé Population cible comprise entre 500 et 5 000 habitants	SAEP simplifié Petit réseau de distribution distribuant de l'eau au travers de quelques fontaines publiques, réservoir de stockage éventuel. La production d'eau est assurée par un captage de source ou par un forage équipé d'une pompe solaire ou diesel Gestion par un CAEPA avec paiement au volume au niveau des fontaines publiques et/ou des branchements domiciliaires et ouverture d'un compte en banque
Localité rurale / petite ville Habitat moyennement regroupé Infrastructures sociales (écoles, centres de santé, etc.) Population cible supérieure à 5 000 habitants	SAEP plus sophistiqué Production d'eau importante (au moins 100 m ³ /jour) au travers de plusieurs sources (captage + un ou plusieurs forage(s)). Réservoir de stockage et distribution au travers d'un réseau étendu comprenant à la fois des kiosques publics et des branchements individuels (au moins 1 pour 20 habitants) Gestion par un CAEPA (maître d'ouvrage) qui délègue l'exploitation du service à un opérateur professionnel ; plusieurs niveaux de délégation (gestion, affermage, concession) sont envisageables en fonction de l'importance du système et de la capacité d'investissement de l'opérateur

Les aspects financiers du service

Combien va coûter le service de l'eau

Pour assurer le service de l'eau sur le long terme, il est nécessaire de prendre en compte un certain nombre de charges financières, que l'on peut ranger en trois catégories.

Les trois types de charges

Type de charge	Description sommaire	Importance
Fonctionnement	Dépenses à couvrir pour que le service soit assuré au quotidien : salaires, carburant ou facture énergétique, produits de traitement, entretien et maintenance, réparations, etc.	Indispensable
Renouvellement	Ces charges correspondent au remplacement des éléments d'usure des équipements qui ont une durée de vie inférieure à 10 ans, à commencer par la pompe et le groupe électrogène	Très souhaitable
Développement	Ces charges correspondent à l'amélioration du service (extension du réseau à des zones non desservies, multiplication des fontaines, équipement de nouveaux forages, etc.)	Recommandé

Pour l'exploitation, deux options

Par « exploitation », on comprend toutes les tâches quotidiennes (ou mensuelles) nécessaires à un bon fonctionnement du service de l'eau ou de l'assainissement.

Option 1 : gestion par le CAEPA lui-même

Le CAEPA peut assurer lui-même l'exploitation du service, soit de façon complètement bénévole, soit en salariant une ou plusieurs personnes pour s'occuper du travail quotidien. Ce mode de gestion est particulièrement indiqué lorsque les infrastructures réclament peu de travail : pas d'équipements motorisés ou pompage solaire ; réseau de distribution faiblement développé. Il peut s'agir également d'un choix fait par la communauté pour le démarrage du service, de façon à évaluer la charge de travail que représente la gestion des équipements pour les bénévoles du CAEPA.

Option 2 : gestion par un opérateur professionnel

Lorsque la complexité des installations devient importante, dépassant les capacités et la disponibilité des bénévoles du CAEPA, ce dernier peut décider d'en confier l'exploitation à un opérateur professionnel recruté dans la communauté ou à l'extérieur. Il s'agit d'une personne qui signe un contrat avec le CAEPA et fait du service de l'eau sa principale source de revenus.

Cette solution prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'un réseau de distribution complexe (desservant de nombreux usagers au travers de branchements privés), ce qui est souvent le cas quand la population desservie dépasse 5 000 habitants – mais un opérateur professionnel peut être mis en place pour une population inférieure si les espérances de revenu de l'opérateur sont suffisantes.

Les modalités du contrat entre le CAEPA et l'opérateur professionnel peuvent varier assez fortement d'une situation à l'autre, le degré d'autonomie de l'opérateur étant plus ou moins grand sur le plan financier. Quelle que soit la formule retenue, il est recommandé que l'opérateur verse un pourcentage minimum au CAEPA (3 à 5 % des recettes) pour lui permette d'assurer son fonctionnement.

Quelques principes importants

Paie ment au volume

Quel que soit le modèle de gestion qui est choisi, le SNEP recommande fortement de généraliser le paiement au volume, au niveau des fontaines publiques ou kiosques et au niveau des branchements privés, par l'utilisation de compteurs volumétriques (cf. normes proposées par le MTPTC).

Ce mode de paiement facilite la gestion, garantit une certaine équité (ceux qui consomment le plus sont ceux qui payent le plus) et limite le gaspillage (toujours très fort lorsque le paiement est mensuel et indépendant de la quantité consommée, comme c'est très souvent le cas actuellement).

Maintenance des équipements

La maintenance de certains équipements requiert souvent des compétences qui n'existent pas au niveau villageois, qu'il s'agisse de pompes à motricité humaine, de pompe électrique, de groupe électrogène ou encore d'un système photovoltaïque. Si l'opérateur professionnel ne possède pas la compétence correspondante, le CAEPA ou l'opérateur devront obligatoirement passer un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée au niveau régional ou national. Le coût de ce contrat (très élevé dans le cas du solaire) devra être intégré dans le calcul du prix de l'eau.

Constitution d'un fonds d'épargne

Pour assurer le renouvellement de certains équipements, le CAEPA et/ou l'opérateur professionnel devra normalement mettre de l'argent de côté, en constituant une épargne bloquée sur un compte en banque, ce qui peut susciter des difficultés au niveau de la communauté. Il est généralement délicat et dangereux d'investir cette épargne dans d'autres activités économiques, notamment parce qu'il y a peu de garanties que cette épargne soit facilement mobilisable en cas de coup dur, ce qui reste quand même l'objectif. Il peut être judicieux de définir un montant minimum d'épargne qui doit rester bloqué sur le compte – par exemple le prix de la pompe ou du groupe.

ASSAINISSEMENT

Notons tout de suite que le contexte du milieu rural s'oppose absolument au recours à une solution de type assainissement collectif. Même dans les centres ruraux les plus peuplés, le réseau d'égout n'est possible, ni techniquement, ni financièrement, ni en termes de capacité de gestion. Pendant encore de très nombreuses années, l'assainissement autonome sera la seule solution en milieu rural.

Quel taux de subvention pour la construction des latrines familiales ?

Quelque %	Quelques dizaines de % Maximum 50%	100%
Subvention universelle, ouverte à tous – comme par exemple l'exonération de la TVA. Limite principale : impact insuffisant pour déclencher l'investissement des ménages et créer un « marché »	Subvention ouverte à tous les ménages respectant certains standards minima C'est l'option la plus appropriée pour assurer la promotion de l'assainissement autonome Le risque associé à cette option est un mécanisme de décaissement inapproprié, ouvert au détournement des fonds	Subvention restreinte à un petit public cible, par limite naturelle du financement disponible Réservé à des cas particuliers (par exemple contexte hydrogéologique contraignant) Mal adapté aux latrines familiales : aucune incitation à l'auto construction, risque de non utilisation des ouvrages

L'échec de plusieurs projets menés dans le secteur EPAR depuis quelques années s'explique en grande partie par la faiblesse des mesures d'accompagnement :

- Usagers mal informés sur le contenu du projet et ses conditions d'accès ; le démarrage du projet provoque alors de fortes tensions au sein de la communauté
- Usagers mal informés sur les différentes options techniques qui s'offrent à eux pour l'eau et l'assainissement et surtout sur les implications financières de ces options
- Structures communautaires non représentatives des différentes composantes de la communauté, ce qui conduit inmanquablement à une « privatisation » sauvage du système
- Manque de préparation de la phase de gestion du service : les structures qui doivent assurer l'entretien et l'exploitation du système ne sont pas mises en place et formées
- Manque de réflexion sur la réutilisation des bénéfices issus de la vente de l'eau au niveau de la communauté (qui peut pourtant être une disposition très intéressante).

L'ingénierie sociale cherche à combler ces manquements en maintenant une intensité d'animation suffisante tout au long du projet (et même après la réalisation des infrastructures), et en plaçant le renforcement des capacités comme une priorité absolue pour la réussite du projet.

L'ingénierie sociale se démarque notamment de l'approche « par leader » qui est souvent utilisée par les ONG : l'interlocuteur du projet est constitué par les leaders de la zone, à qui on demande de prendre des décisions collégiales et de « faire le lien » avec les usagers finaux. Cette approche a souvent montré ses limites et ne garantit pas toujours que les préoccupations des usagers finaux soient prises en compte correctement. Pour pallier à cette difficulté, l'ingénierie sociale privilégiera donc par exemple les assemblées générales qui optimisent le degré de participation, et cherchera à comprendre les enjeux et courants d'intérêts qui traversent la communauté des futurs usagers.

ANNEXE 9 : TABLE SECTORIELLE DU 25 MARS 2008

COMPTE RENDU DE LA TABLE SECTORIELLE DU 25 MARS 2008

1	PARTICIPANTS.....	2
2	DATE ET LIEU	3
3	ORDRE DU JOUR	3
4	BILAN DES DISCUSSIONS.....	3
4.1	RELECTURE ET SUIVI DES ACTIONS ET DÉCISIONS PRISES	3
4.2	PRÉSENTATION DE LA « PREMIÈRE PHASE D'ÉTUDE POUR LA DÉFINITION D'UN PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL SECTORIEL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT », FINANCÉ PAR LA BID,	4
4.3	DÉCISION PRISES LORS DE CETTE RENCONTRE.....	8

ANNEXE :

Présentation de l'ébauche de Stratégie Nationale pour le secteur EPA par M. Michel Vernersch (consultant pour la BID), en format pdf.

1 PARTICIPANTS

Ont participé à cette réunion:

Nom	Prénom	Organisme	Téléphone	email
Adrien	Ramon	CAMEP	701 18 39/250 18 39	yminradrien@yahoo.com
Allouard	Philippe	OPS-OMS	783 43 36	allouardp@opsah.org
Augustin	Nadège	Cellule EPA/MTPTC	256 47 70/256 08 31	naugustin@ursep.org
Barbot	Ernest	AFD	245 40 07/448 32 28	barbote@couce-afd.org
Bayard	Rony	UNICEF	445 59 84/245 35 25	rbarbay@unicef.org
Berland	Jean-Marc	OIE		jm.berland@oleau.fr
Dorval	Emmanuel	Cellule EPA/MTPTC	256 47 70/256 08 31	emmad2511@yahoo.fr
Dumont	Lesly	AMOCCI	249 49 09	lesly_dumont@yahoo.com
Hebrero	Luis	UE	455 08 76	luis.hebrero-rodriguez@ec.europa.eu
Henrys	Daniel	GRET pour PEPA	245 79 58/464 04 00	grethait@yahoo.fr
Jean	Pierre Philippe	SNEP		jeanpphil@yahoo.fr
Jean Baptiste	Gérald	Cellule EPA/MTPTC	22 21 42 33	geraldjeanbaptiste@usa.net
Jeanniton	Gardith	SNEP		
Lacroix	Audrey	Cellule EPA/MTPTC	221 42 33	lacroix.mirale@yahoo.fr
Mellinger	Yvon	BID	245 56 33	yvonm@ladb.org
Mercier	Estelle	AFD	245 40 07	
Morancy Elyze	Guenda	Cellule EPA/MTPTC	256 47 70/256 08 31	mequenda@yahoo.fr
Nouvelon	Alban	Cellule EPA/MTPTC	456 71 98	nouvelonalban@yahoo.fr
Pierre-Louis	Jocelyne	DPSPE/MSPP	406 57 84	jbpilouis@yahoo.fr
Piquion	Sybille	BID	245 81 39/245 56 33	sybille@ladb.org
Romain	Sarah	BID (consultant)	245 81 39/245 56 33	sarah@Contractual.ladb.org
Roy	Pétion	CAMEP	2 246 71 20	peoutrow@yahoo.fr
Vermersch	Michel	BID		michel.vermersch@free.fr
Zeller	Quentin	ACF pour PEPA	556 28 70	walsanco_harik@hi.missions-acf.org

2 DATE ET LIEU

La rencontre a eu lieu le Mardi 25 Mars 2008 à la Salle de Conférence du Cabinet du Ministre des Travaux Publics Transports et Communications.

3 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé aux participants était :

1. Relecture du Compte-rendu de la Table Sectorielle précédente,
2. Suivi des actions et décisions prises,
3. Présentation par M. Michel Vermersch d'une restitution de la « Première phase d'Etude pour la Définition d'un Plan Stratégique National pour l'Eau Potable et l'Assainissement », financé par la BID,
4. Débat et question,
5. Prochaine Table Sectorielle.

4 BILAN DES DISCUSSIONS

4.1 Relecture et suivi des actions et décisions prises

La relecture du précédent compte rendu de Table Sectorielle EPA a donné lieu à l'actualisation de certaines actions, notamment :

- Le problème de gouvernance à la CAMEP : Le MTPTC a pris des mesures en nommant un nouveau Directeur Général (M. Péron Roy), qui a nommé un Secrétaire Général.
- Absence de normes et de plan stratégique pour le secteur : La cellule EPA du MTPTC a lancé une étude pour la définition des normes et la TS-EPA a fait l'objet d'une présentation pour continuer la réflexion sur la définition d'un plan stratégique national.
- Concernant le blocage institutionnel décrivant « une mauvaise coordination entre les bailleurs dans le choix des entreprises », M.Barbot de l'AFD fait remarquer que tous les acteurs du secteur sont concernés, puisqu'ils participent tous à la sélection des entreprises.
- La rencontre avec les ONG du secteur EPA a eu lieu le 5 Mars 2008 au Montana.
- Le colloque « Assainissement en Haïti : Etat des lieux et perspectives » s'est tenu au Karibe Convention Center les 26 et 27 Mars 2008.

Réponse de M. Vermersch : La définition d'indicateurs n'est pas un préalable mais ce n'est pas une perte de temps. Il vaut mieux les définir le plus vite possible pour les utiliser et les tester sur les nouvelles installations mises en service. Connaître combien d'eau l'on produit et combien l'on vend est un minimum si l'on veut être performant : ces valeurs ne sont pas connues des opérateurs actuels.

L'essai pilote de délégation de gestion qui sera mené à St Marc sera un premier pas vers la définition de ces indicateurs de performances.

Les solutions détaillées ne seront pas fournies dans l'étude en cours : le Plan Stratégique est un document qui a uniquement pour but de définir des choix stratégiques. Et non des directives opérationnelles.

- Si la distribution a lieu 6H/jour, es-t-on capable de fournir une eau potable ?

Réponse de M. Vermersch : Non, il s'agit donc bien d'un choix à faire. Il est possible que l'eau distribuée 6 heures par jour soit parfois potable mais le problème réside dans la garantie de cette potabilité à tout moment.

- Le Directeur du SNEP indique que ce qui est important, avant tout, est de couvrir les besoins journaliers des populations.
- Le Directeur de la CAMEP indique que l'on parle de la volonté des opérateurs à faire payer le service. Néanmoins cet aspect n'est pas si simple à mettre en place. Des exemples ailleurs ont montrés les limites. L'Ingénierie sociale sera extrêmement importante sur ce thème, ainsi que la participation communautaire, et ce même s'il existe un opérateur privé.
- La CAMEP rencontre le problème des gens possédant des bassins et qui revendent l'eau de la CAMEP, créant une concurrence déloyale avec la CAMEP elle-même. La CAMEP rencontre de grandes difficultés à faire payer les utilisateurs.

Réponse de M. Vermersch : On ne peut qu'être d'accord avec ces interventions. Mais pour que les gens payent l'eau et que les systèmes soient pérennes, il faut que la volonté de payer ou la capacité de payer des populations, aussi faible soient elles soit relayées par la volonté de faire payer des opérateurs. Il s'agit là d'un changement de mentalité important à promouvoir aussi bien du côté des consommateurs que du côté des opérateurs. Ce sera une tâche importante de surmonter les difficultés générées par les questions de salaire, de capacité, les crises politiques etc. Toute la réforme institutionnelle est tournée vers ces objectifs.

- Les financements proposés sont-ils abordables et réalistes ?

Réponse de M. Vermersch : Non car les financements ne sont pas absorbés, et en conséquence les bailleurs investissent moins. De plus, temps que la loi cadre ne sera pas votée, la volonté politique du gouvernement dans la mise en place de cette réforme ne sera pas assez claire pour inciter les bailleurs à investir sur ce thème.

Il faut donc travailler à une meilleure absorption des financements disponibles et l'Etude Stratégique fournit quelques recommandations dans ce sens.

- Mme Elyzee Guerda de la Cellule EPA rappelle que le montant du réseau ne dépend pas du nombre d'heure de distribution prévue. La longueur des tuyaux et donc des investissements à faire sera la même.

Réponse de M. Vermersch : Oui certes, pour les réseaux neufs mais dans de nombreux cas il s'agit de réseaux existants à réhabiliter. Quoi qu'il en soit : les investissements ne sont pas proportionnels au nombre d'heures de distribution de l'eau. Néanmoins, avec un budget donné, on peut améliorer la situation dans un plus grand nombre de villes si l'on ne cherche pas à obtenir des objectifs trop ambitieux dans les premières.

- M. Berland de l'OIE demande dans ce cas, puisque les coûts sont fixes que le réseau soit en charge ou non, comment assurera-t-on les recouvrements avec un service incomplet de 6 heures par jour ?

Réponse de M. Vermersch : C'est un système qui fonctionne ailleurs et les gens payent leur consommation. Dans ce cas il est fondamental que les gens soient équipés de réserves d'eau chez eux afin de palier aux heures de carence. Cette présence ou absence de réservoir a également un impact sur le dimensionnement des réseaux (notamment sur le calcul de l'heure de pointe, comme c'est le cas au Brésil).

- M. Allouard de l'OPS/OMS a noté qu'il est fait référence plusieurs fois à une consommation de 25 m3 par jour. A quoi correspond ce chiffre ?

Réponse de M. Vermersch : En Amérique Latine la consommation des ménages se situe généralement entre 15 et 25 m3/mois/ branchement. C'est le cas, par exemple, à Aquin aujourd'hui : des compteurs ont été installés mais ne sont pas encore utilisés pour la facturation. Par ailleurs il ne faut pas confondre la consommation tous usages des consommateurs qui disposent d'un branchement domiciliaire et la consommation minimale nécessaire pour l'eau de boisson et autres usages minimaux.

- Concernant l'implication du secteur privé dans les études, il existe un souci rémanant sur les différents projets : il s'agit de la déresponsabilisation des partenaires. Etant donné que les firmes réalisant les études et celles réalisant la supervision sont différentes, chacun se renvoi la balle en cas de problème. Il n'y a pas de suivi tout le long du projet, ni de prise de responsabilité. Quelles solutions possibles ?

Réponse de M. Vermersch : Idéalement il s'agirait de confier à la même firme le suivi de l'ensemble du projet. Cela peut se faire soit en passant des appels d'offre plus complets soit par le biais du gré à gré (moyennant certaines précautions de base).

- La mise en place des compteurs peut se faire de manière progressive (comme préconisé par l'OIE), par quartier ou par îlot, de sorte à provoquer chez les usagers la demande de compteurs individuels, une fois le principe compris.

Réponse de M. Vermersch : Oui, c'est une bonne solution, mais attention à ne pas faire de confusion entre le comptage des abonnés par district et le « district metering » (comptage de district). Ce dernier système en vigueur en Angleterre notamment permet d'optimiser le contrôle des réseaux mais ne permet pas la facturation des abonnés. Enfin on peut envisager aussi le comptage en gros d'ensembles d'habitations qui s'organisent entre elles pour payer la facture.

- Le Directeur du SNEP rappelle l'importance de prendre en compte le secteur privé qui investit lui aussi dans la mise en place de réseaux de distribution d'eau.

Réponse de M. Vermersch : Effectivement ce secteur ne doit pas être négligé. Le secteur privé s'installe dans les niches existantes du fait de la faiblesse du secteur public. Mais est-il intéressé à se poser en concurrent des services publics dans la situation actuelle ? Il faut travailler pour que cela devienne possible d'où l'intérêt des opérations pilote recommandées.

- Si l'eau fournie n'est pas potable alors quelle différence y aura-t-il avec l'eau de la rivière dans le milieu rural ? Il faut être prudent avec les choix à prendre.

Réponse de M. Vermersch : Les causes majeures actuelles de non potabilité de l'eau sont l'absence de protection des sources, et la distribution intermittente. Si on décide de fournir l'eau 24H/24 alors il y a obligation de délivrer de l'eau garantie potable et dans ce cas de résoudre aussi les problèmes de protection des ressources.

- Quelle connexion existe-t-il entre cette étude et un plan de financement pour les milieux Rural et Urbain ? Si un observatoire est mis en place, le sera-t-il en parallèle d'actions concrètes ou l'observatoire sera-t-il un préalable aux actions ?

Réponse de M. Vermersch : L'Observatoire ne doit pas constituer un préalable. Il faut en mettre en place la structure le plus vite possible et ses bases de données seront alimentées au fur et à mesure.

L'OIE prépare des plans d'investissements et d'actions détaillés pour chaque OREPA dans le cadre de leur mandat. L'analyse Macro que constitue le Plan Stratégique National et l'étude OIE sur les OREPA sont complémentaires.

- Quels sont les critères de sélection pour la mise en place de projets dans le milieu Rural ? Les Directives Opérationnelles définissent-elles des critères de sélection ? (Question de Michel Vermersch)

Réponse du Directeur du SNEP : Le projet conjoint BM/BID EPAR en place dans les départements du Sud et de la Grande Anse permet une réflexion sur ce thème et la définition de critère. Le 4 Avril sera organisée une réunion avec les prestataires de chaque département pour échanger sur les expériences en cours.

- Où placer les investissements ?

Réponse de M. Vermersch : L'objectif de l'exercice est de définir, au vu de la situation (faible capacité et faibles investissements), quelles alternatives prendre en compte, et que veut-on ?

Les participants sont remerciés pour leurs interventions. Les commentaires reçus seront intégrés dans la dernière phase de l'étude qui devrait être produite avant la fin avril 2008 après examen et commentaires complémentaires de la BID.

4.3 Décisions prises lors de cette rencontre

1. Les blocages institutionnels enregistrés feront l'objet d'une révision et d'un suivi des mesures prises pour les limiter.
2. Concernant le Plan Stratégique Sectoriel, les participants à la Table Sectorielle n'ont pas manifesté d'opposition de fond sur les orientations stratégiques proposées par le consultant. Ce dernier tiendra compte des commentaires reçus et des préoccupations exprimées dans l'élaboration du dossier final.
3. La prochaine rencontre aura lieu le Mardi 27 Mai 2008 (un mois après la conférence des bailleurs).